This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

DC
30
.C749

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LXIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES A

SAINTES ET A LA ROCHELLE

EN 1894

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

PARIS
ALPH. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
H. DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1896

Kate
Champion
v. 11 125
9286

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Révisés le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *Établissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après près de soixante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

Ces médailles et ces allocations sont décernées, au nom de la Société, par le Conseil, soit dans la session annuelle, soit dans les séances du Comité permanent.

Depuis sa fondation en 1834, la Société a tenu soixante-deux Congrès dans différentes villes de France, indépendamment d'un grand nombre de séances générales dans des localités de moindre importance et dans quelques villes étrangères (1).

Elle a publié soixante et un volumes de comptes-rendus de ces réunions (2), et la collection du *Bulletin Monumental*, édité sous ses auspices par le Directeur, comprend soixante volumes (3) et quatre volumes de tables (4).

(1) A différentes reprises, la Société a profité de la tenue de ces Congrès dans des villes frontières pour se réunir à l'étranger et examiner, de concert avec les membres des corps savants des différents pays, les monuments historiques les plus importants de la région. Nous citerons, parmi ces réunions, celles tenues à Tournai, en 1845, à Trèves, en 1846, à Tournai et à Bruxelles, en 1881, où S. M. le Roi des Belges a daigné recevoir les membres du Congrès au château de Laeken, dans l'île de Jersey, en 1883; en 1888, dans la Navarre et les provinces basques espagnoles, et en 1891 en Suisse, à Bâle, Berne et Neuchâtel.

Ajoutons, du reste, que les comptes-rendus des Congrès et le *Bulletin Monumental* ont toujours été ouverts aux communications relatives aux monuments des diverses contrées de l'Europe, ainsi qu'à ceux de l'Algérie et des colonies, de la Tunisie et de la Palestine.

(2) Une table générale des comptes-rendus est en préparation.

(3) Le soixantième et unième volume, premier de la septième série, est en cours de publication.

(4) La table de la dernière série (t. XXXIX à L) est préparée par M. Edgar Mareuse.

La double série des publications de la Société forme donc aujourd'hui plus de cent vingt volumes in-8°, illustrés de nombreuses planches.

Si l'on examine le chiffre des allocations accordées par la Société, depuis sa fondation, pour l'acquisition et la restauration d'édifices historiques, les fouilles, les relevés, plans, dessins et moulages (1), celui des subventions allouées pour la création de musées et l'érection de monuments commémoratifs, on arrive à un chiffre qui dépasse six cent mille francs, et qui, augmenté des dépenses d'impression des *Comptes-rendus* des Congrès et du *Bulletin Monumental*, et des frais d'administration et d'organisation des sessions, arrive à une dépense totale de plus d'un million, à laquelle il a été pourvu par les cotisations des membres, et pour la tenue de quelques Congrès, par des subventions accordées par des départements et des villes.

Le nombre des membres de la Société est, pour la France, de près de mille, et, pour l'étranger, d'environ deux cents.

La Société échange ses publications avec un nombre considérable de Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont beaucoup ont été fondées, à la suite de Congrès, par l'initiative de M. de Caumont, qui peut être appelé à juste titre le créateur de l'archéologie monumentale (2).

(1) La Société possède à Caen un musée plastique, installé dans une des salles de l'ancienne Préfecture, rue de Caumont.

(2) Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux considérables de M. de Caumont. Qu'il nous suffise de rappeler le *Cours d'antiquités monumentales*, 6 vol. in-8° et 6 atlas, 1830-1841; *Abécédaire, ou Rudiment d'Archéologie*, 3 vol. in-8°, plusieurs

Aussi, lors de son cinquantenaire, en 1883, la Société a-t-elle tenu à rendre un hommage mérité à son fondateur, en se rendant à Bayeux pour déposer une couronne au pied de la statue qui lui a été élevée dans sa ville natale (1).

ORGANISATION.

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé de quarante membres ordinaires et d'un certain nombre d'officiers. Le Directeur, président de la Société, est nommé par le Conseil : il représente la Société vis-à-vis de l'autorité et des tiers, dirige les séances des Congrès, la publication de leurs *Comptes-rendus* et celle du *Bulletin Monumental*, organe périodique de la Société.

Une partie du Conseil, composée d'au moins dix membres, pris dans le département du chef-lieu, constitue le Comité permanent, chargé de l'expédition des affaires courantes, et qui tient mensuellement une séance à Caen, chef-lieu de la Société.

Le bureau de la Société se compose du Directeur, de

fois réimprimés ; la *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. in-8°, etc.

(1) M. de Caumont conserva la direction de la Société jusqu'à la veille de sa mort, où elle fut remise à M. de Cougny (26 juillet 1872). M. de Cougny eut pour successeur M. Léon Palustre, qui donna une nouvelle activité à la Société et une vive impulsion au *Bulletin Monumental*. Ayant demandé, au bout de dix années, à être déchargé de ses fonctions, M. Palustre a été nommé directeur honoraire le 21 décembre 1884, et M. le comte de Marsy, désigné provisoirement comme directeur, a été confirmé dans ce titre par un vote du Comité, du 5 janvier 1885, après l'avis conforme des inspecteurs et des membres du Conseil.

deux Secrétaires généraux, d'un Trésorier général, et d'un Archiviste-conservateur des collections.

La Société entretient des rapports entre ses membres à l'aide des inspecteurs départementaux, divisionnaires et généraux.

Le Directeur et les membres du bureau sont nommés pour cinq ans ; les membres du Conseil pour deux ans. Tous sont indéfiniment rééligibles.

ADMISSION.

Le nombre des membres de la Société est illimité.

Chaque membre paie une cotisation annuelle actuellement fixée à 10 fr., et rachetable moyennant une somme de 150 fr. (Décision du 26 décembre 1890). Il a le droit d'assister aux réunions du Congrès annuel et aux séances générales, et d'en recevoir le compte-rendu imprimé.

Le Conseil confère aussi le titre de membre étranger aux archéologues qui se sont distingués par leurs travaux.

Les membres étrangers ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation, mais les publications de la Société ne leur sont adressées que lorsqu'ils en font la demande et moyennant un prix fixé par le Conseil.

BULLETIN MONUMENTAL.

Le *Bulletin Monumental* est l'organe officiel de la Société, qui en délègue la publication au Directeur, sous sa responsabilité et suivant les conditions arrêtées entre lui et le Comité permanent (1).

Le *Bulletin Monumental*, qui était la propriété personnelle de M. de Caumont, a été donné à la Société par Mme de

Ce recueil, qui forme chaque année un volume in-8° illustré, de plus de quarante feuilles, paraît tous les deux mois (1), et renferme des mémoires et des documents sur les différentes branches de l'archéologie, publiés par les membres de la Société.

TABLEAU DES VILLES

dans lesquelles ont été tenus des Congrès et des Séances générales (2)

1834 CAEN.
1835 DOUAI.
1836 BLOIS ; *Vire, Alençon, Le Mans.*
1837 LE MANS.
1838 TOURS ; *Clermont-Ferrand.*
1839 AMIENS ; *Le Mans.*

Caumont, par acte du 18 décembre 1875, et cette donation a été autorisée par décret du 20 mai 1878.

(1) Prix d'abonnement : 15 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

(2) Les comptes-rendus des trois premiers Congrès se trouvent seulement dans les volumes du *Bulletin Monumental;* ceux de 1837 à 1843, imprimés dans le même recueil, ont été tirés à part. A partir de 1844, ils forment une publication absolument distincte du *Bulletin.*

Les noms mis en CAPITALES indiquent les villes où ont été tenus des Congrès, ceux en *italiques* désignent soit les villes où ont eu lieu des séances générales, soit les provinces ou départements où la Société a organisé des excursions.

Sur cette liste ne figurent pas les séances nombreuses tenues à Paris et à Caen.

Un certain nombre de séances générales ont eu lieu, de 1836 à 1870, à l'occasion des Congrès scientifiques de l'Institut des Provinces, et des Congrès de l'Association Normande, organisés, les uns et les autres, par M. de Caumont.

1840 NIORT.
1841 ANGERS ; *Le Mans, Cherbourg, Lyon, Vienne.*
1842 BORDEAUX ; *Rouen, Strasbourg.*
1843 POITIERS ; *Le Mans, Angers, Nantes, Vannes.*
1844 SAINTES ; *Coutances, Nîmes.*
1845 LILLE ; *Tournai, Reims, Évreux.*
1846 METZ ; *Trèves.*
1847 SENS ; *Tours, Angoulême, Limoges.*
1848 (1) *Falaise, Vaux-sur-Laison* (2), *Bernay, Trouville.*
1849 BOURGES.
1850 AUXERRE, CLERMONT-FERRAND ; *Cluny.*
1851 LAON, NEVERS ; *Gisors, Orléans.*
1852 DIJON ; *Sens, Toulouse.*
1853 TROYES ; *Les Andelys, Bayeux, Laval.*
1854 MOULINS ; *Dijon, Avranches.*
1855 CHALONS-SUR-MARNE, AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ; *Le Puy* (3).
1856 NANTES ; *Verneuil, Le Neubourg, Louviers.*
1857 MENDE, VALENCE ; *Grenoble.*
1858 PÉRIGUEUX, CAMBRAI ; *Louviers, Alençon, Lisieux.*
1859 STRASBOURG ; *Rouen, Saint-Lo, Vire.*
1860 DUNKERQUE ; *Le Mans, Cherbourg.*
1861 REIMS ; *Laigle, Dives, Bordeaux.*
1862 SAUMUR, LYON ; *Le Mans, Elbeuf, Dives.*
1863 RODEZ, ALBI ; *Le Mans.*
1864 FONTENAY-LE-COMTE ; *Évreux, Falaise, Troyes.*
1865 MONTAUBAN, CAHORS, GUÉRET.

(1) En 1848, les événements politiques n'ont pas permis de réunir le Congrès, mais des séances ont été tenues dans les localités indiquées ci-dessus.

(2) Vaux-sur-Laison était la propriété de M. de Caumont, qui y réunit un certain nombre de ses confrères, pour s'occuper de questions administratives.

Des conférences internationales furent tenues à Paris, 855, pendant l'Exposition Universelle.

1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (1) ; *Pont-Audemer.*
1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS ; *Montpellier, Rouen.*
1869 LOCHES.
1870 LISIEUX ; *Moulins.*
1871 ANGERS ; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS ; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL ; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE ; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI ; *Franche-Comté.*
1881 VANNES ; *Bernay, département du Gers.*
1882 AVIGNON ; FRÉJUS ; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN ; *Coutances, Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.
1887 SOISSONS, LAON ; *Reims.*
1888 DAX, BAYONNE ; *Provinces basques espagnoles.*
1889 ÉVREUX ; *Le Bec-Hellouin, Dreux, Montfort-l'Amaury.*
1890 BRIVE ; *Tulle.*
1891 BESANÇON ; *Dole, Salins et Montbéliard.*
1892 ORLÉANS ; *Blois et le département de Loir-et-Cher.*
1893 ABBEVILLE ; *comté de Kent (Angleterre).*
1894 SAINTES, LA ROCHELLE.
1895 CLERMONT-FERRAND.
1896 MORLAIX, BREST.

(1) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition Universelle.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

1er DÉCEMBRE 1896

Bureau.

MM. le comte DE MARSY, *directeur*, à Compiègne.

EUG. DE BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, 25, rue Bosnières, à Caen.

ÉMILE TRAVERS, *trésorier*, 18, rue des Chanoines, à Caen.

FERNAND HUARD, *conservateur des collections*, 2, rue de l'Odon.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, à Compiègne, ou à M. Émile TRAVERS, trésorier, 18, rue s Chanoines, à Caen.

Comité permanent.

MM. le comte DE MARSY, *président.*
E. DE BEAUREPAIRE, *vice-président.*
PAUL DE LONGUEMARE, *secrétaire.*
G. VILLERS.
le baron DE BRÉCOURT.
A. DE FORMIGNY DE LA LONDE.
A. LE FÉRON DE LONGCAMP.
ÉMILE TRAVERS.
le prince HANDJÉRI.
CH. HETTIER.
G. LE COURTOIS DU MANOIR.
l'abbé VOISIN.
FERNAND HUARD.

Inspecteurs généraux.

1. M. PAUL DE FONTENILLES, aux Auriols (Haute-Garonne).

2. M. le comte ADOLPHE DE DION, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

3. M.....

4. M.....

Inspecteurs divisionnaires.

1re division.

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, à Compiègne.

2e division.

Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel], près Lorient.

5e division.

Sarthe, Mayenne et Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte CHARLES LAIR, au château de Blou, par Longué (Maine-et-Loire).

6e division.

Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, vicaire-général, rotonotaire apostolique, à Orléans.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. ALFRED RICHARD, archiviste du département, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, boulevard de la Corderie, à Limoges.

10e division.

Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées et Basses-Pyrénées.

Inspecteur : M. ADRIEN PLANTÉ, ancien député, à Orthez.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le baron DE RIVIÈRES, au château de Rivières, par Gaillac.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. JULES DE LAHONDÈS, à Toulouse et à Pamiers.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. LOUIS NOGUIER, à Béziers.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PÉRUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

15e division.

Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Drôme et Hautes-Alpes.

Inspecteur : M.

16e division.

Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire et Loire.

Inspecteur : M.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

18e division.

Doubs, Jura et Haute-Saône.

Inspecteur : M. JULES GAUTHIER, à Besançon.

19e division.

Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et territoire de Belfort.

Inspecteur : M. LÉON-GERMAIN DE MAIDY, à Nancy.

20e division.

Marne, Ardennes, Aube et Haute-Marne.

Inspecteur : M. le baron J. DE BAYE, au château de Baye.

21e division.

Alger, Constantine, Oran, Tunisie.

Inspecteur : M.

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M.

DELAGARDE (Émile), au château d'Écuiry, par Septmonts.

MOULIN (Louis), à Château-Thierry.

Allier.

Inspecteur : M.

AUBERT DE LA FAIGE (Émile), au château de Bussoles, par La Palisse.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

BURE (Albert de), 7, rue du Lycée, à Moulins.

LA BOUTRESSE (Roger de), au château des Quillets, par Trezelles.

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui a conquis, depuis plus de soixante ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, - la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font oit partie du Conseil administratif.

MONERY (L.), à Arfeuilles.

SAULNIER (Maurice), à Saulcet, par Saint-Pourçain.

TIERSONNIER (Philippe), 21, rue de Paris, à Moulins.

TIXIER (Charles), à Saint-Pont, par Escurolles.

TONNAC (Mme de), née de Maricourt, à Moulins.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. EYSSERIC.

Berluc-Perussis (L. de), à Porchères, par Mane.

CHAIS (Maurice), à Riez.

EYSSERIC (Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.

GOMBERT (Joseph de), avocat, au château de Sainte-Euphémie, à Sisteron.

ISNARD, archiviste du département, à Digne.

MAUREL (l'abbé J.-M.), curé de Puymoisson.

* RIPERT-MONCLAR (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez.

Alpes (Hautes-)

Inspecteur : M.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. BRUN.

BARETY (le docteur), conseiller général, 1, rue Longchamp, à Nice.

BOSC (Ernest), architecte, au Val-des-Roses, à Nice.

BRUN, architecte, 29, rue de la Paix, à Nice.

GUIGOU (l'abbé Émilien), 1, avenue des Templiers, à Vence.

MORIS (Henri), archiviste du département. à Nice.

MOUGINS DE ROQUEFORT, docteur en médecine, à Antibes.

PASCAL (Lucien), professeur à l'École d'art décoratif, 11, rue de l'Escarène, à Nice.

RANDON (Ph.), architecte, à Nice.

RIVOLI (le duc de), ancien député, à Nice.

Ardèche.

Inspecteur : M.

CANAUD (l'abbé), curé de Gravières, par Les Vans.

* CANSON (Étienne de), à La Rivoire, par Villerocance.

HÉBRARD (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Annonay.

* MONTGOLFIER (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.

Montravel (le vicomte Louis de), à Burzet.

Ardennes.

Inspecteur : M. COUTY.

* COUTY, architecte, à Sedan.

LANDRAGIN (le Dr), ancien medecin militaire, à Rethel.

LANNOIS (l'abbé), curé de Thugny-Trugny, par Rethel.

LIEBBE (E.), à Thugny, par Rethel.

PIETTE, juge honoraire, à Rumigny.

VINCENT (le docteur), rue des Moulins, à Vouziers.

Ariège.

Inspecteur : M. J. DE LAHONDÈS, inspecteur divisionnaire.

* BÉGOUEN (le vicomte Henri), au château des Espas, par Saint-Girons.

* LAHONDÈS (Jules de). à Pamiers.

SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.

BAUFFREMONT-COURTENAY, duc d'ATRISCO (le prince Eugène de), au château de Brienne-le-Château.

CHAUMONNOT (l'abbé), curé-archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.

FORMONT-HYARDIN (Émile), 44, rue d'Aube, à Bar-sur-Aube.

RICHTER (l'abbé), curé de Loches, par Landreville.

Aude

Inspecteur : M. Jules SERRES DE GAUZY.

* Carcassonne.

* SÉGUIER (le comte Ulysse de), consul de France en retraite, au château de Pontonne, par Montréal.

* SERRES DE GAUZY (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M.

VIALETTES (l'abbé), chanoine de la cathédrale, 15, avenue Victor-Hugo, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M.

DUBAIL-ROY (F.-G.), secrétaire de la Société d'Émulation, 42, faubourg de Montbéliard, à Belfort.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. BLANCARD.

AUBE (Ernest), avocat, 66, boulevard du Roi René, à Aix

BERRIAT, sculpteur, à Aix.

BLANCARD, correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Marseille.

BRESC (Louis de SIGAUD DE), 17, rue du 4-Septembre, à Aix.

FASSIN (Émile), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.

GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.

GUILLIBERT (l'abbé), vicaire général, à Aix.

MARIN DE CARRANRAIS (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

ROLLAND (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

SAVINIEN (le Frère), directeur des Écoles chrétiennes libres, à Arles.

VAYSON-BRUNO, conseiller général, 140, boulevard de Longchamps, à Marseille.

VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

ANQUETIL (Eugène), avocat, à Bayeux.

BEAUCOURT (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* *Beaurepaire* (E. de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

BENOÎT DU REY (Félix), ancien magistrat, rue Calibourg, à Caen.

BLANGY (le comte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

Brécourt (le baron de), ancien officier de marine, à Caen.

DANNE (Alfred), à Lénault, par Saint-Jean-le-Blanc.

* DELESQUES (Henri), imprimeur-libraire, à Caen.

DES HAMEAUX (Antoine), 37, rue des Jacobins, à Caen.

DOUIN père, sculpteur, rue Singer, à Caen.

DOUIN (Raoul), sculpteur, à Caen.

DU FERRAGE, à Caen.

* FLANDIN, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Evêque.

* *Formigny de La Londe* (A. de), à Caen.

FOY (le comte Fernand), conseiller général, au château de Barbeville, par Bayeux.

* GÉRARD (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

* GÉRARD (le baron Maurice), conseiller général, à Maisons, par Bayeux.

GUÉRET, avocat, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

GUILLE (l'abbé), aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Lisieux.

GUILLOUARD (Louis), professeur à la Faculté de Droit, rue des Cordeliers, à Caen.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe, par Lisieux.

* *Hettier* (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Huard (Fernand), architecte, 2, rue de l'Odon, à Caen.

HUGONIN (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

JACQUIER, sculpteur-décorateur, à Caen.

LANFRANC DE PANTHOU (Octave), avocat, ancien magistrat, à Caen.

LA PORTE (Augustin de), rue Olivier, à Lisieux.

LE BOURGUIGNON DU PERRÉ (L.), à Feuguerolles-sur-Orne, par Caen.

Le Courtois du Manoir (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

* *Le Féron de Longcamp* (A.), docteur en droit, rue de Geôle, à Caen.

LE FÉRON DE LONGCAMP (Mme A.), à Caen.

LE FÉRON DE LONGCAMP (Henry), à Caen.

LE FERON DE LONGCAMP (René), avocat, à Caen.

LEPETIT (l'abbé), curé de Barbery, par Langannerie.

Longuemare (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

MAHUET (Pol), au Hôme, par Cabourg.

MAINTIEN (l'abbé), curé de Sept-Vents, par Caumont.

OSSEVILLE (le comte Christian d'), rue des Carmes, à Caen.

PRIMOIS (Joseph), 18, rue Singer, à Caen.

RIOULT DE NEUVILLE (le comte Louis de), à Livarot.

SAINT-QUENTIN (le comte de), député, à Garcelles, par Bourguébus.

SAMSON, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

* SAUSSE, officier de marine, place de la Préfecture, à Caen.

* SERBAT (Émile), maire de Brucourt.

TAVIGNY, à Bayeux.

TILMANT (Émile), avocat, 48, rue de Geôle, à Caen.

* *Travers* (Émile), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

TRAVERS (Mme Émile), à Caen.

Villers (G.) à Bayeux.

Voisin (l'abbé), curé de Feuguerolles-sur-Orne, par Caen,

YANVILLE (le comte Raymond d'), au château de Grangues, par Dozulé.

Cantal.

Inspecteur : M. le Vte DE ROCHEMONTEIX.

* CHALVET DE ROCHEMONTEIX (le vicomte Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

MONLOUBOU (l'abbé), vicaire, à Murat.

RHODE (Émile), avocat, à Murat.

ROBERT (Félix), ancien magistrat, à Murat.

Charente

Inspecteur : M.

LA CHAUME (Henry de), aux Chênes-Verts, à Cognac.

PRÉPONNIER, architecte du département, à Angoulême.

RABEC (Narcisse-Augustin), juge-suppléant, à Cognac.

* RENCOGNE (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

SAINT-MARTIN (le baron de), à Cognac.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. Georges MUSSET.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

BEAUSSANT, ancien préfet, à La Rochelle.

BÉRARD (Louis), à La Rochelle.

* Bibliothèque de Rochefort (la).

BOUYER (Léon), avocat, à Saintes.

COUNEAU (Émile), ancien adjoint à La Rochelle.

DURET (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes, par Surgères.

* ESCHASSÉRIAUX (le baron Eugène), ancien député, au château de Thénac, par Saintes.

LACOULOUMÈRE (Georges), à La Rochelle.

MASSIOU (Ernest), architecte diocésaire, à La Rochelle.

MUSSET (Georges), conservateur de la bibliothèque à La Rochelle.

ORBIGNY (Alcide d'), maire de La Rochelle.

RIGABERT (le docteur J.-F.), à Surgères.

Cher.

Inspecteur : M. le marquis DES MÉLOIZES.

COUET (René de), à Couet, par Sancerre.

* DES MÉLOIZES (le marquis), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

KERSERS (A. BUHOT DE), à Bourges.

LA GUÈRE (le comte Alphonse de), 1, rue de la Grosse-Armée, à Bourges.

LA GUÈRE (le comte Raymond de), 33, rue Porte-Jaune, à Bourges.

ROGER (Octave), ancien magistrat, 24, rue Moyenne, à Bourges.

SABARDIN (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

FAURIE (J.), curé de Saint-Paul, par La Roche-Canillac.

LONGY (le Dr F.), conseiller général, maire d'Eygurande.

* PAU (l'abbé J.-A.), chan. honor., aumônier des fabriques de la Cascade, près Bort.

POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, directeur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

Corse.

Inspecteur : M. L. CAMPI.

BACIOCCHI (André de), agent-comptable de la Compagnie transatlantique, à Ajaccio.

* CAMPI (Louis), percepteur de la ville, à Ajaccio.

CARLI (Romulus), conseiller d'arrondissement, à Speloncato, par Muro.

COSTA DE BASTELICA (le comte), médecin principal des armées en retraite, à Ajaccio.

ESPÉRANDIEU (E.), capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Bastia.

GABRIELLI (Thadée), procureur de la République, à Sartène.

GUGLIELMI, conducteur des ponts et chaussées, à Corte.

LOOS (Auguste), ancien officier supérieur d'artillerie, villa Bocognano, à Ajaccio.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. le baron A. D'AVOUT.

AVOUT (le baron A. d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

BEAUVOIS (Eugène), à Corberon.

TENIÈRE (l'abbé de), à Dijon.

PARC (le comte), rue Vanne-, 35, à Dijon.

JOLIET (Charles), ancien préfet, 64, rue Chabot-Charny, à Dijon.

REY (Ferdinand), rue Legouz-Gerland, à Dijon.

SUISSE, architecte du département, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. G. FRABOULET.

* LA BIGNE (Alexandre de), capitaine-commandant au 24e Dragons, à Dinan.

LE MOINE (Jules), à Lamballe.

* FRABOULET (Gaston), ancien juge d'instruction, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges CALLIER.

BOURZAT (Joseph), 1, avenue de la Gare, à Guéret.

* CALLIER (Georges), au château de Villepréaux, par Saint-Vaudry.

CESSAC (le comte Jean de), archiviste-paléographe, au château du Mouchetard, par Guéret.

COUSTIN DE MASNAGAUD (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Marsac.

FALGAIROLLE (Edmond), procu-

reur de la République, à Aubusson.

* Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux.

Boisserie de Masmontet, au château de Fayolle, par Gardonne.

* *Fayolle* (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Landesque (l'abbé), curé de Lavalade, par Montpazier.

* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

Saint-Saud (A. d'Arlot, comte de), au château de La Valouze, par La Roche-Chalais.

Doubs.

Inspecteur : M. Jules Gauthier, inspecteur divisionnaire.

Boysson d'École (Alfred), 22, rue de la Préfecture, à Besançon.

Estignard (Alex.), ancien député, 25, rue du Clos, à Besançon,

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Vallentin.

* La Sizeranne (le comte F. Monnier de), ancien député, à Beausemblant, par Saint-Vallier.

Didelot (le chanoine), archiprêtre de la cathédrale, à Valence.

Nugues (Alphonse), à Romans.

Port-Roux (E. du), à Romans.

Port-Roux (Mme E. du), à Romans.

* Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé Porée.

Angérard, notaire, à Louviers.

Bernhard (J.), pharmacien, à Etrépagny,

Blanquart (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.

Boivin-Champeaux, ancien premier président, à Bernay.

Brunet (l'abbé), curé de Houlbec-Cocherel.

Des Maisons (le comte Robert), à Caumont, par la Bouille.

Drouin (l'abbé), aumônier de la maison centrale de Gaillon.

Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.

Duhamel-Marette, peintre-verrier, à Évreux.

FERRAY (Édouard), adjoint, conseiller d'arrondissement, à Évreux.

* FOSSEY (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Évreux.

GUILLARD, avoué, à Louviers.

* JOIN-LAMBERT, conseiller général, au château de Livet, par Brionne.

LA BALLE (l'abbé Émile de), curé de La Croix-Saint-Leufroy.

LECAUDÉ (l'abbé), curé de Bourth.

* LUCAS (l'abbé), curé de Dampmesnil, par Écos.

MÉRY DE BELLEGARDE (Paul), à Évreux.

* PORÉE (le chanoine), curé de Bournainville, par Thiberville.

QUESNÉ (Victor), au château de Montaure, par Louviers.

QUESNEL (l'abbé), curé de Claville, par Évreux.

QUÉVILLY (Henry), à Beaumesnil.

* RÉGNIER (Louis), 59, rue Chartraine, à Évreux.

SCHICKLER (le baron F. de), au château de Bizy, par Vernon.

* Société libre de l'Eure (la).

TYSSANDIER (Léon), avocat, conseiller d'arrondissement, à Évreux.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le marquis d'), à Dreux.

CHAMPAGNE, directeur de la Compagnie d'assurance *L'Union*, à Dreux.

COYNART (A. de), commandant d'État-major en retraite, à Dreux.

MORISSURE (de), à Nogent-le-Rotrou.

* REISET (le comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoît, par Saint-André-de-l'Eure.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

ABGRALL (le chanoine), aumônier de l'hôpital, à Quimper.

* DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

* HALNA DU FRÉTAY (le baron), à Vieux-Châstel, par Quemeneven.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

PEYRON (le chanoine), archiviste de l'évêché, à Quimper.

Gard.

Inspecteur : M. Bruguier-Roure.

Albiousse (L. d'), juge, à Uzès.

* Antoyne (Louis), à Alais.

Bouet (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nimes.

Bret (Édouard), impasse Guérin, à Nimes.

Bruguier-Roure (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

Cavalier (Gaston), 15 *bis*, rue Bernard-Aton, à Nimes.

* Falgairolle (Prosper), à Vauvert.

Goudard (A.-C.), à Manduel.

Granet (Léonce), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, à Roquemaure.

Laville (le chanoine de), curé-archiprêtre d'Uzès.

Luneau (Victor), pharmacien, au Pont-Saint-Esprit.

Nesmes-Desmarets (Albert de), à Aigues-Mortes.

Nier (André), 3, rue Auguste Pelet, à Nimes.

* Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais.

Pontmartin (le comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles, par Villeneuve-les-Avignon.

* Revoil (A.) correspondant de l'Institut, architecte des monuments historiques, à Nimes.

Rouvière (François), publiciste, 1, rue d'Albenas, à Nimes.

Salles, ingénieur des ponts et chaussées, à Nimes.

Sallustien (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres, à Uzès.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M. E. Trutat.

* Barrière Flavy (C.), avocat, 3, rue des Arts, à Toulouse.

Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

Fontenilles (Paul de), au château des Auriols, par Villemur.

Héron, au château Latour, par Rieumes.

Mathieu (S. G. Mgr), archevêque de Toulouse.

Pasquier (Félix), archiviste du département, 6, rue Saint-Antoine-du-T., à Toulouse.

Rivières (le baron Jean de), 11, rue Velane, à Toulouse.

* Solages (le comte Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du Muséum, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien Lavergne.

Boussès de Fourcaud (Louis), à Beaumarchès.

Bouzinac de la Bastide, conservateur des hypothèques, à Mirande.

CARRÈRE (Henri), avocat, à Marciac.

CARSALADE DU PONT (l'abbé J. de), secrétaire particulier de l'archevêque, à Auch.

GARDÈRE (Joseph), à Condom.

* LAUZUN (Philippe), à Valence-sur-Baïse.

LAVERGNE (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

MAGNIÉ (le docteur Albert), à Mirande.

MELLIS (Maxime de), au château de Bivès, par Saint-Clar.

Gironde.

Inspecteur : M.

BRUTAILS (A.), archiviste du département, à Bordeaux.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Grassi, 7, à Bordeaux.

LÉCOT (S. E. le Cardinal), archevêque de Bordeaux.

MAREUSE (Edgar), au château du Dorat, à Bègles.

PIGANEAU, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis NOGUIER.

AZAÏS (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, 11, impasse [illegible]ès, à Montpellier.

BONNARIC (Georges), 7, place du Marché-aux-Fleurs, à Montpellier.

BONNET, conservateur du musée, à Béziers.

CASTEL (Charles), architecte, 5, rue Alsace-Lorraine, à Cette.

* CAZALIS DE FONDOUCE (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

COCHET (L.-H.), ancien directeur des postes et télégraphes, 11, rue Durand, à Montpellier.

FABRÈGE (Frédéric), Grande-Rue, 33, à Montpellier.

MEYRUEIS (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, 12, rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* NOGUIER (Louis), avocat, conservateur du musée lapidaire, à Béziers.

REVILLOUT, professeur honoraire à la Faculté des lettres, 51, rue de l'Aiguillerie, à Montpellier.

SICARD (Joseph), 4, rue Montpellieret, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. LANGLOIS.

* DU BREIL, comte de LANDAL, 22, rue de la Monnaie, à Rennes.

LA BORDERIE (Arthur de), membre de l'Institut, ancien député, à Vitré.

LANGLOIS, architecte, à Rennes.

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Charles), à Rennes.

* Lemoine (Mlle Alice), villa Bel-Air, à Saint-Servan.

Indre.

Inspecteur : M. le chanoine Lenoir.

Albéric (le Révérendissime Père Dom), abbé de la Trappe de Fontgombault.

Blanchemain (Paul), au château de Castel-Biray, à Oulches, par Saint-Gaultier.

* *Lenoir*, curé de Châtillon-sur-Indre, chanoine honoraire.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

Rouède (Camille), à Châtillon-sur-Indre.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de Grandmaison.

* Beaumont (le comte Charles de), au château de Châtigny, par Fondettes.

* Biencourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.

Briand (Paul), conservateur du Musée de la Société archéologique, 74, rue du Boisdenier, à Tours.

Chatillon (Raymond de), rue Traversière, à Tours.

Grandmaison (Ch. de), correspondant de l'Institut, ancien archiviste du département, à Tours.

* Hardion, architecte, rue Traversière, à Tours.

Langlois (Ludovic), notaire, à Tours.

Le Grix (E.), ancien conservateur des forêts, à Tours.

* Lesourd (Paul), avocat, 30, rue de Clocheville, à Tours.

* Morry (Ch. de), 70, boulevard Béranger, à Tours.

Morry (Mme de), à Tours.

Palustre (Mme Léon), à Tours.

* Pic-Paris, ancien conseiller de préfecture, à Tours.

* Sagey (Louis), directeur de la Banque de France, à Tours.

Siegfried, au château de Langeais.

Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M. P. Blanchet.

Bizot (Ernest), architecte, 1, rue Donna, à Vienne.

* Blanchet (Paul), à Rives.

Blandin, architecte-voyer, à Vienne.

Bonjean (Joseph), avoué, 5, cours Romestang, à Vienne.

Jura.

Inspecteur : M. l'abbé Brune.

Brune (l'abbé), curé de Baume-les-Messieurs.

Guichard (l'abbé), curé de Pupillin, par Arbois.

Prost (l'abbé), curé de Parcey, par Dole.

Vuillermet (François), 2, rue du Clos, à Poligny.

Landes.

Inspecteur : M. E. Dufourcq.

Berr (Léonce de), à Gamarde.
Besselière (l'abbé), curé-doyen de Roquefort.
Camiade (Georges), à Dax.
Départ (l'abbé), curé-doyen de Saint-Vincent de Tyrosse.
Dufourcet (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Rochambeau.

Bodard de La Jacopière (Anatole de), à La Roche-Saint-Firmin, par Pezou.
Bontant (l'abbé), curé de Montrichard.
* Courtarvel (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau.
Guignard de Butteville (Lud.), à Sans-Souci, Chouzy.
* Hardel (l'abbé), curé de Vineuil.
Haugou (l'abbé), curé de Troô, par Montoire.
* Inghuem (le comte d'), à Saint-Loup, Mur de Sologne.
* Pringault (Émile), receveur de rrgistrement, à Selles-sur-r.
Préville (l'abbé de), curé de la Trinité, à Vendôme.
* Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, par Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M le vicomte de Meaux.

* Avaize (Amédée d'), au château des Paras, par Perreux.
Barbat (le docteur), à Charlieu.
Brassart (Éleuthère), imprimeur, à Montbrison.
Chassain de La Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.
Coadon (Alexandre), 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.
* Déchelette-Despierres (Joseph), manufacturier, à Roanne.
Desjoyaux (Joseph) au Grand-Clos, par Saint-Galmier.
Durand (Vincent), à Allieu, par Boën.
* Fréminville (J. de La Poix de), archiviste du département, à Saint-Étienne.
Gérard, architecte, à Saint-Étienne.
Gonnard (Henri), 52, rue Gambetta, à Saint-Étienne.
Meaux (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.
Poinat (Jules), avoué, à Saint-Étienne.

SIVET (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

* TESTENOIRE - LAFAYETTE père, notaire honoraire, à Saint-Étienne.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), notaire, à Saint-Étienne.

* THIOLLIER (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

THIOLLIER (Noël), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.

VIER (Louis), vice-président de la commission des hospices, à Saint-Étienne.

* VIRY (Octave de), au château de Noirétable.

Loire (Haute).

Inspecteur : M. A. VERNIÈRE.

BRIVE (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.

*CASATI (Sauveur), au château de Barlières, par Brioude.

JACOTIN (Antoine), au Puy.

MALAVAL (Fernand de), au Puy.

VERNIÈRE (Antoine), avocat, à Brioude.

Loire-Inférieure

Inspecteur : M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON.

BOUGOIN (Alexis), architecte, 10, rue du Calvaire, à Nantes.

* CHAILLOU (Félix), avocat, 70, quai de la Fosse, à Nantes.

COURSON DE LA VILLENEUVE (le vicomte Robert de), lieutenant-colonel d'infanterie, 7, passage Bonnamen, à Nantes.

GRANGES DE SURGÈRES (le marquis de), 66, rue Saint-Clément, à Nantes.

HULOT DE COLLART DE SAINTE-MARTHE (le baron Jules), 25, rue Saint-Donatien, à Nantes.

KERVENOAËL (vicomte Émile de Jouan de), 3, rue Tournefort, à Nantes.

* KERVILER (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

LA NICOLLIÈRE-TEIJERO (Stephen de), à Nantes.

* LEGENDRE (A.), architecte diocésain, 12, Basse-Grande-Rue, à Nantes.

*L'ESTOURBEILLON (le marquis de), au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon, et 24, rue du Drezen, à Vannes.

L'ESTOURBEILLON (Mme la marquise de), mêmes adresses.

MONTI DE REZÉ (Claude de), 3, quai Ceineray, à Nantes.

* PERRION (Charles), 1, quai Duquesne, à Nantes.

* RIARDANT (Charles), 6, place Royale, à Nantes.

TRUELLE-SAINT-ÉVRON, 20, boulevard Saint-Aignan, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé DESNOYERS, inspecteur divisionnaire.

BEAUCORPS (le vicomte Maxime de), archiviste-paléographe, 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans.

CHARPENTIER (Paul), avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans.

COURTOT, intendant militaire du 5e corps, à Orléans.

* DESNOYERS (l'abbé), protonotaire apostolique, vicaire général, directeur du musée archéologique, à Orléans.

DES FRANCS (François), 21, rue de Recouvrance, à Orléans.

* DUMUYS (Léon), 61, rue de la Lionne, à Orléans.

*FOUGERON (Paul), rue de la Bretonnerie, à Orléans.

HERLUISON (H.), libraire-éditeur, rue Jeanne d'Arc, à Orléans.

* JARRY (Louis), 8, place de l'Étape, à Orléans.

LAAGE DE MEUX (de), 18, rue des Grands-Champs, à Orléans.

MARTELLIÈRE (Paul), à Pithiviers.

POMMIER, juge d'instruction, à Orléans.

POULLAIN, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue de Bourgogne, à Orléans.

ROBERDEAU (le docteur), médecin-major au 32e régiment d'artillerie, à Orléans.

YER-COLLARD (Paul), au châ-au de Thou, par Bommy.

Lot.

Inspecteur : M. Paul DE FONTENILLES, inspecteur généra.l

DELBREIL (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

ÉNARD (S. G. Mgr), évêque de Cahors.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. THOLIN.

DIENNE (le comte Édouard de), au château de Cazideroque, par Tournon.

* THOLIN, archiviste du département, à Saint-Cirq.

Lozère.

Inspecteur : M.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le comte LAIR, inspecteur divisionnaire.

CHARIL DE RUILLÉ (Élie), ancien conseiller à la Cour d'appel, au château de la Marmitière, par Angers.

* CHESNEAU (Alfred), 21, rue Boreau, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), 14, cour Saint-Laud, à Angers.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

JEUX (de), au château de Bordes, par Pontigné.
* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.
* MICHEL (Auguste), conservateur du Musée d'Archéologie, 58, rue Boisnet, à Angers.
ROFFAY, architecte, à Saumur.
TOULGOËT-TRÉANNA (la comtesse de), 37, boulevard du Roi-René, à Angers.

Manche.

Inspecteur : M.

ADAM (l'abbé), vicaire de N.-D. d'Alleaume, à Valognes.
* BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.
LEGRAS (Léon), à Granville.
LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, par Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph DE BAYE, inspecteur divisionnaire.

* BAYE (le baron Joseph de), à Baye.
BOSTEAUX (Charles), maire de Cernay-lès-Reims.
CHEVALLIER (l'abbé), curé de Montbré, par Reims.
COUNHAYE, à Suippes.
COYON (Charles), à Beine.
* DEMAISON (Louis), archiviste de la ville, à Reims.
GIVELET (Charles), rue de la Grue, à Reims.
GOULET-GRAVET (F.), négociant, 21, rue Buirette, à Reims.
JADART (Henri), bibliothécaire, 15, rue du Couchant, à Reims.
LE CONTE (Frédéric), à Châlons.
* MATOT (Henri), libraire-éditeur, à Reims.
MILLARD (l'abbé), curé de Oyes, par Baye.
MOREL (Léon), ancien receveur des finances, 3, rue de Sedan, à Reims
MOREL (l'abbé Émile), chanoine honoraire de Verdun, 3, rue de Sedan, à Reims.
NICAISE (Auguste), à Châlons.
POISEL, architecte, à Châlons.
SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.
SIMON (Paul), vice-président de la Société des Beaux-Arts, 53, rue de l'Université, à Reims.
* Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.
WERLÉ (le comte), à Reims.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mayenne.

Inspecteur : M. Paul DE FARCY.

BRETONNIÈRE (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
CHÉDEAU, avoué, à Mayenne.
* FARCY (Paul de), rue Dorée, à Château-Gonthier.
GARNIER (Louis), architecte, à Laval.
HÉLIAND (Joseph d'), 10, rue Saint-André, à Laval.
MAILLARD (l'abbé), curé de Gennes.
MORIN DE LA BEAULUÈRE (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.
POINTEAU (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Craon.
RAVAULT, notaire, à Mayenne.
RICHARD (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Léon GERMAIN, inspecteur divisionnaire.

* GERMAIN DE MAIDY (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.
WIENER (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M.

HANNION (l'abbé), aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc.
LEBARQUE (l'abbé), curé de Septsarges et Cuisy, par Montfaucon-d'Argonne.
Société philomathique de Verdun, à Verdun.

Morbihan.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, insp. divis.

* *Audren de Kerdrel*, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.
BALLU (Camille), conservateur des hypothèques, à Vannes.
LALLEMENT (Léon), avocat, rue des Vierges, à Vannes.

Nièvre.

Inspecteur : M.R. DE LESPINASSE.

LESPINASSE (René de), conseiller général, au château de Luanges, par Guérigny.
MAULDE (Mme de), née DE MARICOURT, à Nevers.
* SAINT-VENANT (J. BARRÉ de), inspecteur des Forêts, 7, pl. de la République, à Nevers.

Nord.

Inspecteur : M.

AMYOT, lieutenant-colonel d'infanterie, à Valenciennes.
BERTEAUX (l'abbé Ernest), curé de l'Immaculée-Conception, à Cambrai.

BONVARLET (A.), consul de Danemark, à Coudekerque, par Dunkerque.

CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, à Lille.

COULON (le docteur H.), 9, rue Saint-Aubert, à Cambrai.

DECROIX (Pierre), 5, rue d'Inkermann. à Lille.

DEHAISNES (Monseigneur), prélat de la maison de S. S., à Lille.

DESMOTTES (Paul), 67, rue Princesse, à Lille.

EECKMAN (Alex.), administrateur des Musées, 28, rue Alexandre-Leleux, à Lille.

FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

LE GLAY (André), avocat, à Douai.

LEVÉ, juge au tribunal civil, à Lille.

MAURICE (Jules), ancien élève de l'École des Hautes-Études, à Douai.

PONCELET (Achille), 5, rue Cuvelle, à Douai.

* QUARRÉ-REYBOURBON (L.), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

ROUSSEL (François), architecte, à Cambrai.

SCRIVE, 292, rue Gambetta, à Lille.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

TOUSSAINT (Jules), avocat, 41, rue Saint-Albin, à Douai.

VILLETTE (Jules), vice-président du tribunal civil, à Avesnes.

Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUËT, inspecteur divisionnaire.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), à Chantilly.

BARRET (l'abbé), curé-doyen de Formerie.

BELLOU, pharmacien, à Formerie.

* BONNAULT D'HOUËT (le baron de), à Compiègne.

BONNAULT D'HOUËT (Mme la baronne de), à Compiègne.

Chevallier (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

CHEVALLIER (Mme R.), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

DUBLOC (Édouard), docteur en droit, à Compiègne.

DUPUIS (Ernest), conseiller général, à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

FAILLY (le comte de), à Compiègne.

LAC (Jules du), à Compiègne.

LAMBERTYE (le comte G. de), à Compiègne.

LA PERCHE (Paul), à Compiègne.

* LA PERCHE (Mme Paul), à Compiègne.

LATTEUX (Louis), au Mesnil-Saint-Firmin.

LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.

LEMAN (Charles), à Compiègne.

* MAGNIENVILLE (Roger de), à Compiègne.

MANUEL (l'abbé), curé de la Chapelle-en-Serval.

* MARSAUX (l'abbé), directeur de l'archiconfrérie de Saint-Joseph, à Beauvais.

* *Marsy* (le comte de), à Compiègne.

* POUL (Mme de), à Compiègne.

SOREL (Alexandre), président honoraire du tribunal civil, à Compiègne.

THUISY (le marquis de), conseiller général, à Baugy, par Monchy-Humières.

VATIN (Eugène), juge de paix, à Senlis.

VATIN (Mme Eugène), à Senlis.

Orne.

Inspecteur : M.

CHARENCEY (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey.

DESVAUX (l'abbé), curé de Feings, par la Chapelle-Montligeon.

* DUBOIS-GUCHAN (Gaston), à Séez.

* DUVAL (Louis), archiviste du département, à Alençon.

LE COINTRE (Eugène), à Alençon.

* MACKAU (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

"ERAL (le comte de), conseiller néral, à Ry, par Putanges.

Pas-de-Calais.

Inspecteur: M.

CARDEVACQUE (Adolphe de), à Arras.

* DECROOS (Jérôme), notaire, à Saint-Omer.

* ENLART (Camille), archiviste-paléographe, au château d'Airon-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer.

LECESNE (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

LEGRAND (Charles), avocat à Saint-Omer.

PAGART D'HERMANSART, correspondant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Saint-Omer.

SENS (Georges), à Arras.

WILLAME (Paul), à Hesdin.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur: M.

AURELLE (le vicomte d'), cité Chabrol, à Clermont-Ferrand.

BAYLE (l'abbé), curé de Saint-Saturnin, par Saint-Amand-Tallande.

CLUZEL (le chanoine Gérard), curé de Saint-Joseph, à Clermont-Ferrand.

DOURIF (le docteur), professeur à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

* GIRARD (le docteur), député, à Riom.

* LAPORTE (Ad.), architecte, rue Fléchier, à Clermont-Ferrand.

PLICQUE (le docteur), à Maringues.

PONTGIBAUD (le comte de), au château de Pontgibaud.

RANQUET DE GUÉRIN (Henri du), 9, rue Savaron, à Clermont-Ferrand.

* ROUCHON (Gibert), archiviste du département, à Clermont-Ferrand.

ROUGANE DE CHANTELOUP (le comte), à Clermont-Ferrand.

ROUGIER, substitut, à Clermont-Ferrand.

TEILLARD DE CHARDIN (Emmanuel), à Sarcenat, par Clermont-Ferrand.

TOUTTÉE DE CHAMPGARAND (Gabriel), avocat, à Riom.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. A. PLANTÉ, inspecteur divisionnaire.

DÉTROYAT (Arnaud), banquier, à Bayonne.

* LAFOND (Paul), à Pau.

PICOT (Émile), conservateur-adjoint du Musée, à Pau.

* PLANTÉ (Adrien), ancien député, maire d'Orthez.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M. X. DE CARDAILLAC.

CARDAILLAC (X. de), avocat, à Tarbes.

ROSAPELLI (Norbert), à Vic-de-Bigorre.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

Rhône.

Inspecteur : M. VACHEZ.

* BENOIST, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.

BOISSIEU (Maurice de), 12, rue Vaubécour, à Lyon.

CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.

* CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général, à Lyon.

CONDAMIN (le chanoine James), professeur à l'Université catholique, 4, rue du Peyrat, à Lyon.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

FOURNEREAU (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

* MORIN-PONS, banquier, 12, rue de la République, à Lyon.

POIDEBARD (Alexandre), professeur en droit à l'Institut catholique, 20, rue Gasparin, à Lyon.

* POIDEBARD (William), 11, rue de Jarente, à Lyon.

VACHEZ (A.), avocat, 24, rue de la Charité, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

BERTIN, (le docteur), à Gray.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, inspecteur divisionnaire.

* *Bulliot*, président de la Société éduenne, à Autun.

DES TOURNELLES (le baron Vital), au château de Trary, à Charolles.

GILLOT, élève de l'École des Chartes, 19, rue Coirand, à Autun.

* VIREY (Jean), au château de la Chevannière, par Charnay-les-Mâcon.

Sarthe.

Inspecteur : M. Robert TRIGER.

* ALBIN (l'abbé), vicaire général honoraire et chanoine titulaire, 27, rue Saint-Vincent, au Mans.

BARBE (Henri), à Conlie.

BASTARD D'ESTANG (le comte de), au château de Dobert, à Avoize.

BERTRAND DE BROUSSILLON (Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.

BOURGUIGNON, ingénieur-architecte, au Mans.

CHAPPÉE (Jules), 1, place Saint-Savin, au Mans.

* FLEURY (Gabriel), imprimeur, à Mamers.

GALPIN (Gaston), député et conseiller général, au château de Fontaines, par Fresnay-sur-the.

--LE (le comte de), à la Barbée, par Bazouges.

LIGER, architecte, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume.

MENJOT D'ELBENNE (le vicomte Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.

* PAILLARD-DUCLÉRÉ, ancien député, membre du Conseil général, à Montbizot, par Ballon.

POTTIER (l'abbé), curé de Luceau, par Château-du-Loir.

* SINGHER (Adolphe), rue Chanzy, au Mans.

SINGHER (Gustave), 14, rue d'Hauteville, au Mans.

SOYER, architecte, 40, rue de Flore, au Mans.

* TRIGER (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.

VAISSIÈRE (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

* VIENNAY (le comte Guy de), au château de Juillé, par Beaumont-sur-Sarthe.

Savoie.

Inspecteur : M.

BELAT, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Albertville.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine (1).

Inspecteur : M.

* AUBRUN, architecte attaché aux

bâtiments civils, 15, rue Charles V.

* *Barthelemy* (Anatole de), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

BAUDICOUR (Théodule de), conseiller à la Cour d'appel, 91, boulevard Saint-Michel.

BAUDOUIN (Henri), 8, rue Royale.

BESCHER, graveur en médailles, 5, rue du Pont-de-Lodi.

BILLAUDEAU (Alphonse), 14, rue Chauveau-Lagarde.

BITARD (Paul), 48, rue des Bernardins.

BLANCHET (J.-Adrien), bibliothécaire honoraire au Cabinet des médailles, 3, rue Turgot.

BOISGUÉRET DE LA VALLIÈRE (H. de), 25, rue Denfert-Rochereau.

BONNECHOSE (de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, 1, rue Clément-Marot.

*BOUILLET (l'abbé), vicaire à N.-D. d'Auteuil, 4, rue Corot.

BOURNON (Fernand), archiviste-paléographe, 12, rue Antoine-Roucher.

BRENOT, 22, rue du Général-Foy.

BROGLIE (le duc de), membre de l'Académie française, 10, rue Solférino.

BROGLIE (le prince de), député, 48, rue de la Boétie.

BUCQUET (Maurice), 12, rue Paul-Baudry.

CAIX DE SAINT-AYMOUR (le vicomte Amédée de), 112, boulevard de Courcelles.

CASATI (Ch.), conseiller honoraire à la Cour d'appel, 16, rue de Vigny.

CARTERON (Pierre), consul général de France, à Anvers.

CASTONNET DES FOSSES (H.), avocat, 12, rue de Beaune.

CHARDIN (Paul), 2, rue des Pyramides.

* COUDRET (Albert), 72, avenue Victor-Hugo.

CRÈVECŒUR (Lionel de), archiviste-paléographe, 120, rue de Longchamp.

CROIZIER (le marquis de), 10, boulevard de la Saussaye, à Neuilly-sur-Seine.

DAGUERRE (A.), 5, cité Malesherbes.

DASSY (Léon), 7, rue Lagrange.

DECRON (Léopold), architecte, 36, rue de la Chaussée-d'Antin.

DESMOTTES (Aimé), 12, rue des Vosges.

DESMOTTES (Mme A.), même adresse.

DU PUY (Paul), 61, avenue d'Antin.

DUREAU (le docteur A.), bibliothécaire-adjoint de l'Académie de

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris.

médecine, 49, rue des Saints-Pères.

* Dussaq (Maurice), 88, avenue Kléber.

Duval (Gaston), élève de l'École des Chartes, 24, rue de Lisbonne.

* Gayraud (Paul), 97, boulevard Malesherbes.

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

* Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.

Klipsch-Lafitte (Édouard), 10, rue de la Paix.

Koziorowicz, inspecteur général des ponts et chaussées, 15, boulevard Saint-Germain.

Lacave-Laplagne (Jean), 8, rue Pasquier.

Lafollye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet.

La Grange (le baron Amaury de), 197, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes.

* *Lair* (Jules), directeur des entrepôts et magasins généraux, 204, boulevard de la Villette.

Lair (Mme Jules), 204, boulevard de la Villette.

La Martinière (H. J. de), élève de l'École des Chartes, 32, rue de Madame.

* Lasteyrie (le comte R. de), membre de l'Institut, député, professeur à l'École des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.

..ière (Ferdinand de), 7, e d'Aguesseau.

* Le Blanc-Hardel (F.), 18, rue Demarquay.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

Lefébure (Edouard), 217, boulevard Saint-Germain.

* Lefèvre-Pontalis (Eugène), ancien bibliothécaire du Comité des travaux historiques, 5, rue de Téhéran.

* Léger (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois.

Legriel (Paul), architecte, 83, rue de Lille.

* Lemuet (Léon), 9, boulevard des Capucines.

* Lévis-Mirepoix (le duc de), 55, rue de Varennes.

Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque.

Maire (Albert), à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

Marchandon de La Faye (Maurice), architecte, 3, rue des Écoles, à Sceaux.

Michau (Alfred), 93, boulevard Saint-Germain.

* Michel (André), 59, rue Claude Bernard.

Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche.

Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, 14, rue de Condé.

* Nodet (Henri), architecte des monuments historiques, 14, rue Saint-Guillaume.

OUDIN (Roger), 15 *bis*, rue Moncey.

PIET-LATAUDRIE (Charles), 14, avenue de Messine.

* PINOTEAU (le baron), commandant d'état-major en retraite, 4, cité Martignac.

PINOTEAU (le baron) Maurice, ingénieur civil, 5, rue de la Chaise.

POLAK (Maurice), artiste-peintre, 29, boulevard des Batignolles.

* POMMEREU (le marquis Armand de), 67, rue de Lille.

POUSSIELGUE-RUSAND (Maurice), orfévre, 3, rue Cassette.

PUYBAUDET (Guy du), élève de l'École des Chartes, 101, rue de Miromesnil.

* QUANTIN (A.,) 6, rue du Regard.

* QUÉVILLON, lieutenant-colonel breveté d'infanterie, 27, rue du Champ-de-Mars.

RAPINE (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard Raspail.

REFUGE (Edgard de GOURIO de), 12, rue Ribera, à Auteuil.

* RIVIÈRE (Louis), 61, rue d'Anjou.

* ROHAULT DE FLEURY (Georges), 12, rue d'Aguesseau.

ROQUETAILLADE (l'abbé de), vicaire de Saint-Germain-des-Prés, 27, rue Bonaparte.

ROYS (le marquis Ernest des), 11, boulevard de la Tour-Maubourg.

* SAINT-PAUL (Anthyme), 6, rue des Chartreux.

* SAINT-PAUL (P.-L. de), avocat, 15, rue des Saussaies.

SAINT-PRIX (Xavier de), 94, boulevard Malesherbes.

* SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 27, avenue d'Antin.

SERBAT (Louis), élève à l'École des Chartes, 138, avenue des Champs-Élysées.

SOLEAU (Robert), conseiller à la Cour d'appel, 78, rue de Rennes.

* STEIN (Henri), 38, rue Gay-Lussac.

SURIREY (P.), 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.

TAISNE (Louis), architecte, 12, rue de la Bourse.

* TAXIL (Louis), géomètre de la ville de Paris, 12, rue Saint-Anastase.

* THÉDENAT (l'abbé), de l'Oratoire, 2, quai des Célestins.

VASNIER (H.-A.), 167, boulevard Malesherbes.

* VAULOGÉ (le vicomte Franz de), 7, avenue Carnot.

* VILLEFOSSE (Antoine HÉRON DE), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 15, rue Washington.

* VOGUÉ (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert.

WAZIERS (le comte Louis de), 8, rue de Varennes.

YANVILLE (le comte Raoul d'), 46, rue Fortuny.

Seine-Inférieure.

Inspecteur: M. Léonce DE GLANVILLE.

AUPINEL (le docteur), 3, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

BARBIER DE LA SERRE, inspecteur des forêts en retraite, 26, rue Beffroy, à Rouen.

BARTHÉLEMY, architecte, 12, place Cauchoise, à Rouen.

BEAUREPAIRE (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, 29, rue Beffroy, à Rouen.

BECQUET, juge de paix, à Londinières.

BRAQUEHAIS (Léon), conservateur-adjoint à la bibliothèque publique, au Havre.

CHAVENTRÉ, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.

COMONT (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

*COUTAN (le docteur), 35 *bis*, boulevard Saint-Hilaire, à Rouen.

ÉDOUARD (l'abbé Paul), curé de Saint-Ouen-du-Breuil.

ESTAINTOT (le comte Robert d'), avocat, 9, rue des Arsins, à Rouen.

* GLANVILLE (Léonce de), directeur honoraire de l'Association Normande, 19, rue du Bourg-l'Abbé, à Rouen.

s, avocat, 6, rue de l'Hôtel-
'ille, à Rouen.

LE BRETON (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'antiquités, 25 *bis*, rue Thiers, a Rouen.

LEFEBVRE (l'abbé), faubourg Assiquet, à Montivilliers.

LE MIRE (Eugène), 1, rue du Nord, à Rouen.

LORMIER (Charles), avocat, rue Racine, à Rouen.

LOTH (l'abbé), curé de Saint-Maclou, à Rouen.

MARANDE (Max), 1, rue Saint-Michel, au Havre.

PALLIÈRES (Médéric de), 4, rue d'Ernemont, à Rouen.

* PREVOST (Gustave-A.), ancien magistrat, 42, rue Chasselièvre, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Inspecteur: M.

COLLET (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

Seine-et-Oise.

Inspecteur: M. le comte A. DE DION, inspecteur général.

CARON (Émile), avoué honoraire, aux Camaldules, par Yerre.

DEPOIN (Joseph), rue Basse, à Pontoise.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* DUFOUR (A.), bibliothécaire, à Corbeil.

* FOURDRIGNIER (Édouard), entreposeur des tabacs, 112, Grande-Rue, à Sèvres.

GRAVE, pharmacien, à Mantes.

GUYOT (Joseph), au château de Dourdan.

LEFAIVRE (Albert), ministre plénipotentiaire, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles.

LORIN (F.), avoué, à Rambouillet.

MARQUIS (Léon), à Étampes.

MARTIN-SABON, ingénieur des Arts et Manufactures, à Ronquerolles, par Chambly (Oise).

PERRY DE SCULTÉTY (Mme), à Montfort-l'Amaury.

* SCHENCK (A.-F.-A.), artiste-peintre, à Écouen,

TRUBERT, architecte de l'arrondissement, à Rambouillet.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur: M. LEDAIN.

* CUMONT (le marquis de), à la Roussière, par Mazières-en-Gâtine.

Somme.

Inspecteur : M. A. JANVIER.

AULT DU MESNIL (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

BOUCHER DE CRÈVECŒUR (Armand), 53, rue de la Tannerie, à Abbeville.

BOUCHER (l'abbé Édouard), maître de chapelle de la cathédrale, 21, passage du Logis-du-Roi, à Amiens.

CRUSEL (René), à Abbeville.

* DANICOURT (l'abbé), curé de Naours, par Villers-Boçage.

DELIGNIÈRES (Émile), avocat, à Abbeville.

DU GROSRIEZ (Fernand), à Abbeville.

* DURAND (Georges), archiviste du département, 22, rue Pierre-l'Ermite, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

FLORIVAL (A. de), président du tribunal civil, à Abbeville.

GUYENCOURT (le comte Robert de), 1, rue Gloriette, à Amiens.

JANVIER (A.), boulevard du Mail, à Amiens.

LEDIEU (Alcius), conservateur de la Bibliothèque, à Abbeville.

LE SUEUR (l'abbé E.), curé d'Érondelle, par Pont-Rémy.

* MACQUERON (Henri), à Abbeville.

* OUDIN (Ernest), conseiller à la Cour d'appel, 9, rue Porion, à Amiens.

POILLY (A. de), conseiller général, à Abbeville.

POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de

Picardie, 6, rue Gloriette, à Amiens.

* PRAROND (Ernest), président d'honneur de la Société d'Abbeville, à Abbeville.

RICQUIER (O.), percepteur, à Oisemont.

* SOYEZ (Edmond), rue de Noyon, à Amiens.

VALOIS (Jules de), à Aumâtre, par Oisemont.

VAYSON (Janin), ancien président de la Chambre de commerce, à Abbeville.

Tarn.

Inspecteur : M. ROSSIGNOL.

FORT (l'abbé), curé de Teillet par Alban.

MADRON (Henri de), à Cadalen.

MIQUEL (J.), géomètre, à Mazamet.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, par Gaillac.

ROSSIGNOL (Élie-Antoine), à Montans, par Gaillac.

TOULOUSE-LAUTREC (le comte Bertrand de), au château de Saint-Sauveur, par Lavaur.

VIVIÈS (Timoléon de), au château de Viviès, par Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. le chanoine F. POTTIER.

FAUR (Prosper), à Larrazet.

MONTBRISON (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

OLIVIER (Germain), achitecte, à Montauban.

* POTTIER (le chanoine Fernand), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

Var.

Inspecteur :

* AUBENAS, ancien magistrat - ancien maire de Fréjus.

BOYER, architecte, à Hyères.

DECUERS (Séverin), maire, à Fréjus.

GIBELIN (l'abbé Édouard), curé du Muy.

OLLIVIER (l'abbé), à Porquerolles.

VERLAQUE (l'abbé), à Fréjus.

Vaucluse.

Inspecteur : M. DUHAMEL.

BARRÈS, ancien bibliothécaire de la ville de Carpentras.

BIRET (Noël), à Avignon.

DUHAMEL (Léopold), archiviste du département, à Avignon.

EYSSERIC (Joseph), à Carpentras.

FAUCHER (Paul de), à Bollène.

GUYON (Louis de), à Vaison.

LOYE (Auguste de), ancien conservateur de la Bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.

* Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.

REQUIN (l'abbé), curé de Jonquerettes, par Saint-Saturnin-lès-Avignon.

* Roux (A.), notaire, à Cavaillon.
Sagnier (Alphonse), docteur en droit, 17, rue Petite-Sannerie, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M. René Vallette.

*Ballereau (Léon), architecte, à Luçon.
Guérin (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
Vallette (René), directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard, inspecteur divisionnaire.

* Barbier de Montault (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.
Branthôme (Stéphane), au château de Jaulnay, par Clan.
Du Fontenioux (Alfred), avocat, à Poitiers.
Froment (le R. P. Dom), moine bénédictin, à Ligugé.
La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.
* La Croix (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.
* Ledain (B.), rue de la Baume, à Poitiers.
Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.
Touchois de Belhoir (Aug.), au château de la Plaine, par Lencloître.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine, 9, boulevard de la Corderie, à Limoges.
Fage (René), avocat, 25, boulevard Gambetta, à Limoges.
* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.
* Tixier (Jules), architecte, 34, boulevard Gambetta, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

Farnier (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M. G. Julliot.

Julliot (G.), 6, rue Drappès, à Sens.
Petit (Ernest), conseiller général, à Vausse, par Noyers-sur-Serain.
Roblot (Bénoni), architecte, à Sens.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

Trémeaux, à Tipaza.

Département de Constantine.

DELAPART (l'abbé), curé de Tébessa.

RÉUNION (Ile de la).

AVON (le chanoine), vicaire-général, à Saint-Denis.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

* Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Lœrsch (le docteur Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

Noue (le vicomte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

ANGLETERRE.

Dillon (le Très Hon. vicomte), président de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Ditchley, Charlbury.

Franks (Sir Auguste-W.), directeur de la Société royale des Antiquaires, à Londres.

Freemantle (le chanoine), D. D., à Cantorbéry.

Freshfield (le Dr Edwin), président de la Société archéologique de Londres et de Middlesex, à Londres.

Godfray (H.-N.), trésorier des impôts de l'île, à Jersey.

Godfray (Mme H.-N.), même adresse.

Gosselin (Hellier), membre de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, à Bengeo Hall, Bengeo.

Green (Emanuel), F. S. A., Albergate, à Londres.

Jones (Herbert), de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, 15, Montpelier Row, Blackheath, à Londres.

Langhorne (le Rév. W. H.), recteur, à Over Worton, près Oxford.

Le Cornu (le colonel), président de la Société jersiaise, au manoir de La Hague, à Jersey.

Le Gros (Gervaise), vice-président de la Société jersiaise, à Saint-Hélier.

Stephenson (Mill), secrétaire de l'Institut royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

Weale (James), Kensington Museum, à Londres.

* Wilson (le major-général Syl-

vester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

WILSON (Mme S. F.), même adresse.

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES.

BÉQUET (Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Namur.

BÉHAULT DE DORNON (Armand de), attaché au Ministère des affaires étrangères, 56, rue de Turquie, à Bruxelles.

BÉTHUNE (Mgr le baron), archidiacre de la cathédrale, à Bruges.

BÉTHUNE (le baron), membre de la députation provinciale, à Oost-Rosebeke, par Gand.

BÉTHUNE (le baron François), professeur à l'Université de Louvain.

* BLOMME (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

CLOQUET (L.), professeur à l'Université de Gand.

DELVIGNE (A.), curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

DEVILLERS (Léop^d), président du Cercle archéologique, à Mons.

DOGNÉE (Eugène), à Liège.

*DONNET (Fernand), secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 22, Longue-[illegible] Lozane, à Anvers.

FRANÇART (A.), avocat, à Mons.

GENARD (P.), ancien conservateur des archives, à Anvers.

GOBLET D'ALVIELLA (le comte), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

HAGEMANS, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

HAMBYE (Adolphe), notaire, à Mons.

HAULLEVILLE (le baron P. de), directeur du Musée royal d'antiquités, à Bruxelles.

HELBIG (Jules), directeur de la *Revue de l'Art Chrétien*, à Liège.

HUBERT (J.), ingénieur-architecte, à Mons.

HYMANS (Henri), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, 15, rue des Deux-Églises, à Bruxelles.

JONGHE (le vicomte B. de), président de la Société royale de Numismatique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

LAGASSE DE LOCHT, directeur des monuments historiques, à Bruxelles.

LA ROCHE DE MARCHIENNE (Émile de), à Harvengt, par Harmignies.

LOË (le baron Alfred de), 11, rue de Londres, à Bruxelles.

MONS (le Cercle archéologique de la ville de).

NÉDONCHEL (le comte de), président de la Société historique de Tournai.

NÈVE (Eugène), architecte, 46, rue Delocht (Schaerbeck), à Bruxelles.

NIMAL (Henri de), secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Charleroi.

REUSENS (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université de Louvain.

SAINTENOY (Paul), architecte, 76, rue de l'Ermitage, à Bruxelles.

SCHUERMANS, de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, premier président de la cour royale de Liège.

SOIL (Eugène), juge au tribunal civil, à Tournai.

TAHON (Victor), ingénieur, 159, rue de la Loi, à Bruxelles.

VAN DEN GHEYN (le chanoine), supérieur de l'Institut Saint-Liévin, 1, rue d'Argent, à Gand.

VAN DER HAEGHE (le D'), bibliothécaire de l'Université, à Gand.

VAN DER STRATEN-PONTHOZ (le comte François), 23, rue de la Loi, à Bruxelles.

VINCK DE WINNEZEELE (le baron A. de), secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, 137, avenue des Arts, à Anvers.

VOS (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

WAUWERMANS (le lieutenant-général), président de la Société roy. de géographie, à Anvers.

WITTE (Alph. de), ingénieur, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

DANEMARK.

LICHTLÉ (l'abbé), à Odensée (Fionie).

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université, à Copenhague.

ÉGYPTE.

* PALANQUE (Charles), au Caire.

ESPAGNE.

ANSOLEAGA (Don Florencio de), corr. de l'Acad. R. de San-Fernando, architecte provincial, à Pampelune.

ARZAC Y ALBERDI (Don Antonio), directeur de l'*Euskal-Erria*, à Saint-Sébastien.

COELLO Y QUESADA (S. E. Don Francisco), colonel du génie en retraite, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, 23, Serrano, à Madrid.

DURO (S. Exc. Don Cesareo Fernandez), capitaine de vaisseau, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, 13 triplicado, calle del Sauco, à Madrid.

ECHANDIA (S. Exc. Don Rafael GAZTELU, marquis de), corr de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

ITURRALDE Y SUIT (Don Juan), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

MORALES DE LOS RIOS (Don Adolfo), architecte, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

OLANO (S. E. Don José de), ancien sénateur, président des Jeux floraux basques, à Saint-Sébastien.

OLORIZ (Don Hermilio de), archiviste de la Navarre, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

O'REILLY (S. E. Don Antonio Bernal de), consul général en retraite, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

PAVIA Y BIRMINGHAM (Don Joaquim), architecte, corr. de l'Acad. R. de San Fernando, à Saint-Sébastien.

SAAVEDRA (S. E. Don Eduardo), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, 22, calle de Valverde, à Madrid.

SORALUCE (Don Pedro de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

TOGORES (Don Antonio Roca de), à Madrid.

URIARTE (Don Carlos), directeur de l'Institut, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

ÉTATS-UNIS.

FROTHINGHAM Junior (le Dr), secrétaire de l'Institut archéologique, à Princetone.

* LUDLOW (Thomas W.), Cottage Lawn, Yonkers, à New-York.

* POTTER (Armand de), 1122, Broadway, à New-York.

WAGNER, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES.

RIVETT-CARNAC (S. H.), à Calcutta.

ITALIE.

BRIVIO (le marquis Giacomo), à Milan.

CASCAVILLA (l'abbé), secrétaire de l'Académie catholique de Palerme.

CESA-BIANCHI (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

GAROVAGLIO (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Como, 18, via Pesce, à Milan.

GROSSI (le prof. Vincenzo), attaché au Musée égyptien, à Turin.

GIUSTINIANI BANDINI (S. E. le prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

INGANNI (D. Rafaele), chapelain de Zivido, près Melegnano.

MINERVINI (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

PECCI (le comte Camille), à Rome.
PIGORINI (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.
PRELINI (l'abbé César), à Pavie.
SALINAS, correspondant de l'Institut de France, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.
VARISCO (l'abbé Achille), à Monza.
ZORZI (le comte Alvise Piero), directeur du Musée royal archéologique, à Cividale.

MONACO.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.
S. A. S. LA PRINCESSE DE MONACO.
SAIGE (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

PAYS-BAS.

HEZENMANS (J.-G.-A.), à Bois-le-Duc.
HEZENMANS (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.
PLEYTE (le Dr), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.
* STUERS (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.
TEN BRINK (Jan), professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

NAZARE-AGHA (le gén^al), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

DA VEIGA (Estacio), à Tavira.
DELGADO (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

ROUMANIE.

TOCILESCO (le prof. Gr.), ancien sénateur, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

RUSSIE.

OUVAROFF (la comtesse), président de la Société impériale archéologique, à Moscou.

SUÈDE.

LANDBERG-HALLBERGER (le comte Carlo de), chambellan de S. M. le Roi, à Stockholm.

SUISSE.

BERNOUILLI (le docteur Chr.), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à Bâle.
BERNOUILLI (le docteur J.-J.), administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle.

BORN (le prof. Stéphen), président du Comité du musée de peinture, à Bâle.

BURCKHARDT-FINZLER (le docteur Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Bâle.

FELLEMBERG - BONSTTETTEN (le docteur E. de), directeur du Musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne.

GODET (le prof. Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Neuchâtel.

GODET (Philippe), professeur a l'Université, à Neuchâtel.

GOSSE (le docteur), prof. à l'Université, à Genève.

GRIOLLET DE GEER (Ernest), à Genève.

GROSS (le docteur), à Neuveville.

NAËF (Albert), à Lausanne.

RODT (E. de), architecte, conservateur du Musée historique, à Berne.

SOLDAN, professeur à l'Université, à Bâle.

NÉCROLOGIE

6 Décembre 1895. — 30 Novembre 1896.

CAULAINCOURT (le comte de), *Inspecteur du Nord*, à Lille.

COURAJOD (Louis), conservateur au Musée du Louvre, à Paris.

DELAUNE (Jules), à Romorantin.

JEANNEZ (Édouard), à Ouches, par Roanne (Loire).

LAFERRIÈRE (S. G. Mgr Julien), évêque de Constantine et d'Hippone, *inspecteur honoraire de la Charente-Inférieure.*

LE VAVASSEUR (Gustave), conseiller général, *inspecteur de l'Orne*, à la Lande-de-Lougé (Orne).

PAYARD (Émile), à Baccarat (Meurthe-et-Moselle).

PONCINS (le comte de), président de la Société archéologique de *la Diana*, au château du Palais, à Feurs (Loire).

TRANCHAU (L.-H.), inspecteur d'Académie en retraite, à Orléans.

VASSEUR (Charles), à Siorac-de-Belvès (Dordogne).

GIRBAL (Henri-Claude), inspecteur des antiquités, à Girone (Espagne).

HENRARD (Paul), lieutenant-général pensionné, membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

HUGUET (Léon), chanoine de la cathédrale, à Tournai.

LE ROY professeur à l'Université, membre de l'Académie royale, à Liège.

SILVA (le commandeur J. N. P. da), architecte de S. M. le Roi de Portugal, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

WAGENER (Auguste), administrateur honoraire de l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

COMPTE DES RECETTES & DÉPENSES

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1895

RENDU PAR LE TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ

Arrêté par le Comité permanent dans la séance du 25 janvier 1896.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1895	495 fr.	60
Rente 3 °/₀. Trimestres de janvier, avril, juillet et octobre 1895	2.000	»
Rente 3 °/₀, amortissable, léguée par M. de Caumont, mêmes trimestres	540	»
Rente 3 °/₀, au porteur, mêmes trimestres . . .	169	25
Cotisations recouvrées sur 1894.	3.920	»
Id. id. 1895.	1.810	»
Boni du Congrès de Clermont-Ferrand	336	»
Rachat d'une cotisation.	150	»
Vente de livres.	225	»
Total.	9.645 fr.	85

DÉPENSES.

Achat de rentes 3 °/₀ (cotisations rachetées) . .	168 fr.	15
Frais de recouvrement.	187	20
Frais de correspondance, affranchissements, chargements, etc.	231	15
Frais de bureau des secrétariats.	50	»
A reporter. . .	636 fr.	50

Report. . .	636 fr.	50
Distribution de publications par les libraires, hors Caen	20	50
Impressions diverses.	154	25
Impressions pour le Congrès de Clermont-Ferrand.	245	»
Impression du volume du Congrès d'Abbeville .	4 239	40
Loyer d'un appartement pour le dépôt de livres.	200	»
Traitement du concierge et chauffage.	65	»
Souscription aux Œuvres de Mgr Barbier de Montault.	20	»
Souscription à la *Statistique du Cher*	130	»
Souscription pour la restauration de la pierre tombale d'Airaines (Somme)	50	»
Souscription pour la restauration de l'église Saint-Wulfran, à Abbeville	100	»
Solde des planches des volumes des Congrès de Brive, de Besançon et d'Orléans	1.025	»
Médailles et jetons.	500	»
Frais généraux d'administration.	100	»
Gratifications diverses.	70	»
Excursions archéologiques.	1.500	»
Subvention au *Bulletin Monumental*	500	»
Total.	9.555 fr.	65

BALANCE.

Recettes	9.645 fr.	85
Dépenses	9.555	65
Excédant.	90 fr.	20

Le Trésorier,

Émile TRAVERS.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LXIe SESSION

TENUE

A SAINTES ET A LA ROCHELLE

EN 1894

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans le département de la Charente-Inférieure depuis cinquante ans. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans le département de la Charente-Inférieure.

3. Étudier les *fines* des peuplades santones et des peuplades limitrophes.

4. Signaler les monuments romains mis au jour

depuis cinquante ans dans l'Aunis et la Saintonge, et notamment les découvertes constatant l'importance de Saintes aux époques gauloise et romaine.

5. Déterminer le nombre, l'importance et la direction des chemins gaulois et des voies romaines en Aunis et en Saintonge.

6. Étudier les piles, leur forme, leur destination.

7. Étudier et décrire les cimetières gaulois, romains, mérovingiens et ceux du moyen âge.

8. Décrire les principaux monuments d'architecture religieuse de la région (diocèses de Saintes et de La Rochelle) aux différentes époques et en indiquer les caractères particuliers.

9. Signaler les particularités archéologiques des lanternes des morts, des cavaliers au portail des églises, des zodiaques, etc.

10. Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux et de la Renaissance, et les édifices civils des villes et des campagnes.

11. Déterminer le caractère et la date des caves, chapelles souterraines, et souterrains creusés ou utilisés au moyen âge ou à la Renaissance en Saintonge et en Aunis. — Dans quelles circonstances les souterrains ont-ils servi pour la défense ou l'approvisionnement des habitants?

12. Signaler les hôpitaux, maladreries, léproseries et les chemins de Saint-Jacques.

13. Étudier les œuvres des artistes de la région et

de ceux qui ont habité le pays et y ont laissé de leurs œuvres.

14. Étudier l'influence exercée sur les arts en Aunis et en Saintonge par les Anglais, aux différentes époques de la domination anglaise.

15. Signaler l'emploi du bois au moyen âge et à la Renaissance dans la construction des maisons.

16. Décoration et mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, tapisseries, objets d'orfévrerie, meubles, etc., conservés dans la région, soit dans les églises et les monuments publics, soit dans les collections particulières.

17. Étudier la construction et l'aménagement des ports, les fortifications du littoral, les phares.

18. Archéologie navale. Faire connaître les différentes espèces de navires de guerre et de commerce construits dans les ports de l'Océan depuis l'antiquité jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Décrire leurs formes, analyser les documents pouvant fournir des renseignements sur leur construction, leur aménagement, leurs équipages et leurs navigations.

19. Étudier les différentes industries locales au moyen âge et jusqu'à la Révolution : exploitation des carrières, fabrication des poteries et des faïences, verreries, industrie vinicole, eaux-de-vie, raffineries, tonnellerie, fabrication des étoffes de laine et de fil, salines, pêcheries, élevage des huîtres et des moules, etc. — Faire connaître les conditions de fabrication, les règlements et statuts, les prix de façon et de

vente, ainsi que les débouchés des produits de ces industries.

20. Épigraphie, campanographie, numismatique et sigillographie. — Indiquer les inscriptions curieuses, faire connaître les monnaies et les médailles, ainsi que les sceaux concernant l'Aunis et la Saintonge, restés inédits jusqu'à ce jour.

Les Membres du bureau de la Société française d'Archéologie et du Congrès :

Cte DE MARSY,
Directeur de la Société,
Président du Congrès.

L. PALUSTRE,
Directeur honoraire
de la Société.

J. DE LAURIÈRE, E. DE BEAUREPAIRE,
Secrétaires généraux de la Société.

E. TRAVERS,
Trésorier de la Société.

F. XAMBEU,
Vice-Président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inf.

L'ABBÉ NOGUÈS,
Secrétaire de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure.

E. COUNEAU,
Ancien adjoint de La Rochelle.

Secrétaires généraux du Congrès.

THÉODORE POIRAULT,
Trésorier de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure,
Trésorier du Congrès.

ALFRED RICHARD,
Archiviste de la Vienne,
Inspecteur divisionnaire
de la Société.

LE CHANOINE JULIEN-LAFERRIÈRE,
Évêque nommé de Constantine,
Inspecteur de la Société pour la Charente-Inférieure.

ORDRE DES REUNIONS

SAINTES

Mardi 29 Mai. 1 heure 1/2. Séance d'ouverture du Congrès, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Saintes.

3 heures. Visite des Arènes et des églises Saint-Eutrope et Saint-Pierre de Saintes.

8 heures 1/2. Séance.

Mercredi 30. 6 heures 3/4. Excursion aux Arènes de Thénac; visite de la collection préhistorique de M. le baron Eschassériaux; visite des églises de Rioux et Rétaud.

12 heures. Déjeuner à Pons.

2 heures. Visite des monuments, château, donjon, chapelle romane, église Saint-Vivien, Hôpital-Neuf, château d'Usson aux Égreteaux.

Jeudi 31. 8 heures 1/2. Séance.

10 heures. Visite aux Musées, aux murs romains, aux thermes de Saint-Saloine.

2 heures. Séance.

3 heures. Réception par la Municipalité à l'Hôtel-de-Ville.

4 heures. Visite de l'abbaye des Dames et de l'Arc-de-Triomphe romain.

6 heures 1/2. Banquet.

Vendredi 1er Juin. 7 heures 10. Départ en chemin de fer pour Saint-Jean d'Angély.

Déjeuner à Aulnay.

Visite de l'église d'Aulnay et du château de Dampierre-sur-Boutonne.

Retour de Saint-Jean d'Angély à 8 heures.

Samedi 2. Départ en chemin de fer pour Rochefort à 6 heures 56 du matin.

Départ de Rochefort à 8 heures du matin.

Excursion à Échillais, Montierneuf, Trizay, Pont-Labbé, Champagne.

Déjeuner à Saint-Jean d'Angle, à 11 h. 1/2.

1 heure 1/2. Visite de Saint-Sornin, Saint-Just, Marennes.

Départ du Chapus pour La Rochelle en bateau à vapeur. Arrivée à 7 heures du soir.

LA ROCHELLE

Dimanche 3. 1 heure. Séance à la Salle des Conférences.

3 heures. Visite des Musées et des monuments de La Rochelle.

9 heures. Réception par la Municipalité à l'Hôtel-de-Ville.

Lundi 4. 6 heures 1/2. Excursion aux bouchauds à moules d'Esnandes et de Charron.

Visite des églises d'Esnandes et de Marsilly; déjeuner à Esnandes. Retour à La Rochelle, à 3 heures.

8 heures du soir. Séance à la Bourse.

Mardi 5. Excursion à l'Ile-de-Ré.

Mercredi 6. 7 heures. Excursion à l'église de Surgères.

2 heures. Séance de clôture à la Bourse.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE 1894

Président du Congrès :

M. le comte DE MARSY.

Secrétaires généraux :

MM. F. XAMBEU, l'abbé NOGUÈS et E. COUNEAU.

Trésorier :

M. Théodore POIRAULT.

MM.

AUBRY (Camille), délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles, 19, rue Tasson Snel, à Bruxelles.

AUDIAT (Louis), bibliothécaire de la ville, à Saintes.

AUSSY, voir DENIS D'AUSSY.

(1) Les noms des membres de la Société française d'Archéologie sont précédés d'un astérique*.

MM.

AUGEREAU (William), aux Égreteaux de Pons.

*AVRIL DE LA VERGNÉE (Pierre-Ernest), avocat, 1, rue Delayant, La Rochelle.

*BALLEREAU (Léon), architecte et délégué de la Société Centrale des Architectes français, à Luçon (Vendée).

BABINOT, notaire, à Saintes.

BARRAUD, pharmacién, à Saintes.

*BEAUSSANT, ancien préfet, à La Rochelle.

*BELLOU pharmacien, à Formerie (Oise).

BÉRAUD (Gustave), directeur de l'*Ère Nouvelle*, à Cognac.

BÉRAUD (Louis), avocat, à La Rochelle.

BERNET (l'abbé DU), curé de Saint-Pierre-del-Pech (Lot-et-Garonne).

BERTEAUD (Émile), directeur des Contributions directes en retraite, à La Rochelle.

*BERTIN (le docteur), à Dijon.

BONAPARTE (le prince Roland), 10, avenue d'Iéna, à Paris.

*BONNAULT D'HOUËT (le baron X. de), insp. div. de la S. F. d'A., à Compiègne.

*BONNAULT D'HOUËT (la baronne X. de), à Compiègne.

BONNEAULT (Arthur), entrepreneur, à Niort.

*BOSC (Ernest), architecte, à Tours.

BOSC (Mme Ernest), à Tours.

BOUTROUE (Alexandre), 241, rue du faubourg Saint-Honoré, à Paris.

BOUYER (Léon), avocat, à Saintes.

BRÉMOND D'ARS (comte Anatole de), marquis de Migré, au château de la Porte-Neuve, Riec (Finistère).

MM.

*Briand (Paul), conservateur du Musée de la Société archéologique de Touraine, à Tours.

Brunaud (Paul), 1er adjoint, à Saintes.

*Brutails (A.), archiviste de la Gironde, à Bordeaux.

Bunel (Charles), architecte du département, à La Rochelle.

Cantaloube, capitaine de frégate, en retraite, à Saintes.

Cazaugade (l'abbé J.-B.), curé de Colombiers (Charente-Inférieure).

Chauvet, notaire, à Ruffec.

Chavanon, archiviste-paléographe, 63, rue Cardinal-Lemoine, Paris.

Chevallier (le docteur Paul), à Compiègne.

*Chevallier (Raymond), membre du Conseil de la S. F. d'A., à Moyvillers (Oise).

*Cochet (Honoré), à Montpellier.

Corbineau, architecte, à La Rochelle.

*Coutan (Ferdinand), docteur en médecine, à Rouen.

*Couneau (E.), ancien adjoint, à La Rochelle.

Crusel (René), à Abbeville.

Dangibeaud (Charles), licencié en droit, à Saintes.

*Decroos (Jérôme), trésorier de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Delamain (Philippe), à Jarnac (Charente).

Delmas (Émile), à La Rochelle.

Denis d'Aussy, à Crazannes (Charente-Inférieure).

*Depoin (Joseph), secrétaire de la Société historique du Vexin, à Pontoise.

*Des Francs (François), à Orléans.

*Dion (le comte A. de), inspecteur général de la S. F. d'A., à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

MM.

DIRECTEUR (le) de l'École Fénelon, à La Rochelle.

DOLLET (Auguste), ingénieur, à La Rochelle.

*DUMUYS (Léon), attaché au Musée historique, à Orléans.

*DURET (Edmond), à Saint-Germain-de-Marencennes (Charente-Inférieure).

*ESCHASSÉRIAUX (le baron), ancien député, président honoraire de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, à Thenac (Charente-Inférieure).

ESCHENAUER (A.-F.), de la Société d'Anthropologie, 149, boulevard Saint-Germain, à Paris.

*FAGE (René), insp. de la S. F. d'A., à Limoges.

*FAYOLLE (le marquis de), membre du Conseil de la S. F. d'A., vice-président de la Société Archéologique du Périgord, à Fayolle (Dordogne).

FLEURY (Paul), pharmacien, à Marans (Charente-Inférieure).

*FRANCART (Adolphe), délégué du Cercle archéologique de Mons (Belgique).

GARNAUD (Émile), secrétaire de la Chambre de Commerce, à La Rochelle.

GEAY (Marcel), négociant, à Saintes.

*GODFRAY (Henry N.), Esc., trésorier des États, à Jersey.

*GODFRAY (Mme Henry N.), à Jersey.

*GUIGNARD (Ludovic), président de la Société des lettres de Loir-et-Cher, à Chouzy.

GUILLET (Jules), négociant, rue de Laroche, à Saintes.

GUILLAUD, docteur en médecine, professeur à la Faculté de Bordeaux.

*HAMBYE (Adolphe), membre de la Société d'Archéologie de Bruxelles, à Mons (Belgique).

MM.

*Hardel (l'abbé), curé de Vineuil-les-Blois.

*Hardion, architecte, 4, rue Traversière, à Tours.

*Haulleville (baron de), conservateur en chef des Musées royaux du parc du Cinquantenaire, professeur d'histoire à l'École de Guerre, à Bruxelles.

*Hettier (Charles), docteur en droit, membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

Hillairaud (Félix), docteur en médecine, à La Rochelle.

*Hubert (Joseph), ingénieur-architecte honoraire de la ville de Mons (Belgique).

*Janvier (Auguste), de la Société des Antiquaires de Picardie, inspecteur de la S. F. d'A., à Amiens.

*Jones (Herbert), Esq., membre du Conseil de l'Institut Royal archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Blackheath (Londres).

Jouan (Eutrope), huissier, à Mortagne-sur-Gironde.

*Lacave-Laplagne (Jean), avocat, à Paris.

*Lacouloumère (Georges), à La Rochelle.

Lacour, juge d'instruction, à Saintes.

*La Croix (le R. P. Camille de), à Poitiers.

*Laferrière (Mgr Julien), évêque de Constantine, Insp. de la S. F. d'A., à La Rochelle.

*Lafollye (Paul), architecte, 34, rue Condorcet, à Paris.

*La Grange (le baron Amaury de), délégué de la Société historique de Tournai.

*Lair (le comte Charles), insp. divis. de la S. F. d'A., à Blou (M.-et-L.).

*Lair (Jules), ancien président de la Société de l'École des Chartes, 224, boulevard de la Villette, à Paris

*Lair (Madame Jules), à Paris.

MM.

*Lambertye (le comte de), à Compiègne.

*Landberg-Hallberger (le comte Carlo de), chambellan de S. M. le Roi de Suède et Norvège, à Tuitzing (Haute-Bavière).

*Langhorne (le Rév. W.-H.), M. A., recteur d'Over Worton (Angleterre).

*Lasteyrie (le comte Robert de), membre de l'Institut, député, 10 bis, rue du Pré-aux-Clercs, à Paris.

Laurent (Justin), professeur au Collège de Saintes.

Laurence (Gustave), à Niort.

*La Vergnée, voir Avril.

*Le Cornu (le colonel Ch.-Ph.), président de la Société Jersiaise, à Jersey.

*Ledain (Bélisaire), insp. de la S. F. d'A., à Poitiers.

*Legrand (Charles), secrétaire de la Société des Antiquaires de Morinie, à Saint-Omer.

*Legriel (Paul), architecte, 83, rue de Lille, à Paris.

*Legrix, ancien conservateur des Forêts, à Tours.

*Le Gros (Gervaise), M. A., vicomte de Jersey.

*Leman (Charles), à Compiègne.

Lemercier (le comte Anatole), député et maire de Saintes.

*Lemoine (Mademoiselle Alice), à Saint-Servan.

*Lesourd (Paul), avocat, à Tours.

Lesguillons (le docteur), à Compiègne.

*L'Estourbeillon de la Garnache (le marquis de), insp. de la S. F. d'A., à Tours.

Letard (l'abbé), vicaire général honoraire de Sidon, curé de Saint-Just (Charente-Inférieure).

*Liebbe (Élias), à Paris.

Lièvre (A. F.), bibliothécaire de la ville, à Poitiers.

*Loë (le baron Alfred de), secrétaire et délégué de la Société d'Archéologie de Bruxelles.

MM.

*Longcamp (A. le Féron de), membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

*Longcamp (Henri le Féron de), à Caen.

Longcamp (Madame Henri le Féron de), à Caen.

Lorin (François), avoué-licencié à Rambouillet.

Loquet (Georges), architecte départemental, délégué de la Société Centrale des Architectes français, à La Roche-sur-Yon (Vendée).

*Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque, à Paris.

Luguet, professeur à la Faculté des lettres, à Poitiers.

*M'Acqueron (Henri), secrétaire de la Société d'Émulation d'Abbeville.

*Manoir (Gaston du), membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

*Marande (Max), au Havre.

*Mareuse (Edgar), secrétaire de la Commission des Inscriptions parisiennes, 81, boulevard Haussmann, à Paris.

*Marsy (le comte de), directeur de la S. F. d'A., à Compiègne.

Martineau (Maurice), à Saintes.

*Massiou, architecte, à La Rochelle.

Mauny (Marius), docteur en médecine, à Saintes.

Meignié, ingénieur, à Saintes.

Menut (Alphonse, président de la Société littéraire, à La Rochelle.

Meyer (Louis-Eugène), courtier à La Rochelle.

*Monclar (le marquis de), ministre plénipotentiaire, à Paris.

*Monteil (Xavier de), à Verteillac (Dordogne).

*Morry (Charles de), à Tours.

MM.

*Morry (Madame Charles de), à Tours.

Morry (Jacques de), à Tours.

*Moulin (L.-A.), secrétaire de la Société Archéologique de Château-Thierry.

Moutarde (Eugène), pasteur, à Saujon (Charente-Inférieure).

*Musset (Georges), président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, bibliothécaire de La Rochelle.

Nogués (l'abbé), secrétaire de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, curé de Dampierre-sur-Boutonne.

*Orbigny (Alcide d'), maire de La Rochelle.

*Palustre (Léon), directeur honoraire de la S. F. d'A., président de la Société Archéologique de Touraine, à Tours.

Parker (James), imprimeur de l'Université, à Oxford.

Pédézert (Ch. H.), ingénieur, à Saintes.

Phélippot (René), au Bois (Ile-de-Ré).

Pinasseau (François), notaire, à Saintes.

*Pinoteau (le baron Auguste), à Paris.

Poirault (Théodore), pharmacien, trésorier de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.

*Polak (Maurice), à Paris.

Potel (Ernest), ingénieur des Ponts-et-Chaussées en retraite, à La Rochelle.

*Poul (Madame de), à Compiègne.

*Puybaudet (Guy de), à Paris.

*Rabel (N.-A.), juge suppléant, à Cognac.

*Régnier (Louis), délégué de la Société libre d'Agriculture, etc., de l'Eure, à Évreux.

MM.

*Richard (Alfred), archiviste de la Vienne, insp. divis. de la S. F. d'A., à Poitiers.

Richemond (Louis Meschinet de), archiviste de la Charente-Inférieure, à La Rochelle.

*Ricquier (Olivier), percepteur, à Oisemont (Somme).

*Rouede (Camille), à Châtillon-sur-Indre.

Rouillé-Ladevèze (A.), à Tours.

Rouillé (Louis), publiciste, à Fouras (Charente-Inférieure).

*Roumejoux (Anatole de), insp. de la S. F. d'A., président de la Société historique du Périgord, à Rossignols, par Bordas (Dordogne).

Rullier, architecte, à Saintes.

Ryley (Thomas), Esq. à Blackheath, Londres.

*Saint-Saud (le comte de), à Lavalade, par La Roche-Chalais (Dordogne).

*Sens (Georges), à Arras.

*Serbat (Émile), à Paris.

*Serbat (Louis), élève de l'École des Chartes, à Paris.

*Sylva (le chevalier J. P. N. da), membre de l'Institut, président de la Société Royale des Architectes et Archéologues Portugais, Musée du Carmo, Lisbonne (Portugal).

*Soil (J.-Eug.), membre effectif de l'Académie d'Archéologie de Belgique, conservateur du Musée Archéologique, à Tournai.

*Sorel (Alexandre), président du Tribunal civil et de la Société historique de Compiègne.

Souhart (Roger), ancien capitaine d'état-major, à Remy (Oise).

*Travers (Émile), trésorier et membre du Comité permanent de la S. F. d'A., vice-président de l'Académie, à Caen.

MM.

*Thiollier (Félix), membre de la *Diana*, 60, rue Madame, à Paris.

*Thiollier (Noël), à Paris.

*Tocilesco (le professeur G.), sénateur, membre de l'Académie roumaine, à Bucharest.

Tortat, juge au Tribunal civil de Saintes.

*Vallette (René), directeur de la « Revue du Bas-Poitou », à Fontenay-le-Comte.

*Valois (Jules de), à Aumâtre (Somme).

*Vatin (Eugène), du Comité archéologique de Senlis.

*Vatin (Madame Eugène), à Senlis.

*Vayson (Janin), de la Société d'Émulation d'Abbeville.

*Viennay (le vicomte de), à Juillé (Sarthe).

Vigen, docteur en médecine, à Montlieu.

Violeau (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Coux (Charente-Inférieure).

*Willame (Paul), artiste-peintre, à Hesdin.

*Wilson (le Major général Sylvestre F.), de l'armée anglaise, à Jersey.

Xambeu (François), vice-président de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, principal honoraire du Collège, à Saintes.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Nous avons mis à profit pour la rédaction de ce volume les procès-verbaux des séances rédigés par les secrétaires, le résumé très complet publié dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure* (1894, p. 409-456), le *Guide pour les excursions du Congrès*, rédigé par M. Georges Musset, publié dans le *Bulletin monumental* (t. LIX, 1894, p. 26), distribué aux membres présents, le rapport de MM. le baron A. de La Grange et E.-J. Soil : *Congrès archéologique de Saintes et La Rochelle et notes de voyage en Touraine, Poitou et Anjou*, inséré dans le tome XXV des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai* (tiré à part, in-8°, 76 p. et planches, Tournai, 1894), l'article de M. René Valette : *La Société française d'Archéologie à Saintes et à La Rochelle, notes d'un congressiste* (Niort, Lemercier, 1894, in-12, 24 p., extrait de *L'Ouest artistique*), ainsi que les articles publiés pendant le Congrès dans les journaux de Saintes et de La Rochelle.

L'illustration nous a été fournie par des dessins de M. Émile Couneau, dont nous avons regretté de ne pouvoir reproduire quelques-unes des belles eaux-fortes sur La Rochelle, et par des photographies de MM. le marquis de Fayolle, Edgar Mareuse, Olivier Ricquier et Eugène-J. Soil.

Que tous ceux qui ont contribué ainsi à l'illustration de ce volume veuillent bien agréer l'expression de notre sincère gratitude et de celle de leurs confrères.

Comte de MARSY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ET COMPTE-RENDU DES EXCURSIONS

SÉANCE D'OUVERTURE DU MARDI 29 MAI 1894.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance d'ouverture de la soixante-et-unième session du Congrès archéologique de France a été tenue le mardi 29 mai 1894, à une heure et demie, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Saintes, gracieusement mise à la disposition de la Société française d'Archéologie par l'administration municipale.

M. le comte de Marsy, président du Congrès, engage à prendre place au bureau: M. P. Brunaud, premier adjoint; Mgr Julien-Laferrière, évêque nommé de Constantine, inspecteur de la Société; MM. le baron Eschassériaux, ancien député, président d'honneur de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure; Musset, président, et Xambeu, vice-président de la même commission; le baron de Haulleville, conservateur du Musée royal d'Antiquités de Bruxelles; Francart, délégué du Cercle archéologique de Mons; le R. W. H. Lan-

ghorne, d'Oxford; le comte de Dion, inspecteur général de la Société française d'Archéologie; Audiat, président de la Société des Archives historiques de Saintonge; Travers, trésorier et membre du Conseil de la Société française d'Archéologie, et Poirault, trésorier du Congrès.

De nombreuses invitations avaient été faites, et les principales autorités civiles et militaires, les diverses notabilités de Saintes, ainsi que plusieurs dames, avaient répondu à l'appel qui leur était adressé.

Parmi les membres de la Société française d'Archéologie et des diverses compagnies savantes françaises et étrangères qui ont assisté à cette séance et aux suivantes, nous citerons: MM. Avril de La Vergnée, de La Rochelle, qui fait partie de la Société depuis plus de cinquante ans; Léon Ballereau, de Luçon, délégué de la Société centrale des Architectes; Babinot et Barraud, de Saintes; L. Béraud et Berteaud, de La Rochelle; le docteur Bertin, de Dijon; le baron et la baronne X. de Bonnault d'Houët, de Compiègne; Arthur Bonneault, de Niort; M. et Mme Ernest Bosc, de Tours; Alexande Boutroue, de Paris; Louis Bouyer, de Saintes; Paul Briand, de Tours; Brutails, archiviste de la Gironde, à Bordeaux; Bunel, architecte du département, à La Rochelle; le commandant Cantaloube, de Saintes; l'abbé Cazaugade, curé de Colombiers; le docteur Chevallier, de Compiègne; Raymond Chevallier, de Moyvillers; Cochet, de Montpellier; Corbineau et Couneau, de La Rochelle; Crusel, d'Abbeville; Charles Dangibeaud, de Saintes; J. Decroos, de Saint-Omer; Philippe Delamain, de Jarnac; J. Depoin, de Pontoise; François Des Francs et Léon Dumuys,

d'Orléans; Edmond Duret, de Saint-Germain-de-Marencennes; Eschenauer, de Paris; René Fage, de Limoges; le marquis de Fayolle, de Périgueux; Adolphe Francart, de Mons; Garnaud, de La Rochelle; M. et Mme H.-N. Godfray, de Jersey; Gray et Guillet, de Saintes; Ludovic Guignard, de Chouzy; Hambye et Jos. Hubert, de Mons; Hardion, de Tours; Jean Lacave-Laplagne, de Paris; Lacour, de Saintes; Paul Lafollye, de Paris; le baron Amaury de La Grange, de Tournai; le comte Ch. Lair, de Blou; M. et Mme Jules Lair, de Paris; le comte de Lambertye, de Compiègne; Ledain, de Poitiers; Legrand, de Saint-Omer; Legriel, de Paris; Le Grix, de Tours; Paul Lesourd, de Tours; Ch. Leman et le docteur Lesguillons, de Compiègne; Mlle Lemoine, de Saint-Servan; le marquis de l'Estourbeillon de La Garnache, de Vannes; l'abbé Létard, curé de Saint-Just; Liebbe, de Paris; Lièvre, de Poitiers; Loquet, délégué de la Société centrale des Architectes, à La Roche-sur-Yon; Charles Lucas, architecte à Paris; Macqueron, d'Abbeville; Edgar Mareuse, de Paris; Martineau, Mauny et Meignié, de Saintes; Massiou, architecte, Menut et Meyer, de La Rochelle; M. et Mme Ch. de Morry et M. Jacques de Morry, de Tours; le pasteur Moutarde, de Saujon; d'Orbigny, maire de La Rochelle; Pédezert et Pinasseau, de Saintes; le baron A. Pinoteau et Maurice Polak, de Paris; Mme de Poul, de Compiègne; L. Régnier, d'Évreux; Alfred Richard, de Poitiers; de Richemond, archiviste du département, à La Rochelle; Ricquier, d'Oisemont; Louis Rivière, de Paris; Rouëde, de Châtillon-sur-Indre; Rouillé-Ladevèze, de Tours; Louis Rouillé, de Fouras; Anatole de Roumejoux, de la Dordogne;

Rullier, architecte, à Saintes; Thomas Ryley, Esq., de Londres; le comte de Saint-Saud, de la Dordogne; Émile Serbat, de Paris; Eugène Soil, de Tournai; le président Sorel et Souhart, de Compiègne; R. Vallette, de Fontenay-le-Comte; Jules de Valois, de la Somme; M. et Mme Eugène Vatin, de Senlis; Janin Vayson, d'Abbeville; le vicomte de Viennay, de la Sarthe, etc., etc.

M. Brunaud, premier adjoint, a pris tout d'abord la parole pour souhaiter en ces termes au Congrès la bienvenue au nom de la ville de Saintes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
« MESDAMES, MESSIEURS,

« Au nom de la ville de Saintes, je viens vous souhaiter une sincère et cordiale bienvenue. Je vous remercie, en même temps, d'avoir choisi notre cité pour centre de vos excursions archéologiques. C'est la deuxième fois depuis cinquante ans que Saintes a cet honneur.

« Vous êtes dans une contrée très riche en vieux monuments et qui n'a pas dit son dernier mot. Tous les jours, nous faisons des découvertes importantes. Si César n'avait qu'à frapper du pied la terre, pour en faire sortir des légions, ici nous n'avons qu'à fouiller le sol pour en exhumer des richesses. Et quand je dis des richesses, je n'exagère pas. Car vous verrez bientôt à notre musée une inscription du plus haut intérêt aujourd'hui complète, qui a passionné il n'y a pas déjà longtemps le monde savant, et dont vos prédécesseurs ont, le 18 juin 1844, étudié un fragment.

« En visitant notre musée, vous pourrez vous rendre compte des nombreux trésors que nous ont conservés, depuis des siècles, les vieux remparts élevés jadis pour protéger Saintes contre les invasions des barbares. C'est peut-être la seule chose que l'archéologie puisse porter à l'actif de ces hommes venus du Nord et de la Germanie.

« En parcourant notre ville, vous verrez des monuments gallo-romains qui témoignent de sa haute antiquité, et des édifices du moyen âge qui donnent une idée de ce qu'était son importance à cette époque.

« Il m'est même permis de remonter bien plus haut.

« Nos savants ont retrouvé des vestiges de l'enceinte de la vieille cité gauloise, qui devint plus tard *Mediolanum*.

« Je croirais manquer à mon devoir si, en pareille circonstance, je ne venais pas saluer la mémoire de ces savants saintais qui ont illustré notre pays, et auxquels nous devons notre renommée dans le monde archéologique.

« Messieurs, quand vous aurez terminé vos travaux, quand vous reprendrez le chemin de vos demeures, puissiez-vous emporter un bon souvenir de votre séjour parmi nous! Pour nous, nous en garderons un excellent et nous vous disons : Ne soyez pas aussi longtemps à revenir ».

M. Georges Musset, président de la Commission des Arts et des Monuments de la Charente-Inférieure et de la Société d'Archéologie de Saintes, a rappelé ensuite les services rendus par la Société française d'Archéologie dans l'allocution suivante :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Il est des devoirs dans la vie qui sont des plaisirs, et c'en est un bien vif pour moi que celui de vous souhaiter la bienvenue. Ce plaisir comptera dans mon existence. Vous représentez, en effet, pour moi dans tout son épanouissement ma science préférée et le rêve de toute ma vie. Vous représentez, en effet, Messieurs, pour nous tous, mais pour moi en particulier, des études qui ont pris la meilleure partie de mon existence et de mon énergie. Je laisserai à mes collaborateurs le soin de vous rappeler quels ont été nos devanciers dans la région où nous vivons, quels progrès la science y a vu s'accomplir, de vous dire qui nous sommes et quelles sont nos aspirations. Ils vous parleront de nous.

« Laissez-moi, par contre, vous entretenir de vous, de l'apostolat que vous et vos prédécesseurs avez entrepris si noblement et du drapeau de la science archéologique que vous portez si haut et si ferme.

« Ces travaux et ces succès, je les suis, je puis le dire, depuis mes années d'enfance, car vous m'avez, sans aucun doute, fait ce que je suis.

« Parmi les livres préférés avec lesquels je vivais, dans l'âge où l'on apprend à lire, se trouvait le volume du Congrès que vous avez tenu à Saintes, il y a cinquante ans. Ce fut sans doute une initiation inconsciente, car, à l'âge d'homme, je suivais la voie que vous m'aviez si bien montrée. Et, depuis cette époque, je n'ai pas cessé un jour d'applaudir à vos succès et à vos travaux.

« Le noble but que vous poursuivez, je n'ai besoin de l'apprendre à personne, c'est de sauver de la destruction et de l'oubli, c'est de transmettre aux générations futures toutes les gloires et toutes les beautés de la vieille France. Il y a un lien indestructible entre le passé et le présent, la société moderne a ses assises dans les découvertes du passé. Si la France a su tenir la tête de la civilisation, et si, semblable à un phare gigantesque, elle porte aux extrémités du monde les rayons de sa grandeur, de son intelligence et de son originalité, c'est que la base puissante et monumentale en a été élevée par nos pères; elle est faite de toutes nos grandeurs passées.

« La science moderne est un capital; et, comme tous les capitaux, elle ne doit son développement qu'à la mise en œuvre successive et de plus en plus parfaite de découvertes accumulées et économisées dans les siècles passés.

« C'est à consolider cette base que vous employez vos efforts. Votre œuvre est plus qu'attrayante, elle est nécessaire. Sans vous, la destruction aurait souvent accompli son œuvre, l'oubli serait venu, les ténèbres et la vulgarité auraient tout envahi. La France ne serait plus qu'un vaste champ de culture à peine distinct des mondes nouveaux où l'homme n'a jamais passé.

« Caumont et vous tous, ses successeurs, vous êtes venus. Vous avez parcouru tous les coins de la France. Vous avez montré du doigt les beautés ignorées, les monuments perdus dans les villages les plus cachés. Vous avez appris aux ignorants à les connaître, à les apprécier, à les respecter. Vous avez fait germer dans les cerveaux des idées ignorées jusqu'à ce jour.

Vous avez fouillé la terre, pour retrouver les mœurs de nos pères. Vous avez intéressé les villageois eux-mêmes à signaler les découvertes qui se produisaient autour d'eux.

« De ces découvertes, de ces observations, vous avez fait un corps; réunissant les études ou les sauvetages isolés, vous en avez tiré la substance et créé la synthèse, et vous avez apporté par vos travaux d'énormes matériaux pour la reconstitution de notre histoire.

« Votre œuvre est belle, Messieurs, et, en dehors des résultats palpables, on en trouve la preuve dans vos publications annuelles, où, sans faiblesse, sans défaillance d'aucune sorte, depuis trois quarts de siècle, vous accumulez des travaux remarquables, et où la saine critique se retrouve en plus.

« Votre œuvre, vous l'apprécierez, Messieurs, dans notre département. Il y a cinquante ans encore, il n'était pas exceptionnel de voir les particuliers et les pouvoirs eux-mêmes s'acharner inconsciemment contre les monuments les plus beaux de la région. Depuis lors on les respecte; les esprits se sont formés; des voix, inspirées par vous, se sont élevées, qui ont honni le vandalisme sous toutes les formes; des associations sont nées, à votre suite et sous votre inspiration, qui, animées de votre souffle, ont entraîné nos populations elles-mêmes dans cette voie d'admiration et de conservation que vous aviez tracée. En parcourant notre pays, vous retrouverez debout tous les monuments que vous aviez admirés; vous les retrouverez conservés et consolidés. En les revoyant, vous pourrez vous applaudir de votre œuvre et vous vous féliciterez de revenir encore pour nous encourager dans nos efforts.

« Soyez donc les bienvenus, Messieurs, et permettez-moi de vous remercier particulièrement d'avoir accepté l'invitation de la Commission départementale et de la Société Saintaise, dont vous avez été pour ainsi dire les fondateurs et les inspirateurs ».

M. le comte de Marsy a répondu aux deux orateurs et prononcé le discours dans lequel il a, chaque année, l'habitude de passer en revue les travaux de la Société :

« MONSEIGNEUR (1),
« MESDAMES,
« MESSIEURS,

« Il y a juste un demi-siècle, la Société française d'Archéologie, répondant à la demande de la Société archéologique de Saintes, venait dans cette ville tenir son onzième Congrès, session brillante, remplie par des communications intéressantes, dont nos publications ont gardé le souvenir. Aujourd'hui, c'est la fille et la continuatrice de la Société archéologique de Saintes, la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, qui, par l'organe de son érudit président, M. Georges Musset, nous a conviés à venir de nouveau étudier les monuments si importants et si nombreux de l'Aunis et de la Saintonge, et je tiens à le remercier tout d'abord, lui et ses confrères, et pour cette invitation et pour l'empressement avec lequel tous, Messieurs, vous avez, dans ce départe-

(1) Mgr Julien-Laferrière, évêque nommé de Constantine, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

ment, préparé les travaux de notre nouvelle session.

« En 1844, les moyens de communication étaient rares et difficiles, aussi les excursions étaient-elles peu nombreuses et les travaux lus en séance, les discussions occupèrent-ils la plus grande partie des journées du Congrès. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; grâce aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, grâce aux nombreuses routes qui sillonnent ce département, c'est sur place qu'il nous sera donné d'étudier avec vous les nombreux monuments de toutes les époques qui rappellent les différents peuples qui, depuis les temps préhistoriques, ont laissé leurs traces sur le sol des Santons.

« Ce n'est plus seulement Saintes, Saint-Romain-de-Benet, le terrier de Toulon, la pile de Pirelongue et les églises de Meursac et de Rétaud que vous serez appelés à visiter, mais les arènes de Thénac, les églises de Rioux et de Rétaud, les monument si nombreux de Pons et l'élégant château d'Usson transporté aux Égreteaux, la ville de Saint-Jean-d'Angély, l'église d'Aulnay et le château de Dampierre-sur-Boutonne; Echillais, Montierneuf, Trizay, Pont-l'Abbé, Champagne, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Sornin, Saint-Just, etc., spécimens importants de cette architecture romane particulière à cette région ; La Rochelle, ses constructions militaires et ses vieux hôtels, l'église fortifiée d'Esnandes, l'île de Ré, l'église de Surgères et les dolmens de Charras.

« A la suite de l'excursion de 1844, M. Duret rédigeait un intéressant et très complet rapport que vous pourrez consulter avec fruit ; aujourd'hui, M. Musset n'a pas voulu vous laisser sans guide en présence des monuments que vous serez appelés à visiter et, avec sa

grande connaissance des antiquités et de l'histoire de son pays, il a rédigé pour vous une notice détaillée des localités que vous devez parcourir. Devant chaque édifice, en quelques lignes, vous en lirez l'histoire, vous serez mis à même d'en étudier les particularités sans avoir à recourir à de grands ouvrages difficiles à emporter dans la sacoche; mais, à votre retour, vous serez libres de poursuivre vos recherches, grâce aux nombreuses publications dues aux archéologues de ce pays, grâce surtout à ce magnifique ouvrage de l'*Art en Aunis et en Saintonge*, entrepris par Monseigneur Julien-Laferrière et poursuivi par lui avec le concours de M. Georges Musset.

« Mais, à côté de la Commission des Arts et Monuments, il est encore d'autres sociétés savantes qui témoignent d'une louable activité et concourent par leurs travaux à l'étude de l'histoire locale, et je tiens à rappeler d'abord la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis qui, sous la présidence de l'infatigable M. Audiat, a entrepris de doter votre département d'une véritable bibliothèque. En moins de vingt années, car elle célébrera le 5 de ce mois son vingtième anniversaire, elle n'a pas publié moins de trente volumes de documents et de bulletins.

« Je dois aussi signaler l'Académie de La Rochelle, fondée en 1732, et dont les différentes sections se font remarquer par une louable émulation dans leurs travaux, la Société des Amis des Arts de la même ville qui, non seulement concourt par ses expositions au développement des beaux-arts, mais a contribué à l'enrichissement du Musée de peinture et d'archéologie, la Société de Géographie de La Rochelle, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Rochefort et

la Société de Géographie de la même ville. J'aurais voulu ajouter à cette liste la Société historique de Saint-Jean-d'Angély, mais je crois que, depuis plus de vingt-cinq ans, elle a cessé de donner des preuves de son existence.

« Dans quelques instants, M. Dangibeaud, en vous exposant les découvertes faites depuis cinquante ans, les travaux publiés pendant cette période, vous indiquera les sources auxquelles vous devrez puiser, vous signalera les points sur lesquels vous aurez à porter votre attention.

« En parcourant le compte-rendu du Congrès de 1844, nous avons été heureux d'y voir les noms de plusieurs érudits dont les uns, comme MM. le baron E. Eschassériaux et Duret, figurent au nombre des membres de notre réunion de cette année, et dont d'autres, deux des secrétaires, M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, et M. le comte Alexis de Chasteigner, ancien président de l'Académie de Bordeaux, comptent encore parmi les membres les plus actifs de la Société française d'Archéologie et n'ont cessé de figurer parmi les rédacteurs du *Bulletin Monumental.* Qu'il nous soit permis, dans cette fête jubilaire, de leur adresser nos cordiales et sympathiques félicitations.

« Plusieurs de nos confrères, en recevant le programme de ce Congrès tenu dans la Charente-Inférieure, auront pu se trouver étonnés de ne pas voir, comme ils s'y attendaient et comme nous l'avions annoncé à Abbeville, Alger indiqué comme lieu de notre réunion. Nous n'avons pas renoncé à notre projet, mais nous avons dû en ajourner l'exécution; et nous sommes presque heureux de ce retard, puisqu'il

nous permettra de retrouver sur le siège de saint Augustin celui qui a été longtemps notre inspecteur dans ce département, Monseigneur Laferrière, préconisé ces jours derniers évêque de Constantine, que nous avons l'honneur de saluer ici et qui, nous n'en doutons pas, portera aux monuments de son nouveau diocèse, à Hippone, à Lambessa, à Timgad, l'intérêt dont il a donné tant de preuves dans ses recherches sur Saintes, Pons et les autres villes de la Saintonge.

« J'ai prononcé le nom d'Abbeville, siège de notre dernière réunion, dont vous avez été à même de constater le succès, je ne veux pas le faire sans remercier de nouveau les dévoués confrères qui ont pris le soin d'organiser cette session. Mais je tiens aussi à adresser le témoignage de notre gratitude aux membres de l'Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, qui nous ont si affectueusement guidés dans notre excursion dans les comtés de Kent et de Sussex, et qui nous ont introduits au Congrès archéologique de Londres, dont le souvenir restera comme celui d'une de nos meilleures excursions à l'étranger. Je voudrais les voir plus nombreux dans cette salle, mais je prierai ceux qui s'y trouvent de porter nos remerciements à leurs confrères et de leur dire que plusieurs d'entre nous se proposent de les accompagner cette année à Shrewsbury.

« Quant à nos *amis* de Belgique, l'ancienneté de nos relations m'autorise à leur donner ce titre, qu'ils soient assurés de nous voir à Mons, au neuvième Congrès de la Fédération des Sociétés historiques de Belgique (1).

(1) *Bulletin monumental* (t. LIX, 1894, p. 347), le compte-rendu de cette réunion.

« Après avoir étudié avec eux les antiquités du Hainaut, nous pousserons notre excursion jusqu'à Anvers, qui nous promet une surprise par la résurrection fort bien réussie d'un des vieux quartiers de la cité flamande.

« Nous nous retrouverons aussi, je l'espère, au mois d'août, à Caen, au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences.

« Si l'Archéologie n'y a pas une section spéciale, par suite d'une délicate attention du Conseil, qui ne veut pas marcher sur nos brisées, elle trouve à apporter son concours à plusieurs sections et notamment à celles d'anthropologie, de géographie et d'architecture, et je ne doute pas que vous ne répondiez à l'appel que je suis chargé de vous adresser au nom du Comité d'organisation dont on a bien voulu m'appeler à faire partie.

« D'ici là, la Société archéologique de Sens doit célébrer, du 19 au 22 juin, le jubilé cinquantenaire de sa fondation; elle avait bien voulu nous proposer de solenniser cette date en allant y tenir un congrès, mais en présence des engagements précédents et afin de laisser à la fête sénonaise son caractère, j'ai dû demander à nos confrères d'organiser une réunion spéciale à laquelle vous êtes conviés et qui comprendra des séances de lectures, une audition du célèbre office des fous du XIIIe siècle, la visite des monuments de Sens et diverses excursions, dont une à Saint-Florentin et à Pontigny (1).

(1) *Bulletin monumental* (t. LIX, 1894, p. 169). Les noces d'or de la Société archéologique de Sens, par M. le baron X. de Bonnault d'Houët.

« Comme le disait l'an dernier, à Abbeville, M. de Lasteyrie, ces réunions donnent une nouvelle vie à nos sociétés provinciales, et il est du devoir de tous ceux d'entre nous qui sont libres de leur temps d'y prendre part. C'est là que l'on est mieux à même d'étudier les monuments et les musées, et nos travaux ne peuvent que gagner à ces études comparatives.

« Puisque je parle de ces réunions, permettez-moi de vous rappeler les Assises scientifiques normandes, fondées par M. de Caumont, dont la première réunion quinquennale a eu lieu à Caen en décembre dernier, et aussi l'inauguration du Musée historique de Jeanne d'Arc, à Orléans, qui nous a permis de constater, il y a moins d'un mois, l'inaltérable activité de notre vénéré confrère, M. le chanoine Desnoyers, réunion présidée par M. Kaempfen, directeur des Musées nationaux, et à laquelle assistaient des représentants de toutes les villes dans lesquelles s'est conservé le souvenir de la libératrice de la France au XVe siècle.

« Vous avez été à même de constater, Messieurs, quelle mine de renseignements renferment nos publications pour l'archéologie de la France et des pays voisins, mais vous savez aussi combien les recherches y sont parfois difficiles. Les quatre premières séries du *Bulletin monumental* seules sont munies de tables, et pour le reste, comme pour les volumes des Congrès nous en sommes réduits à consulter la *Bibliographie*, fort utile mais beaucoup trop sommaire, de MM. de Lasteyrie et Lefèvre-Pontalis. Cette situation n'a pas laissé que de nous préoccuper, mon prédécesseur, M. Palustre, et moi. Je suis heureux de vous apprendre que l'un de nos confrères, qui n'en est plus

à faire ses preuves en pareille matière, M. Edgar Mareuse, auteur des tables des publications des Sociétés de l'Histoire de Paris et de l'Histoire de Pontoise, a bien voulu m'offrir de rédiger une table des deux dernières séries du *Bulletin monumental*, et je n'ai pas besoin d'ajouter que j'ai accepté sa proposition avec reconnaissance.

« Mais il ne suffit pas, Messieurs, de parler de nos projets et par suite de nos joies; chaque année dans cette séance d'ouverture, j'ai pris à tâche de jeter avec vous un regard sur le temps qui s'est écoulé depuis notre dernière session, et ma première pensée est forcément une pensée de tristesse, un souvenir donné à ceux qui nous ont appartenu, et que nous ne verrons plus à nos réunions, dont le nom a cessé de figurer sur nos listes et dont nous n'aurons plus à lire les travaux, à écouter les communications. La liste en est longue malheureusement, elle comprend vingt-six membres français et quatre membres étrangers, et son étendue m'empêchera de parler de chacun d'eux comme je l'aurais désiré.

« M. Louis Gaugain, décédé à Caen, le 12 août 1893, à l'âge de 83 ans, était de beaucoup le plus connu de tous. Il était le doyen de la Société à laquelle il appartenait depuis l'année de sa fondation, et depuis cette époque, il avait rempli sans interruption les délicates fonctions de trésorier de la Société. Pendant plus de cinquante ans, M. Gaugain assista à nos congrès annuels, et la paralysie seule put arrêter le zèle qu'il portait aux intérêts d'une œuvre dont il avait été l'un des fondateurs. J'ai tenu à rendre sur sa tombe un dernier hommage à notre confrère, et je suis sûr

LOUIS GAUGAIN

Trésorier honoraire de la Société française d'Archéologie

que vous voudrez vous associer à moi pour envoyer à sa famille l'expression de nos regrets (1).

« Deux membres du Comité permanent nous ont été également enlevés : M. Lefournier, curé de Clinchamps-sur-Orne, qui prenait une part active à l'administration de la Société, et M. Senot de La Londe, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie, dont tous nos confrères ont été à même d'apprécier l'affabilité. M. le marquis d'Alvimare de Feuquières, inspecteur d'Eure-et-Loir, est décédé dans sa soixante-seizième année, à Dreux, où sa mort a été l'objet d'un deuil général. Les membres de la Société qui ont pris part au Congrès de 1888 ont apprécié les qualités d'organisateur et la courtoisie de ce représentant d'une des anciennes familles du pays, dont le fils continue dans nos rangs les traditions. Un autre de nos inspecteurs, celui de la Meuse, M. Félix Liénard, est mort également octogénaire. Je n'ai pas à rappeler ici ses beaux travaux sur l'archéologie romaine de ce département, mais je dois dire que jusqu'à son dernier jour M. Liénard a contribué à l'accroissement des collections du Musée de Verdun, sur lesquelles il publiait chaque année d'intéressants rapports. M. Jules Le Clerc de La Prairie, membre du conseil administratif à Soissons, où il est mort à près de 91 ans, appartenait à notre société depuis plus de cinquante ans. C'est à lui qu'on doit la fondation de la Société archéologique de Soissons, et lors du Congrès que nous avons tenu dans l'Aisne en 1887, il a encore assisté à nos séances et pris part à nos discussions. M. Boucher de Molandon,

(1) V. *Bulletin monumental*, t. LVIII, 1893, p. 597.

membre non résidant du Comité des Travaux historiques à Orléans, décédé à 85 ans, avait conservé toute son activité, et nous recevions encore à la veille de sa mort un mémoire rédigé par lui en collaboration avec le baron Adalbert de Beaucorps, son neveu, sur le siège d'Orléans sous Charles VII. M. Boucher de Molandon avait partagé sa vie entre les études historiques et les bonnes œuvres. La Société archéologique de l'Orléanais lui doit la fondation d'un prix quinquennal, et c'est grâce à ses efforts qu'elle est installée aujourd'hui dans l'ancienne Salle des Thèses de l'Université d'Orléans, qu'il réussit à conserver et dont il se fit l'historien. Je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quel intérêt M. Boucher de Molandon suivit les séances de notre Congrès de 1892 et le plaisir qu'il eut à nous recevoir à Reuilly et à nous faire les honneurs de l'église de Chécy, réparée en grande partie à ses frais et par ses soins. Une des grandes médailles de la Société avait récompensé les travaux de M. Boucher de Molandon sur l'époque de Charles VII et sur Jeanne d'Arc, ainsi que sur les découvertes gallo-romaines dans l'Orléanais. Le comte René du Mesnil de Maricourt, à côté de nombreuses nouvelles historiques qui ont la Picardie pour cadre, a laissé d'importantes recherches sur l'archéologie préhistorique dans le Valois. M. Auguste Ozenfant, conservateur général des Musées de Lille, décédé dans cette ville à 60 ans, a eu dans ces dernières années une large part à l'accroissement et à l'organisation des riches collections de la capitale des Flandres. M. l'abbé Staub, décédé à Fontenay-le-Comte, à 81 ans, n'était pas un archéologue, mais un historien, et avant tout un historien militaire. Fils

d'un officier de cavalerie, il a laissé plusieurs volumes sur l'histoire de l'arme des Hussards, et ce fut pour lui un jour heureux que celui où il lui fut donné d'accompagner pendant la guerre de 1870 le 2e Hussards, dont il avait retracé les hauts faits. La croix de la Légion d'honneur, qui lui fut décernée à la suite de la campagne, montra que l'abbé Staub savait mettre en pratique les qualités de courage qu'il avait fait ressortir chez ses héros favoris. Nous avons encore à rappeler les noms de MM. le marquis de Bricqueville, Félix Clappier, Danjou de La Garenne, dont la mort, déjà vieille de deux ans, ne nous a été signalée que dernièrement, Hippolyte Féraud, ancien percepteur à Orange, toujours préoccupé de la conservation des antiquités romaines de cette ville; Gaston Giron, avocat au Puy, l'abbé Le Maczon, doyen du chapitre de la cathédrale de Nantes, l'abbé Félix Lenoir, curé doyen de Bélabre, Marchand, à Ozouer-sur-Trezé, le docteur Marturé, ancien médecin militaire à Toulouse, Masson, à Amiens, Meyer, Mistral-Bernard et Penon, à Marseille, l'abbé Randanne, à Clermont-Ferrand, le frère Télesphore, à Avignon, et enfin M. Louis Thuret, à Paris, qui, depuis plusieurs années, suivait régulièrement nos Congrès.

« A l'étranger, nous avons perdu M. le chevalier Bertolotti, archiviste d'État, à Mantoue, bien connu par ses nombreuses recherches sur les artistes des différents pays qui, depuis le XVe siècle, sont venus en Italie s'inspirer des traditions de l'antiquité ou apporter leur concours à la construction et à la décoration des édifices de Rome et des grandes villes de la Péninsule; M. l'abbé Habets, archiviste de Maëstricht, savant aimable et que l'on aimait à aller consulter

dans cette belle église des Récollets, qui était devenue le dépôt des riches archives du Limbourg; M. Dognée de Villers, avocat à Liège, qui a pris, du temps de M. de Caumont, une part active aux travaux des Congrès des Sociétés savantes, et enfin M. le docteur Conrad Leemans, correspondant de l'Institut et ancien directeur du Musée royal des Antiquités néerlandaises, mort à Leyde, dans sa 83e année. Ici, vous me permettrez, Messieurs, de donner un souvenir spécial à la mémoire de ce grand égyptologue, si simple et si modeste, qui, pendant plus de vingt-cinq ans, voulut bien me témoigner, soit dans son hospitalière demeure, soit dans de nombreux voyages, une amitié qui m'a été précieuse.

« Vous parlerai-je maintenant des travaux de nos confrères, la liste en serait longue. Partout on trouve leurs noms, soit sur des ouvrages spéciaux relatifs à l'archéologie et à l'histoire de nos anciennes provinces, soit dans des publications collectives, comme *La France artistique et monumentale*, l'*Album des arts et monuments du midi de la France*, la *Normandie monumentale et pittoresque*, soit dans les Revues provinciales ou les Recueils de nos compagnies savantes.

« Au dernier Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, comme à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts, leurs travaux ont été nombreux, leurs communications variées et toujours intéressantes.

« Au salon des Champs-Élysées, M. Hardion nous a apporté le résultat de ses études sur la vieille abbaye de Saint-Julien de Tours.

« Aussi, Messieurs, les honneurs et les distinctions n'ont-ils pas manqué à nos confrères, et c'est un

plaisir pour moi d'énumérer les principaux et de les en féliciter.

« Tout à l'heure, je vous rappelais l'élévation à la dignité épiscopale de Mgr Laferrière, que nous avons le plaisir de voir aujourd'hui parmi nous. Mais ses hautes fonctions vont, je le crains, enlever le nouvel évêque à ses études favorites. J'aurais à manifester les mêmes craintes en annonçant l'élection comme député de la Corrèze de M. le comte de Lasteyrie, si nous ne savions devoir trouver en lui le défenseur au Parlement de nos monuments historiques et si je ne prenais acte des mots qu'il m'écrivait au moment de sa nomination : « Député pour quatre ans, archéologue pour toujours. »

« Parmi les récompenses académiques, nous trouvons à l'Académie Française : M. Fernand Bournon, qui a reçu une partie du prix Thérouanne pour son ouvrage intitulé : *La Bastille;* à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. J.-Adrien Blanchet, lauréat du prix de numismatique, pour son *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque Nationale*, et dans le Concours des Antiquités nationales, MM. l'abbé de Carsalade du Pont, le docteur Vincent et Boucher de Molandon, qui ont reçu des mentions pour leurs dernières publications.

« M. Henri Nodet a obtenu au concours une des trois nouvelles places créées d'architecte des monuments historiques.

« La croix d'officier de la Légion d'honneur, conférée à M. Caillemer, en reconnaissant les services du doyen de la Faculté de droit de Lyon, a été aussi la juste récompense de ses beaux travaux sur l'histoire du droit antique.

« Vous applaudirez aussi à la nomination de M. Ernest Dupuis, comme chevalier.

« MM. Paul du Chatellier, Louis Jarry et l'abbé Rolland ont été nommés officiers de l'Instruction publique, ainsi que M. Georges Musset, que nous sommes heureux de pouvoir féliciter de cette nouvelle distinction.

« Les palmes académiques ont été décernées également, au dernier Congrès de la Sorbonne, à MM. le marquis de L'Estourbeillon et l'abbé Bouillet, deux de nos collaborateurs les plus actifs.

« Les mérites de plusieurs de nos confrères ont été également appréciés à l'étranger. MM. Sorel et Travers ont été élus membres correspondants de l'Académie d'Archéologie de Belgique, présidée cette année par M. Arthur Blomme, dont vous avez pu lire dans le dernier numéro du *Bulletin monumental* le remarquable discours sur l'extension de l'archéologie depuis un demi-siècle.

« M. Léonce de Glanville, un de nos doyens, a été nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand à la suite de sa belle publication sur le Prieuré de Saint-Lô de Rouen, à laquelle la Société a, il y a deux ans, décerné une de ses grandes médailles.

« M. le baron de Baye, qui a encore pris part cette année aux travaux du Congrès archéologique de Wilna et a rapporté de son voyage en Russie et en Hongrie de nombreux matériaux pour ses travaux sur l'art chez les Barbares, a été nommé commandeur de Saint-Stanislas de Russie et élu correspondant de la Société archéologique de Hongrie; M. le baron de Loë a été, dans les mêmes circonstances, nommé officier de Sainte-Anne de Russie.

« Le roi de Portugal a conféré à M. Émile Travers la croix de chevalier de la Conception, afin de reconnaître ses travaux sur les expéditions des marins de la Péninsule au moyen âge, et je suis heureux de saisir cette circonstance pour remercier notre excellent trésorier des services qu'il rend chaque jour à la Société, non seulement pour l'administration de nos finances, mais pour la surveillance de l'impression de nos publications.

« Je vous disais l'an dernier, Messieurs, de quelle manière brillante M. Adrien Planté avait représenté notre Société au Congrès de Huelva, et je vous annonçais qu'à la suite de cette réunion l'Académie royale de l'Histoire lui avait conféré le titre de correspondant; vous apprendrez aujourd'hui avec plaisir que S. M. la Reine Régente a fait parvenir à notre confrère le brevet de commandeur avec plaque d'Isabelle-la-Catholique.

« Les titres du marquis de Monclar à la croix de commandeur de Léopold de Belgique ne touchent pas à l'archéologie et reposent sur les services qu'il a rendus aux Belges pendant plus de vingt-cinq ans, depuis le rapatriement de la Légion belge au Mexique jusqu'aux intérêts de ce royaume au Vénézuela, mais notre confrère est resté fidèle à nos études et la fièvre seule l'empêche d'être au milieu de nous.

« Je m'arrête, et cependant j'ai la certitude d'être incomplet dans cette revue.

« Je voudrais me borner aux paroles que je viens de vous adresser, mais cependant permettez-moi de finir en parlant de moi, ou plutôt de la Société française d'Archéologie et en reportant sur elle les honneurs dont j'ai été l'objet : en remerciant la So-

ciété des Antiquaires de Normandie de m'avoir choisi pour son directeur pour 1894, l'Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne d'avoir, à la suite du Congrès de Londres, inscrit parmi ses membres honoraires MM. Travers, le baron de Loë et moi, et la Société archéologique de Tarn-et-Garonne de m'avoir fait le même honneur.

« Je dois enfin exprimer tout particulièrement ma gratitude à l'Académie Roumaine, qui m'a appelé dernièrement à occuper dans son sein une place de membre honoraire, « pour me remercier des efforts que je fais pour le progrès des études archéologiques en France ». J'ai été profondément touché de cette distinction que cinq de mes compatriotes seulement possèdent, et je tiens à en remercier l'Académie et son représentant parmi nous, M. le sénateur Tocilesco qui, depuis trois ans, est venu, sans regarder aux distances, nous apporter le résultat de ses belles trouvailles, voulant, comme il le disait l'an dernier d'une manière si touchante, faire profiter la France des découvertes qu'il lui a été possible de poursuivre, grâce aux connaissances qu'il a recueillies à l'École pratique des Hautes Études, l'un de nos premiers établissements d'enseignement supérieur (1).

« Avant de terminer, je tiens à remercier l'administration municipale de la ville de Saintes de l'accueil qu'elle veut bien nous réserver et de l'hospitalité qu'elle nous donne si aimablement dans ce palais municipal. Retenu à la Chambre des députés, M. le comte Anatole Lemercier, maire de Saintes, a tenu à

(1) Au dernier moment, M. le sénateur Tocilesco a été retenu par ses devoirs parlementaires à Bucharest.

nous exprimer les regrets qu'il éprouvait de ne pouvoir se joindre à nous. Je prierai M. Brunaud, premier adjoint, qui veut bien représenter ici la ville, et qui, s'il ne s'occupe pas des mêmes études que nous, est connu dans le monde scientifique par ses beaux travaux sur la botanique, de se faire auprès de lui et de ses confrères du Conseil municipal l'interprète de nos remerciements.

« Je déclare ouverte la soixante-et-unième session du Congrès archéologique de France. »

M. Xambeu, vice-président de la Commission des Arts et Monuments historiques, rappelle que M. de Caumont avait désiré tenir à Saintes, en 1870, les séances du Congrès scientifique, mais que cette réunion ne put avoir lieu.

« Nous avons pensé, ajoute-t-il, que la Société française d'Archéologie pouvait nous accorder, en 1894, l'honneur de tenir dans la Charente-Inférieure ses séances annuelles.

« D'autres vous diront ce qui a été fait depuis 1844; mais nous vous paraîtrions bien ingrats si l'un de nous ne portait votre attention sur ceux qui nous ont autrefois guidés et qui nous ont depuis quittés, vers celui surtout qui fut l'ami de M. de Caumont, qui fut le travailleur infatigable de notre Société.

« La vie de Lacurie a été racontée, ses travaux ont été analysés dans le *Recueil* de la Commission des Arts (1).

(1) Voir tome V de cette collection, le discours de M. de Tilly et les notes de l'abbé Vallée.

L'abbé Lacurie (J.-L.-S.), né à Saint-Jean-d'Angély, le 23 nivôse an XII (1805), est décédé à Saintes, le 31 mars 1878. Il a laissé de nombreux travaux historiques et archéologiques.

« Le comte de Vaudreil avait laissé une Société composée de quelques hommes dévoués : Lacurie, son successeur à la présidence, savait bien que ce que l'on gagne en surface dans les Sociétés savantes, on le perd souvent en profondeur ; mais une Société sans subventions, sans cotisations, ne peut guère affirmer son existence et, à notre époque démocratique, l'on veut se montrer, se produire par de nombreux articles, par de nombreuses brochures et même par un peu de réclame.

« Lacurie ne cherchait pas une vaine gloire ; revoyez les comptes-rendus du Congrès de 1844, il fait tout pour attirer l'attention sur ses collègues ; étudiez les notes qu'il a insérées dans le *Recueil*, il s'attache au vrai, il discute avec science et modestie. S'il commet une erreur, c'est qu'il n'a pas eu à sa disposition tous les documents nécessaires, documents qui n'existaient pas toujours à l'heure où il écrivait : quelques-unes de ces erreurs ont été signalées avec un certain éclat. Ces reproches n'ont pas paru bien graves et n'ont en rien diminué l'homme. Je me suis souvent demandé si les Bourignon, Massiou, Moreau, Lacurie, Grasilier, n'ayant pas écrit tout ce qu'ils ont écrit, ceux qui les ont annotés, critiqués auraient pu, à la même époque, mieux faire. Gardons le souvenir des anciens, conservons-leur notre respect et soyons heureux qu'ils nous aient laissé quelque chose à ajouter à leur œuvre.

« Le champ est vaste ici, Messieurs, vous nous montrerez le meilleur moyen de le cultiver et de l'agrandir.

« Après Lacurie sont venus M. l'abbé Julien-Laferrière, actuellement évêque de Constantine, et le

comte Th. de Bremond d'Ars. Ce dernier a continué avec zèle et autorité l'œuvre si bien commencée; en archéologie, en numismatique, dans l'art géraldique, dans l'histoire locale et généalogique, Bremond d'Ars sut réunir des matériaux importants. Il se donna tout entier à la direction du *Recueil* de notre Société, il était le président devinant les aptitudes et les développant, indiquant aux uns un travail à poursuivre, imposant aux autres des recherches à faire, donnant à tous ses notes et ses observations sans vouloir se souvenir qu'elles venaient de lui; la mort cruelle (3 juillet 1890) est venue l'arracher à notre affection.

« Vous connaissez les travaux et les recherches de Mgr J. Laferrière. Il nous quitte, il trouvera dans son premier diocèse un nouveau champ d'études et d'investigations; il emporte tous nos souhaits et nous lui disons : au revoir. »

M. Charles Dangibeaud donne lecture d'un mémoire rédigé en réponse à la première question du programme et traitant des travaux archéologiques entrepris dans la Charente-Inférieure depuis cinquante ans.

M. Louis Audiat, président de la Société des Archives, adresse, au nom de cette compagnie, un souhait de bienvenue aux membres du Congrès et rappelle les nombreux et importants travaux accomplis depuis vingt ans par la Société qu'il préside.

Nous avons rendu, dit-il, hommage à saint Louis et à Champlain, nous graverons cette année sur le marbre les noms des preux du combat de Montendre.

La séance est levée à quatre heures.

VISITE DES MONUMENTS DE SAINTES.

Saint-Pierre, les arènes et Saint-Eutrope.

Immédiatement après la séance commence la visite des monuments de Saintes, sous la conduite de Mgr Julien-Laferrière, de MM. Xambeu, Audiat et des autres membres des Sociétés savantes de la ville. Nous en faisons précéder le récit de l'aperçu historique sur Saintes, rédigé par M. G. Musset, en vue du Congrès. C'est à ce travail que nous emprunterons, en les complétant parfois par quelques observations dues à nos confrères pendant nos visites, les descriptions des monuments de la Charente-Inférieure qui ont fait l'objet des études de ce Congrès.

La ville de Saintes est la plus vieille cité du département. Elle dut être, aux époques lointaines, le centre des intérêts de la région. Si quelques points paraissent plus favorisés qu'elle au point de vue des découvertes préhistoriques, cela tient peut-être à ce que les traces de cette époque ont disparu sous les apports des civilisations successives. Il n'en est pas de même pour l'époque gauloise, représentée à Saintes par des découvertes importantes, en tête desquelles on peut mettre celle de l'autel (la triade gauloise), conservé au musée de Saint-Germain et représenté au musée de Saintes par un moulage. Saintes apparaît de bonne heure, dans la période gallo-romaine, comme capitale du pays des Santons, sous le nom de *Mediolonum Santonum.* C'est une des cités de

l'empire. Des temples et des édifices, dont les magnifiques débris ont rempli ou couvrent encore le sol, attestent la grandeur et la prospérité auxquelles la ville était parvenue. La ville gauloise et la ville gallo-romaine occupent les hauteurs et s'étendent sur les coteaux de Saint-Vivien, de Saint-Saloine, de Saint-Macout, et les abords des routes de Rochefort et de Saint-Georges-des-Coteaux. Des voies romaines y convergent. Un magnifique aqueduc, dont les restes se retrouvent de Vénérand à Fontcouverte, y amène les eaux nécessaires à la population. Aux époques troublées qui marquent la fin du IVe siècle, la cité s'entoure à la hâte de remparts élevés en partie aux dépens d'édifices ruinés ou abandonnés. C'est à l'une de ces fortifications, celle qui entourait l'hôpital et le couvent de la Providence, que la tradition avait conservé l'appellation vraisemblablement inexacte de Capitole.

Avec l'apparition du christianisme et le moyen âge, la ville se déplaça un peu. Elle descendit vers la rivière, dans la vallée où avaient été fondées des églises, Saint-Pierre, Saint-Michel, Saint-Maur, dans les faubourgs autour du monastère de Saint-Martin, de Saint-Pallais, de l'abbaye des Dames, et aussi autour du prieuré de Saint-Eutrope, proche le corps du saint martyr qui, le premier, avait évangélisé la Saintonge. Ville épiscopale de la Saintonge, Saintes vit se multiplier dans ses murs et dans ses faubourgs des établissements religieux, dont quelques-uns ont disparu sans laisser de traces, mais sous l'inspiration desquels s'élevèrent les beaux monuments religieux que l'on admire encore aujourd'hui. L'élément civil, par contre, laissa peu de souvenirs à Saintes jus-

qu'aux temps modernes, malgré les privilèges communaux dont la ville avait été dotée.

Placée entre les pays de langue d'oïl et les régions de la langue d'oc, sur la voie romaine d'Autun à Bordeaux, sur le chemin de Saint-Jacques, Saintes devait forcément recevoir le contre-coup de toutes les invasions ou des guerres intérieures. Et, en effet, cette ville fut visitée successivement par les Barbares du Nord se rendant en Espagne, par les Sarrazins, par les Normands, occupée par les Wisigoths. Les luttes qui eurent lieu aux différentes époques de notre histoire entre Français et Anglais y amenèrent souvent les combattants des deux partis. Les événements de la Réforme et de la Fronde s'y déroulèrent à leur tour. Et c'est miracle qu'au milieu de tous ces déboires, il reste encore quelque chose des intéressants monuments que l'on se plaît aujourd'hui à visiter.

Notre première station est pour la basilique de Saint-Pierre.

Dans une bulle datée de 1451, le pape Nicolas V dit que la basilique de Saint-Pierre de Saintes est du monde entier la seconde en date. Nous sommes porté à croire pue cette basilique s'est élevée sur l'emplacement d'une église dédiée à saint Pierre et saint Paul, par saint Vivien, évêque de Saintes, poussé à cette construction, dit la légende, par une révélation angélique. Saint Léonce, de Saintes, et saint Pallais la relevèrent de ses ruines. Une lettre de Grégoire le Grand, datée de 596, nous apprend que le nouvel édifice contenait treize autels, dont quatre n'avaient pas encore reçu les reliques qu'ils devaient contenir et pour lesquels saint Pallais demandait des frag-

ments des corps saints de Pierre, Paul, Laurent et Pancrace. Pépin et Charlemagne en furent les bienfaiteurs; et le souvenir du grand empereur est demeuré si vivant dans la paroisse que c'est à lui qu'on attribuait la fondation de cette église, à telle enseigne qu'au XVe siècle on a fait figurer sa statue en pied sur l'un des contreforts de la façade.

De ces antiques édifices, il ne peut guère rester que des soubassements, si tant est qu'il en existe encore.

Brûlé en 1026 par des « chrétiens impies », Saint-Pierre fut reconstruit en 1117 par l'évêque Pierre de Confolens et consacré solennellement en 1185 ou 1186, en présence de Guillaume Le Templier, archevêque de Bordeaux, et d'Adhémar de Carboneau, évêque de Saintes. A cet édifice, il faut rattacher les deux coupoles qui surmontent les deux bras du transept et dont l'une subsiste presque dans son entier.

Vers 1450, on désira sans doute donner à l'édifice des dimensions plus grandioses et des formes plus ornementées, et l'on construisit la basilique actuelle. C'est à la seconde partie du XVe siècle qu'il faut, en effet, placer l'édification de toute l'œuvre vive de l'église, à l'exception des voûtes. A cette époque appartiennent incontestablement le portail grandiose en style gothique prismatique où le ciseau de l'artiste a produit des statues sans nombre et fouillé des rinceaux délicats; aussi, ce clocher massif, qui n'a pas été achevé, semble-t-il, et qui devait se terminer par une flèche; aussi, les arcs-boutants ornés de clochetons aux crochets renversés, et destinés à contrebuter une voûte qui n'a jamais été montée à la hauteur prévue, sans doute pour des raisons architectoniques ou par manque de ressources, ou bien encore par suite

du malheur des temps. Les luttes de la Réforme avaient accumulé les ruines et fait disparaître les ressources des institutions religieuses. Les voûtes ne furent, en effet, reprises qu'en 1582 et terminées qu'en 1618; mais l'audace des architectes n'alla pas jusqu'à donner à ces voûtes la hauteur normale et prévue, et les fenêtres des murs latéraux furent coupées dans œuvre. En 1649, Louis de Bassompierre, en 1761, Simon-Pierre de Lacoré, tous les deux évêques de Saintes, s'occupaient de parachever le chœur, où l'on voit s'élever aujourd'hui des colonnes provenant, dit-on, de l'abbaye des Dames. Les décorations de l'intérieur, notamment une élégante chapelle renaissance des Tourettes, ont en partie disparu, emportées par le vandalisme de la Réforme ou le mauvais goût des temps modernes.

Grâce à l'obligeance de M. le curé, nous sommes à même de voir dans son jardin les restes du cloître et des constructions qui entouraient la cathédrale.

De Saint-Pierre, nous nous rendons aux Arènes.

Tel est le nom sous lequel on désigne à Saintes l'Amphithéâtre romain, qui s'étendait dans une vallée étroite, au pied de riches villas s'étageant sur le coteau septentrional, entre la route de Saint-Georges-des-Coteaux et celle de Rochefort. Il paraît remonter à la fin du Ier ou au commencement du IIe siècle. On avait utilisé pour l'établir les déclivités des deux collines qui l'enserrent et sur lesquelles se développaient les gradins et les précinctions. Un grand escalier, construit dans le côté du nord-est, permettait d'y pénétrer, de même qu'un grand vomitorium placé au sud-est dans l'axe de la vallée. Ses dimensions sont considérables. Le déblaiement a été entrepris depuis 1881,

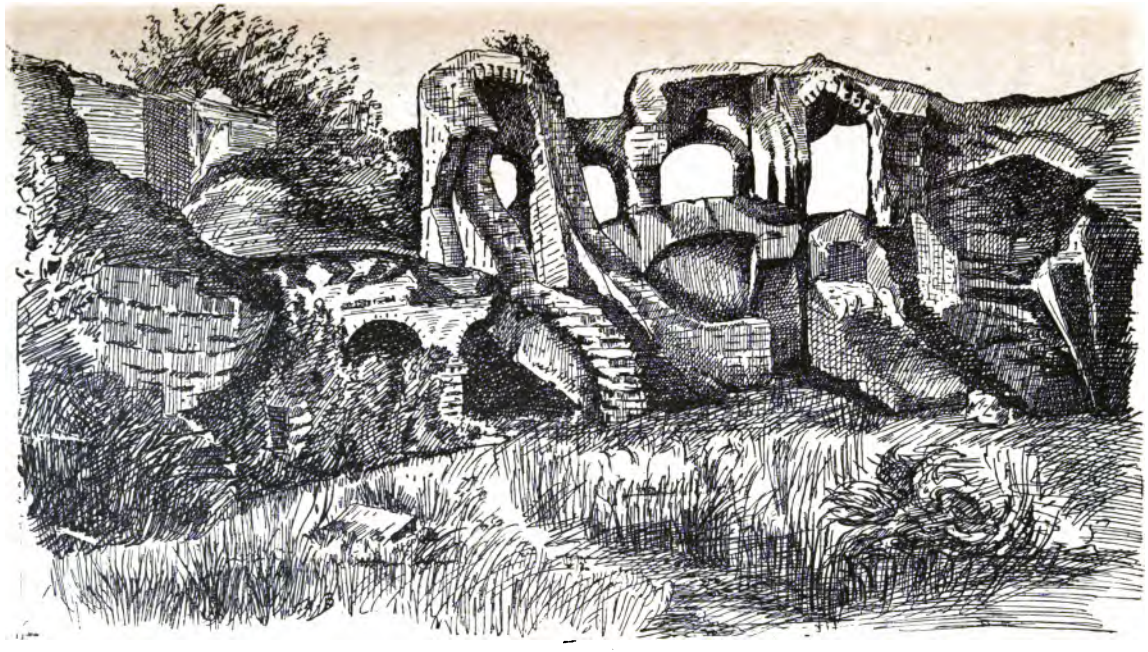

LES ARÈNES DE SAINTES.
Vue intérieure.
(Dessin de M. le baron de Bonnault.)

sous la direction de M. Lisch; les résultats de ces fouilles ne sont pas encore connus. Mais il paraît dès maintenant établi, malgré la découverte d'un petit aqueduc, fait plutôt pour l'écoulement que pour l'adduction des eaux, qu'il n'était pas disposé pour des naumachies. Il est à désirer que les terres qui l'encombrent soient enlevées, et que les parties découvertes par les fouilles soient mises à l'abri des injures du temps (1).

Vers la base des précinctions, au sud, existe une fontaine célèbre, appelée la Font-Sainte-Eustelle, lieu de pèlerinage qui rappelle une jeune et noble romaine, convertie par saint Eutrope, martyrisée et ensevelie avec lui.

Après avoir remonté une pente très raide, nous arrivons à Saint-Eutrope.

L'église où reposent les restes vénérables du premier apôtre de la Saintonge a succédé à de nombreux édifices, dont il ne paraît rester que peu de traces. Il est possible, il est vraisemblable même, qu'elle s'élève sur le lieu précis où fut supplicié et où fut inhumé saint Eutrope, au milieu d'un faubourg habité par de pauvres gens. Il est de tradition qu'une église y fut édifiée tout d'abord par les chrétiens sous l'invocation de la Très-Sainte-Trinité. Ce vénérable sanctuaire était en ruines quand Léonce le Jeune, archevêque de Bordeaux (560-580), et saint Pallais, évêque de Saintes (573-586), s'employèrent à lui substituer un monument richement décoré sous l'invocation de

(1) Nous apprenons que, depuis le Congrès, divers terrains qui ne lui appartenaient pas encore ont été acquis par la ville et que le déblaiement des Arènes va être activement poursuivi.

saint Étienne et de saint Eutrope; et saint Pallais y plaça, dans un lieu spécialement préparé pour cela, les restes de saint Eutrope qu'on venait d'exhumer. La nouvelle église dura environ trois siècles et fut détruite au IXe siècle par les Normands, maîtres de la ville de Saintes, malgré la résistance opposée par Seguin, surnommé Mostellanicus, duc de Gascogne. S'il subsiste quelque chose de cet ancien édifice, ce ne peut être qu'un soubassement en grand appareil, existant au-dessous du mur de l'église haute actuelle, c'est-à-dire entre l'abside et l'ancienne nef de l'église haute, appelée par quelques-uns « église des catéchumènes », partie détruite sans nécessité sérieuse, par un préfet inconscient, en 1803.

Le sarcophage où reposent les restes de saint Eutrope est également ancien.

La reconstruction du monastère attenant à l'église fut commencée entre 1079 et 1081, date de la donation faite par Guy-Geoffroi, dit Guillaume VII, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, aux Clunistes, qui conservèrent ce prieuré jusqu'à la Révolution. La consécration de l'église fut faite, le 7 avril 1096, par le pape Urbain II et Ramnulfe de Foucauld, évêque de Saintes. L'architecte se nommait Benoist.

La crypte est en partie de cette époque, mais les voûtes, caractérisées par un gros boudin qui les soutient aux travées, sont du XIIe ou peut-être du commencement du XIIIe siècle. A cette époque appartiennent aussi les murs des collatéraux. Le narthex de la crypte a des voûtes perpendiculaires à celles de la crypte. Certaines parties de cette église inférieure ont été refaites au XVe siècle (1460-1462). Le tombeau de saint Eutrope se compose d'un sarcophage primitif,

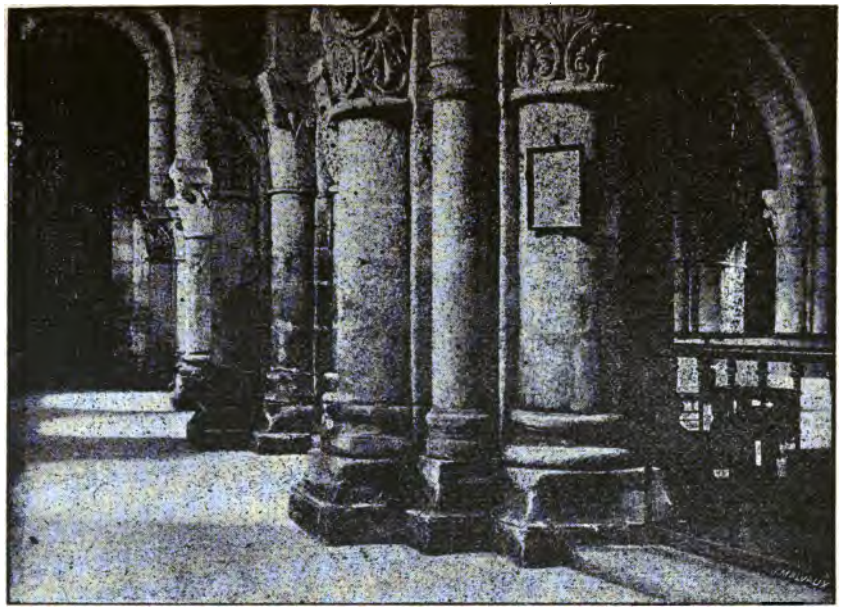

Cliché de M. E.-J. Soil.

SAINTES.

Crypte de l'église Saint-Eutrope.

sur lequel on lit EVTROPIVS, en grandes capitales. Une cuve baptismale est contemporaine de la crypte.

L'église haute est de quelques années postérieure à celle-ci; elle était placée au-dessus d'elle et avait la même largeur. Elle s'étendait sur la place actuelle, au long de laquelle on aperçoit encore, engagées dans le mur du couvent des Ursulines, des colonnes de la fin du XIe siècle. L'édifice supérieur, tel qu'il est aujourd'hui, formait le chœur de l'église haute primitive. Il est intéressant de signaler les voûtes des bas-côtés, qui sont en demi-berceaux et destinées à contrebuter les voûtes centrales; les chapelles absidiales sont remarquables. La nef principale, qui s'étendait sur la place, se composait de trois nefs; celle du milieu au niveau du transept et du chœur, les bas-côtés en contrebas. Un escalier intérieur descendait à la crypte. Le portail de la façade était orné d'un zodiaque, disposition qui se retrouve notamment à Aulnay et à Fenioux.

Au XVe siècle, on fit à l'église des travaux et des réparations. Le clocher fut édifié sous le règne de Louis XI et grâce à l'initiative et aux libéralités de ce prince (1445-1482). La façade est de 1831.

SÉANCE DU MARDI SOIR 29 MAI.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à huit heures et demie du soir.

Siègent au bureau : Mgr Laferrière, MM. Léon Palustre, B. Ledain, H.-N. Godfray, Eug.-J. Soil, Xambeu, Émile Travers.

M. le Président règle l'ordre du jour, en faisant l'appel des questions du programme et en demandant aux membres présents d'indiquer les travaux qu'ils se proposent de présenter au Congrès, ainsi que les points sur lesquels ils auront des réponses verbales à apporter.

Il rappelle en outre qu'à la suite de chaque visite de monuments, une partie de la séance qui suivra sera réservée aux observations qui pourraient être présentées sur la destination, la date et les caractères de ces monuments.

M. Xambeu dépose sur le bureau divers travaux destinés au Congrès, et un certain nombre de publications qui lui ont été adressées pour lui être offertes.

Mgr Laferrière lit un mémoire sur les fouilles de l'hôpital de Saintes, entreprises par lui en 1887; il signale les résultats obtenus et ceux que l'on pourrait encore espérer de nouvelles fouilles faites non seule-

ment à l'hôpital, mais au remblai du cours Reverseaux (1).

Il termine en remerciant la ville de Saintes et le Gouvernement du concours qu'ils lui ont fourni.

M. B. Ledain lit une étude très complète sur la date des remparts de Saintes, qu'il fixe à la fin du IIIe siècle (de 277 à 306). Il examine ensuite la question de l'existence possible d'un capitole à Saintes (2) et termine en disant qu'il ne faut pas attendre de nouvelles

(1) Dans une note insérée dans le compte-rendu du Congrès publié dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, M. Xambeu a signalé divers documents intéressants, rappelant des travaux exécutés notamment en 1609 pour la défense de la ville et en 1622 pour la construction du collège :

« En 1609, Louis de Perne, gouverneur de Saintes, reçut ordre du roi Henri IV de faire élever quelques bastions et de fortifier la ville. A cet effet, il fit abattre une vieille tour... on y déterra de grosses pierres qui paraissent avoir servi à la construction d'un temple..., plusieurs tambours de colonnes avec leurs bases et chapiteaux, des frises, des architraves, des autels, des pierres sépulcrales, des bas reliefs... des médailles.

« On voit dans les jardins de l'hôpital général beaucoup de pierres sculptées qui sont « des restes de l'ancien capitole ? » Le morceau le plus digne de l'attention est un bas-relief représentant Castor Gaulois dans une niche (?)... on voit aussi des corniches et des chapiteaux d'ordre dorique, des tambours de colonnes cannelées... Le mur extérieur de ce jardin offre aussi plusieurs fragments antiques, des pierres chargées de divers ornements d'architecture...

« Un de ces fragments vient d'être employé pour servir de base à la colonne qui doit s'élever en l'honneur des braves de ce département (colonne de la place Blair)... Rapport à M. le Préfet, an IX de l'ère française. »

(2) Cette question a été discutée déjà, il y a une dizaine d'années, par MM. Audiat, d'Yves, Musset.

découvertes, mais entreprendre dès aujourd'hui un travail d'ensemble sur les monuments romains de Saintes.

M. L. Dumuÿs présente, au sujet du travail de M. Ledain, quelques observations résultant de l'étude qu'il a faite des remparts d'Orléans.

M. Ernest Bosc communique sur l'amphithéâtre de Saintes un certain nombre d'observations, et signale des particularités qui ne se retrouvent pas notamment dans les arènes de Nimes et d'Arles, dont il a fait une étude complète. Il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait aussi à entreprendre une étude complète des arènes de Saintes. Il y a là, dit le savant auteur du *Dictionnaire d'architecture*, un travail qui serait l'honneur d'un architecte.

Mgr Laferrière, à la demande de MM. Palustre et Brutails, donne quelques renseignements sur l'architecture de l'église de Saint-Eutrope, mais il ajoute que l'on ne peut préciser la date de la construction de la voûte de la crypte.

M. Daugibeaud lit une note sur plusieurs peintres qui ont habité Saintes et ont laissé de leurs œuvres soit dans les églises de la ville, soit dans celles de diverses localités de la Saintonge.

M. le Président remercie M. Daugibeaud de cette communication et insiste sur l'intérêt de semblables recherches, qui apportent d'utiles contributions à la biographie des artistes français.

M. le Président de la Commission Impériale et Royale des Arts de Vienne adresse un télégramme de félicitations à la Société française d'Archéologie, à l'occasion de la réunion du Congrès.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Excursion à Thénac, Rioux, Pons et les Égreteaux.

(Mercredi 30 Mai.)

A sept heures du matin, plus de soixante membres du Congrès prennent place dans de nombreuses voitures et partent pour une excursion dont la première station est aux arènes de Thénac, où ils sont reçus par M. le baron Eschassériaux, ancien député.

Les arènes de Thénac tirent leur nom d'un amphithéâtre de petites dimensions, situé non loin d'une voie romaine encore apparente, et qui, après avoir quitté Saintes par le faubourg de la Berthonière, passe à Paban, à Corinthe, et se confond ensuite avec la route nationale de Saintes à Bordeaux, pour se diriger sur Pons. L'amphithéâtre aurait fait partie d'une villa somptueuse aujourd'hui transformée en ferme, dont un pan de mur mesure encore 10 mètres de hauteur, en petit appareil alterné de cordons de briques; on y a découvert des thermes, des monnaies impériales et mérovingiennes, recueillies soigneusement par M. le baron Eschassériaux.

Dans la plupart des salles de cette habitation ont été réunies les collections préhistoriques recueillies au Peu-Richard ou Gros-Terrier, situé à deux kilomètres environ, sur la commune de Thénac.

Ce camp, découvert par M. le baron Eschassériaux, appartient à la civilisation robenhausienne. Il ne s'y est rencontré aucun objet de fer ou de bronze. Le camp occupait la crête du coteau; sa forme est sen-

siblement un ovale dont le grand axe s'étendait du nord-ouest au sud-est. Il se composait principalement d'une double enceinte, d'énormes fossés (le fossé extérieur a 7 mètres d'ouverture sur 3^{m}50 de flèche), d'escarpes puissantes formées des déblais de ces fossés. Au sud-ouest est ménagé un préau également entouré de fossés. Presque au centre du camp, et dans l'intérieur de ce préau, est creusée une profonde cavité à destination inconnue, mais qui aurait pu convenir à la conservation des grains et des provisions. On pénètre dans le camp par quatre portes, dont une au nord-est et trois sur le front sud. De ces portes, deux sont aménagées de façon à ce que les différentes enceintes ne soient coupées que sur des points qui ne se commandent pas, disposition qui facilitait singulièrement la défense. Les fouilles semblent établir que les habitations étaient adossées au mur du nord.

Ce camp avait dû, selon nous, servir de refuge à une population tranquille vivant du produit des bestiaux. Les ossements d'animaux domestiques y sont en nombre considérable ; les animaux sauvages y sont peu représentés.

Le mobilier se compose d'innombrables silex, qui contiennent peu de pointes de flèches à oreillettes, ni de pointes à tranchant transversal. Les poteries y sont également nombreuses et offrent ceci de caractéristique, que les plus anciennes semblent être les plus finies, ce qui laisserait à penser que le camp a été fondé par une colonie qui avait perdu peu à peu la connaissance d'une industrie passée. On y rencontre des blocs de grès qui ont dû servir d'outils et dont on retrouve des exemples dans d'autres stations néolithiques.

Après leur avoir fait visiter les restes du théâtre de Thénac, Mme la baronne et M. le baron Eschassériaux ne veulent pas laisser leurs visiteurs remonter en voiture, sans leur offrir des rafraîchissements et leur faire goûter notamment une vieille eau-de-vie de vingt ans et plus, produit de leurs vignobles, comme il est rare d'en rencontrer aujourd'hui.

La station prolongée faite à Thénac amène dans notre itinéraire un retard que l'intérêt de cette visite ne peut nous faire regretter, mais qui nous oblige à supprimer de notre programme l'église de Rétaud (1), et nous nous rendons directement à Rioux.

L'église de Rioux *(capitulum de Ryos, ecclesia Beatæ Mariæ de Rioux)*, placée sous l'invocation de Notre-Dame, relevait de l'évêque de Saintes, qui nommait à la cure « pleno jure ».

De l'église primitive, fin du XIIe siècle, il ne reste que l'abside, la travée du cœur qui la précède et une partie seulement des murs de la nef, puis, dans le transept de droite, un amas de colonnes qui devaient être destinées à supporter, soit la voûte des aisselles, soit la voûte des nefs latérales. La voûte tout entière

(1) Rétaud (*capitulum de Reytaus, prioratus de Restaudo, ecclesia Sancti Trojani de Retaude, de Restaud*) était un prieuré dépendant du prieuré de Saint-Eutrope de Saintes. Il était sous l'invocation de saint Trojan. Le prieur était à la présentation du prieuré de Saint-Eutrope et à la nomination de l'évêque de Saintes.

L'église se compose d'une nef, terminée à l'intérieur par une abside circulaire. Le transept a été réparé; il se compose de quatre grands arcs avec piliers du XVe siècle et voûte d'ogive de la même époque. Les colonnes de la nef laissent à penser que la voûte était en cintre brisé reposant sur doubleaux.

Cet édifice est surtout remarquable par l'ordonnance et la décoration de son abside pentagonale.

a été reconstruite de 1859 à 1862. Les contreforts de l'abside sont du commencement du siècle, l'aisselle

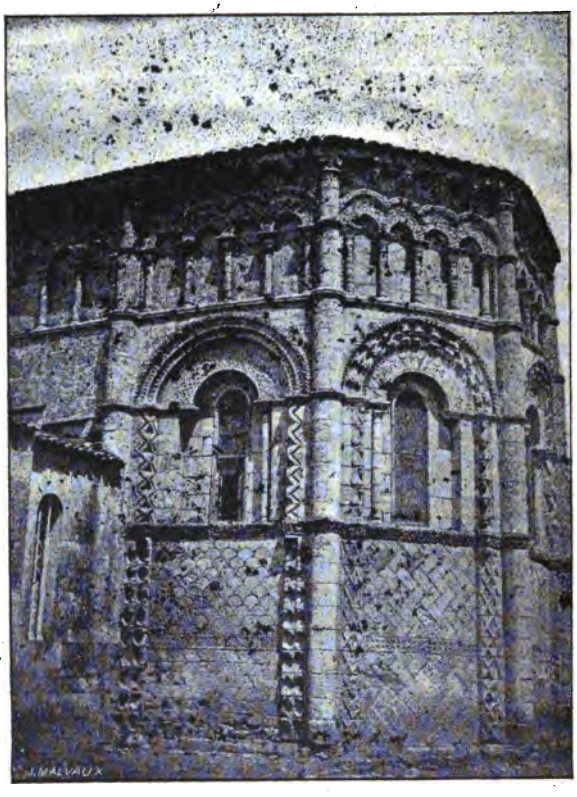

Cliché de M. E.-J. Soil.

RIOUX.

Abside de l'église.

nord est du XVe siècle, et une partie de l'aisselle sud remonte à 1827.

Imp. phot. Alfred ARON, *Cliché de M. O. Ricquier*

LE MARIAGE MYSTIQUE DE SAINTE-CATHERINE

Groupe dans l'Église de Rioux

L'église primitive devait être en croix latine, avec carré du transept séparé de l'abside par un nombre inconnu de travées; elle était probablement voûtée, à en juger par la forme des pieds-droits qui subsistent dans la nef.

La façade est remarquable. La décoration extérieure de l'abside est formée d'un placage de pierres découpées de manière à former mosaïque.

On remarque dans l'église un groupe représentant le mariage mystique de sainte Catherine, d'un charmant caractère.

De Rioux, nous ne tardons pas à gagner Pons, but principal de notre excursion et où nous devons faire la grande halte et déjeuner.

La ville de Pons, 5,000 habitants environ, est le chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Saintes, à 20 kilomètres sud de cette ville. Elle est baignée par la Seudre, affluent de la Charente.

Ses origines se perdent dans la nuit des temps. Son territoire dut être très peuplé aux époques préhistoriques. La civilisation gallo-romaine y laissa des traces grandioses, et le moyen âge des monuments curieux. Le terre de Pons, du XIe au XVIIIe siècle, ne changea que deux fois de maîtres. Les sires de Pons occupèrent une place considérable dans le monde féodal et s'allièrent aux plus grandes maisons de France, même à la famille royale. Au XIVe et au XVe siècle, ils luttèrent vaillamment contre les Anglais; au XVIe siècle, la terre tomba en quenouille et passa aux d'Albret-Miossans, puis aux Marsan, de la maison de Lorraine.

Le monument qui, par sa situation dominante et par son élévation, attire avant tout l'attention est le

donjon. Il reste dans les soubassements du mur des traces d'un donjon primitif construit avant 1178, date à laquelle Richard Cœur de Lion s'en empara et le détruisit. On aperçoit également quelques blocs de l'époque gallo-romaine dans les murs d'enceinte du château. Le donjon actuel fut certainement reconstruit dès les dernières années du XIIe siècle, sauf son couronnement qui a été modifié, sans doute au XVe et au XVIe siècle (1). Autour de lui s'étendait un castrum assez grand pour renfermer un certain nombre de maisons, les magasins, les écuries et une chapelle, aujourd'hui détruite, mise sous le vocable de Saint-Sauveur. De ces édifices, il ne reste qu'une partie du château du XIVe siècle, profondément modifiée au XVIIe siècle par les d'Albret. Derrière les restes des fortifications qui subsistent, courent des couloirs voûtés en berceau brisé. En dehors de l'enceinte du castrum, il y avait pour la ville des enceintes qui renfermaient même certaines parties basses de la ville, avec accompagnement de tours dont quelques-unes subsistent encore, le tout élevé entre le XIIIe siècle et les temps modernes. A signaler dans les Tours-Neuves de curieux graphites gravés par des soldats des XIVe et XVe siècles.

Dans le château s'élevait une chapelle, sans caractère, connue sous le nom de Notre-Dame du Château, plus tard de Saint-Gilles. Elle couvre un édifice qualifié chapelle, qui était incontestablement la porte du castrum. Cette porte remarquable accuse le style du

(1) M. Palustre a signalé les rapprochements que le donjon de Pons lui semblait offrir avec celui de Loches; il nous semble qu'il y aurait lieu également de le comparer au magnifique donjon de Rochester. M.

XIIe siècle. C'est là qu'on peut voir un arc surbaissé supporté par deux bornes milliaires, puis une autre arcade dont la frise remonte à l'époque carlovingienne.

ÉGLISE SAINT-MARTIN. — De cette église curieuse, élevée au moyen âge, en dehors des inscriptions et des souvenirs, il ne reste qu'un pan de murs et la base d'une couple de colonnes de grandes dimensions, perdues dans les lierres et les ronces du cimetière. L'église actuelle n'occupe pas l'emplacement de l'ancien édifice.

ÉGLISE SAINT-VIVIEN. — Église romane, édifiée entre 1075 et 1133.

Les églises de Pons relevaient de Saint-Florent de Saumur.

HÔPITAL-NEUF. — C'est entre 1157 et 1192 que cet établissement fut fondé par Geoffroi de Pons. On ne peut hésiter à reconnaître qu'à cette époque remonte la plus ancienne des portes de l'édifice, celle qui faisait pénétrer dans l'église, et aussi les auges sépulcrales rangées de chaque côté de la route, sous les arcades de la voûte, et où les sires de Pons élisaient leur sépulture. L'église, dont il ne reste plus que quelques pans de murs, remontait à la fin du XIIe siècle. Un second portail et les voûtes en ogive et en berceau appartiennent au XIIe siècle. Au XVIe siècle se rattachent certaines réparations de l'église, caractérisée par des arcatures prismatiques et les moulures qui en reçoivent les retombées.

PRÉTOIRE OU MAISON DE VILLE. — Construction de

la Renaissance, ayant pris la place d'un édifice existant déjà au XIVe siècle.

Hôtel ou chateau du Fa. — A signaler notamment, à l'intérieur de cet hôtel, profondément modifié dans son plan et sa décoration, à différentes époques, une salle dont les voûtes sont supportées par une colonne centrale.

Nombreux édifices souterrains, chapelles ou refuges.

En face de Pons a été reconstruit l'ancien château d'Usson, qui s'élevait autrefois sur le territoire de la commune d'Échebrune, canton de Pons. Il a été transporté dans son entier aux Égreteaux, commune de Pons, par les soins intelligents de M. William Augereau, qui a conçu et exécuté seul ce gigantesque travail.

Sa construction est contemporaine incontestablement des dates qui apparaissent dans quelques parties de l'édifice et qui s'échelonnent entre 1536 et 1548. Ce n'est point ici le lieu de rechercher le nom des seigneurs qui ont présidé à la construction d'Usson. Nous nous sommes efforcé, de concert avec Monseigneur Laferrière, dans l'*Art en Saintonge et en Aunis*, de soulever le voile et de rendre à l'auteur de ce remarquable édifice l'honneur qui lui est dû pour son génie et son amour de l'art. C'est vraisemblablement à un membre de la famille des Rabaine qu'il faut en attribuer le mérite. D'où est venue l'inspiration? Vraisemblablement de l'église de Lonzac et du château d'Assier, construits par Galliot de Genouillac; peut-être un peu des Coucy de Burie, des Sainte-Hermine, seigneurs du Fâ, et de leurs amis, qui formaient

Cliché de M. O. Rjequier.

CHATEAU D'USSON
aux Égreteaux de Pons

à cette époque un milieu artistique auquel on doit quelques belles œuvres, dont les restes ou les souvenirs sont parvenus jusqu'à nous. Si la curiosité de l'histoire n'est pas sur ce point entièrement satisfaite, le charme de ce bel ouvrage n'en subsiste pas moins.

M. Augereau nous fait très aimablement les honneurs de son château et, après avoir admiré l'extérieur, nous pénétrons dans les appartements qui renferment de nombreux objets d'art et des meubles anciens. Nous admirons surtout une splendide tapisserie flamande du XVIe siècle.

Nous abandonnons à Pons nos voitures et rentrons directement par le chemin de fer à Saintes.

PREMIÈRE SÉANCE DU 31 MAI.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à neuf heures du matin.

MM. le baron Eschassériaux, Palustre, Francart, le Révérend Langhorne, Luguet, prennent place au bureau.

M. A. de Roumejoux remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président rend compte de la visite faite la veille aux Arènes de Thénac. Il remercie M. le baron Eschassériaux de la réception flatteuse qu'il a bien voulu faire aux membres du Congrès et des renseignements qu'il a donnés sur place sur les restes romains de Thénac et sur la collection d'objets préhistoriques du camp du Peu-Richard qu'il a réunie à Thénac.

M. le baron Eschassériaux donne quelques nouveaux détails sur les monuments de Thénac et sur l'état actuel des fouilles. Il croit qu'on pourrait trouver un nombre bien plus considérable d'outils et d'objets travaillés; il nous a montré des poteries aux ornements gravés ayant les caractères de la plus haute antiquité: ce sont des dessins à cercles concentriques plus ou moins nombreux, des stries, des demi-cercles, des dents de scie, enfin toute la décoration barbare et simple de cette époque reculée. La découverte la plus importante a eu lieu dans un puits de $7^{m}80$ de profondeur. La station du Peu-

Richard est pure de tout mélange de métal. Il est bon de rappeler que toutes les poteries de la collection de M. le baron Eschassériaux ne proviennent pas du Peu-Richard; beaucoup ont été trouvées à l'île d'Oléron, à Chizay près Niort et dans d'autres stations, sur les plateaux qui dominent le cours de la Charente. Ces poteries sont faites à la main et n'offrent pas une grande variété de dessins, quoique pouvant provenir de plusieurs centres de fabrication. M. Eschassériaux répond à M. Francart qu'il n'a pas été jusqu'à présent trouvé de sépultures au Peu-Richard.

M. Eschassériaux ajoute, en terminant, que son avis et celui du P. C. de La Croix est que Thénac était une grande ville ou peut-être un lieu de réunion dans la genre de Sanxay.

A propos de la curieuse église romane de Rioux et de ses sculptures, qui couvrent toutes les parois du monument avec une richesse et une variété extraordinaires, M. Luguet et M. le marquis de Fayolle estiment qu'elles sont d'origine auvergnate ou du moins prises dans cette école; la date de Rioux serait 1077.

M. Luguet, ancien vice-président de la Commission des Arts et Monuments, demande la parole et dit qu'il serait intéressant de poursuivre ces études comparées, afin de bien connaître le style propre à toutes les provinces, à toutes les écoles, et d'attribuer à chacune ce qui lui revient. Il ne s'agit pas ici d'un sentiment de patriotisme local un peu étroit, mais d'une question qui intéresse la justice et la vérité.

Ces études comparatives doivent porter non seulement sur la partie décorative de l'art, sur l'aspect extérieur de l'édifice et son effet esthétique, mais

encore et avant tout sur la partie mécanique et géométrique de la construction.

L'église de Rioux est très remarquable par la riche disposition des matériaux de l'abside rappelant, sans les copier avec servilité, les moyens décoratifs des architectes auvergnats, puisqu'on n'a point eu recours ici aux effets de mosaïques grossières avec l'agencement régulier de roches naturellement teintées de couleurs diverses. L'artiste, en Auvergne, accentue encore les formes des éléments de la mosaïque architecturale par des traits fort nets en ciment rouge. A Rioux, toute la surface est monochrome, et la variété résulte seulement des diverses formes des matériaux ou simplement même de leur angle d'inclinaison. De là des combinaisons d'une sobriété qui n'exclut pas la richesse. Notons, en outre, le trait de physionomie fort original des colonnes finement annelées du sommet de l'abside.

La substitution de voûtes relativement nouvelles aux voûtes primitives nous force à chercher ailleurs qu'à Rioux un système architectonique comparable à celui qui règne dans le roman auvergnat. Or, nous trouvons précisément en Saintonge deux monuments pouvant servir de points de repère : Saint-Eutrope et Sainte-Gemme.

Saint-Eutrope le premier, parce que le cas est litigieux. Pour Sainte-Gemme, le doute n'est pas possible, nous allons le voir.

A la séance qui suivit la visite des congressistes à Saint-Eutrope, Mgr Laferrière, interrogé sur l'âge du monument, refusa de se prononcer. Il aurait pu rappeler, cependant, qu'au précédent Congrès de Saintes, M. de Chasteignier avait cité la chronique

du moine de Saint-Cybard relatant le nom de l'architecte : « *Senior quidam novi operis conditor et peritus Benedictus nomine artifex* ».

Or, l'œuvre de cet architecte habile nous offre un exemple de construction anormale en Saintonge, normale en Auvergne : l'épaulement de la voûte de la nef par un quart de cercle. Le fait est cité par M. G. Musset dans son « Essai sur l'architecture religieuse en Saintonge, pendant le cours des XIe et XIIe siècles » (1872).

Le moine Benedictus a-t-il trouvé par lui-même en Saintonge la solution d'un problème difficile, solution connue et appliquée déjà par les Auvergnats? Ou bien fut-il en relation, à Saintes, avec les moines Seguin et Guy, qui y signèrent la charte de la donation à l'abbé de Cluny en 1081, et eut-il le loisir de les consulter? Il est difficile de se prononcer sur ces deux hypothèses, quoique la seconde offre peut-être plus de probabilités.

A Sainte-Gemme, nous sommes bien à l'aise. Les pieds-droits qui pénètrent les voûtes actuelles des bas-côtés, reconstruites en 1870, permettent d'inférer que ces voûtes furent primitivement en demi-berceaux ou en quart de cercle. Nous sommes persuadé que les lézardes de la restauration sont la conséquence de son système de berceaux surbaissés sans doubleaux, et non pas, comme nous le disait un homme de l'art, de la destruction d'un joli cloître jouant le rôle de contreforts.

Avec les épaulements primitifs et les doubleaux en quart de cercle, il n'y avait rien à redouter. Or, ce procédé de l'école auvergnate et de l'école toulousaine, par qui fut-il appliqué à l'église de Sainte-Gemme?

Par des moines venus d'Auvergne en 1079 pour construire l'église et le monastère.

... *Misit dominus Durandus abbas Casae Dei tres viros religiosos honestos et sanctos fratres monachos ad ædificandum, regendum et custodiendum locum ipsum S. Gemmæ.* (Texte cité par Besly dans son *Histoire des comtes du Poitou. Preuves*, p. 403).

Ici donc nous sommes bien fixés.

Deux autres églises : Fontdouce et Thézac, d'après les vieilles chartes, étaient rattachées à la même origine. Fontdouce eut pour fondateur, en 1117, Étienne de Mercœur, abbé de la Chaise-Dieu ; mais l'état actuel des édifices ne nous permet pas d'y relever la moindre trace de ce qu'il nous importerait de constater. Poursuivons donc ailleurs ces recherches, car un monument, un texte, peuvent s'éclairer l'un l'autre d'une façon inattendue. L'Archéologie peut et doit aboutir à une classification rationnelle de tous nos édifices religieux et civils : classification aussi solidement établie dans le domaine de l'art que celles qui règnent dans le domaine de la science et de la nature. Ce sera sans doute un beau résultat, bien digne de tenter nos érudits, et un nouveau titre d'honneur pour la Société française d'Archéologie qui aura stimulé leur zèle.

L'excursion de Pons donne lieu à une discussion intéressante à l'occasion de la salle du château du Fâ. Était-ce une chapelle ou une salle ayant servi de cellier ou de grenier ?

M. de Marsy croit que ce n'est qu'une salle intérieure et M. Dumuÿs émet l'avis que c'était une cave ou un cellier ; il cite plusieurs exemples de ce genre en Orléanais et donne des détails sur ces

sortes de salles qui ont servi de greniers; il demande s'il existe des documents constatant l'existence d'une chapelle au château du Fâ.

Le Congrès a constaté que l'ancien hôtel de ville était un monument du XVIe siècle, mais dans un état de délabrement fâcheux qu'il faut attribuer à la mauvaise qualité de la pierre.

Le passage du chemin du château de Pons n'est pas la porte d'une forteresse; il n'en a aucun des caractères; ce pourrait être le reste d'une chapelle du château, et M. Palustre compare cette entrée, en bien plus petit, à celle de l'église du Puy.

M. Cantaloube demande si les deux bornes milliaires qui sont aux deux côtés du porche sont en place.

M. de Marsy répond qu'il est certain que non; qu'elles ont été transportées là d'une voie romaine voisine; que l'inscription de l'une d'elles ne se voit pas et que c'est à peine si l'on aperçoit l'autre; que, si elles étaient en place, ces inscriptions feraient face à la voie, et enfin qu'il n'était pas d'usage d'en planter de chaque côté du chemin.

Le donjon de Pons est après Loches, nous dit M. Palustre, le plus beau de France, et il est très bien conservé; les salles basses sont très intéressantes par leur disposition. Ce donjon, comme le fait remarquer M. de Fayolle, est contrebouté par des contreforts plats, en nombre inégal sur ses faces; il remarque ensuite que, dans la grande salle, il y a deux fenêtres supérieures qui devaient couper le second plancher. D'où provient cette anomalie? On voit aussi, à ce second étage, un tuyau de cheminée ou du moins ses traces; il est étonnant qu'on ne les

trouve pas au premier, tous les donjons connus ayant au moins une cheminée. M. Augereau a vu le plancher du second étage.

Le passage voûté de Saint-Jacques ou l'Hôpital-Neuf, destiné à donner le gîte et le couvert aux pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, est un monument qu'étudie devant nous M. Palustre, et il se demande si les fers à cheval gravés en si grand nombre sur ces parois doivent leur être attribués, ou si ce ne sont pas plutôt les traces du passage des compagnons forgerons, ces chemins servant à tout le monde et n'étant pas évidemment au service exclusif des pèlerins.

M. le comte de Saint-Saud donne à cette occasion les renseignements suivants :

A Soria (Vieille-Castille), sur les bords du Duero, et à deux cents mètres au nord et près de l'entrée de la ville, s'élèvent la maison et l'église de Saint-Paul, qui semblent être de la fin du XIIIe siècle. Le chemin suivi par les *pèlerins de Saint-Jacques* passait auprès, et sous le porche du couvent lui-même passait le chemin conduisant à l'ermitage voisin de Saint-Saturnin, laissant d'un côté la chapelle et de l'autre le couvent. C'était un couvent de Templiers, dont les biens furent répartis, après sa suppression, entre les différentes paroisses de Soria. M. le baron de Bonnault se souvient, comme moi, qu'à Roncevaux se présente également cette particularité d'un chemin très suivi (et ici, à n'en pas douter, par les pèlerins de Saint-Jacques, le port de Roncevaux étant un des rares accès pour se rendre de France en Espagne, suivi en tout temps), passant sous le porche lui-même et sous les voûtes d'une maison hospitalière, destinée

à héberger les passants, pèlerins ou autres et desservie par des religieux. Quand il est allé à Roncevaux, il y a une quinzaine d'années, l'auberge était encore à côté du porche. Il ne se rappelle pas d'y avoir vu, non plus qu'à Soria, d'empreintes de fers à cheval sur la muraille.

En terminant, M. de Saint-Saud rappelle le travail publié en 1876, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, par M. Guigues, sur les voies du moyen âge dans le Sud-Est de la France, et il exprime le désir qu'un travail analogue soit fait pour l'Ouest.

M. Palustre prend ensuite la parole pour rendre compte de ses impressions au sujet du château d'Usson, que M. William Augereau a fait transporter de la commune d'Échebrune aux Égreteaux près de Pons; il rend justice à M. Augereau pour le travail considérable qu'il a entrepris, et le soin minutieux qui a été mis à cette reconstruction.

M. Palustre demande quels sont les architectes d'Usson et d'où ils sont venus? L'origine même des seigneurs d'Usson n'est pas certaine ou du moins n'est pas tranchée. Est-ce Jean de Rabaine qui le fit construire? Ses armes se trouvent écartelées avec un écusson inconnu; il est probable que c'est lui qui fut l'auteur de la construction de cette belle œuvre de la Renaissance, où se trouvent les dates de 1535 et 1548. La forme d'Usson était un quadrilatère avec des tours rondes aux angles.

M. Palustre trouve que les ornements de la partie sud, croyons-nous, sont angevins; il compare leur raideur et leur sécheresse aux dessins des pièces d'orfévrerie angevine; cette partie de l'édifice devrait se placer entre 1525 et 1535. Puis dans une autre partie,

l'aile droite eut un autre sculpteur, qui paraît s'être inspiré des sculptures du château de La Rochefoucauld, ou qui a pu y travailler. L'architecte a voulu, dans cette partie, rappeler le souvenir des créneaux des époques antérieures; on en trouve plusieurs exemples, notamment à Bouteville et à Crazannes. Les médaillons se retrouvent en maints endroits, à Assier, à Montal, etc., et cependant il n'y a aucune ressemblance entre ces châteaux et Usson. On a pu en apporter le modèle d'ailleurs, et il n'est pas douteux qu'il y a entre eux une grande différence dans l'exécution. Donc, à Usson, il y a eu deux architectes, et le meilleur était l'angevin. Quand à Bachelier, il ne faut en aucune façon le mêler à ces travaux, pas plus qu'à la construction de l'église de Lonzac (1). Bachelier était architecte et non sculpteur, ajoute M. Palustre. Pendant vingt-et-un ans, de 1536 à 1557, date de sa mort, il n'a cessé de travailler à Toulouse et dans le Midi, et ses monuments sont connus et n'ont aucun rapport avec la plupart de ceux que l'on lui attribue. Il n'y a qu'à les comparer.

M. le commandant Cantaloube rend compte des fouilles faites à Pirelonge par la Société d'Archéologie de Saintes; il décrit les formes géométriques des murs qui entourent la pile et signale les sculptures trouvées dans la maçonnerie de la tour. Ce monument, construit avec les débris d'anciens temples romains, probablement à une époque assez tardive, a été un sanctuaire de la dernière transformation du

(1) Voir, sur l'église de Lonzac (Charente-Inférieure), la notice publiée par Mgr Laferrière dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de Brive* (1890), p. 342-357.

paganisme gaulois. La forme de tels monuments, leurs positions géographiques et topographiques, leurs ornements, ainsi que les fêtes populaires et sacrées qu'on y célébrait au moment des équinoxes et des solstices, indiquent que la religion des piles avait une grande analogie avec les cultes solaires asiatiques (ou ariens).

Ces cultes, introduits dans l'Empire par les légions romaines dès le premier siècle de notre ère, favorisés par les empereurs Claude et Néron, devinrent très populaires sous les Antonins et prirent une importance considérable après l'édit de Milan. Julien, « le serviteur du Dieu Soleil », en fit la religion d'État. Ce fut jusqu'à la destruction du Mithreum de Rome, en 376, le plus grand obstacle que rencontra l'établissement de la religion chrétienne dans nos régions. C'est donc dans le Zend-Avesta que l'on peut chercher la source et les noms de certaines coutumes et superstitions du moyen âge et même de quelques croyances populaires qui sont parvenues jusqu'à nous.

M. Lièvre, qui, avec quelques-uns de nos collègues, a de nouveau visité Pirelonge à la suite des fouilles, fait ressortir l'importance des résultats qu'elles ont donnés. Grâce aux recherches de la Société d'Archéologie, nous pouvons définitivement mettre Pirelonge à son rang dans une série de monuments qui procèdent d'une même idée, dont M. Lièvre décrit les évolutions successives.

Au pied de la pile, les fouilles ont révélé l'existence d'un mur qui l'enveloppait de trois côtés, au nord, à l'ouest et au midi, ne laissant entre lui et la tour massive qu'un couloir de 0m 90 de large. Octogone à

la base, ce mur devient circulaire à 0m 50 au-dessus du pavé. D'autres piles étaient de même pourvues d'une sorte de chemin de ronde, tout juste suffisant pour le passage d'un homme. Des sondages ont, en outre, fait reconnaître une seconde enceinte, ayant 5 ou 6 ares de superficie, et que longeait au nord la chaussée de Saintes à *Novioregum*.

M. Lièvre, qui a déjà émis l'opinion que les piles sont des menhirs en blocage, en trouve une nouvelle preuve dans les constatations faites à Pirelonge. Il cite, en effet, un certain nombre de menhirs qui étaient entourés d'un cercle de pierres ou d'un mur, ou même pourvus, comme notre pile, d'une double enceinte.

Les piles massives, comme Pirelonge, ne sont pas les derniers représentants de cette antique famille de monuments. M. Lièvre y rattache les hautes tours creuses du Vieux-Poitiers, de Vésonne, de la Rigole, d'Autun, et aussi les temples de Saint-Gervais, de Chassenon et de Sanxay. Tous sont des monuments litholatriques, mais qui ont subi des appropriations, dont la plus importante a consisté dans l'aménagement d'une niche, puis d'une cella, pour loger la divinité, lorsque, sous l'influence des Romains, les Gaulois arrivèrent à l'anthropomorphisme, étranger à leur ancien culte.

La séance est levée à dix heures et demie.

Visite du Musée d'Archéologie, des murs romains et des thermes de Saint-Saloine.

Le Musée d'Archéologie est organisé dans une sorte de hangar qui touche à l'Hôtel-de-Ville, et placé sous la direction de M. L. Audiat. Il est très riche en antiquités romaines et gallo-romaines et renferme la plupart des objets les plus importants trouvés à Saintes, à Aulnay et dans la région. Son importance est grande au point de vue épigraphique (1), et les débris considérables des monuments romains recueillis dans les fouilles du mur de l'Hôpital en ont fait un des plus riches de France. Malheureusement, le local où il se trouve est loin de répondre à l'intérêt de cette collection et, peu de temps avant la réunion du Congrès, nous avions vu avec peine un grand nombre de morceaux sculptés, du plus haut intérêt, les uns pêle-mêle dans une cour, les autres sous un hangar dans le jardin de l'Hôpital. Le Conseil municipal a pris la résolution de faire ranger et monter ces fragments dans cette cour et, lors de notre arrivée à Saintes, nous avons été heureux de voir toutes ces pierres habilement groupées et superposées. Nous nous applaudissons d'avoir pu contribuer à les voir sortir de l'état d'abandon dans lequel elles étaient laissées.

En quittant le Musée, nous nous rendons aux murs romains.

(1) Il existe un catalogue du Musée, rédigé par M. Audiat.

Ces murs existent encore le long de quelques-unes des hauteurs qui dominent les parties basses de la ville, notamment comme murs de soutènement des terrasses de l'Hôpital. Ils ont été fouillés, ces dernières années, sous l'habile direction de Mgr Laferrière, et nous n'avons pas à entrer dans de plus longs détails à leur occasion après la lecture faite par lui à l'une des séances du Congrès.

Notre visite se termine par les thermes de Saint-Saloine.

Les ruines qui portent ce nom se trouvent non loin d'une voie romaine, à l'endroit où celle-ci traverse une vallée et un coteau dont le sol contient des restes nombreux de l'époque romaine. Elles faisaient partie sans doute d'une de ces habitations luxueuses dont on découvre tous les jours de nombreuses traces dans les alentours. Le nom de Saint-Saloine lui vient du voisinage d'un antique édifice qui remontait aux origines du christianisme à Saintes, si même il n'avait pas emprunté les restes d'un édifice païen, autant qu'on peut en juger par des dessins faits il y a deux siècles par l'ingénieur Masse, officier du roi à La Rochelle.

M. Morand, entrepreneur, avec un zèle dont on ne saurait trop lui être reconnaissant, a fait dans ce terrain de nombreuses fouilles qui ont amené les découvertes de pierres sculptées, de poteries, de verreries et de quelques pierres gravées, sans compter de nombreuses monnaies de l'époque romaine.

DEUXIÈME SÉANCE DU 31 MAI, A SAINTES.

Présidence de M. le Comte de Marsy.

Siègent au bureau MM. Eyquem, sous-préfet, le baron de Haulleville, Brunaud, Ledain, L. Palustre, le Rév. Langhorne et Xambeu.

M. A. de Roumejoux remplit les fonctions de secrétaire.

La séance s'ouvre à deux heures par le compte-rendu de la visite du Musée archéologique, qui contient les débris si nombreux des monuments romains de Saintes. Ils sont très importants pour reconstruire des fragments considérables d'édifices, et ils sont remarquables par la beauté et la finesse de la sculpture, qualités qui se trouvent rarement dans les monuments romains, où tout, en général, tendait surtout à la grandeur et à l'effet. Les thermes de Saint-Saloine ont laissé quelques traces des absidioles, qui contenaient probablement des baignoires; des fouilles en ce lieu produiraient peut-être un bon résultat, car le propriétaire y trouve une grande quantité de fragments ou de menus objets dont l'ensemble pourrait être intéressant au point de vue du mobilier et des objets usuels.

M. Philippe Delamain, de Jarnac, fait connaître les nouvelles trouvailles qu'il vient de faire dans le département de la Charente-Inférieure, à Biron, près

Pons. Ce sont, comme les objets bien connus du cimetière d'Herpes (Charente), découverts et publiés il y a quelques années par l'heureux explorateur, des bijoux en or d'un haut intérêt.

M. Delamain, après avoir présenté ces bijoux et exposé les circonstances de leur découverte, ajoute qu'il ne partage pas l'opinion soutenue par M. Barrière-Flavy, et appuyée par M. le baron de Baye, qui attribue aux Wisigoths les objets précieux ou autres trouvés dans les sépultures du Sud-Ouest de la France. Il croit préférable de leur conserver le nom d'œuvres de l'art barbare, et termine en disant que ces cimetières lui paraissent dater du Ve siècle, de l'époque de la première invasion des Francs sous Clovis.

M. Lièvre demande à M. Delamain s'il n'existe pas sur les briques qui se trouvent généralement placées aux pieds des corps, des inscriptions, des signes qui permettraient de résoudre la question d'époque et de peuple. Il s'étonne que ceux-là qui se faisaient enterrer avec leurs armes et leurs bijoux n'aient pas eu un cercueil pour protéger leur corps.

M. Delamain répond que, dans les fouilles de Biron, il n'a trouvé aucune trace de cercueil, ni clou, ni bois, mais qu'il n'en est pas toujours ainsi.

M. Laurent, professeur au collège de Saintes, dit que dans le cimetière de Brives (Charente-Inférieure), on a pu constater la présence de nombreux clous, très forts et souvent recourbés, qui semblent indiquer des traces de cercueils.

M. de Marsy fait remarquer que, dans de nombreux pays et encore de nos jours en Orient, les cercueils ne sont pas employés et que les corps, enveloppés d'étoffes, sont déposés dans la terre.

M. de Roumejoux présente un travail accompagné de nombreux croquis sur l'art barbare appliqué à l'ornementation monumentale. Sa thèse peut se résumer à ceci : du VIe au XIe siècle, l'art oriental, dit barbare, est entré pour une part plus considérable qu'on ne le croit dans la sculpture ornementale des édifices. Les peuples envahisseurs, au IVe et au Ve siècle, n'ont porté avec eux que des objets usuels, agrafes, ceinturons, fibules, vases, etc., dont ils ont appliqué le dessin aux fenêtres, aux galeries, aux tailloirs et aux chapiteaux, aux tombeaux enfin, qu'ils ont réparés ou faits à nouveau, sentiment naturel et qui s'explique par sa simplicité même.

M. Xambeu présente, au nom de M. le baron Halna du Frétay, un mémoire sur les temples romains dans le Finistère, et en lit les principaux passages.

M. Luguet présente une verrière de forme circulaire, représentant la Vierge et l'enfant Jésus, entourés de personnages, provenant de l'abbaye de la Couronne, auprès d'Angoulême, œuvre de la première moitié du XVIe siècle.

M. l'abbé Nogués lit un travail sur les cavaliers placés aux portes des églises et résume les différentes opinions émises par un certain nombre d'archéologues ; il conclut en acceptant l'interprétation de Constantin assurant le triomphe de la religion chrétienne sur le paganisme.

Des observations sont présentées à la suite de cette lecture par divers membres du Congrès.

Avant de clore la séance, qui sera la dernière de celles tenues à Saintes, M. le Président remercie M. le sous-préfet d'avoir bien voulu assister à la réunion, et exprime sa gratitude aux habitants de la

ville et à ceux des environs pour leur bon concours et leur accueil empressé.

La séance est levée à trois heures et demie.

Les membres du Congrès se rendent au Musée des Beaux-Arts, confié à M. Dangibeaud, et qui renferme, en dehors d'un grand nombre de tableaux et d'objets d'art proprement dits, une remarquable collection de médailles et de nombreux échantillons de poteries et de terres sigillées, ainsi que des moules provenant de l'emplacement des ateliers de Bernard Palissy.

La Commission des Arts et Monuments, qui possède une collection intéressante d'objets préhistoriques provenant du département, ainsi que plusieurs amateurs avaient bien voulu répondre à l'appel de M. Dangibeand et fournir les éléments d'une exposition rétrospective.

Nous citerons notamment des fibules, un onosandale et un pied de statuette en bronze, à M. Rullier; des objets trouvés dans le cimetière d'Ébéon, à la commune d'Ébéon; des plaques de ceinturon en bronze et en bronze argenté, boucles d'oreilles, bagues et objets mérovingiens, découverts dans les fondations de l'usine de M. Boucher, au faubourg Saint-Martin de Cognac; un plat de Palissy, à Mlle R. Séguin, deux autres, au commandant Cantaloube; des faïences de Saintes et d'autres fabriques de la région, à MM. Dangibeaud, M. Geay, Allaux, etc.; enfin, des échantillons de céramique mexicaine, à M. P. Niox.

RÉCEPTION

PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTES

à l'Hôtel-de-Ville.

A quatre heures, MM. les membres du Congrès, un grand nombre de conseillers municipaux, plusieurs dames, M. Eyquem, sous-préfet, et les principaux fonctionnaires et notables de la ville se réunissent dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville pour la réception et le lunch offert par la municipalité.

M. Paul Brunaud, premier adjoint, prend le premier la parole et s'exprime en ces termes :

« Je vous remercie d'avoir bien voulu accepter l'invitation de la municipalité. C'était au maire de Saintes, l'honorable M. Lemercier, qu'il appartenait de vous recevoir. Mieux que moi, il vous aurait fait les honneurs de la ville... de sa bonne ville de Saintes, comme il est si heureux de l'appeler. Retenu à Paris par son mandat de député, il me charge de l'excuser auprès de vous et de vous exprimer tous les regrets qu'il éprouve de ne pas assister aujourd'hui à cette fête jubilaire, comme disait M. le comte de Marsy, et que, si vous voulez bien, j'appellerai des noces d'or.

« Je bois à la Société française d'Archéologie, si brillamment représentée par vous.

« Je bois à la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure et à ceux de ses membres dont

vous avez su apprécier le dévouement et qui ont si bien su organiser ce congrès ».

M. Xambeu prononce une spirituelle allocution :

« Le vin tient toujours en France une place d'honneur. Toutes les fois que l'on veut donner une marque d'amitié, un témoignage de reconnaissance, un salut à la patrie, que ce soit le coup de l'étrier ou le toast à la liberté, le vin remplit le verre et le cœur et dit au cœur : C'est à vous, c'est pour vous que je bois.

« A vous, Messieurs, qui continuez avec tant de talent et d'autorité l'œuvre si bien commencée par les anciens.

« En 1844, M. Limal, maire de Saintes, remerciait M. de Caumont de tout ce qu'il avait voulu faire pour la conservation de l'Arc-de-Triomphe.

« Je veux vous raconter cette histoire, que je tiens de Castagnary, notre regretté compatriote et ami ».

M. Xambeu raconte comment Mérimée vint à Saintes pour faire un rapport sur la conservation de l'arc de Germanicus. Il dit les circonstances qui décidèrent Mérimée à rester à Saintes, et l'Arc-de-Triomphe resta avec ses inscriptions.

M. Xambeu termine en disant :

« Votre présence, Messieurs, nous a déjà permis de voir les pierres de l'Hôpital mieux placées. Je voudrais ajouter un autre vœu, celui de la conservation de ce qui nous reste des Arènes. Si MM. les conseillers municipaux avaient entendu M. Bosc lors de la visite de l'amphithéâtre, ils sauraient qu'il y a

là un monument unique qui mérite l'attention de tous.

« Vous nous aiderez, Messieurs, par vos vœux et par votre influence ».

Ce sont ici « vos noces d'or », répond M. de Marsy, qui remercie lui-même la Commission des Arts.

« Quant à moi, ajoute-t-il, si je n'ai pas l'autorité de M. de Caumont, j'ai le même dévouement pour nos antiquités nationales.

« Nous serions heureux de faire pour les Arènes ce qui a été fait pour l'Arc-de-Triomphe. Nous ferons tous nos efforts pour leur conservation, pour celle des autres monuments et pour le déblaiement des murs de l'Hôpital ».

L'orateur espère que la vieille cité livrera tous ses secrets, et il boit à la prospérité et au développement de la ville de Saintes.

M. Audiat exprime le vœu que les noms de Bourignon et de Brémond d'Ars soient donnés à deux de nos rues.

Les dernières coupes de champagne se vident; la réception est terminée.

Visite des monuments de Saintes, sur la rive droite de la Charente.

Après avoir traversé le Pont Neuf et être passé devant la statue de Bernard Palissy, les membres du Congrès ont examiné l'Arc-de-Triomphe et visité l'abbaye des Dames et l'église de Saint-Pallais.

L'Arc-de-Triomphe s'élève sur la rive droite de la Charente, où il a été transporté lors de la démolition du pont de Saintes, en 1843. C'est, en effet, sur le milieu du pont qui faisait communiquer la ville avec ses faubourgs qu'il était autrefois placé, et qu'il avait été encastré dans un pont construit en 1665. Cette reconstruction ne lui a pas été favorable, car beaucoup de pierres neuves ont été substituées aux matériaux anciens dont il était formé. Les inscriptions en ont particulièrement souffert.

Voici les inscriptions telles qu'elles ont été restituées par M. Espérandieu :

1° Inscriptions de l'attique.

GERmanico Caesari Ti. AVG. f.
DIVI · AVGVST · nep. divi Juli PRONEP.
auguri FLAM · AVGVST · COS · II · IMP · II
Ti Caesari divi Aug. f. Augusto
AVGVSTI · PONTIF · MAX · COS iiii imp. viii trib. pot. xxii.
Druso Caesari Ti. Aug. f. divi Aug. nep. divi JULI pronep. pontifici augVRI.

Ger[manico Caesari Ti(berii)] Aug(usti) [f(ilio)],

divi August(i) [nep(oti) divi Juli(i)], pronep(oti), [auguri]flam(ini) Augus(tali) co(n)s(uli) II, imp(eratori) II.

[Ti(berio) Caesari, divi Aug(usti) f(ilio), Augusto.] auguri, pontif(ici) ma[x(imo), co(n)s(uli) III, imp(eratori) VIII, trib(unicia) pot(estate) XXII].

Druso Caesari, Ti(berii) Aug(usti) f(ilio), divi Aug(usti) nep(oti), divi Ju]li(i) [pronep(oti), pontifici, aug]uri.

« A Germanicus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Auguste, arrière-petit-fils du divin Jules, augure, flamine augustal, consul pour la deuxième fois, salué empereur pour la deuxième fois.

« A Tibère César Auguste, fils du divin Auguste, souverain pontife, consul pour la quatrième fois, salué empereur pour la huitième fois, revêtu de la puissance tribunice pour la vingt-deuxième fois.

« A Drusus César, fils de Tibère Auguste, petit-fils du divin Jules, pontife, augure. »

« Il est évident, dit Millin, que cet arc avait été élevé à Germanicus après sa mort, et que, pour ne pas offenser l'orgueil jaloux de Tibère, les *Santones* lui adjoignirent ce prince et son fils Drusus, l'an de Rome 774 et 21 de Jésus-Christ ».

La date de l'inscription se trouve même mieux fixée encore, puisque ce n'est que le 27 juin que Tibère entra dans sa vingt-deuxième puissance tribunice.

2° Inscription de la frise.

a. Façade du côté de la ville :

C · IULIVS C · IVLI · OTVANEVNI F · RVFVS · C · iuli gedemonis nepos · eposterovidi · pron · SACER-

dos ROMAE ET AVGVSTI · AD · aram quæ est ad confluentem praefectus fabrum d.

b. Façade du côté du faubourg :

C · IVLIUS C · IULI otuaneuni · F · RVfus · C · IVLI GEDemonis NEPOS · EPOSTEROVIDI · PRON · sacerdos romae et augusti ad aram quæ EST AD confluentem praefectus fabrum d.

C(aius) Julius, C(ai(i) Juli(i) otuaneuni f(ilius), Rufus. C(aii) Juli(i) Gedemonis nepos. Eposterovidi pron(epos) sacerdos Romæ et Augusti ad aram quae est ad confluentem, praefectus fabrum d(edicavit).

Caius Julius Rufus, fils de Caius Julius Otuanenus, petit-fils de Caius Julius Gedemon, arrière-petit-fils d'Eposterovidus, prêtre de Rome et d'Auguste, à l'autel des trois Gaules, préfet des ouvriers, a dédié (ce monument).

Il est probable que le fils d'Eposterovidus avait été fait citoyen romain par César. En faisant remonter sa filiation jusqu'à son bisaïeul, Caius Julius Rufus tenait à montrer peut-être que, depuis trois générations successives, sa famille possédait le droit de cité.

L'autel de Rome et d'Auguste « au confluent » était à Lyon, non à Saintes.

L'abbaye des Dames fut fondée, sous l'invocation de Notre-Dame, dans un faubourg, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou, et Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, sur les ruines d'une antique abbaye, établie en 596 par saint Pallais, évêque de Saintes. Le 2 novembre 1047, on procédait à la dédicace du monastère, dont l'église était presque achevée. De l'église ou de la chapelle,

Cliché de M. O. Riequier.

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE L'ABBAYE-DES-DAMES

à Saintes

antérieures au XIe siècle, il ne reste vraisemblablement que deux chapiteaux, placés dans les angles des supports du transept. L'un, avec son damier et son dessin contourné, semble accuser l'art carlovingien plutôt que le XIe siècle ; l'autre est encore moins caractéristique de forme et ne semble pas avoir été fait pour la colonne qui le supporte.

A la construction du XIe siècle appartiennent, à peu de choses près, les gros murs de la nef, le carré du transept et les absides ; l'église était construite en moyen appareil régulier, ayant 0^m25 au plus sur une dimension et 0^m15 sur l'autre. Les matériaux provenaient des carrières de Saintes, appelées autrefois carrières de la Douhe et qui existaient sous la ville même ; les murs avaient de 80 à 90 centimètres d'épaisseur ; le plan comportait trois nefs pour le corps de l'église, un carré du transept, deux bras avec absidioles, chœur allongé, terminé par une abside circulaire. La hauteur de la nef était à peu près des deux tiers de la hauteur du troisième état ; la corniche extérieure était soutenue par des modillons très simples ; les contreforts, à deux retraites, étaient peu saillants. Des colonnes intérieures leur correspondaient, destinées incontestablement à recevoir les retombées des arcs de soutènement et des doubleaux de la voûte ; leurs chapiteaux étaient relativement simples. Dans chaque intervalle des colonnes s'ouvraient des fenêtres ébrasées, très étroites. Leur amortissement en plein cintre était en très petit appareil. Les fenêtres de l'abside présentent, en outre, une particularité curieuse. L'amortissement en est composé de deux rangées de marteaux, la plus intérieure est en briquetage, l'autre en petites pierres appareillées.

Au XIIe siècle, vraisemblablement entre 1119 et 1134, sous la direction de l'abbesse Sybille de Bourgogne, l'édifice fut profondément remanié. On s'inspira vraisemblablement de la restauration de la basilique de Saint-Pierre, œuvre de Pierre de Confolens, évêque de Saintes (1112-1122). C'est une allusion à cette inspiration que nous pensons retrouver dans cette inscription, relevée par dom Estiennot sur les murs de l'église, où elle avait été gravée par l'architecte Béranger :

A. Berengarium tegit hic lapis incineratum.
Arte monasterium cujus fuit ædificatum,
Quem petra defunctum celat, celare volebat
Petras, cui Petrus..... ante favebat.

A cette reconstruction de l'église appartiennent l'admirable façade qui a été jugée digne de figurer en moulage au Musée du Trocadéro, et la statue équestre du tympan, où l'on avait voulu représenter l'empereur Constantin. Aux trois nefs intérieures, on avait substitué des coupoles rappelant celles élevées à Saint-Pierre de Saintes par Pierre de Confolens. Pour édifier ces coupoles, on avait été contraint de faire disparaître les murs des bas-côtés sous d'énormes massifs de pierre; puis les murs latéraux avaient été surélevés, sans détruire la corniche ni les modillons qui marquaient le faîte de l'église primitive. On fermait aussi les fenêtres allongées et on développait au niveau des coupoles une ligne d'arcatures.

Un point intéressant est également à noter. Au XVe siècle, une restauration de ces murs devint nécessaire; elle fut opérée par l'abbesse Jeanne de Villars, qui, chose rare à cette époque, rétablit les parties

restaurées non dans le style du XVe siècle, mais dans le style du XIIe siècle.

L'abbaye des Dames a été, dans notre siècle, concédée à l'autorité militaire, et M. le lieutenant-colonel Marmet a bien voulu nous faire, avec la plus grande courtoisie, les honneurs de la caserne Taillebourg.

A la porte de l'abbaye des Dames s'élève l'église paroissiale de Saint-Pallais. Cette église occupait, elle aussi sans doute, une partie de l'emplacement de l'abbaye primitive de Saint-Martin. Geoffroi Martel et Agnès de Bourgogne y avaient établi des chapelains, qui étaient chargés du service religieux de l'abbaye.

La nef et la façade remontent à une époque reculée. Le transept, le chœur et les voûtes ont été construits au XIIIe siècle.

BANQUET

Les membres du Congrès se réunissent à 7 heures du soir dans un banquet à l'hôtel des Messageries. Plus de soixante-dix convives sont réunis autour de la table.

Des toasts sont portés par MM. le comte de Marsy, Paul Brunaud, Xambeu, Francart, le Révérend Langhorne et Boutroue. La série des discours est terminée par une pièce de vers de M. Eschenauer.

Excursion à Saint-Jean-d'Angely, Aulnay de Saintonge et Dampierre-sur-Boutonne.

(*Vendredi 1er Juin*).

Le départ a lieu à 7 heures du matin par le chemin de fer. Nous voyons en passant les restes de l'ancien château de Taillebourg et nous arrivons à 8 heures à Saint-Jean-d'Angely. Mais nous ne faisons que traverser cette ville, fondée au VIIIe siècle; célèbre par son abbaye bénédictine, sa mairie et ses sièges à l'époque de la Réforme, et ancien chef-lieu de la sénéchaussée de Saintonge. Les seuls monuments qu'elle a conservé sont son « gros horloge », quelques pans de murs de l'église abbatiale, et un puits Renaissance apporté du château de Brizambourg.

Nous arrivons par une pluie battante à Aulnay, chef-lieu de canton, situé dans l'arrondissement et à 18 kilomètres de Saint-Jean-d'Angely. Aulnay s'étend sur les restes d'une des plus vieilles localités du pays. Il figure sous le nom d'*Aunedonacum* dans la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin. Placé au cœur du fines qui séparait le Picton du Santon, il était néanmoins de l'évêché de Poitiers. On y a découvert des inscriptions romaines rappelant la présence de détachements des 2e et 4e légions; des restes de monuments gallo-romains décrits par Bourignon, l'abbé Méry, Brillouin, etc. Aulnay, au début de la féodalité, a des vicomtes connus surtout sous le nom de Châlon ou de Cadelon. Cette vicomté semble détachée de

celle de Melle. La terre passa successivement aux Mortagne, aux Clermont, aux La Personne, etc.

Son église, nommée Saint-Pierre-de-la-Tour, rele-

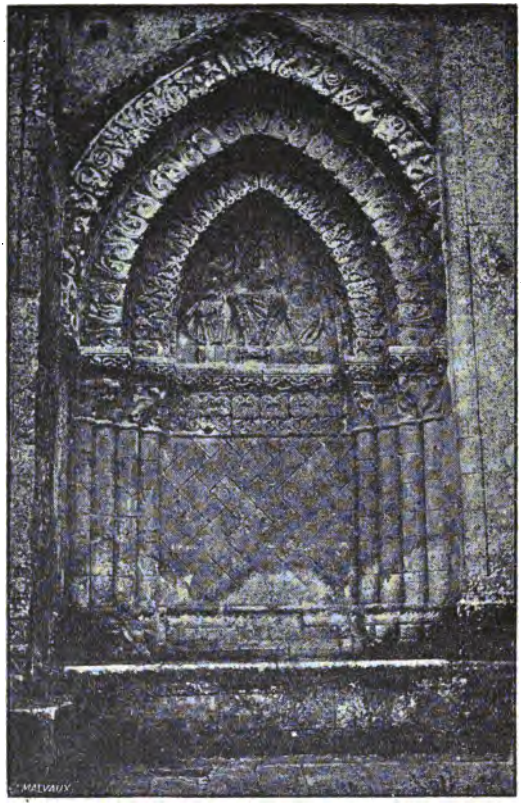

Cliché de M. E.-J. Soil.

ÉGLISE D'AULNAY.

Arcades à la façade occidentale.

vait originairement de Saint-Cyprien de Poitiers, puis en 1135 passa au chapitre de cette même ville. Cons-

truite de 1119 à 1135, cette église constitue l'un des monuments les plus beaux et les mieux conservés de la région. Son plan, conforme aux habitudes du pays, est en croix latine avec clocher sur le carré du transept. La façade est à trois portails, dont deux aveugles, autre habitude des constructeurs de la Saintonge qui trouvaient trois portes superflues, et même néfastes, l'exposition de l'ouest maritime étant dangereuse pour la conservation des édifices. Le portail central est surmonté de voussures où l'on voit : les vices et les vertus sous forme de personnages, les vertus armées d'un bouclier aux formes caractéristiques du XIIe siècle ; — les vierges folles et les vierges sages ; — un zodiaque où figurent des scènes populaires correspondant aux mois de l'année, etc. — Le tympan droit, habituellement réservé au patron de l'église, est occupé par un groupe où Notre-Seigneur est placé entre la Sainte-Vierge et saint Jean-Baptiste; la présence d'un chapiteau, figurant la régénération par le baptême, rappelle l'usage d'administrer ce sacrement devant ce portail. Dans le tympan gauche est l'image de saint Pierre crucifié.

C'est au-dessus du portail que se détachait autrefois la statue équestre où l'on disait voir l'image de Charlemagne, et qui, avec la présence du personnage foulé aux pieds, était vraisemblablement une appropriation du type traditionnel de la victoire, au souvenir du fondateur de l'Église en général et d'une église en particulier. Restaurée en 1777, cette statue avait été abattue pendant la Révolution, et on trouve encore un fragment du cheval dans le cimetière.

L'église d'Aulnay a un autre portail richement ciselé et orné de motifs curieux sur sa façade méri-

dionale. Dans son ensemble, ce monument est surtout remarquable par l'harmonie des formes nées de

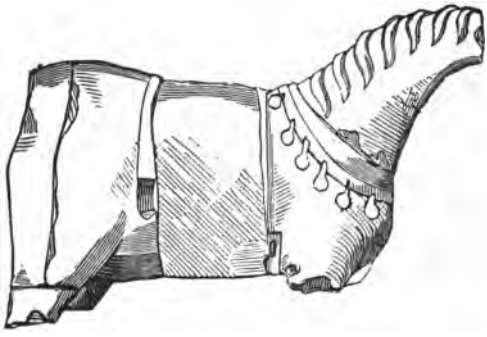

l'application de proportions géométriques auxquelles toutes les parties de l'édifice, même les plus insignifiantes, ont été ramenées; par la douceur des ombres, par le soin qu'on a mis à faire disparaître les angles sous la multiplicité des colonnes, des boudins, des tores.

Les bas-côtés sont voûtés à une hauteur suffisante pour contrebuter la voûte de la nef centrale. Et alors, pour diminuer l'allongement des pieds-droits de cette voûte, on les a composés d'une colonne appliquée qui se dédouble au-dessus des arcades séparant les nefs. Le plan de ces piles de soutènement des arcades est en quatrefeuilles. Tous les chapiteaux sont sculptés, à l'exception d'un seul; à signaler ceux qui représentent la mort d'Abel, Samson et Dalilah; un groupe d'éléphants, accompagnés d'inscriptions.

L'abside est légèrement inclinée du côté gauche (septentrional).

L'édifice a été élevé entre 1119 et 1135, vraisemblablement par Cadelon V, croisé en 1096, et Guil-

Cliché de M. E.-J. Soil.

ÉGLISE D'AULNAY.

Portail occidental.

laume son, fils. La conception en a été unique; mais les sculptures, dont beaucoup paraissent avoir été

faites sur place et non sur le chantier avant la pose, ont été achevées successivement; en première ligne, celles du carré du transept, de la grande nef, de la façade principale; puis celles du portail latéral, de l'extérieur des absides et des absidioles.

Après avoir dejeuné à Aulnay, nous nous rendons au château de Dampierre-sur-Boutonne.

Cette localité, comprise dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely, tire vraisemblablement son nom du patron de l'une de ses églises, *Dominus Petrus*. Il y avait en effet, à la fin du XIe siècle, trois églises dédiées à saint Pierre, saint Hilaire et saint Vincent, et qui relevaient de Saint-Cyprien de Poitiers. L'église actuelle fut rebâtie par les moines de cette abbaye à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle.

La tradition a conservé au château primitif le nom de Château-Gaillard; il n'en reste aujourd'hui que des ondulations de terrain, dont quelques-unes sont désignées dans le pays sous l'épithète de « turgeaux » (*turizelli*, voir Du Cange).

Le château fut reconstruit au XVe siècle par François de Clermont, seigneur de Dampierre; à cette époque remontent la tour méridionale et la façade qui regarde le soleil levant.

Au XVIe, on édifia la façade du couchant et la galerie où l'on admire 93 caissons sculptés avec inscriptions, composés en partie de jeux d'esprit et en partie d'allusions à la vie de ceux qui ont construit le château ou orné la galerie (1). On y rencontre

(1) M. Arthur Bonnault, de Niort, avait exposé, à l'occasion du Congrès, un remarquable dessin de ce plafond, dont il a bien voulu faire don au Musée de Saintes.

les emblèmes adoptés par Henri II et un caisson à ses armes qui en fixent l'époque aux années antérieures à 1559 (1).

Ces sculptures semblent inspirées à la fois par Jeanne de Vivonne, femme de Claude de Clermont, baron de Dampierre, et par leur fille, Claude-Catherine de Clermont, qui épousa en premières noces Jean, seigneur d'Annebault, fils de l'amiral de ce nom, et en secondes noces Albert de Gondy, maréchal de France.

Jeanne de Vivonne et Catherine de Dampierre, c'est bien là la dualité dont l'esprit, les grâces et les lettres viennent se refléter sur les murs de Dampierre, s'il est vrai toutefois que François de Dampierre, qui fut aussi aux mêmes époques seigneur nu-propriétaire de Dampierre, n'eut pas sa part dans l'édification de ce joli produit de la Renaissance.

Au premier étage une grande salle, avec une haute cheminée, conserve encore un plafond à poutrelles peintes et de nombreuses peintures murales accompagnées d'inscriptions.

Les voitures nous ramènent à la gare de Saint-Jean-d'Angely, où nous nous séparons de M. Poirault fils, qui a bien voulu organiser cette excursion et nous diriger, de concert avec M. l'abbé Noguès, secrétaire de la Commission des Arts et Monuments, curé de Dampierre.

(1) Ces emblèmes et ces légendes paraissent empruntés à un des recueils répandus au XVI• siècle, comme celui d'Alciat, et dont Arthur Dinaux avait réuni une nombreuse collection dont on trouve l'indication dans le catalogue de la vente de cet érudit.

Excursion à Echillais, Trizay, Pont-l'Abbé, Champagne, Saint-Jean-d'Angle et Saint-Juste. Arrivée à La Rochelle.

(*2 Juin*).

Nous partons de Saintes en chemin de fer pour Rochefort, où nous attendent de grands omnibus, et, sans traverser la ville, nous gagnons la Charente que nous traversons en bateau à vapeur, au bac de Martrou. La journée sera longue et bien remplie, et pour ne pas manquer l'heure de la marée et arriver à La Rochelle de manière à pouvoir débarquer dans le port, nous sommes obligés de sacrifier quelques-unes des localités indiquées primitivement au programme, notamment Montierneuf (1), Broue (2),

(1) Montierneuf. — Prieuré important relevant de l'abbaye de Vendôme, sous l'invocation de saint Saturnin; l'église paroissiale, « *ecclesia Sancti Saturnini monasterii novi* », Saint-Sornin de Montierneuf, qui servait également à la population de Saint-Aignan, a été malheureusement détruite; c'était une des plus anciennes de la contrée. La tradition en attribuait la fondation à Charlemagne, dont le souvenir est conservé dans la fontaine Charles, non loin de là. Cette église fut en partie détruite par les protestants, réparée en 1716 et démolie au XIXe siècle. Le prieuré, appelé aussi le château, fut incendié en 1092 et reconstruit aussitôt; il reste de l'ancien prieuré une grande salle voûtée, un portail ancien et une jolie fuye de la Renaissance qui, d'après les titres, aurait été achevée de construire avant 1549. La date de 1559 (?) inscrite sur la porte laisserait à penser, comme l'a écrit M. Palustre, que l'édifice aurait subi une restauration postérieure à la construction primitive.

(2) Broue. — Curieux donjon placé sur une éminence qui do-

Saint-Sornin (1) et Marennes (2). Grâce aux excellentes mesures prises par M. Couneau, nous ne perdons pas une minute et faisons une excursion charmante.

Notre première halte est pour Echillais, canton de Saint-Aignant. — Église du XIIe siècle, sous le vocable de Notre-Dame, relevant du prieur de l'église

mine tout le pays, et au pied de laquelle s'étendait autrefois la mer de Brouage. Cette situation exceptionnelle et particulièrement remarquable fait penser qu'il faut identifier Broue avec le Promontoire des Santons et avec le lieu nommé *Rudela* dans la chronique de Richard-le-Poitevin. Les bases du donjon sont certainement antérieures au XIe siècle. Traces et restes de deux anciennes églises.

(1) Saint-Sornin. — L'église (*capitulum* ou *ecclesia Sancti Saturnini in Maremnia*) relevait de l'abbaye des Dames de Saintes. Elle a été ruinée par les protestants, mais on y voit encore de curieux chapiteaux du XIe siècle couronnant des colonnes massives.

(2) Marennes. — Chef-lieu d'arrondissement. L'église du lieu, dénommée autrefois Saint-Pierre de Salles, était à la présentation de l'abbesse de Saintes. Elle suivit, dans ses agrandissements, le sort du lieu où elle s'élevait qui, au XVe siècle, de bourgade devenait ville. C'est à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe qu'elle fut reconstruite, ainsi que son clocher, par les soins des seigneurs du lieu, Jacques ou François de Pons, et des dames patronnesses les abbesses de Saintes. Les armes du sire de Pons : *d'argent à une fasce bandée d'or et de gueules*, se voient encore au clocher, qui seul subsiste aujourd'hui. L'église détruite fut relevée à la fin du XVIe siècle, mais achevée seulement vers 1770 ; il ne reste de l'ancienne que quelques arrachements. Il y avait dans l'église de nombreuses chapellenies dénommées : Chapellenies de Cavignac, Saint-Jacques de Coindries, Marguerite, Soubroche ou Souchet, des Faures. A remarquer un portail du XVIe siècle, seul reste de la maison des abbesses ; une maison de la Renaissance, rue Dubois-Meynardie.

collégiale de Soubise *(capitulum de Eschalay, ecclesia Beatæ Mariæ de Eschilleio)*. Façade richement sculptée, caractérisée par la disposition en arc triomphal dans laquelle le mur se termine horizontalement au-dessus du second étage. Emploi dans les parties aveugles de l'appareil en zigzag. Représentation du martyre de saint Étienne. Il y avait quatre chapellenies : l'une appelée Sainte-Catherine-de-Chargefaix, l'autre Saint-Julien ; deux autres fondées par Jean Goumart, dont les armes : *fascé d'argent et de gueules à la bande d'azur chargée de molettes d'or brochante*, sont sculptées en clefs de voûte. Reconstruction d'une de ces chapelles, en 1683, par Jean Barra, recteur.

D'Echillais, nous nous rendons à Trizay, prieuré conventuel fondé au XIe siècle et édifié par des religieux de la Chaise-Dieu, sous le patronage de saint Jean l'Évangéliste.

Les ruines de ce beau prieuré appartiennent à diverses époques. Nous nous contenterons de signaler les restes de l'église (XIIe siècle) conservés depuis l'arc triomphal jusqu'à l'extrémité du chœur ; couloirs dans les pieds-droits du transept ; traces de peintures murales ; un joli cloître voûté au XIIIe siècle, et s'ouvrant sur le préau par de charmantes arcades polylobées du XIIe siècle ; un superbe réfectoire fermé à l'une de ses extrémités par un mur à appareil zigzagué avec colonnettes aux angles, voûté au XVe siècle ; peintures murales représentant les évangélistes avec leurs attributs, et des écussons où l'on reconnaît les armoiries des Rochechouart ; des portes extérieures du XVIIIe siècle ; des caveaux voûtés en plein cintre ; des restes de parties fortifiées au XVe siècle

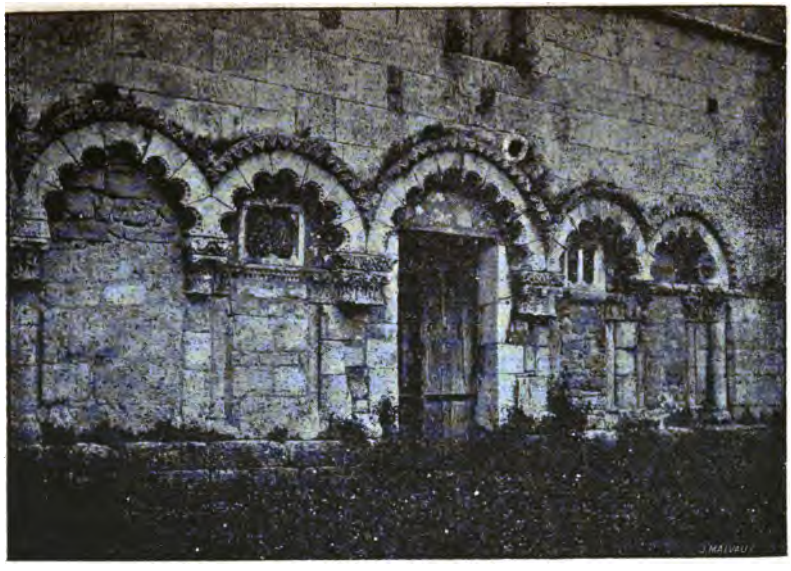

Cliché de M. E.-J. Soil.

TRIZAY.

Arcades de l'ancien cloître.

Plus loin, c'est Pont-l'Abbé. Encore une belle église du XIIe siècle (*Ecclesia sancti Petri de Pontilabio*), placée sous le patronage de l'abbesse de Saintes.

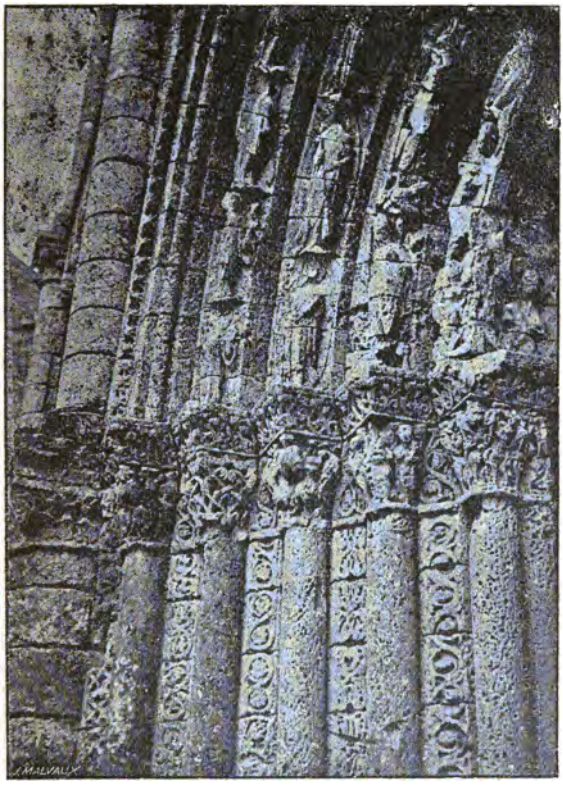

Cliché de M. E.-J. Soil.

ÉGLISE DE PONT-L'ABBÉ.

Détails de la façade.

La grande nef, les pieds-droits du transept, l'aisselle et la moitié de l'absidiole remontent seuls à

l'époque romane. La nef principale se composait anciennement de cinq travées. Elle est réduite actuellement à quatre, la première ayant été fortifiée pour servir de base au clocher qui, à l'origine, ne devait pas être placé sur la façade; on constate encore la présence du pied-droit du premier doubleau, qui va se perdre dans les substructions faites au XIIIe siècle dans le but d'asseoir le clocher. La nef principale devait être voûtée avec doubleaux en plein cintre. Le carré du transept a été modifié au XIIIe siècle, pour recevoir vraisemblablement une voûte d'ogive indiquée par des colonnettes ajoutées dans les angles intérieurs des pieds-droits. La chapelle, qui s'ouvre au sud et qui tient la place de l'aisselle du transept, a été construite au XVIe siècle. L'aisselle du nord du transept n'a conservé que ses murs et l'entrée d'une absidiole.

La façade, absolument remarquable, a dû être remaniée au XIIIe siècle, époque à laquelle remonterait une série d'arcatures aux colonnes effilées.

Nous jetons encore un rapide regard sur Champagne, dont l'église romane, aux formes élancées (XIIe siècle), appartient à l'ancien prieuré de Saint-André, dont la présentation appartenait à l'abbé de Saint-Romain de Blaye. On remarque sur le territoire de cette commune, des cimetières gaulois et gallo-romains.

Notre grande halte est à Saint-Jean-d'Angle, où le curé, M. l'abbé Ruault, a réussi à nous faire préparer et servir vivement un déjeuner excellent et très substantiel dans un pays dénué de ressources à ce point de vue particulier.

Deux monuments appellent notre attention : l'église et le château.

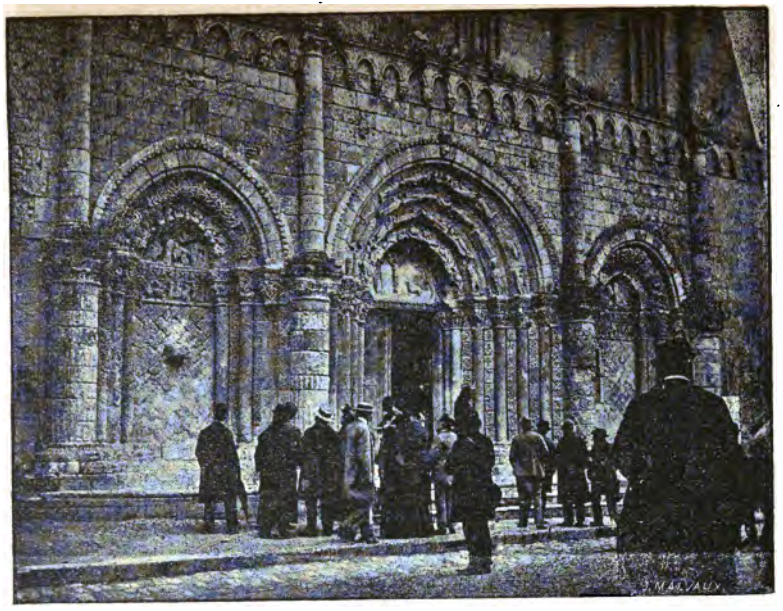

Cliché de M. E.-J Soil.

ÉGLISE DE PONT-L'ABBÉ.

Façade.

L'église (*capitulum* ou *ecclesia Sancti Johannis de Angulis*) était une annexe de l'archiprêté de Corme-Royal et appartenait à l'abbaye des Dames de Saintes. Il reste quelques traces de l'église romane dans le carré du transept, le chœur et les chapelles latérales. Son plan paraît avoir été primitivement celui d'une croix latine avec abside et absidioles sur les aisselles du transept. Cette église a été reconstruite au XVe siècle sur son plan actuel, sans régularité. Les armes que l'on voit aux clefs de voûtes seraient celles des Lusignan-Saint-Gelais. Le clocher est un produit curieux d'une époque de transition. Conçu avec les dispositions et les allures du gothique prismatique, il laisse apparaître sur plusieurs points des décorations se rattachant à l'art de la Renaissance. D'après une inscription conservée à l'intérieur, il aurait été commencé en 1511. La cloche a été fondue en 1768.

Le château, servant d'avant-garde aux terres de la Saintonge, en face de la mer de Brouage, a conservé, indépendamment de notables parties de ses anciennes défenses avancées, toute son enceinte fortifiée, baignant dans les fossés. « Délabré, mais non ruiné, vierge de toute transformation, écrit M. A. de La Grange, ce beau monument d'architecture militaire, du XVe siècle, mériterait d'être étudié et décrit en détail ». Il fut possédé successivement par des cadets de la maison de Châtelaillon et de Rochefort, les d'Angle, les Bouchard d'Aubeterre, les Lusignan-Saint-Gelais, les Verthamon.

Nous gagnons ensuite Saint-Just où nous attend, pour nous faire visiter son église, M. l'abbé Létard, bien connu par ses études sur l'archéologie biblique.

L'église de Saint-Just (*capitulum* ou *ecclesia*

Sancti Justi in Maremnia) était à la présentation de l'abbesse de Saintes. C'est à cette abbaye que l'on doit la reconstruction, partie au XVe, partie au XVIe siècle, de cet édifice dont certains détails sont réellement fort jolis.

A l'époque de la Renaissance appartient également un charmant édicule qui s'élève dans une maison voisine de l'église, où l'on remarque aussi une jolie fenêtre du XVe siècle.

Trois heures sonnent, conformément au programme, quand nous arrivons au port du Chapus où nous attend le *Coligny*, sur lequel nous nous embarquons, élégant vapeur que M. Couneau a eu soin de faire garnir de provisions et de rafraîchissements pour faire paraître moins longue cette traversée à ceux qui, bien à tort, craignent le mal de mer.

En quittant le port du Chapus, on laisse à gauche le pertuis, aussi appelé le gouffre de Maumusson, à cause des dangers que les courants créent à la navigation, dans ce détroit creusé entre les dunes. A gauche également, le château d'Oleron, remontant à une haute antiquité (1). A droite, et à l'embouchure de la Charente, l'île Madame, rendue tristement célèbre par le séjour des prêtres condamnés en 1793 à la déportation; sur la rive droite du fleuve, Fouras, dont la tour, construite au XVe siècle, a pris la place de défenses remontant vraisemblablement aux invasions des Barbares en Gaule, sinon plus haut.

Plus loin et toujours à droite, l'île d'Aix, où s'éle-

(1) Pendant la traversée, notre confrère M. René Fage nous racontait les souvenirs d'un séjour d'un mois qu'il y avait fait il y a quelques années et qu'il a publiés dans un charmant petit volume : *Oleron, impressions de vacances.* Tulle, 1891, in-12

Cliché de M. O. Ricquier.

PORCHE DE L'ÉGLISE DE SAINT-JUST

(Charente-Inférieure).

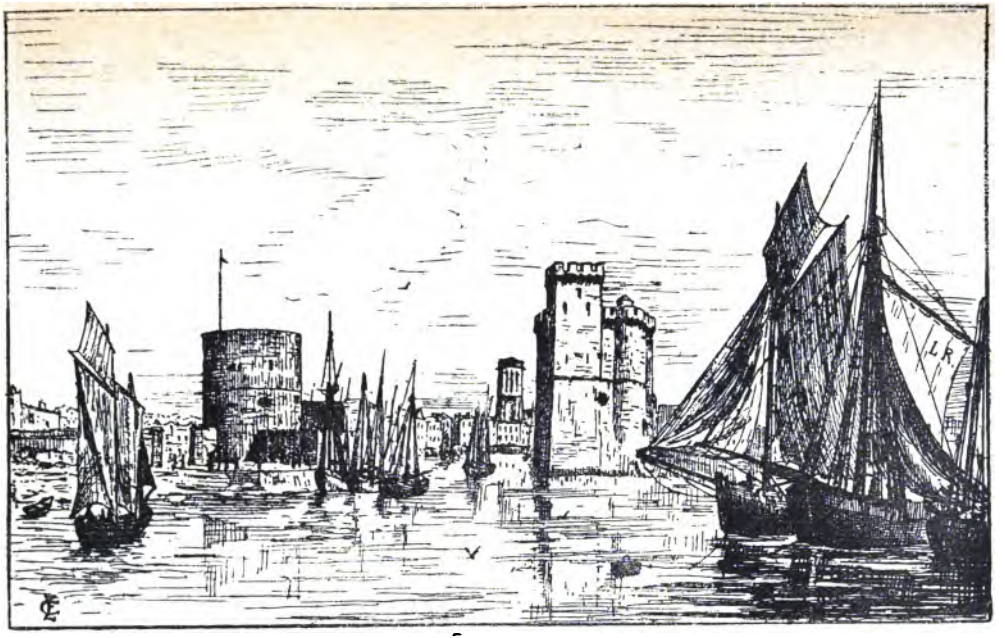

ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE.

Vue prise de la mer.

vait jadis une tour nommée la tour de Constantin; île rendue célèbre, à l'autre extrémité de notre histoire, par l'embarquement de Napoléon Ier.

Derrière l'île d'Aix s'étend le rocher des Miannes, d'où la mer a balayé l'ancienne ville de Montmeillan; plus loin, à l'horizon, les falaises de Châtelaillon, où la capitale de l'Aunis, « *castrum Alonis*, *castrum Julii* », a eu le même sort que sa voisine Montmeillan; puis Angoulins, vieille localité et ancien port, où la tradition fait aborder successivement les Romains et les Barbares.

Puis apparaît La Rochelle, « la ville blanche » du

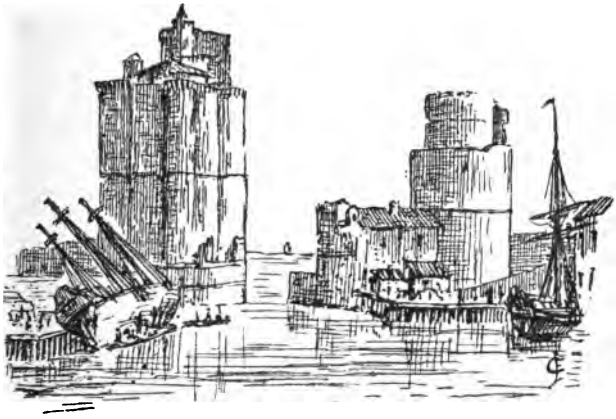

ENTRÉE DU PORT DE LA ROCHELLE.

(XIIIe siècle.)

moyen âge, au fond d'une baie célèbre par le siège de 1628, et où la digue, construite par Richelieu, réunissait la côte de Chef-de-Bois (Bois-Fleuri), aujourd'hui Chef-de-Baie, avec la pointe de Coureilles ou des Minimes.

Tout a été calculé exactement, et nous pouvons encore entrer dans le port au moment où la vieille horloge marque sept heures; mais cinq minutes de plus et il nous fallait aller au port de la Pallice prendre des omnibus et retarder de deux heures notre installation dans les hôtels, et un dîner que chacun voit venir avec plaisir.

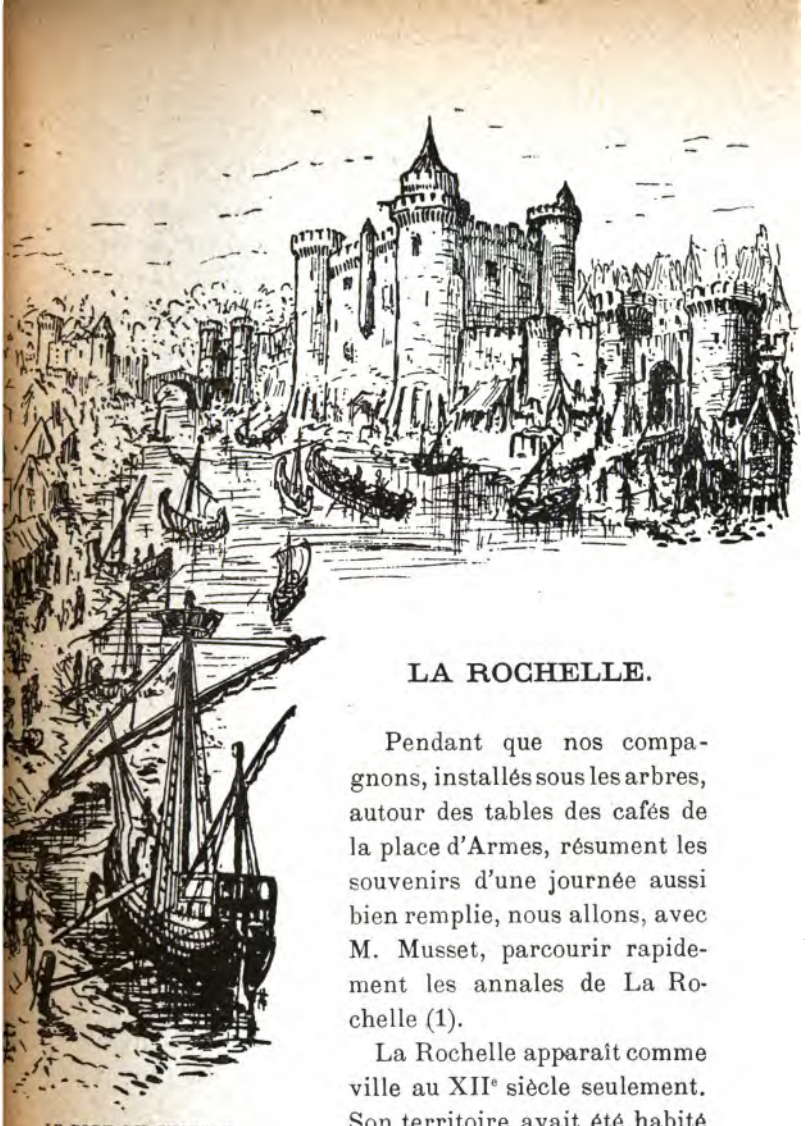

LE PORT DU CHATEAU.
(XIIIe siècle.)

LA ROCHELLE.

Pendant que nos compagnons, installés sous les arbres, autour des tables des cafés de la place d'Armes, résument les souvenirs d'une journée aussi bien remplie, nous allons, avec M. Musset, parcourir rapidement les annales de La Rochelle (1).

La Rochelle apparaît comme ville au XIIe siècle seulement. Son territoire avait été habité aux époques néolithiques, ses marais exploités et ses baies fréquentées par la navigation côtière; mais, comme

(1) *Guide des excursions du Congrès. — Guide du touriste et de l'étranger à La Rochelle et aux environs*, par G. Musset (La

centre, elle naquit avec la fondation de l'église de Notre-Dame de Cougnes, donnée au prieuré de l'île d'Aix (XIe siècle), et avec la prise et la ruine de Châtelaillon par Guillaume IX d'Aquitaine (1127). Ce comte de Poitiers lui accorda des privilèges, et à la fin du même siècle Henri II et Aliénor d'Aquitaine la dotèrent d'une charte communale. Ce fut le régime des libertés communales qui amena son immense développement maritime et colonial, qui en fit une des cités les plus importantes de l'ouest et l'un des plus grands ports de l'Océan. Française de cœur, elle secoua le joug anglais chaque fois qu'elle en trouva l'occasion, et aida ses souverains de ses deniers, de ses richesses et du secours de ses flottes dans les moments difficiles; fière de ses libertés, elle lutta contre le pouvoir royal chaque fois qu'on voulut porter atteinte à ses privilèges. Les époques les plus célèbres de son histoire sont le siège de 1572 contre le duc d'Anjou, qui ne put la prendre, et le siège de 1628, qui fut la ruine de ses privilèges. Elle fut mêlée à toutes les découvertes et à toutes les conquêtes coloniales. Elle contribua notamment dans une large mesure à la colonisation de la Louisiane, du Canada et de Saint-Domingue. Sa puissance commerciale ne diminua qu'avec la perte de ces colonies, et ne devra sa réapparition qu'aux magnifiques ports dont le XIXe siècle vient de la doter.

Rochelle, Foucher, in-12). — *La Rochelle et ses ports*, par M. G. Musset, illustrations de E. Couneau. (La Rochelle, Siret, 1890.) — *Les tours de La Rochelle*, 15 gravures par E. Couneau. — *Inventaire sommaire des archives de La Rochelle*, par M. de Richemond, etc.

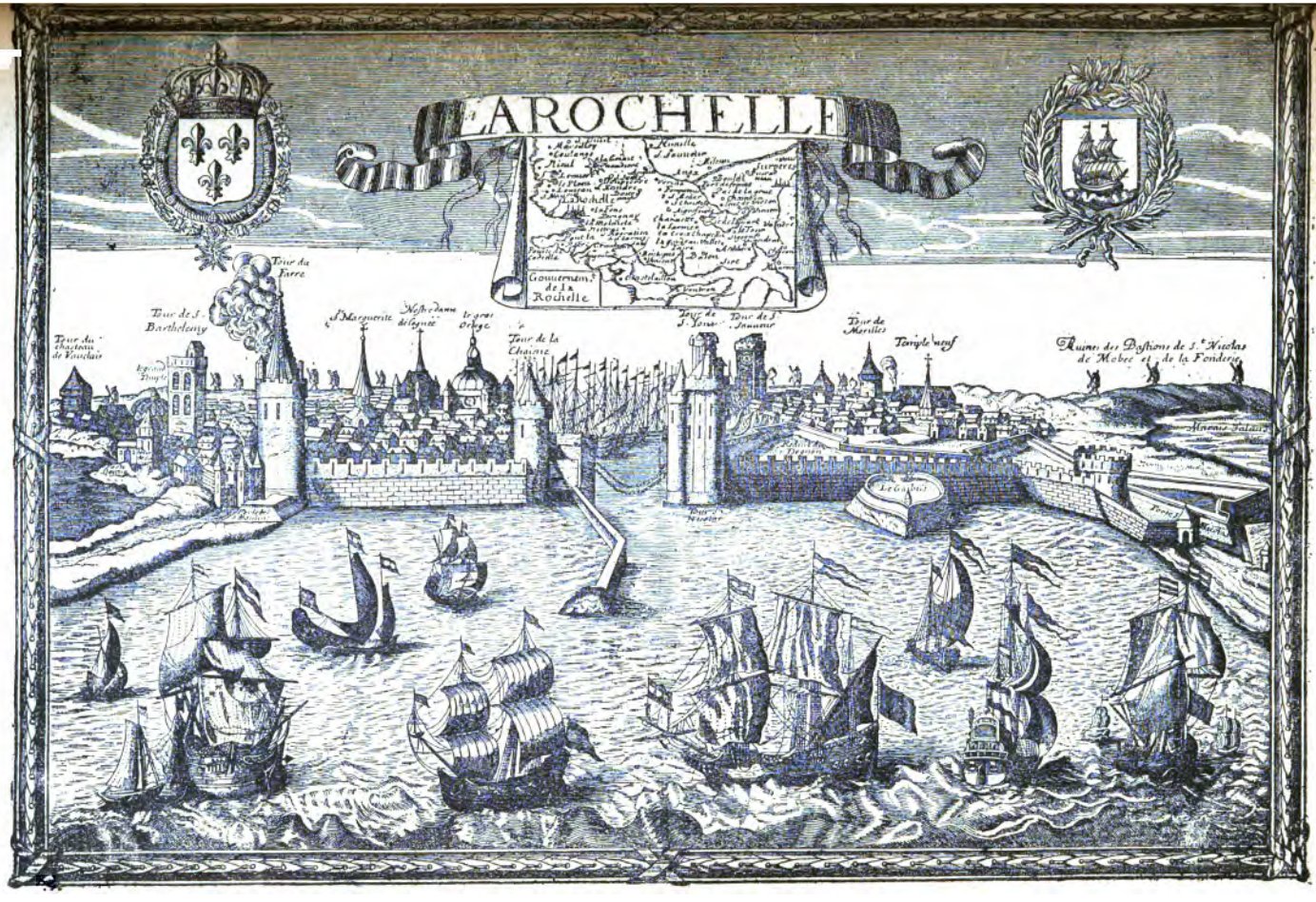
LAROCHELLE
Gouvernem.t de la Rochelle
Tour du Farre
Tour de S.t Barthelemy
S.t Marguerite
Nostre dame de Lorette
le gros orloge
Tour de la Chaisne
Tour de S.t Jean
Tour de S.t Jeanneur
Tour de Merlles
Temple neuf
Ruines des Bastions de S.t Nicolas de Mobre et de la Fonderie
Le Gaspis

La Rochelle eut toujours des monuments remarquables. La richesse de ses églises était proverbiale au moyen âge. On disait d'elles que c'étaient autant de cathédrales. La Réforme les détruisit. Les maisons particulières, les porches, les édifices de la Renaissance, furent mieux respectés et en font encore aujourd'hui une ville particulièrement curieuse.

SÉANCE DU DIMANCHE 3 JUIN, A LA ROCHELLE.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à une heure, dans la salle des Conférences, ancienne église de l'Oratoire.

M. de Marsy invite à prendre place au bureau: MM. d'Orbigny, maire de La Rochelle; Beltrémieux, directeur de l'Académie de La Rochelle, président de la Société des sciences naturelles; Léon Palustre, Musset, bibliothécaire; Émile Travers, le baron de Haulleville, le Révérend Langhorn, Francart, Couneau, Dollot, Meyer et Lefebvre.

M. le comte Lair remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Président déclare la séance ouverte et M. d'Orbigny, maire de La Rochelle, souhaite au nom de la ville la bienvenue aux congressistes :

« Monsieur le Président,
« Mesdames,
« Messieurs,

« Je suis très honoré d'avoir à vous souhaiter la bienvenue au nom de la ville de La Rochelle.

« Nous avons été très heureux d'apprendre que vous aviez bien voulu diviser votre 61e session d'archéologie en deux parties, afin que notre ville puisse profiter des réunions si intéressantes de votre Congrès ; nous vous en remercions bien sincèrement.

« Nous n'avons pas, comme nos voisins de Saintes,

à vous faire admirer de précieux restes de l'époque gallo-romaine.

« Notre cité est plus jeune, son origine remonte au XIIe siècle.

« Nous serons fiers néanmoins de vous montrer notre charmant Hôtel de Ville des XVe et XVIe siècles, notre maison Henri II, qui est un des plus élégants spécimens des habitations privées de la Renaissance, nos nombreuses rues à arcades, avec leurs maisons ornées de lucarnes gracieuses et de gargouilles originales; enfin les vieilles tours qui défendent l'entrée de notre port.

« Tous ces vestiges ne nous rappellent-ils pas le glorieux passé de nos ancêtres ?

« Entreprenants, intelligents, les Rochelais traversèrent avec courage et honneur des époques difficiles. Pleins d'ardeur pour les entreprises lointaines, ils firent de leur cité l'une des villes les plus florissantes de France.

« La Rochelle est fière de compter au nombre de ses enfants des hommes remarquables. Permettez-moi de vous rappeler, entre autres, notre défenseur héroïque du siège de 1628, le maire Jean Guitton, le vaillant capitaine Lanoue, les historiens Amos Barbot, Arcère et Jaillot, le jurisconsulte Valin, le physicien Réaumur, le charmant écrivain Dupaty, l'amiral Duperré, les naturalistes Bonplan et d'Orbigny, les peintres Eugène Fromentin et Bouguereau.

« Les Rochelais ont toujours aimé les arts et la science, nos nombreuses sociétés en sont la meilleure preuve.

« Nous possédons une Société des sciences naturelles, qui a créé deux musées très intéressants, une

Société des amis des arts, qui a organisé un musée de peinture et un musée d'archéologie, une Société médicale, une Société littéraire, une Société de géographie, une Société d'agriculture et d'horticulture.

« Nous avons toujours été très flattés de recevoir des sociétés savantes; il y a quelques années, l'Association française pour l'avancement des sciences se réunissait à La Rochelle; l'année dernière, nous recevions le Congrès des médecins aliénistes, puis le Synode de France venait tenir sa 6e session dans l'ancien boulevard du protestantisme, et, aujourd'hui, nous avons l'honneur de recevoir les membres du Congrès de la Société française d'Archéologie.

« Nous nous associons avec plaisir à cette nouvelle fête de la science, et nous adressons tous nos compliments à son savant et sympathique président, M. le comte de Marsy ».

M. Beltrémieux, au nom de l'Académie de La Rochelle et de la Société des sciences naturelles, prend ensuite la parole :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« A bord du *Coligny*, et à la tête des honorables membres du Congrès que vous conduisez, vous êtes entré hier soir dans notre cité, guidé de loin par ces vieilles tours du XIVe et du XVe siècle, témoins d'un passé plein du souvenir des luttes dans lesquelles La Rochelle a joué un si grand rôle, en défendant son territoire contre l'Angleterre, ses privilèges et ses libertés contre le pouvoir royal même, et en étendant partout son commerce.

« Je ne veux pas ici parler de ces luttes célèbres, ni du commerce si considérable de notre ville, dont les flottes couvraient les mers sur la route du Canada, de Saint-Domingue et de la Louisiane.

« Je viens, avec notre vieille Académie rochelaise, souhaiter la bienvenue à une société de savants que nous avons été heureux de recevoir en 1856 et que nous retrouvons aujourd'hui avec satisfaction. Aucun de nous n'a oublié ce congrès, dont trente-huit années nous séparent; nos survivants éprouvent un véritable bonheur à vous revoir. Dans l'intervalle de ces trente-huit années, l'Association française pour l'avancement des sciences s'est également réunie dans nos murs, aux mois d'août et septembre 1882. Quelques années plus tard, en 1890, la Société botanique de France tenait ses séances ici et faisait ses explorations dans nos régions de l'ouest et sur nos côtes océaniques.

« Aujourd'hui, Monsieur le Président, le Congrès que vous dirigez ne vient traiter que les questions d'archéologie. Cependant, vous ne nous refuserez pas une visite dans nos muséums comme dans nos musées d'art, car à La Rochelle le culte des lettres, des sciences et des arts a toujours été en grand honneur, ainsi que le démontre l'existence de nos diverses Sociétés, qui ont une existence autonome, mais sont réunies par le Conseil supérieur de notre Académie, fondée en 1732. Les cinq sections sont : l'agriculture, les sciences naturelles, la médecine et la chirurgie, la littérature, la géographie.

« La section des sciences naturelles, reconnue d'utilité publique par décret de 1852, a fondé le muséum Fleuriau en 1836, ne contenant que les objets

produits par le département. Or, je dois vous signaler, dans la salle de paléontologie, l'époque quaternaire, où vous trouverez notamment les grands ossements du mammouth, de l'ours et du lion des cavernes, du rhinocéros à narines cloisonnées.

« Vous verrez aussi les collections préhistoriques des diverses époques, du chelléen au robenhausien, et quelques débris d'ossements provenant de nos dolmens.

« Vous trouverez à côté de ces collections, sous les grands arbres du Jardin des Plantes, le dolmen, monument classé, que nous y avons transporté, avec l'autorisation de la Commission, pour le sauver des dangers qui le menaçaient dans les champs d'une commune voisine.

« Bien d'autres dolmens intéressants existent dans notre région; nous voudrions vous les montrer également et ceux à cuvette de Charras, mais vous pourrez en examiner les photographies.

« Notre Société, comme vous le voyez, n'est pas restée étrangère aux études archéologiques; elle visite dans toutes ses excursions les vieux monuments, et elle prend avec soin les photographies que nous vous montrons dans les albums déposés sur le bureau.

« Monsieur le Président, Messieurs les membres du Congrès, bienvenus parmi nous, soyez persuadés que nous garderons le meilleur souvenir de votre visite ».

M. de Marsy répond à ces souhaits de bienvenue. Il rappelle le dernier congrès et se félicite d'avoir cette fois, pour guider les congressistes, un « excellent chef d'état-major, un très prévoyant fourrier »,

en la personne de M. Couneau. Il félicite La Rochelle de l'amour qu'elle a de ses monuments et du soin qu'elle prend de les entretenir et restaurer. Toutes les villes n'ont pas des hommes comme M. d'Orbigny, qui achète, pour la conserver, la maison de Nicolas Venette; et la ville de La Rochelle elle-même mérite tous les éloges pour avoir acheté récemment la maison dite de Henri II.

Il regrette l'absence et le départ prochain de Mgr Julien-Laferrière; mais il se console, car le savant prélat laisse son non moins savant collaborateur de l'*Art en Aunis et en Saintonge* pour continuer, pour achever cette œuvre magnifique.

Enfin, il remercie la municipalité de l'excellent accueil qui est fait à la Société française d'Archéologie.

M. Musset a la parole et, dans un rapport élégamment écrit, plein de saillies et de verve, fait le résumé des travaux des Sociétés savantes de La Rochelle depuis le Congrès scientifique tenu en 1856.

M. de Marsy remercie M. Musset et fait remarquer que, dans l'éloge des travaux importants, M. Musset n'a oublié que les siens propres, puis il donne la parole à M. Travers.

Dans une causerie pleine d'humour, il nous entretient d'un poète normand, David Ferrand, qui, au commencement du XVIIe siècle, donnait pour objet à sa verve populaire tous les événements publics du temps. Le siège de La Rochelle n'est pas oublié et, reflétant la pensée de ses concitoyens, David Ferrand se montre peu tendre pour la *ville Pucelle*, ou *Perrette* (La Rochelle), ennemie du roi et de la religion catho-

lique. La Société rouennaise de bibliophiles réédite en ce moment la *Muse normande* de David Ferrand.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

Visite des Musées.

Les musées de La Rochelle sont répartis sur deux points principaux de la ville, dans le Jardin des Plantes et dans l'Hôtel de la Bibliothèque.

Le Musée d'Histoire naturelle, placé rue Dauphine, se compose de : 1° le Muséum Fleuriau, consacré aux objets provenant exclusivement du département de la Charente-Inférieure ; — 2° le Muséum Lafaille, formé d'objets d'histoire naturelle de toutes provenances ; — 3° le Jardin des Plantes et ses serres, où sont élevées des plantes rares et des séries destinées à l'enseignement de la botanique. Dans ce jardin est conservé un dolmen, placé autrefois près de La Rochelle, et connu sous le nom de Pierre-levée de La Iarne (Conservateurs : MM. Beltrémieux et Cassagneaud).

Le Musée préhistorique, fondé par la Société de Géographie de La Rochelle, possède des séries intéressantes provenant uniquement du département de la Charente-Inférieure. Il est installé au rez-de-chaussée du Muséum Fleuriau, au Jardin des Plantes, rue Dauphine (Conservateur : M. Beltrémieux).

Quelques objets préhistoriques, venus des autres départements ou de l'étranger, sont réunis dans une vitrine du musée de la rue Gargoulleau.

Le Musée ethnographique. A ce musée, en formation, appartiennent un certain nombre d'ossements

de diverses époques conservés dans une salle spéciale du Muséum Fleuriau (Conservateur : M. Beltrémieux).

On trouve à la Bibliothèque, hôtel construit à la fin du XVIIe siècle, pour servir d'évêché, par Mgr de Crussol d'Uzès : le Musée d'Archéologie, fondé en 1872, qui s'est rapidement accru de tous les fragments de sculptures, pierres, dalles funéraires, inscriptions, poteries, objets divers trouvés dans les fouilles ou les démolitions, à la Rochelle et pays circonvoisins ; on y voit quelques séries spéciales, notamment celles des faïenceries de Marans, de La Rochelle (1), etc. Il est installé dans l'hôtel de la Bibliothèque, rue Gargoulleau (Conservateur : M. Musset).

Le Musée de peinture, fondé par la Société des Amis des arts, constituée en 1841, a pris un grand accroissement et occupe le second étage de l'hôtel de la Bibliothèque. Les péintres les plus en renom qui y soient représentés sont Lesueur, Antigna, Appian, Baudit, Bernier, Fromentin, Bouguereau, Corot, Gervex, Mouchot, Rousseau, Abel de Pujol, Auguin, etc. (Conservateur : M. Furcy de Lavault).

(1) Dans un superbe in-quarto illustré de 20 planches en couleurs, *Les Faïenceries rochelaises* (La Rochelle, 1888), M. Georges Musset a retracé l'histoire de ces fabriques qui ont eu surtout leur importance au XVIIIe siècle et dont la principale a créé deux types qui lui sont propres : dans la fabrication vulgaire, un genre naturaliste qui écartait de plus en plus les décors conventionnels, les fantaisies de la Chine et du Japon, pour aller chercher dans le terre à terre de la vie, la vraie nature, fleurs, bêtes et gens ; dans la fabrication artistique, la faïence à haut relief, née de l'inspiration des porcelaines de Saxe et des faïences de Strasbourg, et même des fontaines, quelques statuettes et des animaux décoratifs.

Le Musée d'objets d'art s'est formé grâce à la générosité de donateurs tels que Ch. de Chassiron (Chine et Japon), Christophe Gon (armes, émaux, miniatures, etc.), Sanier (objets divers), etc. (Conservateur : M. Musset)

La Bibliothèque publique est installée rue Gargoulleau. Elle provient en partie, à l'origine, des Pères de l'Oratoire et de l'Académie de La Rochelle. Aujourd'hui, elle renferme environ 800 volumes manuscrits et 45,000 volumes imprimés (Conservateur : M. Musset).

Pour compléter l'énumération des établissements scientifiques de La Rochelle, il nous reste à citer les Archives départementales. Elles contiennent un grand nombre de documents antérieurs à la Révolution ; parmi ceux-ci on peut indiquer les fonds de l'Intendance de la Généralité de La Rochelle, du Clergé, de l'Amirauté de La Rochelle et de celle de Marennes, de la juridiction commerciale de La Rochelle, du Présidial de Saintes, des registres de notaires, etc. Ce dépôt est installé dans un hôtel neuf, construit spécialement pour la conservation des archives, rue Verdière et place de la Préfecture (Archiviste : M. Meschinet de Richemont).

Réception par la Municipalité à l'Hôtel-de-Ville de la Rochelle.

La Municipalité de La Rochelle a fait l'honneur aux membres du Congrès de les recevoir le soir à neuf heures dans les salons de l'Hôtel de Ville, ce bel édifice dont les Rochelais sont fiers à juste titre.

« La maison de ville que nous ont léguée nos pères, écrit Jourdan, est sans contredit le plus précieux de tous les monuments rochelais. Transformée à plusieurs reprises pendant le cours des siècles, elle a pu conserver des deux époques qui lui ont donné sa forme définitive un cachet de grandeur et d'élégance qui en fait un des monuments les plus remarquables de la région. Tel que nous le connaissons, notre échevinage se trouve être, sans qu'aucun de ceux qui l'ont élevé y ait pris garde, comme une image vivante de la vieille commune rochelaise. L'enceinte de la maison de ville ne semble-t-elle pas une réduction des défenses mêmes de la ville? Ses murs massifs, ses machicoulis encore béants qui semblent prêts à laisser échapper l'eau, l'huile bouillante ou les projectiles de toutes sortes; ses créneaux derrière lesquels on croit à chaque instant voir apparaître le profil d'un homme d'armes, son chemin de ronde, ses portes étroites, sont bien placés là comme pour la défense du corps de ville, nous allions presque dire par suite de la défiance du corps de

ville, qui, jaloux de ses privilèges dans la cité, comme la cité l'était vis-à-vis des puissances extérieures, avait intérêt à se garantir des surprises et des coups de main.

« Mais ce caractère un peu farouche est tout extérieur, passez les portes de l'échevinage et aussitôt vos yeux seront agréablement surpris de voir que l'appareil de la force est entièrement réservé à ce qui exigeait la force. D'un côté, une ville créée pour le commerce et la vie paisible du marchand, où le confortable des porches favorise la promenade devant les riches étalages; où l'originalité des maisons en bois s'allie avec les riches façades de la Renaissance; où une bourgeoisie intelligente et généreuse avait su se créer, avec ses propres ressources, des écoles célèbres, une bibliothèque et même une sorte de musée; — de l'autre, derrière les murs épais de la maison de ville, un admirable édifice où, grâce aux artistes de la Renaissance, l'harmonie des formes s'allie à l'élégance et à la richesse de la sculpture, où, deux genres différents semblent avoir voulu s'élever côte à côte pour affirmer la persistance du sentiment artistique chez les bourgeois rochelais pendant tout le cours du XVIe siècle. Ici comme là, dans la maison de ville, comme dans la cité, l'écorce seule est rugueuse; à l'intérieur, tout est moelleux, souple et délicat ».

Cette citation est peut-être un peu longue, mais elle peindra bien l'impression que nous éprouvions en nous rendant à cette soirée, en voyant d'abord les murailles éclairées par des cordons de lampions derrière lesquels se profilaient avec leurs casques les silhouettes des pompiers, et au-dessus, entourée de flammes de Bengale, la statue d'Henri IV.

En montant l'escalier récemment reconstruit par M. Lisch et en pénétrant dans la salle des fêtes, richement décorée, brillamment éclairée et où se pressait l'élite de la ville, tout autre était notre impression.

L'excellente musique des pompiers ne cessait de se faire entendre, tandis que congressistes et Rochelais faisaient plus ample connaissance en admirant ces beaux salons et en visitant les pièces historiques dans le cabinet du maire Guiton, ayant conservé son ancienne décoration, avec son fauteuil et sa table de marbre rayée de coups de poignard.

C'est là que sont exposées les pièces les plus précieuses des archives.

S'il n'y eut point de longs discours, ni de toasts solennels, la reconnaissance des invités envers leurs hôtes se manifesta à de fréquentes reprises dans le choc des coupes de champagne, et tous se séparèrent lorsque les flammes de bengale cessèrent d'éclairer la statue du Béarnais, emportant de cette soirée un souvenir inoubliable.

Par une attention dont nous ne saurions trop la remercier, le lendemain la Municipalité nous faisait remettre, avec une dédicace, un exemplaire du beau et rare livre de Jourdan que nous citions plus haut: *La Rochelle historique et monumentale*, illustré des eaux-fortes d'Adolphe Varin et que précède une préface dans laquelle notre ami Georges Musset a fait ressortir les mérites de l'écrivain et le talent de l'artiste (1).

MARSY.

(1) J.-B.-E. Jourdan, *La Rochelle historique et monumentale*. Préface de G. Musset. Trente gravures à l'eau-forte, dessinées

L'Hôtel de Ville appartient, comme style, à quatre époques différentes : 1° le mur d'enceinte, dans la rue de l'Hôtel-de-Ville et dans la rue de la Grille, remonte au XVe siècle ; il a été achevé en 1486. — 2° Le pavillon de gauche, dans la cour, et qui se compose de trois travées, a été commencé sous Henri II et achevé sous Henri IV. — 3° L'aile principale a été construite sous Henri IV et terminée en 1606 ; à cette époque appartient aussi la façade de la rue des Gentilhommes avec son curieux balcon oblique. Cette porte avait reçu ce nom parce que, à la sortie de leur charge, en vertu d'anciens privilèges, le maire et les échevins en charge acquéraient la noblesse et qu'entrés roturiers à l'échevinage, la petite porte que surplombe le balcon les voyait sortir gentilhommes (1). —4° Les autres parties et les aménagements intérieurs sont dus à la restauration faite sous la direction de M. Lisch, architecte des monuments historiques.

et gravées par Adolphe Varin. La Rochelle, A. Siret, imprimeur-éditeur, 1884, petit in-folio, tiré à 180 exemplaires sur papier vergé.

(1) Lettres patentes du roi Charles V, du 8 janvier 1372, plusieurs fois confirmées. (Voir *Abrégé chronologique* de Chérin.) Il y a lieu de rappeler toutefois que plusieurs maires de La Rochelle appartenaient à la noblesse avant leur nomination.

Excursion aux Bouchots de Charron, à Esnandes et à Marsilly.

(*4 juin*).

« Le programme du Congrès, écrit M. le baron de La Grange, dont nous empruntons le récit, portait pour le 4 juin la visite des bouchots de Charron. On donne ce nom aux parcs pour l'élevage des moules, qui donne lieu, dans trois ou quatre communes de la côte, à un commerce important. Les bouchots, inventés en 1046, dit la tradition, par un Irlandais nommé Valton, consistent en des clayonnages disposés parallèlement les uns aux autres, et dont les plus avancés s'étendent à plusieurs kilomètres de la côte. Le frai des moules est recueilli dans des débris de filets et déposé dans les bouchots les plus éloignés. Au fur et à mesure que la moule se développe, on la rapproche de terre. Mais cette culture demande une surveillance constante, car l'huître est, paraît-il, l'ennemi de la moule, et il faut veiller à ce que les huîtres ne viennent pas s'attacher dans les branchages qui forment les bouchots. On se rend à ceux-ci, soit en barque, soit à l'aide du *pousse-pied* ou *acon*, appareil un peu primitif, qui réclame chez celui qui en use tout à la fois de l'adresse et une certaine audace.

« Le jour où nous devions faire cette excursion, le temps semblait peu propice le matin, et la mer était moins calme que les jours précédents; aussi quelques congressistes préférèrent-ils aller pédestrement voir

Dessin de M. Marionneau.

UN ACON OU POUSSE-PIED AUX BOUCHOTS DE CHARRON.

pêcher les huîtres. Quant à nous, embarqués sur de petits canots, nous fîmes une charmante promenade de quelques heures, sauf pourtant plusieurs de nos compagnons qui avaient frété un bateau plus grand, lequel échoua piteusement dans la vase et dut attendre d'être renfloué par la marée montante ».

La promenade en mer, dans l'estuaire de la Sèvre, malgré les moules crues que nous avions avalées,

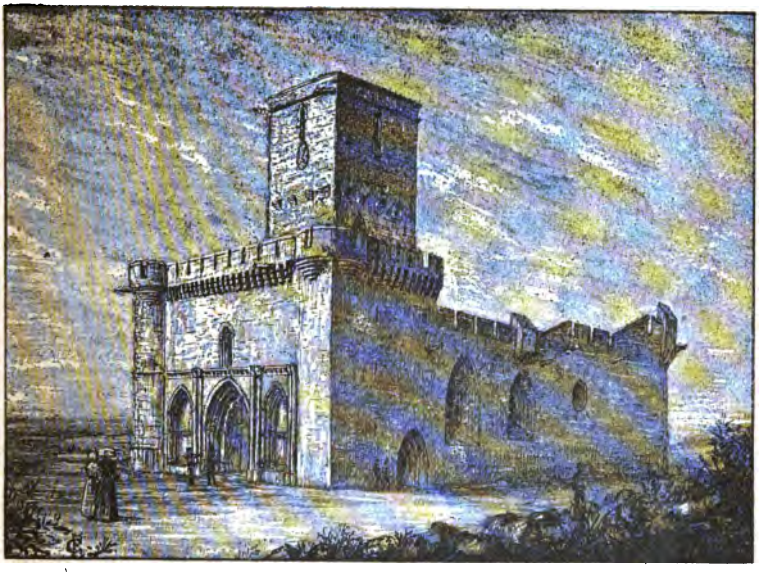

Dessin de M. E. Couneau.

ESNANDES.

Église fortifiée; vue d'ensemble.

nous avait donné un formidable appétit, et nous commençâmes par déjeuner avant de songer à aller voir l'église fortifiée d'Esnandes, *Esnenda*, *Esnempda*,

Esnanda, ecclesia parrochialis Sancti Martini de Esnanda, qui relevait de l'ancienne abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

La façade de l'église est du XIIe siècle. A un portail latéral, on peut encore distinguer les rainures destinées au jeu de la herse. La disposition actuelle des terrains fait voir que l'église d'Esnandes était entourée d'un large fossé. Réparations aux murs latéraux au XIIIe siècle. Réfection du chœur et établissement des défenses au XVe siècle. L'abside aurait été remplacée au XVIe siècle par un chevet droit. Ce remarquable monument a été complètement restauré, dans ces dernières années, sous la direction de M. Ballu.

Après le Congrès scientifique tenu à La Rochelle en 1856, M. de Caumont, accompagné d'un petit groupe de membres de la Société, consacra toute une grande journée à la visite des bouchots et d'Esnandes. Nous avons retrouvé avec plaisir, dans le *Bulletin monumental* (1), le procès-verbal de cette excursion, dans lequel M. Pâquerée décrivit les bouchots, M. Charles des Moulins l'église d'Esnandes, qu'il compara à celle de Beaumont-du-Périgord et pour lequel M. Marionneau, aujourd'hui correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, prit quelques croquis, qui furent gravés sur bois et que nous reproduisons ici; leur comparaison avec les photographies montrera avec quelle fidélité relative les graveurs, même les plus consciencieux, de cette époque, interprétaient les dessins qui leur étaient confiés.

Nous faisons, avant de rentrer à la Rochelle, une

(1) 1857, t. XXIII, p. 17-56.

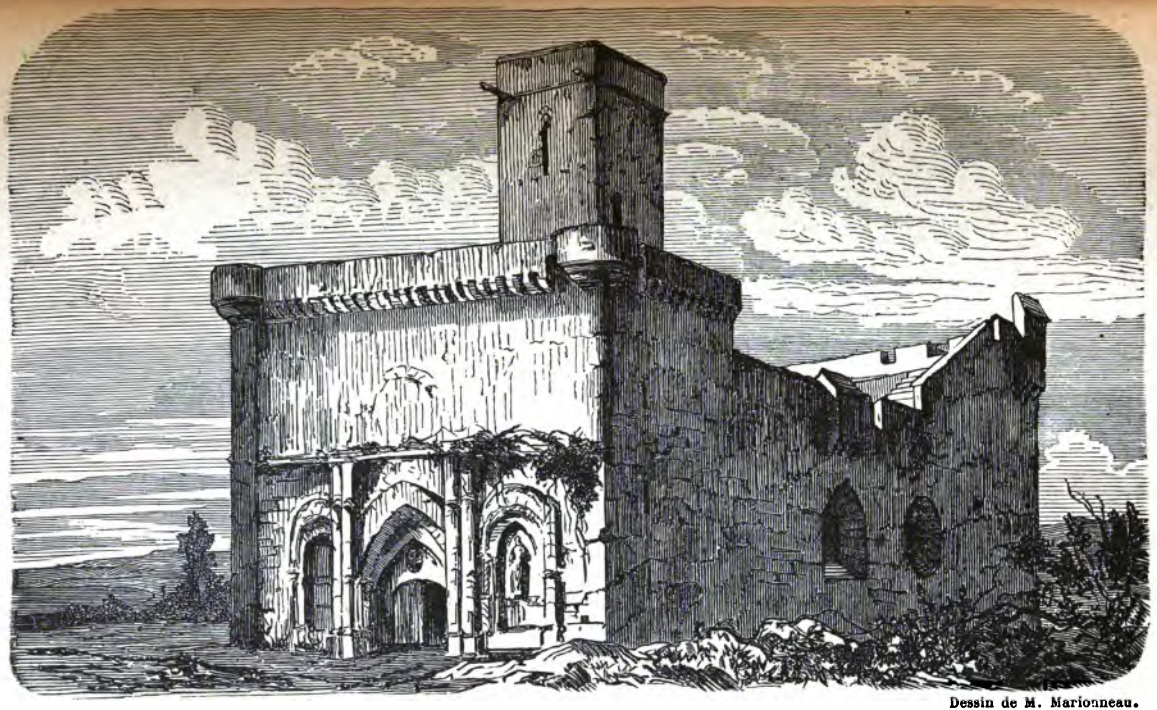

Dessin de M. Marionneau.

ESNANDES.

Vue générale de l'église (1856).

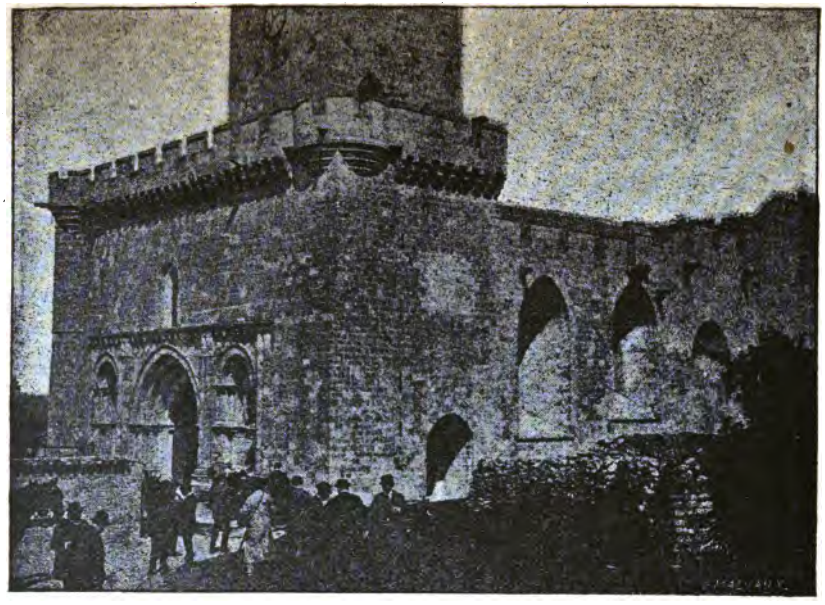

Cliché de M. E.-J. Soil.

ESNANDES.

Église fortifiée.

1894.

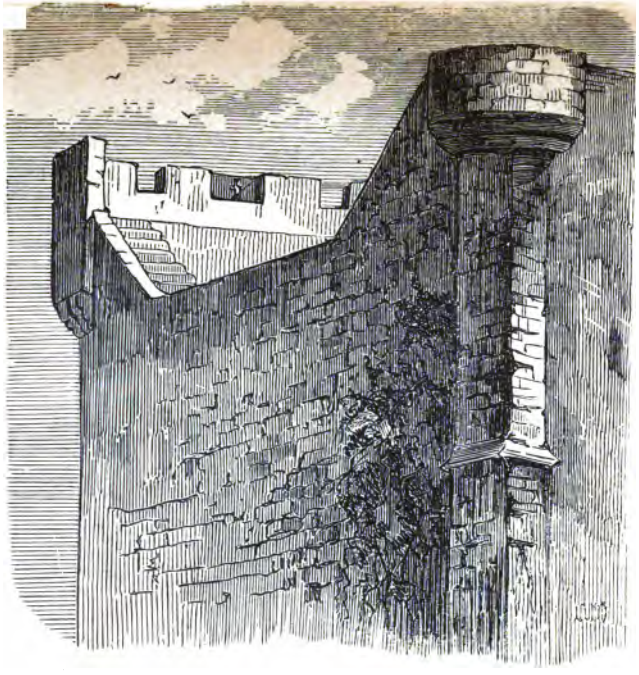

PARAPETS ET PLATES-FORMES DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.
1856.

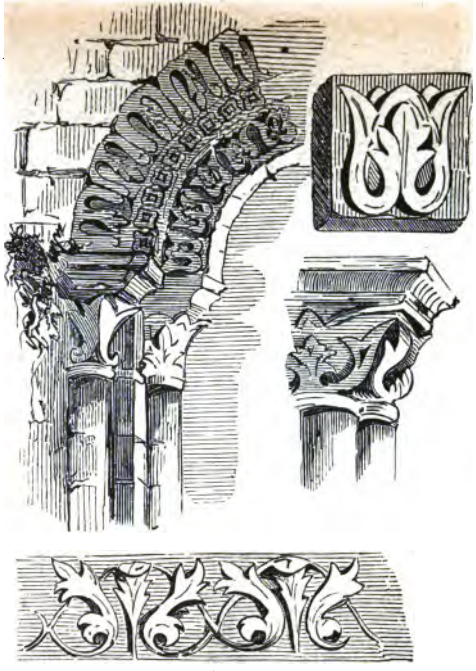

DÉTAILS DU PORTAIL DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.
1856.

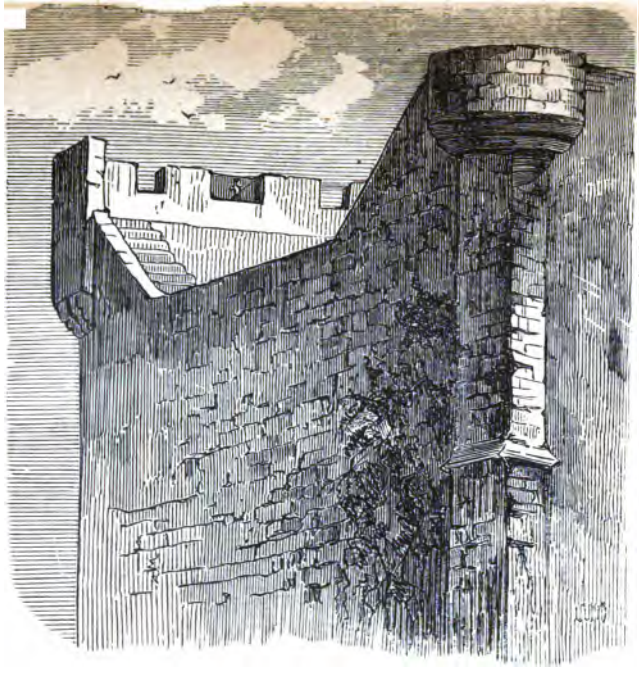

PARAPETS ET PLATES-FORMES DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.

1856.

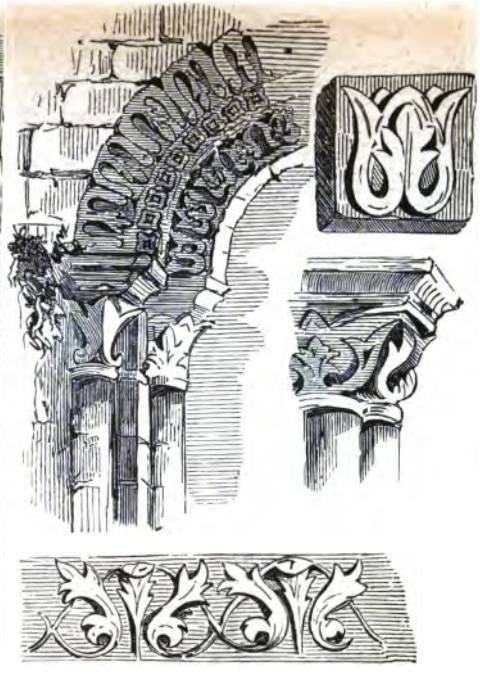

DÉTAILS DU PORTAIL DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.

1856.

courte halte à Marsilly (*Marcilliacus*, *Marcilleium*), qui possédait un prieuré, sous le nom de Saint-Pierre, relevant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm.

L'église, dont quelques parties remontent au XIIe siècle, conserve encore quelques restes curieux de différentes époques, mais elle a subi de nombreuses mutilations.

Nous rentrons à quatre heures pour continuer la visite de la ville de La Rochelle.

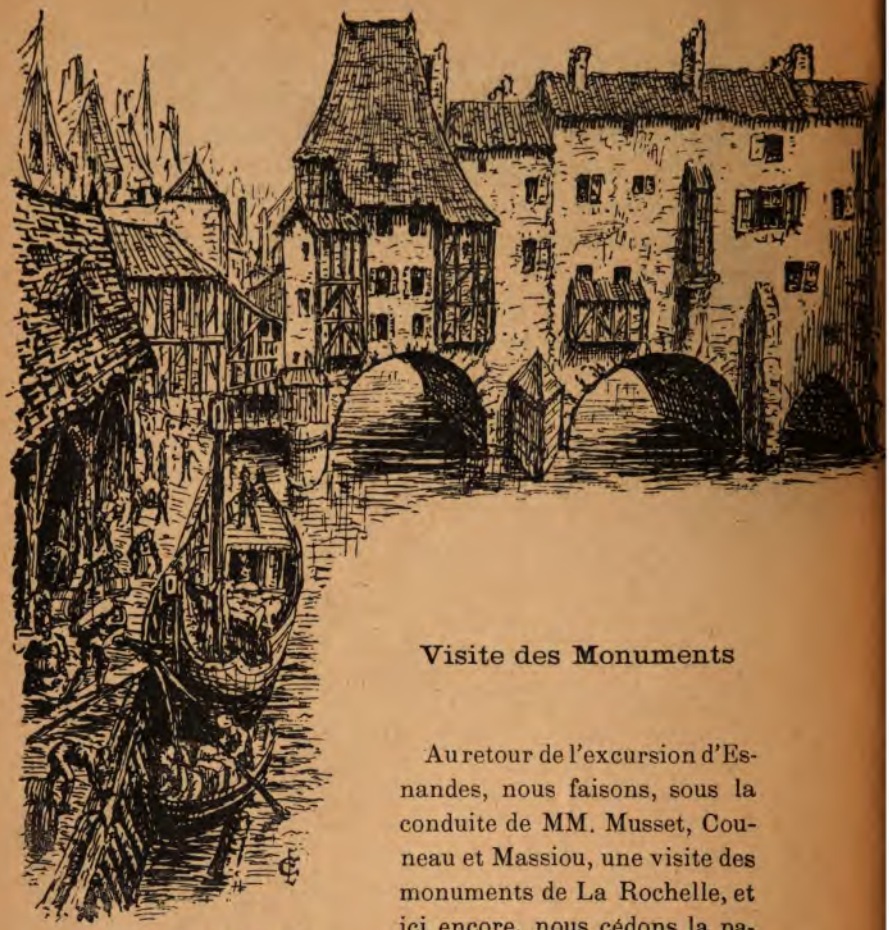

Le pont Saint-Sauveur au XVIIe siècle.

Visite des Monuments

Au retour de l'excursion d'Esnandes, nous faisons, sous la conduite de MM. Musset, Couneau et Massiou, une visite des monuments de La Rochelle, et ici encore, nous cédons la parole à M. Musset:

TOURS. — Le hâvre est ouvert à la haute mer par un goulet étroit, flanqué de deux tours.

Au sud s'élève la tour Saint-Nicolas, construite à la fin du XIVe siècle (1384), mais où quelques détails intérieurs ont été évidemment empruntés à un monument plus ancien. Elle a été restaurée par MM. Lisch,

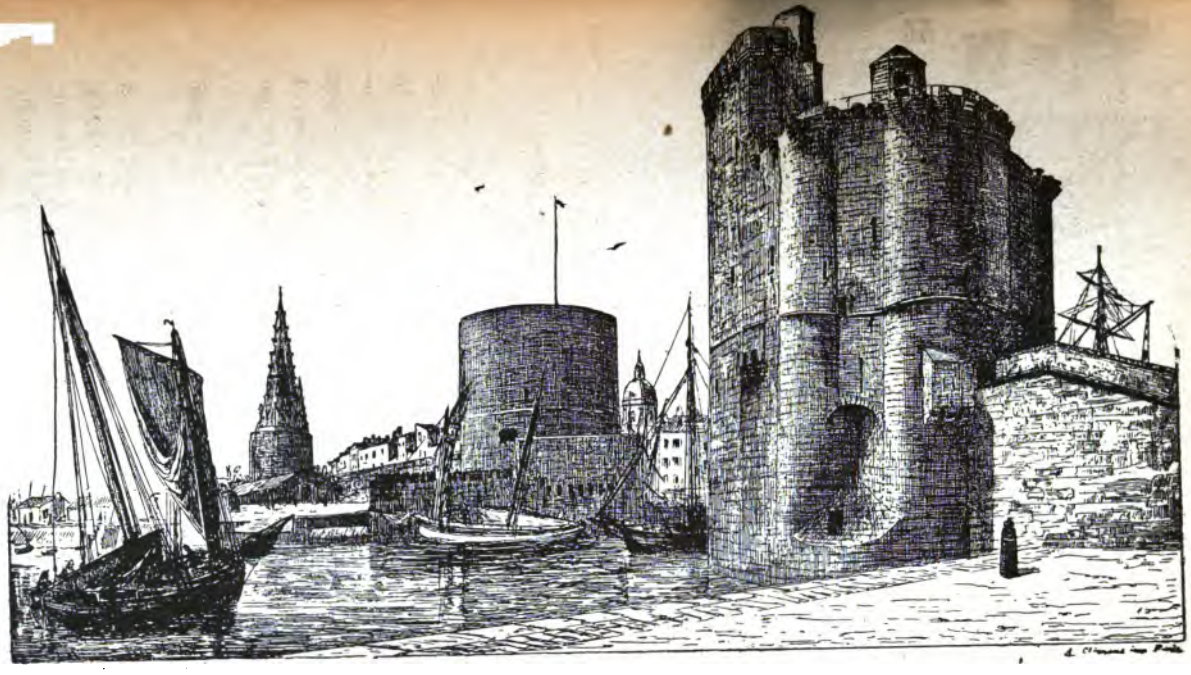

LA TOUR SAINT-NICOLAS ET LA PETITE TOUR DE LA CHAINE.

Entrée du port de la Rochelle (vue prise du quai).

Massiou et Corbineau. Au nord, la tour de la Chaîne, reconstruite au XVe siècle. Celle-ci était flanquée au sud-est d'une autre petite tour, dite petite tour de la Chaîne, « à cause, dit la légende d'une vieille carte, qu'on y tend une chaîne de fer qui est attachée à la tour Saint-Nicolas, pour empêcher les navires d'entrer et de sortir sans permission du capitaine ». Cette habitude de fermer le port a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle, et la dernière chaîne est conservée au Musée d'archéologie. C'est à propos de cette disposition que Rabelais raconte que « Gargantua, craignant que Pantagruel ne se gastat, feit faire quatre grosses chaisnes de fer pour le lier, et de ces chaisnes en avez une à la Rochelle que l'on lève au soir entre deux grosses tours du havre ». A voir une jolie voûte de la tour de la Chaîne.

C'est entre la tour de Saint-Nicolas et la petite tour de la Chaîne que M. Lisch, se basant sur les apparences d'une base d'arcade visible au nord de la tour Saint-Nicolas, a cru pouvoir imaginer un immense porche qui, dominant le goulet, aurait mis les deux rives en communication entre elles. Tant ingénieuse soit-elle, cette conception manque de vraisemblance, pour des raisons architectoniques ou autres qu'il serait trop long d'indiquer ici.

Un mur, flanqué de tourelles, fermait la ville à l'ouest et rencontrait, à la hauteur de la rue des Fagots, la tour de la Lanterne, construite entre 1445 et 1476, ainsi appelée parce que sur la tourelle de l'escalier était construite « une lanterne de pierre percée à jour, à six pans et vitrée, pour empescher que le vent n'esteignît le gros cierge ou massif flambeau que l'on mettait dedans, la nuit, en mauvais temps, pour

servir de phare et lumière aux vaisseaux ». On la nommait aussi tour du Garrot, de ce que, pour désarmer les navires de leurs canons, avant leur entrée dans le port, on employait une sorte de cabestan ou garrot.

Fortifications. — Les fortifications, avec les portes de ville et les ouvrages accessoires, remontent dans leur presque intégrité à la fin du XVIIe siècle. Elles avaient été construites sur les plans de Vauban par les ingénieurs Ferry et Masse.

Palais de Justice. — (Rue du Palais). Du Palais royal, contruit en 1604 par Henri IV, il ne reste que des constructions intérieures, dont quatre portes sculptées, deux au rez-de-chaussée, deux au premier étage. — La façade, construite partie en pierre partie en briques et dont le dessin nous a été conservé par l'ingénieur Masse, a été remplacée, en 1783 et 1789, par la façade d'architecture néo-grecque que l'on admirerait davantage si on pouvait la voir de plus loin que le travers de la rue.

Bourse. — (Même rue). Joli édifice; occupé par le Tribunal et par la Chambre de Commerce et qui a été construit de 1709 à 1784.

Grosse-Horloge. — (Rue de la Grosse-Horloge). Ancienne porte de ville contruite entre le XIIIe et le XVe siècle. Elle était autrefois couronnée de machicoulis et d'une chapuse en plomb, flanquée de deux tourelles et surmontée de machicoulis. Ces ouvrages, dont les dessins ont été conservés, ont été remplacés en 1746 par le couronnement bizarre qu'on y voit aujourd'hui. La communication d'une rue à l'autre se faisait autrefois par deux portes, l'une pour les voitures, l'autre pour les piétons. Un hardi travail,

exécuté en 1672, substitua une seule arcade à ces deux porches inégaux.

Hôtel dit de Henri II ou de Diane de Poitiers. — (Rue des Augustins). Cette élégante habitation, dans laquelle ni Henri II ni Diane de Poitiers n'ont rien à voir, vient d'être acquise par la ville de La Rochelle. Elle fut vraisemblablement construite par Hugues Pontard, seigneur de Champdeniers, successivement juge de la cour du Scel (1518), procureur du Roi (1527), échevin (1541), mort de la peste en 1565, et père de François Pontard du Treuil-Charey, maire de La Rochelle à 27 ans, en 1565, ami du baron de Sainte-Hermine, capitaine huguenot. L'hôtel de Pontard servit d'échevinage aux trésoriers de France, maires de La Rochelle, du 3 mai 1695 à l'année 1748. Il vient d'être acheté par la ville, qui se propose d'y installer une partie du Musée et le service de la Caisse d'Épargne.

Hôpital Aufredi. — (Rue Aufrédi). Ainsi appelé d'Alexandre Aufré ou Aufrédi, bourgeois de La Rochelle, qui en 1203 y fonda une aumônerie devenue très importante et occupée aujourd'hui par un hôpital militaire.

Hôtel de la Bibliothèque. — (Rue Gargoulleau). Hôtel construit à la fin du XVIIe siècle par Mgr de Crussol d'Uzès, évêque de La Rochelle. Jolies boiseries, cheminée à incrustations de cuivre, etc.

Maisons curieuses. — Rue de la Bletterie : maisons en bois du XVe siècle. Traces d'anciennes boutiques surmontées d'arcades. Boiseries intérieures. — Rue Chef-de-Ville : n° 29, maison du XVIIe siècle ; n° 26, maison du président Dupaty, l'auteur des *Lettres sur l'Italie;* dans la cour, sur le mur ouest, un che-

valier, armé de toutes pièces. — Cours des Dames : Bouin, salles voûtées du XVe siècle. — Quai Duperré : n° 26, jolie cour intérieure. — Rue Gargoulleau : porte sculptée provenant d'une maison ayant appartenu à la famille Gargoulleau, dont l'un des membres fut sergent-major des troupes rochelaises au siège de 1572. — Rue des Gentilshommes : maisons en tape (bois et ardoises) ; n° 23, belle cave voûtée. — Rue de la Grosse-Horloge : à l'angle de cette rue et de la rue du Temple, jolie maison du XVIe siècle ; encoigure en bois sculpté. — Rue de Escale : à l'angle de cette rue et de la rue de l'Abreuvoir, curieuse maison sculptée, décorée de bustes de médecins célèbres, habitée au XVIIe siècle par le médecin rochelais Nicolas Venette (1633-1698), et au XVIIIe siècle par le père du conventionnel J.-Nicolas Billaud dit Varennes (1761-1829) (1). — Place du Marché : jolie maison à tape du XVe siècle, et croisée à meneaux de la même époque. — Rue des Merciers ou Grand-Rue : on y remarque un grand nombre de maisons curieuses, entre autres des maisons en bois remontant pour la plupart au XVe siècle ; et au n° 3, la maison de Jean Guiton, le célèbre maire de La Rochelle. — Rue du Minage : au n° 6, remarquable maison de la Renaissance, malheureusement restaurée ; un curieux plafond qui surplombait le porche a été acquis par la ville de La Rochelle et se trouve au musée ; au n° 22, un cerf sculpté, avec la légende : Serf Montaniard, 1754. — Rue Saint-Yon : quelques jolies maisons de la Renaissance et du XVIIe siècle. — Rue du Temple : maisons en tape ou sculptées, notamment au n° 49,

(1) Elle a été achetée par M. d'Orbigny, maire de La Rochelle.

une jolie façade de 1554. — Cour du Temple : quelques maisons sculptées. — Rue de la Vache : n° 7, maison du XVIe siècle.

CATHÉDRALE (place d'Armes). — La cathédrale a été construite sur les plans de Jacques Gabriel, architecte du Roi (18 juin 1742 — 18 novembre 1762). La facade n'a pas été exécutée telle que l'avait conçue Gabriel. De chaque côté du fronton, dont les sculptures n'ont pas été achevées, devait s'élever une tour carrée à deux étages, surmontée d'une terrasse entourée de balustrades. La décoration intérieure de l'édifice, toute moderne, est riche, mais sans caractère. On y remarque, au point de vue de l'art : les fresques de la chapelle de la Vierge, œuvre de Bouguereau ; et comme peinture de second ordre : l'Annonciation, par Picot ; l'Apothéose de saint Louis, patron du diocèse, par Robert Lefebvre ; quatre toiles de Debat-Ponsin ; deux tableaux d'Omer Charlet, etc. La statue qui orne la chapelle de la Vierge est l'œuvre de Thomas.

Derrière la cathédrale s'élève le clocher de l'ancienne paroisse de Saint-Barthélemy, partie du commencement, partie de la fin du XVe siècle ; dans le flanc est du clocher, on voit la grande arcade en tiers-point qui soutenait le départ de la voûte de la grande nef ; l'église Saint-Barthélemy, au contraire de la cathédrale, se trouvait orientée ; dans la rue Aufrédi, on aperçoit en outre quelques restes d'une reconstruction faite en 1668 et 1678, sur l'emplacement de l'église détruite en 1568 par les protestants.

ÉGLISE SAINT-SAUVEUR. — Construite une première fois au moyen âge, une seconde au XVe siècle, détruite en 1574 par les protestants qui en employèrent

les matériaux pour élever les fortifications de Saint-Nicolas, où on les retrouva en partie, cette église fut rebâtie, telle qu'elle est, de 1669 à 1718. Le clocher seul rappelle la restauration du XVe siècle. Trois époques apparaissent nettement dans cette construction gothique; la base du clocher, remontant peut-être à la fin du XIVe siècle, plus vraisemblablement à la première moitié du XVe siècle; — puis la partie supérieure, de la deuxième moitié du XVe siècle; — et enfin les fragments d'un portail monumental placé sur une ancienne arcade en tiers-point et qui ne put être commencé qu'en 1492, ainsi que l'attestent les documents (1).

Chapelle du Lycée. — Construite en 1638 par les Jésuites, dont elle rappelle le style préféré.

Chapelle des Carmes (rue Saint-Jean). — La chapelle actuelle, qui sert d'entrepôt des Douanes, a été bâtie en 1676. L'intérieur mérite une visite. On y voit une tribune élégamment sculptée et des inscriptions funéraires.

Chapelle des Dames de Chavagnes (rue des Augustins). — La première pierre de cette chapelle, appartenant alors aux Augustins, fut posée le 21 décembre 1564. Détruite pendant les guerres de religion, elle fut reconstruite après le siège de 1628.

Commanderie du Temple. — De jolis restes du XIIe siècle ont été transportés au Musée de la ville. Il existe encore des fenêtres et des cheminées de la même époque dans des maisons particulières de la petite rue du Temple.

(1) Sur la proposition de M. Menut, président de la Société littéraire et de la Commission d'archéologie de la Société des Amis des Arts de La Rochelle, le Congrès a émis un vœu pour la restauration du clocher de l'église de Saint-Sauveur.

SÉANCE DU 4 JUIN

Tenue à la Bourse de La Rochelle.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

Siègent au bureau: MM. d'Orbigny, maire de la Rochelle, Avril de La Verguée, Menut, Palustre, Musset, Francart, Couneau. Secrétaire, le marquis de Fayolle; secrétaire-adjoint, M. Paul Lesourd.

La séance est ouverte à 9 heures du soir.

M. Debast-Neuman a offert un certain nombre de chromolithographies cartonnées représentant le Port de la Pallice, qui sont distribuées en son nom aux membres présents.

Avant de donner la parole aux auteurs des communications, M. le Président énumère les différentes étapes de nos dernières excursions, en provoquant des discussions sur les points intéressants.

M. Palustre n'admet pas que le chapiteau de l'arcature de droite à la façade de l'église d'Aunay représente, comme il a été écrit, une scène de baptême. Il s'agit de la Vierge, accompagnée de saint Jean-Baptiste. Il a aussi remarqué sur une archivolte vingt-quatre personnages dont douze tiennent une fiole à la main. D'après lui, c'est la représentation des douze apôtres remettant à leurs envoyés le signe de leur mission.

M. Musset répond à M. Palustre que, s'il a identifié la sculpture du chapiteau dont il vient d'être

question à une scène de baptême, c'est parce qu'on baptisait en avant de cette arcature, et cela d'après une tradition recueillie par M. Brilloin il y a plus de cent ans.

M. le Président, parlant du château de Dampierre-sur-Boutonne, dit que les sujets sculptés dans les caissons du plafond de la galerie du premier étage et représentant des devises ou des rébus, doivent être tirés de quelque recueil inconnu dans le genre des emblèmes d'Alciat. Cette opinion est partagée par l'assemblée.

Le prieuré de Trizay, dont les belles ruines ont été visitées avec tant d'intérêt, offre plusieurs sujets de discussion. M. Palustre croit que le réfectoire a été remanié. Le sytème des voûtes à nervures, formant ossature, de la salle capitulaire est une sorte de voûte angevine fort intéressante, ainsi que les consoles qui reçoivent la retombée des arcs.

MM. de Marsy, Palustre, de Roumejoux, de Fayolle, Musset, prennent part à une discussion sur le point de savoir quel était le plan de la nef de l'église, dont le chœur subsiste seul aujourd'hui, formé d'une abside principale accompagnée à droite et à gauche par une absidiole dont les axes forment un angle avec le sien. C'est le plan du chœur de Saint-Eutrope de Saintes agrandi.

M. de Fayolle, rappelant l'église de Saint-Jean de Côly dont la nef se compose d'une seule travée voûtée en coupole avec trois chapelles rayonnantes, se demande si à Trizay, on n'avait pas adopté le le même parti et s'il n'y avait pas là une nef ronde ou polygonale.

M. de Marsy répond que les propriétaires actuels

ont vu la façade de l'église encore debout, et assez loin en avant du chœur pour faire admettre que la nef était longue et, d'après sa largeur, devait avoir des bas-côtés.

M. de Fayolle demande qu'il soit fait quelques sondages pour retrouver les substructions de la nef, car le chœur de Solignac, par exemple, présente la même forme que celui de Trizay et la nef n'a pas de bas-côtés, étant voûtée par une série de coupoles.

M. Palustre rappelle que, pendant notre courte visite à l'église de Pont-l'Abbé, lui-même et quelques congressistes ont émis l'opinion que les grosses colonnes cannelées qui supportent l'ordonnance du rez-de-chaussée de la très riche façade de cette église étaient des colonnes romaines utilisées par les constructeurs du moyen âge. Après réflexion, il ne croit pas que ces colonnes soient romaines, mais seulement une imitation de l'antique faite au XIIe siècle. Il en donne deux raisons. Les cannelures se prolongent sur toute la hauteur du fût, ce qui ne se produit jamais sur les modèles antiques, et l'astragale ne tient pas au chapiteau.

L'assemblée constate que le charmant édicule de la Renaissance visité à Saint-Just était un oratoire.

Passant aux musées de La Rochelle, M. le Président rappelle la divergence d'opinions qu'asuscitée la date du tombeau, porté par des animaux et déposé au musée archéologique. Il fait observer que l'on a une tendance à vieillir les monuments et que si celui-ci présente quelques caractères fort anciens, il en montre assez d'autres postérieurs pour qu'on doive l'attribuer au XIIe siècle.

La belle maison Véron, que vient d'acheter la ville

de La Rochelle, a particulièrement été admirée par les congressistes; M. Avril nous apprend qu'elle a été habitée par Ottavio de Strada, auteur du plan des desséchements du Bas-Poitou.

M. Palustre s'élève contre l'opinion qui attribue la construction de cette maison à Du Cerceau, dont elle n'a aucun des caractères; il la croirait plutôt l'œuvre de Liénard de La Réau. On sait en effet qu'il fut l'architecte du château de Coulonges, construit par Louis d'Estissac, qui était à la même époque gouverneur de La Rochelle; il est probable que l'influence de Louis d'Estissac dut terminer le choix de l'architecte pour la plus riche construction élevée alors dans son gouvernement.

M. Musset partage l'opinion de M. Palustre.

M. le Président, à propos des signatures d'artistes, dit que l'une des clefs de voûte de la tour de la Lantèrne porte un monogramme sculpté qui doit être celui du maître de l'œuvre, et, en présence de l'intérêt qu'il y a à connaître le nom de l'auteur de cette œuvre remarquable, il fera faire un moulage de cette clef de voûte aux frais de la Société française d'Archéologie et sera heureux de l'offrir au musée de La Rochelle.

M. de Roumejoux dit que, puisqu'on parle de restauration, il est regrettable qu'à l'église d'Esnandes les archères n'aient pas été reconstruites telles qu'elles étaient primitivement.

M. Palustre ajoute qu'à la tour Saint-Nicolas de La Rochelle, on a agi de la même manière, et qu'il est visible qu'elles ne pourraient servir à la défense.

M. Massiou, architecte, inspecteur des monuments diocésains, répond qu'il transmettra ces observations

à M. Lisch, qui a été l'architecte des monuments historiques chargé de la restauration.

M. le baron de Bonnault demande à M. Massiou pourquoi, en refaisant le portail d'Esnandes, on a changé la forme de l'archivolte en y plaçant des polylobes.

M. Massiou répond qu'il y a en Poitou un exemple d'une porte semblable.

M. Brutails a la parole pour lire une communication sur les coupoles, les détails de leur construction, et n'admet pas leur influence sur la voûte ogivale. A ce sujet, il parle des voûtes de Saint-Avit-Senieur qui, d'après lui, ne seraient pas influencées par les coupoles (1).

M. Vallette répond quelques mots.

M. de Fayolle, au sujet de Saint-Avit-Senieur, maintient que les voûtes angevines, dont un des premiers exemples se rencontre à Saint-Avit, sont dérivées, au point de vue du principe de la construction, de la coupole sur pendentifs.

M. Francart invite les membres de la Société française d'Archéologie à venir à Mons assister au Congrès qui va s'y tenir, au nom de la Fédération historique et archéologique de la Belgique.

M. Dumuÿs fait une très intéressante communication sur les tapisseries de l'ancien présidial d'Orléans qui ornent aujourd'hui la Préfecture. Ces tapisseries, au nombre de trois, dont M. Dumuÿs fait passer les photographies sous nos yeux, ont été fabriquées à

(1) Ce travail a été publié dans le *Bulletin monumental*, t. LIX, p. 342 (1894), sous le titre de *Note sur l'église de Montagne (Gironde)*.

Orléans, en 1670, par deux tapissiers, Pierre Carade et Dumoulin, venus exprès d'Aubusson pour orner l'auditoire du présidial, dont le prétoire avait été meublé sous Henri II. Elles passèrent ensuite à la Cour d'appel, puis à la Préfecture. Mais la Cour d'appel en possédait bien d'autres, 51 mètres de long. Celles qui figurent encore dans le cabinet du premier président représentent l'histoire de Psyché, et elles ont dû être faites à Fontainebleau, sous la direction de Philibert Delorme, d'après certains cartons rapportés des Flandres par François Ier.

M. Dumuÿs a retrouvé les noms des tapissiers d'Aubusson en compulsant les pièces d'un procès que suscita la confection de ces tapisseries. En effet, Pierre Carade et Dumoulin travaillaient à leurs métiers dans une chambre de la conciergerie du Châtelet, où il n'y avait précédemment que du blé. Mais cette chambre appartenait aux Augustins, et le 5 mai 1670, Hébert Cachet, prieur des Augustins, furieux de l'installation des tapissiers dans son couvent, jeta leurs métiers par la fenêtre. Les ouvriers demandèrent réparation du dommage, qui fut évalué par expert à 50 livres, et ils réinstallèrent leurs métiers. Mais le prieur fit appel, et s'en alla à Paris; finalement, il fut décidé que les pièces commencées seraient achevées, mais qu'on n'en ferait pas d'autres dans ce local.

M. Charles Lucas, membre de la Société centrale des architectes, lit un long mémoire sur les travaux entrepris par Blondel dans la Saintonge, avant d'être envoyé aux Iles pour les fortifier. A Saintes, il a restauré l'arc de triomphe romain; à Rochefort, il a construit le remarquable bâtiment de la Corderie;

enfin, il a travaillé à La Rochelle. Ces divers travaux ont été exécutés aux environs de 1667. M. Lucas s'étend sur la vie de Blondel, lieutenant général dans les armées de terre, et plus tard chargé par le Roi de faire le nécessaire pour fortifier les Antilles.

La séance est levée à onze heures du soir.

Excursion dans l'Ile-de-Ré.

(*5 juin*).

Dès cinq heures du matin, des voitures nous attendent pour nous conduire au port de La Pallice. Malheureusement, il tombe une pluie fine et serrée, et ceux qui se précipitaient la veille sur l'impériale des omnibus cherchent à se faufiler dans l'intérieur des voitures. Bref, tout le monde se case, on arrive au quai et on peut juger de l'importance des travaux gigantesques entrepris, depuis plusieurs années, pour doter l'Ouest de la France d'un grand port de commerce. La pluie cesse lorsque nous sommes embarqués, et nous ne tardons pas à distinguer non seulement la configuration de l'île de Ré (1), mais encore les silhouettes des diverses constructions de Saint-Martin, en commençant par la forteresse qui renferme le dépôt dans lequel les condamnés aux travaux forcés attendent le moment de leur départ pour la Nouvelle-Calédonie et pour la Guyane.

Grâce à M. Couneau, qui met un orgueil particulier à nous ménager le meilleur accueil dans l'île où il a vu le jour, nous trouvons en débarquant toutes les voitures qu'il a été possible de réunir dans le pays, et c'est un vrai tour de force d'avoir réussi à nous procurer de quoi transporter les quatre-vingts voyageurs qui composent notre caravane. Tous ces véhicules

(1) La distance de La Pallice à Saint-Martin-de-Ré est de 16 kilomètres.

ne datent pas d'hier, il en est même qui accusent une antiquité toute spéciale; les chevaux, bonnes bêtes arrachées aux travaux des champs, tirent comme si elles traçaient un sillon avec leur charrue, mais le pays est joli, la végétation étrange et le temps passe, sans qu'on y prenne garde, au milieu des causeries et pendant que les botanistes descendent pour cueillir des bouquets de fleurs des champs et que quelque érudit, *doctus cum libro*, nous décrit l'île, nous raconte son histoire et nous dépeint ses curiosités.

« L'île de Ré, écrit M. Musset, n'est séparée du continent que par le *Pertuis Breton*, dont la largeur est en cet endroit de 4 kilomètres. Elle a environ 25 kilomètres de longueur sur une largeur qui varie d'un maximum de 7 kilomètres à un minimum de 60 mètres, se réduisant ainsi en une sorte d'isthme que protègent des travaux de défense assez curieux.

« Sa population est de 17,000 habitants.

« L'île de Ré était autrefois couverte de bois qui ont entièrement disparu. Son sol est plat et très productif, grâce à l'énergie de ses habitants. Il est divisé en terres labourables où l'on cultive presque exclusivement l'orge, en marais salants et en vignes. Le vin y est abondant, de qualité ordinaire par suite du goût particulier que lui donne le varech ou goëmon qui croît en abondance sur les rochers et dont on se sert comme engrais; mais ce vin est très recherché pour les coupages, depuis les ravages du phylloxera qui ne peuvent atteindre l'île, dont le sol est en grande partie sablonneux. Les marais salants ont une importance considérable, peut-être un peu diminuée aujourd'hui, et produisent, année commune, 30 millions de kilogrammes de sels très estimés et qui alimentaient

autrefois presque exclusivement les pêcheries d'Islande et de Terre-Neuve.

« L'île de Ré est la terre des primeurs, grâce sans doute au voisinage plus immédiat du Gulf-Stream; les fruits, surtout les figues, y sont d'excellente qualité.

« Ce n'est qu'à partir du VIIIe siècle que la Géographie fait mention de l'île de Ré. Les *Annales de Metz* lui donnent le nom d'*Insula Ratis*, et l'Anonyme de Ravenne, au IXe siècle, celui de *Ratis*. Elle a été occupée successivement par les races préhistoriques (tumulus fouillés, traces de dolmens et de stations), par les Romains, par les rois wisigoths, les seigneurs francs, les rois et ducs d'Aquitaine (dernier séjour d'Eudes, séjour d'Hunald), les barons de Châtelaillon, les sires de Châteaubriant, les sires de la Trémoille. Elle eut ses chartes de privilèges, et fut souvent le lieu de luttes sanglantes (siège par Buckingham, de Saint-Martin, défendu et sauvé par Thoiras, 1622-1627). »

Réservant pour le retour notre visite à Saint-Martin, nous nous dirigeons de suite sur Ars, qui doit être notre quartier général, où nous devons déjeuner, et dont nous voyons se dessiner la jolie flèche à jour de l'église, malheureusement défigurée par sa peinture moitié blanche, moitié noire, qui la fait servir d'amer aux navigateurs. Pareil sort est, du reste, celui de presque tous les bâtiments élevés de l'île; en revanche de ce service, le génie maritime en prend, dit-on, l'entretien à sa charge.

Ars a conservé le cachet des vieilles villes mortes du moyen âge, bien que les monuments anciens n'y soient plus guère qu'au nombre de deux, l'église et une maison de la Renaissance.

Dessin de M. E. Couneau.

VUE GÉNÉRALE DE SAINT-MARTIN-DE-RÉ.

L'église date du XIIe siècle. Son portail roman est enrichi de sculptures, la nef et un des bas-côtés

Dessin de M. E. Couneau.

ÉGLISE D'ARS.

remontent à cette époque, le reste n'est que du XVe. On remarque à l'intérieur une belle balustrade ser-

vant de table de communion, en bois sculpté du XVIIe siècle, qui a été évidemment empruntée à un chœur dont elle formait le couronnement des boiseries.

Nous devons signaler également une jolie maison,

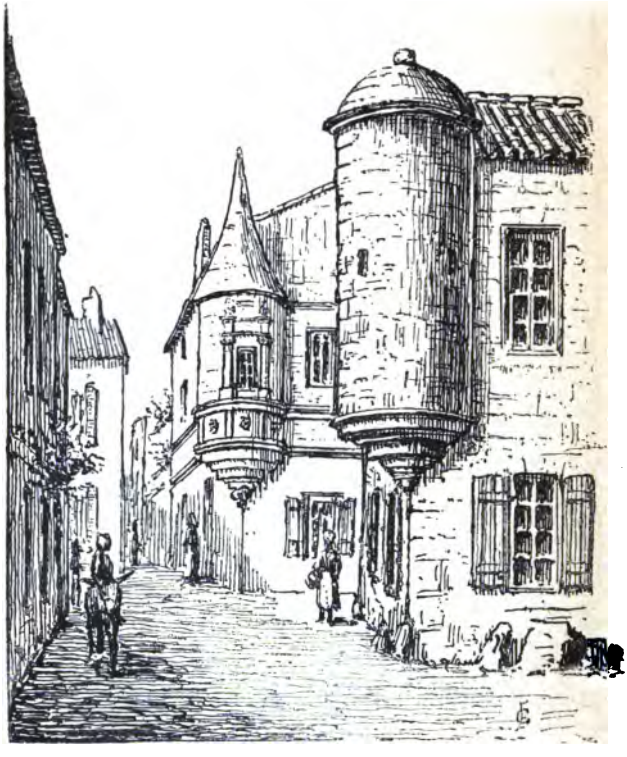

MAISON DE LA RENAISSANCE,

à Ars.

flanquée de tourelles et dont les panneaux sculptés sont décorés de figures en saillie.

D'Ars, nous nous dirigeons sur le phare des Ba-

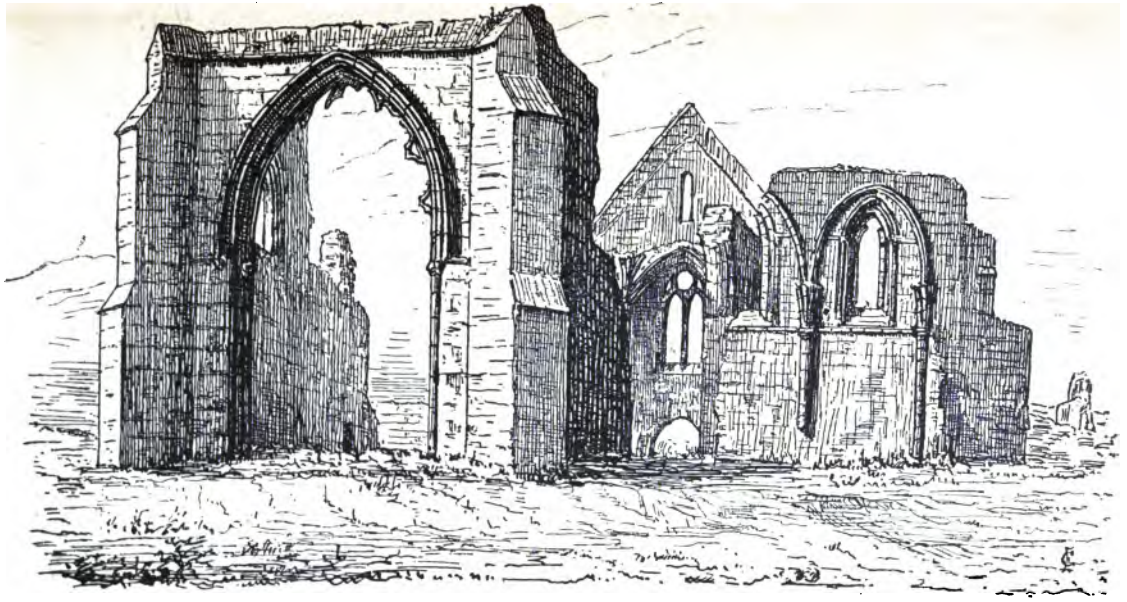

Dessin de M. E. Couneau.

RUINES DE L'ABBAYE DES CHATELLIERS,

à Saint-Laurent-en-Ré.

leines, qui occupe le point le plus avancé du département. Ce phare, élevé au milieu d'un jardin pittoresque, a une hauteur de 50 mètres. Il est couronné par une lanterne éclairée par un appareil électrique, et offre les derniers perfectionnements apportés depuis quelques années à ce genre de constructions. Il est relié pour les signaux à un autre phare placé en sentinelle avancée à 2,780 mètres, sur les récifs des Baleines.

A peu de distance du phare actuel s'élève une tour datant du XVIe siècle, qui a servi longtemps de phare et dont la construction est intéressante à étudier.

Au retour de cette promenade, nous rentrons à Ars, où nous attend un déjeuner dont le menu, habilement composé par notre excellent guide, ne comprend que des produits de l'île : des huîtres, des moules fraîches, des coquillages variés, une lubine, des volailles et des lièvres, dont la chasse est en tout temps permise dans l'île, où ils abondent.

Nous continuons notre excursion par la visite des ruines de l'église de l'ancienne abbaye des Châtelliers, dont les différentes parties remontent aux XIIe, XIIIe et XVe siècles. Cet édifice mériterait une étude spéciale et des fouilles, pour lesquelles la Société française d'Archéologie offre une subvention à MM. Musset et Couneau. L'abbaye des Châtelliers, dont l'église était sous le vocable de saint Laurent, relevait de Saint-Michel-en-l'Herm.

Nous revenons à Saint-Martin, où nous sommes accueillis par M. le docteur Kemmerer, qui veut bien nous guider dans notre visite dans la ville, qu'il habite depuis son enfance et dont il a écrit l'histoire.

Le monument le plus important est l'église, bâtie

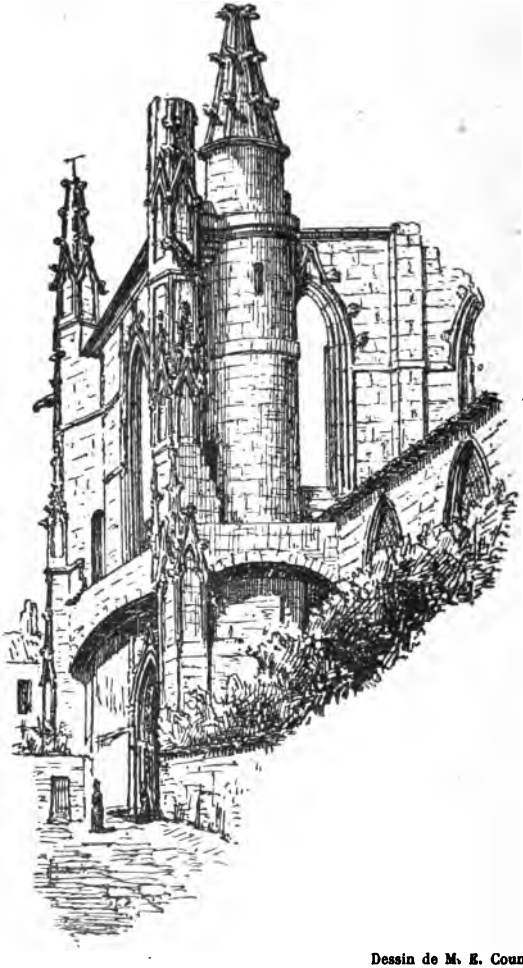

Dessin de M. E. Couneau.

RUINES DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN.

vers la fin de XIIe siècle, ruinée en 1696 par les Anglais et les Hollandais, et grossièrement restaurée

au XVIIIe siècle. « Les parties anciennes, écrit M. Joanne, sont de style gothique, comme la crypte qui s'élève au-dessous. Elles sont munies de machicoulis et de tourelles chargées de sculptures bizarres. Les contreforts et les clochetons d'arcs-boutants de l'ancienne église et des restes du transept sont encore debout; eux aussi ont été badigeonnés pour servir d'amers. Au bas de la nef se lisent les inscriptions tumulaires du baron de Chantal, père de Madame de Sévigné, et de deux chevaliers de Thoiras, tués en 1627, en voulant s'opposer à une descente des Anglais. En haut de la nef se voient les sépultures de plusieurs gouverneurs de l'île. »

Nous voyons ensuite l'arsenal, établi dans un ancien couvent, construction des XVe et XVIe siècles, dans la cour de laquelle on remarque une jolie porte sculptée.

Signalons encore quelques maisons particulières du XVIe siècle, dont une appartint à Sully, et l'ancien hôtel des cadets de la Marine.

Nous regagnons notre paquebot amarré au port, et, après une heure de traversée par un temps splendide, nous rentrons au port de La Rochelle.

Pendant que nos confrères se reposent des fatigues d'une journée bien remplie, nous nous rendons chez M. Alcide d'Orbigny, maire de La Rochelle, qui a bien voulu réunir à sa table M. le préfet de la Charente-Inférieure et les principales autorités de la ville, ainsi que les membres du bureau du Congrès.

Excursion à Surgères.

(6 juin).

Dans la matinée, une trentaine de membres du Congrès ont fait une excursion à la petite ville de Surgères, afin de visiter l'église romane, remarquable par sa façade couverte d'une riche ornementation, et qui vient d'être restaurée sous la direction de M. Lisch.

On doit signaler aussi les restes du château, siège d'une importante seigneurie possédée dès le XIe siècle par les Maingot. Une inscription datée de 1576, placée au-dessus d'une porte sculptée, rappelle la reconstruction faite à cette époque par Charles de Fonsèque, baron de Surgères (1).

(1) Cf. *Surgères, Château-Église-Prieuré*, par A. Bounicaud. Saintes, 1886, in-8°.

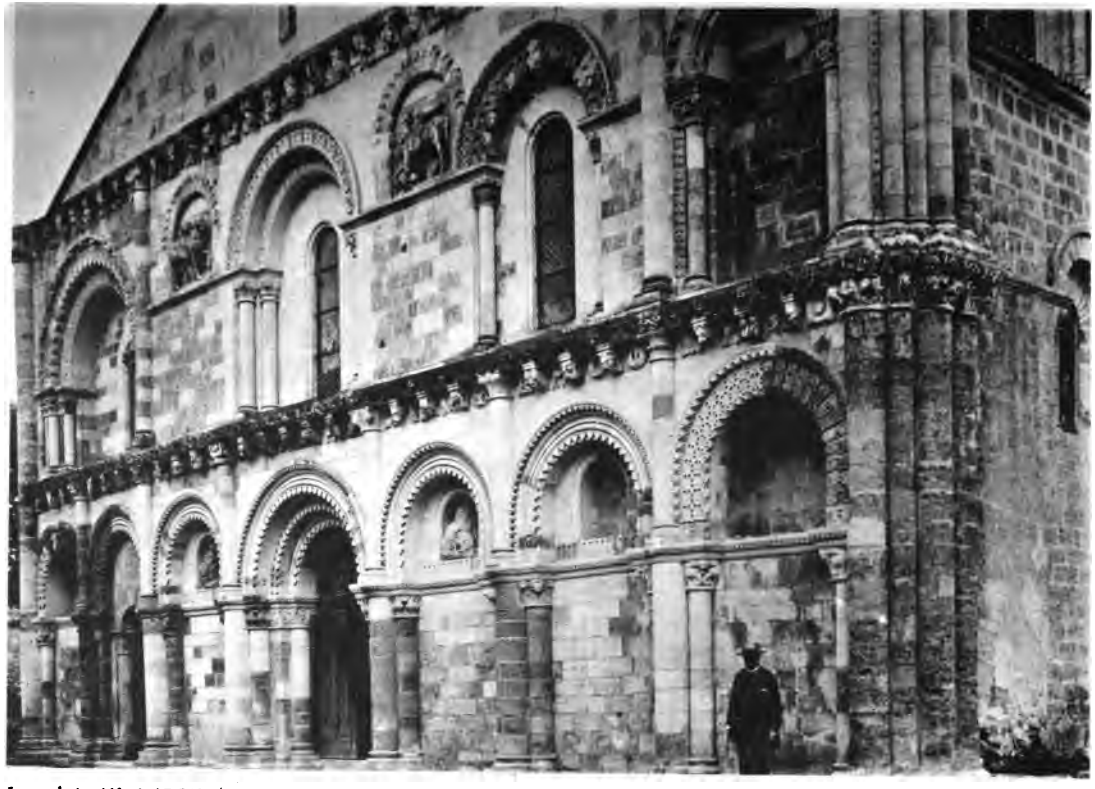

Imp. phot. Alfred ARON

Cliché du Mis de Fayolle

ÉGLISE DE SURGÈRES

Façade

SEANCE DE CLOTURE

Tenue à la Bourse de La Rochelle,

Mercredi 6 juin, à 2 heures du soir.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

MM. Hélitas, préfet de la Charente-Inférieure, d'Orbigny, Mgr J.-Laferrière, MM. Beltrémieux, Menut, de Roumejoux, A. Richard et de Richemont prennent place au bureau.

MM. le marquis de Fayolle et Dumuÿs remplissent les fonctions de secrétaire.

M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, présente un ensemble de considérations sur des signes en forme de trident ou en dérivant, qui figurent sur un certain nombre de couvercles de tombes mérovingiennes du Poitou. Il pense que ces signes doivent être interprétés comme des représentations du symbole de la Trinité, et que l'on peut y voir une protestation contre les doctrines aryennes qui niaient ce dogme (1).

(1) Nous devons rappeler que cette communication avait été également présentée par M. Richard, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 28 mars 1894. M. de Lasteyrie, qui remplissait les fonctions de secrétaire, avait combattu l'explication donnée par M. Richard. « Pour justifier cette hypothèse, lisons-nous sous sa signature dans le procès-verbal, il faudrait

Mgr Laferrière, répondant à M. Richard, dit que le sens de la cérémonie du cierge pascal est un symbole de la Trinité.

M. Dumuÿs, au sujet des croix gravées, cite trois cercueils en pierre d'une époque très ancienne et dont un, inédit, a été récemment trouvé à Orléans; à la tête de ces cercueils sont trois croix gravées; M. Dumuÿs y voit aussi une représentation de la Trinité.

M. de Fayolle fait observer que les tombeaux très anciens ne portent habituellement que le nom seul du personnage qu'ils renferment, et encore ce nom n'a dû être inscrit qu'au moment où, ce personnage devenant un objet de vénération, on sortait le sarcophage de terre et on l'exhaussait sur le pavé de l'église. C'est ainsi que le tombeau de saint Eutrope porte à la tête le seul mot EVTROPIVS.

M. Brutails fait observer que les cercueils en pierre contenaient souvent plusieurs corps. Aussi, pour avoir la place nécessaire, on faisait bouillir les cadavres et on ne plaçait que le squelette dans le cercueil.

M. le Président insiste sur ce fait et donne des détails fort curieux sur des prescriptions qui concernent cette opération.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des récompenses accordées par le Conseil de la Société française d'Archéologie à l'occasion du Congrès.

au moins citer des inscriptions mérovingiennes faisant allusion au dogme de la Trinité. Or, si des invocations à Dieu ou au Christ se trouvent souvent dans l'épigraphie de cette époque, on ne voit pas que la Trinité ait occupé grand'place dans les formulaires épigraphiques ».

RAPPEL DE LA GRANDE MÉDAILLE DE VERMEIL DÉCERNÉE EN 1880.

Mgr JULIEN-LAFERRIÈRE, ancien président de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, pour ses fouilles dans les remparts de Saintes.

GRANDES MÉDAILLES DE VERMEIL.

MM. le baron ESCHASSÉRIAUX, président d'honneur de la Commission des Arts et Monuments, pour la découverte et les fouilles du camp préhistorique du Peu-Richard;

Georges MUSSET, président de ladite Commission, pour ses travaux archéologiques;

AUDIAT, membre de ladite Commission, président de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, pour ses travaux archéologiques.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

MM. Charles DANGIBEAUD, membre de ladite Commission, conservateur du Musée de Saintes, pour ses travaux archéologiques et ses études artistiques;

COUNEAU, membre de ladite Commission et de l'Académie de La Rochelle, pour ses travaux archéologiques et artistiques;

Philippe DELAMAIN, de Jarnac, membre de ladite Commission, pour la découverte et les fouilles des cimetières mérovingiens d'Herpes et Biron;

William AUGEREAU, de Pons, membre de ladite

Commission, pour la reconstruction du château d'Usson, aux Égreteaux de Pons (1).

MÉDAILLES D'ARGENT.

MM. Arthur BOUNEAULT, de Niort, pour ses découvertes et ses études artistiques et archéologiques;

CLOUET, instituteur au Douhet, membre de ladite Commission, pour la découverte et les fouilles de la grotte magdalénienne du Gros-Roc;

Le docteur COUTAN, à Rouen, pour ses études archéologiques sur la Seine-Inférieure.

MÉDAILLES DE BRONZE.

MM. Eutrope JOUAN, de Mortagne-sur-Gironde, membre de ladite Commission, pour ses travaux archéologiques;

MORAND, de Saintes, membre de ladite Commission, pour ses recherches archéologiques dans le sol de la cité santone, au faubourg de Saint-Vivien de Saintes;

VIEUILLE, de Thénac, pour ses recherches préhistoriques dans l'arrondissement de Saintes.

SUBVENTIONS.

100 fr. à MM. le Dr GUILLAUD et le commandant CANTALOUBE, de la Commission des Arts et Monu-

(1) M. Augereau, en adressant ses remerciements au président du Congrès pour la médaille qui lui avait été décernée, a exprimé en même temps le désir qu'elle ne fût pas frappée, ayant toujours refusé toutes les distinctions qui avaient pu lui être attribuées.

ments, pour fouiller la base des piles d'Ébéon et de Pirelonge;

100 fr. à MM. COUNEAU et MUSSET, pour fouiller les restes de la maison religieuse des Châtelliers, à l'île de Ré.

M. de Richemond, au sujet de la médaille accordée à M. Clouet, instituteur, pour ses recherches préhistoriques, dit que le Conseil général de la Charente-Inférieure, sur la demande de M. le sénateur Combes, lui a également décerné une récompense.

M. Garnaud lit un mémoire très documenté sur la construction de la Bourse de La Rochelle, où nous sommes réunis. Son sujet l'amène à faire l'historique du commerce des Rochelais, de l'esclavage, du Canada, de la Compagnie des Indes, enfin des faits connexes à l'établissement d'une Bourse au XVIIIe siècle. L'Hôtel, détruit par un incendie en 1753, fut reconstruit et terminé en 1760, comme le constatent de belles plaques en cuivre gravé incrustées dans la muraille.

M. Couneau montre aux personnes présentes de très remarquables eaux-fortes qu'il a dessinées et gravées pour illustrer un ouvrage qu'il prépare sur les vieux monuments et les choses anciennes de La Rochelle, dont quelques-unes ont déjà disparu. Avec une générosité qui lui vaut les remerciements de M. le Président, M. Couneau distribue ces épreuves entre les personnes présentes (1).

M. de Richemond donne lecture d'un travail étendu sur les sceaux de l'Aunis et de la Saintonge, rédigé

(1) Sous ce titre : *Les Tours de La Rochelle*, M. Couneau a déjà publié une série de quinze eaux-fortes, grand in-4°.

à l'aide des documents conservés aux archives de la Charente-Inférieure. Il le complète par la description d'un certain nombre de cachets armoriés, empruntés à des correspondances du même dépôt, dont il cite de nombreux extraits.

M. Musset lit, au nom de M. Luguet, un travail sur l'art préhistorique. Il fait ensuite remarquer une erreur de M. Douët d'Arcq qui, dans sa description de la Collection sigillographique des archives, a vu une Bacchante dans une tête d'Alexandre.

M. Musset dépose sur le bureau quelques spécimens de poteries grossières, que l'on rencontre en abondance dans les monticules de cendres de Halliers, Marans, etc. Il voulait questionner M. Vallette sur l'usage de ces poteries, dont un grand nombre représentent de petites écuelles à bords très minces, semblables à de petits bateaux plats, les autres des colonnettes grossières, évasées à une extrémité et se terminant à l'autre bout par trois branches courtes. On a supposé que ces supports et ces barquettes avaient pour but de servir à la cuisson de poteries dans des fours de potiers, les unes comme séparation, les autres comme supports; mais, outre qu'on ne rencontre pas de fours ni d'autres débris en aussi grand nombre, cela n'explique pas l'accumulation des cendres. On a pensé aussi que les petites barquettes pouvaient être des débris de lampes; mais, outre le peu d'épaisseur de leurs parois, on devrait en rencontrer ailleurs que dans ces amas de cendre, ce qui n'est pas. M. de Roumejoux a vu une lampe de forme semblable, mais elle était en plomb. M. Louis de Fleury a supposé que ces amas de cendre avaient servi à extraire la soude et la potasse avec lesquelles les Gaulois fabri-

quaient des savons solides ou liquides; dans ce cas, les petites écuelles auraient servi de moules ou de récipients pour recueillir la potasse (1).

M. Richard dit que ces deux opinions peuvent se concilier, et si les cendres ont servi à faire du savon, il fallait évidemment des fours et divers engins aux potiers pour remplacer ces écuelles ou autres vases, qui devaient se briser bien facilement.

M. Musset fait ensuite une intéressante communication sur les chemins de Saint-Jacques et ceux qui les suivaient. Il existait dans la Saintonge une ancienne voie romaine passant par La Rochelle, Saintes, Pons, etc. Des pèlerins de Saint-Jacques suivaient cette voie pour se rendre en Espagne, en passant par Bordeaux, mais ils n'étaient pas seuls, et si à Pons nous avons admiré la porte de l'Hôpital de Saint-Jacques, les marchands qui allaient faire du commerce de l'autre côté des Pyrénées profitaient de la facilité de cette route. Les marchands de faucons et les marchands de chevaux allant en Espagne ou en revenant ne manquaient pas de la prendre, et M. Musset en cite de curieux exemples.

Le Président signale à M. Musset une grande carte des établissements commerciaux, dressée par un Suédois, sous la direction du baron Nordenskiold, qu'il pourra utilement consulter, et il rappelle les derniers travaux sur les pèlerinages de Saint-Jacques et en particulier le *Pèlerinage d'un paysan picard*, édité par notre érudit confrère M. le baron de Bonnault.

(1) Voir, sur cette question, les différents articles publiés dans la *Revue du Bas-Poitou* par MM. L. de Fleury, Vallette, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le comte de Marsy fait, en termes émus, les adieux des membres du Congrès aux Rochelais, et il parle du sentiment de tristesse qu'il éprouve au moment de la séparation. Puis il adresse ses remercîments aux organisateurs du Congrès à Saintes et à La Rochelle, en particulier à MM. Xambeu et Poirault, et à M. Couneau, dont le zèle et l'inflexible exactitude nous ont permis d'atteindre à des programmes très chargés. Enfin, il adresse des paroles aimables aux dames, aux membres du clergé et aux directeurs des Compagnies de chemins de fer qui ont facilité nos excursions, et il déclare close la LXIe session de la Société française d'Archéologie.

La séance est levée à cinq heures du soir.

MÉMOIRES

I.

LES TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

ENTREPRIS

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Depuis cinquante ans

Par M. Charles DANGIBEAUD

« L'Archéologie proprement dite et les études historiques, écrivait l'abbé Lacurie en 1854, dix ans après le Congrès tenu par la Société française d'Archéologie à Saintes, me paraissent avoir progressé dans la Saintonge ». Et il se réjouissait, parce que les ouvriers prenaient la peine de conserver les objets qu'ils déterraient, et qu'ils donnaient avis de leurs découvertes. Cependant, la Société d'Archéologie de Saintes vivait à peine. La publication d'un volume exigeait des années, tant les livraisons en étaient espacées. Quelle joie n'aurait pas éprouvée le vénérable archéologue s'il avait vu nos deux Sociétés, comptant de huit à neuf cents souscripteurs, imprimer

en vingt ans quarante volumes de mémoires ou de documents inédits ? Le mouvement de curiosité qu'il signalait s'est accentué très vivement; l'ouvrier recueille avec soin ce qu'il trouve, par spéculation, il est vrai, mais enfin il le garde. Des hommes d'une instruction médiocre se font collectionneurs, en ville et à la campagne, celui-ci d'objets gallo-romains, celui-là de numismatique, cet autre d'objets en silex. On a voulu faire des instituteurs des auxiliaires (1) pour les études préhistoriques. On y réussira, car ils ont déjà donné la preuve que ces études les intéressent.

Née d'hier, cette science a produit dans notre département des résultats appréciables, grâce aux travaux de MM. Luguet, Combes (2), Musset (3), Maufras (4), Pineau (5), Jouan (6). Il n'est plus douteux que la Saintonge ait été habitée dès l'origine de l'époque quaternaire. Les gisements d'outils chelléens, très nombreux sur les coteaux de la Charente, de la Boutonne et de la Seudre, les dépôts moustériens, plus répandus encore sur toute la surface de la Charente-Inférieure, le démontrent surabondamment. L'époque solutréenne, l'époque magdalénienne sont

(1) Voir le *tableau* publié par la *Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure*, destiné aux écoles du département.

(2) *Annales de la Société des Sciences naturelles de La Rochelle*, tome X.

(3) *Congrès national des Sociétés françaises de Géographie à Rochefort*, 1893.

(4) *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge.*

(5) Id., v. p. 119.

(6) *Recueil*, t. III, p. 264.

beaucoup moins bien constatées. Il était réservé à M. Clouet, instituteur au Douhet, de découvrir la première station magdalénienne considérable de la contrée (1). « La grotte du Gros-Roc, remplie de huit mètres cubes de matériaux, a fourni les instruments en usage à l'époque de la Magdelaine: des os, des dents de cheval, renne, auroch, urus, lion, hyène, mammouth. Le lion aurait même donné une nouvelle variété, déterminée par le Dr H. Filhol, à laquelle le savant professeur a donné le nom de *Felis speluncæ*, variété *Cloueti* (2) ».

Les stations de la période néolithique sont innombrables. La plus importante est le camp du Peu-Richard (3), fouillé par M. le baron Eschassériaux en 1882, qui a rendu compte de ses observations dans le *Recueil de la Commission*. Il s'étend sur un mamelon situé entre la basse plaine de la Seugne et la haute plaine de Thenac. Il est formé de deux enceintes à peu près circulaires et d'un vaste préau ; la première enceinte protégée par deux fossés, la seconde par un seul. Une profonde excavation avait été creusée sur le plateau du mamelon. Le mobilier se compose exclusivement d'outils en silex du pays, en os, de poteries ; on n'y a relevé aucune trace de métal, pas davantage d'occupation gauloise ou romaine. « Le camp, n'ayant subi aucun remaniement ultérieur, conserve tout son caractère de l'âge de la pierre

(1) *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, XI, p. 47. — *Bulletin de la Société des Archives de la Saintonge*, X, p. 365, et XII, p. 78.

(2) Musset, *Congrès*, loco citato. Bordage, *Bulletin*, XII, p. 78.

(3) Eschassériaux, *Recueil*, VII, p. 191. Maufras, *Bulletin*, IV, p. 200.

polie. » Le R. P. de La Croix en a levé le plan. Il convient d'ajouter, pour achever le tableau de ces temps si éloignés de nous, que les dolmens sont tous de l'époque néolithique (1) et que l'on a reconnu seulement deux stations lacustres (2).

La civilisation gauloise a laissé moins de souvenirs. Le seul morceau digne d'attention est un autel gaulois, d'époque romaine, trouvé à Saintes, près des thermes dits de Saint-Saloine. Je rappellerai seulement qu'il représente une triade gauloise, et que M. Bertrand en a donné un savant commentaire dans la *Revue archéologique*. L'original est à Saint-Germain-en-Laye, mais notre Musée en possède un moulage.

Quelqu'importance que les archéologues accordent à ces résultats, ressortant de constatations faites la pioche en main, aucune fouille n'a obtenu autant de retentissement, en France et à l'étranger, que celle pratiquée par Mgr Laferrière dans le mur de soutènement des terres du jardin de l'hôpital de Saintes, mine de richesses inépuisables, que l'on n'ouvre jamais sans éprouver une très vive admiration, que l'on ne ferme jamais sans tristesse. C'est là qu'est enfouie l'histoire de Saintes à l'époque romaine; c'est là qu'il faut aller la chercher, et on n'a point encore interrogé vainement ce précieux dépôt... je puis dire d'archives, puisqu'il contient les plus anciens *manuscrits* intéressant la Saintonge. Il a toujours livré quelques secrets, et il les livrerait tous si nous avions assez d'argent pour acheter sa parole. Les campagnes de 1853, 1886 et 1887 en témoignent.

(1) Musset, *La Charente-Inférieure avant l'histoire.*
(2) Id., *Congrès des Sociétés de Géographie à Rochefort*, 1893.

Permettez-moi, en passant, de faire une remarque. La Société française d'Archéologie se réunissait ici, il y a cinquante ans, au lendemain de fouilles dans ces murailles; le présent Congrès a encore lieu au lendemain de fouilles mémorables au même endroit. Ce que vos prédécesseurs ont examiné, ce que M. Duret, notre vénérable doyen, a vu, et ceque les trois survivants du Congrès de 1844 ont vu, ces frises, ces corniches, ces colonnes, ces chapiteaux, vous allez les revoir, mais en nombre beaucoup plus grand, puisque le Musée a presque triplé (1), et surtout, hasard heureux, complétés; car plusieurs morceaux, nouvellement extraits, s'adaptent exactement aux morceaux provenant de fouilles antérieures. Telle inscription, dont le Musée possédait depuis quarante ou quatre-vingts ans un tiers ou une moitié, a pu être terminée. On a retrouvé les deux tiers, la moitié manquant.

L'épigraphie fait d'inestimables conquêtes. Elle s'enrichit de textes nouveaux qui jettent une vive lumière sur nos ancêtres, les Santons, nous apprenant que les habitants de Mediolanum avaient le privilège de bourgeoisie romaine et étaient inscrits dans la tribu de Voltinia. Ils donnent deux noms gaulois, Congonnetodubnus et Agadomopas, qu'on lit dans les *Commentaires* de César, le *Cursus honorum* de Julius Victor, préfet des ouvriers, tribun des soldats de la cohorte des Belges, prêtre de l'autel de

(1) *Le Guide des visiteurs du Musée*, de Lacurie, contenait 126 numéros; le *Catalogue* de M. L. Audiat en contient 235; mais, par suite des derniers apports, il y a près de 350 morceaux. Il faut noter que le *Catalogue* n'énumère que les antiquités gallo-romaines.

Rome et d'Auguste au confluent. L'expression très rare de vergobretus, synonyme de duumvir d'après le commentaire de M. Mowat (1), rend l'épitaphe de Caius Julius Marinus particulièrement remarquable.

Aucune inscription n'a excité autant de curiosité que celle du soldat santon Caius Julius Macer, duplicarius alæ atectorigianæ, rengagé dans un corps de gesates de 600 Rètes, qui obtient de ses compagnons divers insignes. MM. Héron de Villefosse, Allmer, Cagnat, Espérandieu, Audiat, Schmidt, Mommsen, ont tour à tour savamment disserté sur chacun des termes qui la composent (2).

De Caumont s'étonnait, en 1844, que l'on ne possédât pas déjà une carte de la topographie de Saintes à l'époque gallo-romaine. Cette carte n'existe point encore, mais M. Rullier, architecte, l'a commencée, en notant les principales découvertes de murs et de voies antiques. La ville actuelle s'étend beaucoup du côté de l'ouest, sur l'emplacement de Mediolanum Santonum, et les travaux de terrassement pour la fondation des nouvelles maisons ont permis de reconnaître quantité de points de l'ancienne ville. Tout au nord, on a relevé des substructions considérables, un immense bassin, des conduites d'égout, puis en

(1) *Revue celtique*, v. p. 121.

(2) Cette inscription a été donnée pour la première fois par le *Recueil de la Commission des Arts*, numéro du 1er juillet 1887, tome IX, page 176.

La pierre qui porte cette inscription avait été trouvée le 23 juin 1887, une première traduction fut donnée six jours après, le 1er juillet, dans le *Recueil*, et, le 8 du même mois, M. Héron de Villefosse fit, à son sujet, une longue communication à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(*Note de M. Xambeu.*)

venant vers le sud, une voie qui, franchissant le vallon, près des thermes Saint-Saloine, sur un arceau dont la culée apparaît très nettement, s'enfonçait dans la ville. Sur la droite de cette chaussée étaient bâties de très nombreuses maisons. On ne compte plus les profondes fosses d'aisance, les puits à leur usage, et qui vont servir maintenant à contenir l'eau d'arrosage des jardins.

L'amphithéâtre, acquis par la ville de Saintes en 1866, a été l'objet d'un commencement de déblaiement et de travaux de consolidation en 1881 et 1882, sous la direction de M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques. On estimait, en 1866, à 35,000 fr. la somme que devait coûter l'enlèvement des terres. Une subvention de 20,000 fr. est déjà dépensée et il reste les trois quarts de la besogne à faire. Il est vrai que la maçonnerie a absorbé une grosse portion du crédit. Les constatations faites sont précieuses. On a pu mesurer exactement la dimension de ce vaste monument qui a un caractère particulier, peut-être unique. La longueur du grand axe (extra) atteint 130 mètres et 103 à l'intérieur; le petit axe, 66 à l'extérieur et 39 à l'intérieur. On a découvert le grand vomitorium établi sur le grand axe, à 5 mètres en contre-bas du sol actuel, l'aqueduc qui devait emmener les eaux pluviales vers la Charente, une chambre, à gauche, ayant entrée dans le vomitorium et une autre sur l'arène, une partie du podium, des passages, des corridors, desservant le podium et la première précinction, un escalier que l'on présume être l'escalier d'honneur, occupant tout le petit axe et aboutissant à l'esplanade, où devait se trouver l'entrée principale de l'amphithéâtre. Mais le résultat

le plus inattendu a été la mise au jour de l'emplacement de tribunes en bois et d'un grand escalier contournant, vers l'est, le monument et conduisant dans le vallon. On ignore le nombre des précinctions et des mœniana, on n'a rien trouvé qui révèle l'existence de naumachie. Ainsi se trouve confirmée par l'expérience la décision du Congrès de 1844.

A côté des Arènes, on voit des substructions qui, depuis un siècle, attirent l'attention des archéologues et soumettent leur sagacité à de rudes épreuves. Je ne parle point des murs de soutènement, mais des substructions renfermées dans la maison du Coteau. Le R. P. de La Croix et feu M. Letelié les ont examinées soigneusement; ils ont pris des nivellements, relevé le plan. Elles ne constituent ni un hypogée, ni une catacombe, ni une chambre funéraire, ni un cellarium, ni les vestiges d'une villa, ainsi que l'avaient supposé François Bourignon et le baron Chaudruc de Crazannes. Letelié conclut à un ergastulum, c'est-à-dire à l'endroit où l'on déposait momentanément les hommes condamnés aux bêtes de l'amphithéâtre. Cet ergastulum aurait été modifié au IXe siècle, puis au moyen âge, enfin transformé au XVIIe siècle. A vrai dire, malgré les deux mémoires de Letelié, la question reste entière.

Ces ruines marquent la fin du monde romain et le point de départ d'une nouvelle époque dont la connaissance sera une des plus curieuses conquêtes de la science actuelle.

En 1861, les travaux de voirie opérés à travers le cimetière mérovingien de Neuvicq, près Montguyon, amenèrent une découverte très importante de sarcophages monolithes, mesurant 2 mètres de longueur à

l'intérieur et recouverts de pierres taillées prismatiques à quatre pans. Sur ces couvercles, M. Mraille a relevé quinze noms: Audomaria, Inzobert, Euticia, Virina, Dolena, Jucunda, Macaria, Arcillino, Lobasio, Iruna, Emoano, Atuo, Revisto, Scorilio, Martini. Tout cela est perdu. L'élargissement de la chaussée fit déterrer d'autres tombes, et trois vases qui sont au Musée de Saintes. M. Vigen en a rendu compte dans le *Recueil de la Commission*.

En 1864, on ouvrait une série de sépultures superposées près de Saint-Jean-d'Angély. Dans un tombeau, on recueillit des monnaies « au revers de monétaire mérovingien », dit la note du *Bulletin des travaux de la Société historique de Saint-Jean-d'Angély* (1864, p. 129).

Les découvertes de sépultures mérovingiennes se sont multipliées depuis. Nous connaissons huit stations : Neuvicq, le Petit-Niort, Chadenac, Biron, Chérac, Saintes, Léoville, Ebéon. Elles ont été étudiées, sauf les deux dernières, par M. Barrière-Flavy, qui en a comparé le mobilier avec celui des autres tombes situées en dessous de la Loire. Vous connaissez sa théorie. Il voudrait rayer du vocabulaire archéologique le mot mérovingien et lui substituer le nom de visigoth. Tous nos cimetières seraient visigoths. M. Lièvre s'est élevé contre ces conclusions, et moi-même, dans le *Recueil de la Commission des Arts*, j'ai protesté. Il paraît que le débat ne fait que s'engager, car M. Barrière-Flavy annonce l'intention de répondre aux critiques dont son livre, d'ailleurs instructif et consciencieux, a été l'objet.

Je n'insisterai pas davantage. Vous entendrez la communication de M. Delamain sur la nécropole de

Biron, et je ne doute pas qu'il ne profite de l'occasion pour vous entretenir de ses précieuses trouvailles à Herpes, petite commune limitrophe de la Charente-Inférieure. Je vous signalerai seulement le triens du médaillier municipal, portant la légende SANTONIS AVSONIVS, la belle inscription trouvée à Saintes, DEPOSITIO BONÆ MEMORIÆ ORONTI, à laquelle MM. de Tilly (1), Audiat (2), Edmond Le Blant (3), Longnon, ont essayé de fixer une date.

De l'époque médiévale que vous dirai-je ? Nos églises romanes, nos édifices civils n'ont suggéré que des notes très rares. A part les pages de MM. Musset et de Lasteyrie, sur Aulnay, leur histoire n'a donné lieu qu'à de copieuses publications de pièces originales. On néglige trop l'examen de leur construction, de leur ornementation, des caractères qui peuvent les distinguer des écoles architecturales voisines. Comme il arrive si souvent, on ne s'occupe pas de ce que l'on a journellement sous les yeux, il semble que tout le monde doit savoir ce que l'on sait. Il y a pourtant d'utiles observations à noter. Quand un étranger, comme M. Henri Nodet, voyage autour de Pons, « un des coins les moins visités de France », dit-il, il en rapporte des notes très curieuses accompagnées de beaux dessins que le *Bulletin monumental* s'empresse d'accueillir.

La meilleure monographie, la plus complète qui ait été donnée sur Pons, se trouve dans le grand ouvrage de Mgr Laferrière : *L'Art en Saintonge*.

(1) *Recueil de la Commission.*
(2) *Bulletin monumental*, 1881.
(3) *Nouveau Recueil des Inscriptions chrétiennes.*

La Renaissance est encore une époque fort imparfaitement connue. Elle a jeté des racines si peu profondes, la pénurie des documents est si grande, que la tâche de l'historien devient très difficile. M. Palustre (1) a signalé les principaux édifices du XVIe siècle; il reste bien des coins à explorer, bien des problèmes à résoudre. On sait quel grand seigneur fit construire l'église de Lonzac (2), ceinte de sa large litre, portant les initiales du constructeur et de sa femme; mais on hésite sur le nom du Rabaine (3) qui bâtit le château d'Usson, on ignore absolument à quel architecte il en demanda le plan, à quel artiste il confia la sculpture des superbes gargouilles de la galerie.

Je ne poursuivrai pas plus loin l'inventaire des résultats acquis durant cette période de cinquante ans en Saintonge. Je vous ai signalé les résultats essentiels des fouilles, des découvertes, des études. Cette revue doit rester dans les limites d'une préface à vos travaux et ne doit pas être une table méthodique de tous les gains obtenus. Aussi ai-je laissé de côté une quantité prodigieuse de trouvailles secondaires, malgré le haut intérêt archéologique qu'elles présentent, découvertes d'un acinace à Tesson (4), aujourd'hui conservé au Musée de Saint-Germain-en-Laye, découverte d'un beau mobilier de toilette d'une dame gallo-romaine (5), acheté par le même Musée,

(1) *La Renaissance en France.*

(2) *Archives hist. de la Saintonge*, et *Revue de la Saintonge, Compte-rendu du Congrès archéologique de Brive.*

(3) *Revue de la Saintonge*, et l'*Art en Saintonge.*

(4) *Bulletin*, V, p. 143.

(5) *Revue archéologique*, 1873.

découverte d'un sabot de cheval en bronze, le second trouvé à Saintes, les bornes miliaires de Chadenac et de Pons, les souterrains-refuges, les dépôts d'huîtres. J'ai négligé les rectifications, même quand elles ont l'importance de la controverse (1) qui s'élèva sur la question de savoir si Saintes avait eu ou non un capitole, ou lorsqu'elles viennent mettre à néant les affirmations de Lesson et Lacurie, qui enseignaient qu'il existait en Saintonge beaucoup d'églises antérieures à l'an mille (2).

J'ai passé sous silence d'autres discussions non moins considérables, mais qui n'étant pas exclusivement locales sont familières à la plupart d'entre vous : les cavaliers sur la façade des églises, les châteliers, les piles (3). La numismatique s'est enrichie d'un mémoire de M. Rondier sur l'atelier de Saint-Jean-d'Angély (4), et la sigillographie, si abandonnée autrefois, compte aujourd'hui un assez grand nombre de types.

Étudier les monuments ne constitue que la moitié de la tâche qui incombe aux amis du passé. Il faut encore réparer l'œuvre du temps et des hommes. Les églises d'Aulnay, de Surgères, de Fenioux, de Marennes, pour ne citer que les noms les plus connus, ont été restaurées, les remparts de Brouage ont été classés et sauvés d'une destruction imminente.

Voilà, Messieurs, très rapidement esquissée, l'œuvre

(1) *Recueil* et *Bulletin*.

(2) Congrès de Poitiers.

(3) Voir notamment *les Fana ou Vernemets, dits piles romaines, du sud-ouest de la Gaule*, par M. Lièvre.

(4) *Bulletin des travaux de la Société historique de Saint-Jean-d'Angély*, 1864, p. 149.

accomplie depuis un demi-siècle, un quart de siècle dirai-je avec plus de vérité, et c'est l'œuvre que nous espérons continuer, fidèles à la devise de nos deux Sociétés: *Patria colere monumenta, servare vulgare.*

II.

LES

TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA ROCHELLE

depuis 1856

Par M. Georges MUSSET.

Il y a quelques jours, dans notre vieille cité santone, je m'étais réservé la tâche la plus douce, celle de vous parler des œuvres passées et présentes de la Société française d'Archéologie. Je saluais en vous les sauveurs de nos traditions archéologiques, les protecteurs de nos monuments, et je signalais les résultats de votre apostolat dans notre pays.

Aujourd'hui, je suis venu entreprendre en plus une autre tâche, celle de vous faire connaître nos travaux; et voilà que le sentier que je viens de parcourir m'a ramené à mon point de départ. Votre influence bienfaisante, je l'ai retrouvée dans les œuvres de mes devanciers; elle a été encore ici, en beaucoup de points, notre inspiratrice.

Parler de nous, ce sera encore être l'écho de vos

œuvres. Partout où vous êtes passés, vous avez jeté un germe qui a porté fleurs et fruits.

C'était en 1856. Élargissant alors votre programme, vous embrassiez toutes les branches des sciences humaines. Mais votre congrès comptait alors une section qui s'occupait principalement d'histoire et d'archéologie.

Étudier le passé, faire œuvre d'historien, ce n'était pas tout pour les membres du congrès d'alors; on songeait aussi à faire œuvre pratique pour les améliorations ou les sauvetages des monuments et des œuvres d'art. Je constate avec satisfaction que les Rochelais n'ont pas été sourds à vos avis et à vos conseils.

Le Congrès réuni à La Rochelle en 1856, sous la présidence de votre illustre fondateur, M. de Caumont, avait eu un éclat tout particulier. Mgr Landriot, le brillant orateur, l'élégant écrivain, devenu depuis archevêque de Reims, en avait été une des lumières. MM. Avril de La Vergnée, Beltrémieux, Menut, Meyer, de Richemond, qui sont les seuls survivants rochelais de cette réunion scientifique, se souviennent encore des mémorables discussions qu'on y entendit. Je signalerai notamment les conférences sur l'origine des communes, faites par MM. Huillard-Bréholles et Jourdan.

Parmi les vœux alors émis par la section d'archéologie du Congrès figuraient les suivants, qui intéressaient plus particulièrement La Rochelle; et tout d'abord, le vœu de voir la ville de La Rochelle acquérir l'hôtel dit de Henri II ou de Diane de Poitiers, pour y placer les souvenirs archéologiques de la province.

Je suis heureux de vous apprendre, Messieurs,

que le charmant hôtel dont vous allez, dans un instant, admirer les beautés, est, depuis quelques mois, la propriété de notre ville, grâce aux vues larges et supérieures de notre administration municipale. Je suis assuré d'être votre interprète, Messieurs, en adressant à cette occasion à nos édiles nos chaleureuses félicitations.

Le Congrès avait exprimé le désir de voir disparaître le disgracieux escalier de l'Hôtel-de-Ville, édifié sous le premier empire.

Sur ce point, le résultat a dépassé notre attente. Non seulement l'escalier a été transformé, mais notre belle maison de ville a été restaurée dans sa totalité, sous l'habile direction de M. Lisch et grâce au zèle de son distingué collaborateur, M. Massiou, architecte de la ville de La Rochelle. Aujourd'hui vous pouvez admirer dans son plein épanouissement notre gracieux échevinage, et sentir battre votre cœur de Français, comme nous sentons battre notre cœur de Rochelais, en apercevant, au milieu des gracieux décors de l'escalier transformé, l'aimable et spirituelle figure de notre bon et galant Henri IV.

La Rochelle possédait depuis de longues années une magnifique œuvre de Lesueur. Les accidents de la vie publique l'avaient placée dans la chapelle de l'hospice Saint-Louis, où elle était exposée à des inconvénients de diverses natures. Grâce encore aux efforts de la municipalité et des amis des arts, l'« Adoration des Bergers » a trouvé place dans notre musée, dont elle est un des plus beaux fleurons.

Un seul des vœux n'a pas reçu de sanction. Le séminaire de La Rochelle conserve encore précieusement quelques tombes que ses directeurs avaient

sauvées de la destruction, lors de l'agrandissement de la Cathédrale. Le musée ne désespère pas cependant de leur offrir quelque jour l'hospitalité.

Mais, à côté de ces œuvres particulières de conservation, je suis heureux et fier de constater que les Sociétés rochelaises en ont accompli bien d'autres au profit de l'histoire et de l'archéologie.

L'Académie de La Rochelle est de celles qui ne vieillissent pas. Née en 1732, elle semble toujours conserver sa jeunesse.

Si l'on peut lui appliquer ces charmants vers de Coppée :

> ... L'hiver a mis sur sa tempe
> Son premier flocon qui ne fondra plus,

on pourrait aussi lui appliquer ce joli mot d'une femme célèbre, parlant de son cœur :

« Que l'on y trouve à l'occasion le rossignol qui chante dans une ruine. »

Ruine, elle ne l'est pas encore cependant, et ne le sera pas de longtemps, quand on voit avec quel soin elle répare constamment les injures du temps. Elle n'a besoin pour cela ni de fard, ni d'artifices : il lui suffit d'un sang nouveau pour se revivifier, et la jeune Rochelle ne faillira pas à son aînée.

Oui, je suis heureux et fier de le constater, les cinq sections dont l'Académie se compose, luttent d'émulation pour maintenir cette vieille renommée qui lui attirait comme correspondants les noms les plus illustres de France.

La section dite section littéraire est plus spécialement destinée à poursuivre les études que vous

vous appliquez à diriger. Grâce à elle, il n'est pas un côté de l'histoire de notre région qui ait été négligé. Je ne puis me dispenser de citer quelques travaux qui, par leur valeur et leur intérêt, ont leur écho dans l'histoire générale : *Les Historiens de La Rochelle*, l'*Histoire des Rochelais* et celle *de la Charente-Inférieure*, par Léopold Delayant; les *Etudes sur la commune rochelaise*, par Jourdan; le *Cartulaire de Baignes*, par l'abbé Chollet; les *Cartulaires de Notre-Dame de Saintes, de Vaux et de la Garde*, par l'abbé Grasillier ; les *Éphémérides* et *les Lettres rochelaises*, dues à l'érudition si variée de Jourdan, et qui ont servi de base au magnifique ouvrage *La Rochelle monumentale*, ornée des eaux-fortes de Varin; les *Tours de La Rochelle*, par M. Couneau; les *Chartes en langue vulgaire*, par M. de Richemond; le *Glossaire du patois aunisien*, par M. Meyer; *Guiton et la Réforme*, par M. Callot; puis, plus près de nous, *la Charente-Inférieure préhistorique*, *les Faïenceries rochelaises*, *les Couches de cendre de la vallée de la Sèvre* et *les Faïences de Marans*, par le regretté M. Cappon ; le *Commerce rochelais au XVIIIe siècle*, par M. Garnaud.

A la même section appartient le mérite d'avoir sauvé de l'oubli les découvertes des tumulus de l'île de Ré, de tombes et de monuments de toutes sortes.

La Société des sciences naturelles profite également de ses travaux et de ses excursions pour apporter sa pierre aux travaux historiques et archéologiques. Il n'est pas, en effet, une excursion dans laquelle elle ne trouve, à côté de ses études spéciales, l'occasion de réunir des éléments d'études archéologiques sur la région, comme en témoignent les

albums que vous avez sous les yeux, et vous pouvez admirer les photographies de MM. Dollot et Couneau.

Je ne m'appesantirai pas sur les magnifiques œuvres et les travaux de la Société des sciences naturelles qui ne sont pas de votre programme.

Je me contenterai de rappeler que cette section de l'Académie a fondé un laboratoire de chimie, dont les analyses dépassent aujourd'hui 1,800 par année, et qui occupe journellement deux chimistes et un aide.

Elle a fondé également la Société rochelaise de botanique pour l'échange des plantes françaises en France, et deux musées d'histoire naturelle: le musée Fleuriau, pour les produits départementaux, et le musée Lafaille, pour les objets d'histoire naturelle de tous les pays.

Ses publications sont connues du monde entier. En dehors de ses annales, elle a mis au jour: *la Flore de l'Ouest de la France*, *les Faunes vivantes et fossiles de la Charente-Inférieure*, une *Monographie des champignons*, *les Lettres inédites de Réaumur*, *l'Ornithologie de la Charente-Inférieure*, *les Échinides du Sud-Ouest de la France*, et enfin la *Flore de France*, en cours de publication et qui comprendra dix fascicules, dont le premier vient de paraître.

C'est à son initiative et à son zèle, de concert avec la Société de géographie, qu'est due la création de la magnifique collection préhistorique conservée au muséum Fleuriau, où vous pourrez retrouver notamment les superbes pièces chelléennes récoltées par M. Combes dans la vallée de la Seugne. C'est elle qui conserve les curieux restes d'animaux des terrains quaternaires de la Saintonge.

A la Société des sciences naturelles est dû aussi le sauvetage du dolmen de La Jarne, qui a été réédifié dans le Jardin des plantes. Et ce n'était pas chose facile que de transporter ces énormes masses de pierre sans les briser. Et puis, vous l'avouerai-je ! les populations voyaient d'un mauvais œil enlever leur fétiche. Le dolmen était un sujet de terreur. Il y avait des apparitions; la nuit, les loups-garous et les chiens blancs le fréquentaient. Des fantômes le hantaient. Néanmoins, les populations y tenaient. Songez-donc ! c'était un souvenir de la Mélusine. J'ai raconté ailleurs que la Mélusine avait voué à Châtelaillon une haine mortelle pour en avoir été chassée par ses barons, un jour où elle s'était présentée sous la figure d'une mendiante. Aussi Mélusine avait-elle juré que Châtelaillon, emporté par la mer, périrait tous les jours d'un sou et d'un denier. Pour aider à cette œuvre de destruction, elle en emportait les débris *dans sa dorne* pour construire l'abbatiale de Maillezais. Un soir qu'elle était fatiguée, elle laissa tomber sa charge : telle est l'origine du dolmen de La Jarne.

Le jour où nous avons commis le sacrilège de détruire le dolmen et de réveiller de leur sommeil séculaire les pauvres préhistoriques dont les restes gisaient sous son ombre, le ciel nous menaça de sa colère. Le tonnerre grondait, la pluie et la grêle tombaient à flots, et les femmes de La Jarne se signaient en déclarant que nous n'arriverions pas sains et saufs jusqu'à La Rochelle.

Leur crainte fut chimérique. Le dolmen se dresse dans notre Jardin des plantes, et nous conservons précieusement dans notre musée les ossements que nous y avons recueillis.

La Societé des sciences naturelles a droit aussi à notre gratitude pour une découverte bien importante. Vous connaissez, et quelques-uns d'entre vous verront sans doute, les dolmens couverts de Charras considérés comme uniques dans leur genre. MM. Boisselier et Courcelle-Seneuil, de notre Académie, en ont découvert deux autres à Loire; ils ont été étudiés aussitôt et photographiés par les membres de la Société des sciences naturelles.

Il y a bien d'autres travaux que la Société des sciences naturelles et son émule, la Société de géographie, ont accomplis, et pour lesquels elles méritent toute notre reconnaissance, même au point de vue purement historique et archéologique, mais qu'il serait trop long d'analyser ici.

A côté de l'Académie s'est fondée la Société des amis des arts, en 1872.

Vos prédécesseurs ont vu, en 1856, un embryon de musée: quelques objets conservés à la bibliothèque et quelques rares monuments ou débris de monuments placés dans le vestibule de cet établissement.

Aujourd'hui ces musées remplissent tout le rez-de-chaussée et tout le second étage du magnifique et grand hôtel construit, à la fin du XVIIIe siècle, par Monseigneur de Crussol d'Uzès.

Grâce aux sacrifices de la municipalité et des Amis des arts, le musée de peinture contient à cette heure un grand nombre de toiles remarquables, signées: Bouguereau, Fromentin, Corot, Bernier, de Pujol, Auguin, etc., que vous admiriez tout à l'heure.

A de généreux donateurs, MM. de Chassiron, Sanier, Gon, nous devons des collections intéressantes et curieuses: armes, émaux, ivoires, miniatures, porcelaines, faïences.

Des salles entières sont employées à recueillir tous les débris de notre vieille Rochelle et de la région. Vous n'y verrez pas évidemment les magnifiques restes romains et gallo-romains de notre antique capitale santone; mais vous serez, quand même, agréablement surpris d'y rencontrer des restes de sculpture de la ville d'hier; des collections de faïence rochelaise; des débris de terres sigillées recueillis dans notre sol; des mobiliers funéraires même gallo-romains ; des plaques de cheminée, en un mot, tout ce qui peut servir à éclairer le passé de nos pères.

Tout ceci vous représentera vingt et quelques années de persévérance et de patriotisme.

Vous y verrez dans son épanouissement le germe que vous avez semé en 1844 et 1856, et à la vue de ce passé dont vous avez été pour une grande part la cheville ouvrière, vous vous féliciterez de votre œuvre passée, vous vous féliciterez également d'être venus, par votre présence, donner un encouragement à nos efforts et une nouvelle ardeur à notre zèle. Nous tous, qui travaillons pour la gloire de notre vieille France, nous vous en serons profondément reconnaissants.

III.

LES FOUILLES

DE

L'HOPITAL DE SAINTES

Par Monseigneur JULIEN-LAFERRIÈRE,

Évêque de Constantine et d'Hippone.

Mes loisirs ont été trop courts pour me permettre de vous parler comme je l'aurais voulu des fouilles exécutées à l'hôpital de Saintes de 1887 à 1889. Il y aurait, en effet, beaucoup à dire sur ce sujet, bien qu'on en ait déjà longuement disserté. Pour aujourd'hui, écartant tout sujet de controverse, je vous ferai part, aussi simplement que possible, des faits notés par moi au cours de ces trois campagnes, laissant à d'autres le soin d'en tirer les conclusions dans un sens ou dans l'autre.

Permettez-moi de vous rappeler avant comment j'ai été amené à prendre la direction des fouilles. Je me rendais un jour, à la fin de mars 1887, sur la place de l'église Saint-Eutrope où, avec le concours pécuniaire de la Société française d'Archéologie, j'allais faire une exploration. Il s'agissait de déterminer quel

avait été le plan ou la disposition des nefs tant de la crypte que de l'église haute, démolies vers 1791, au dire de Millin dans son ouvrage intitulé: *Voyage dans les départements du midi de la France* (1). En passant sur le champ de foire, mes yeux se portèrent, je ne sais pourquoi, du côté du mur de clôture de l'hôpital. Je ne fus pas peu surpris d'y apercevoir des ouvriers occupés à le démanteler.

Depuis longtemps, ce mur avait piqué ma curiosité, éveillée à juste titre par ce qu'en avait écrit Chaudruc de Crazannes en 1820 (2). Je n'hésitai pas à me détourner de ma route et à aller voir de près ce que l'on y faisait. Rendu sur les lieux, j'appris de M. l'économe de l'Hôpital que la Commission administrative l'avait autorisé à démolir une partie de l'ancienne fortification formant le mur de clôture et à la reconstruire, mais avec une moins grande épaisseur. C'était ce travail qu'on avait commencé. Je fus émerveillé des richesses archéologiques déjà mises au jour et aussi de celles qui apparaissaient dans la partie du rempart qu'on était en train de démolir. Je demandai alors l'autorisation de faire une photographie du mur éventré et des blocs découverts, et je les envoyai avec un rapport succinct au Comité des travaux historiques.

Le Comité me vota immédiatement un premier crédit de 500 francs, en me demandant de prendre la direction des travaux.

Des personnes amies des arts et la municipalité voulurent alors contribuer à cette œuvre, qui prit

(1) T. IV, ch. CXXXVII.
(2) *Antiquités de la ville de Saintes.*

bientôt l'importance d'un véritable événement scientifique. Avec ces ressources et celles que le Ministère de l'Instruction publique y a très généreusement ajoutées dans la suite, j'ai pu explorer à fond une longueur de soixante-sept mètres de mur sur le front ouest de l'ancienne citadelle et quinze mètres environ sur le front sud.

Inutile de dire que cette exploration a livré au monde savant des documents très précieux, soit au point de vue épigraphique, soit au point de vue de l'archéologie monumentale, en constituant, au profit de la ville de Saintes, un musée que d'autres villes lui envient. Elle a surtout démontré d'une façon indiscutable que les artistes de la période romane s'étaient inspirés directement, dans l'ornementation et dans l'arrangement de certaines parties de leurs monuments, des membres d'architecture et des motifs employés par les Romains, ce qui nécessairement fait conclure qu'ils les avaient connus.

Quant à la structure des murs, il résulte de mes observations qu'elle est loin d'être uniforme, comme du reste on en peut juger par les photographies que j'ai faites des différentes sections. Elle varie presque de cinq mètres en cinq mètres, en sorte qu'il reste à peine quelques pans de ce que j'appellerai la construction primitive.

Cet état de choses concorde d'ailleurs très bien avec les données de l'histoire. Pour ne parler, en effet, que des temps à dates absolument certaines, c'est-à-dire du milieu du Ve siècle ou de l'an 450, époque du siège fait par Théodoric, roi des Wisigoths (1), à la fin des guerres de religion, ou à la

(1) Qui (Theodorus) dum copias exercitus post multarum

prise de La Rochelle en 1628, Saintes, comme place de guerre, eut à supporter au moins dix sièges en règle. De plus, au dire des chroniqueurs et des historiens, ses fortifications furent complètement rasées en 765 (1) et en 845 (2) et, après les sièges particulièrement terribles de 1174 (3) et de 1350 (4), elles durent être presque complètement renouvelées. Il est inutile d'ajouter que les autres sièges et l'emploi des armes à feu nécessitèrent certainement dans leur ensemble d'importantes modifications. Dès lors, personne ne sera surpris que je n'aie rencontré que de très petites portions du mur que j'appelle primitif.

En revanche, on constate presque partout qu'une partie des pierres employées dans cette première enceinte a servi à nouveau, et toujours sans mortier, dans les réfections successives, mais après avoir grandement souffert.

La construction appelée par moi primitive est caractérisée par quatre éléments très particuliers :

urbium eversionem ad *mœnia* dirigeret santonica, in manu forti cœpit urbis expugnare incolas, atque machinis muros obrutos, victor obtinuit omnem patriam. — *Vita sancti Bibiani* apud Dom Martène, *Veterum script. et monum. ampliss. collect.*, t. VI, p. 563, § III.

(1) Omnes civitates quæ in aquitanica provincia ditionis suæ erant, id est : Pictavis, Lemovicas, Santonis, Petrecors, Ecolisma et reliquas quamplures civitates et castella, *omnes muros earum in terram prostravit* (Waifarius). — *Chronic. Fredeg. continuatio, part. IV* apud *Scriptor. rerum Franc.*, t. V, p. 6.

(2) *Chronic. Ricardi* apud Massiou. *Hist. de Saintonge*, t. I. — Elie Vinet, *L'antiquité de Xainctes*, § 36 et 38.

(3) Massiou, *loc. cit.*, t. II, p. 64.

(4) *Cf.* du Tillet, *Recueil des rois de France*, t. II, f. 57 v°. — Rymer, *Acta publica*, t. IV, p. 508.

1° Par l'existence d'un parement très régulier sur chacune de ses faces, intérieure et extérieure, ce qui fait supposer qu'anciennement le mur, d'une épaisseur de quatre mètres à la base, était complètement isolé, comme on peut d'ailleurs s'en rendre compte par l'aspect même du terrain et par la présence des substructions mises à jour et recouvertes par des terres rapportées. — 2° Par l'existence sous chaque pierre des parements de cales de plomb, de bronze doré ou ciselé, et de marbres rares destinés, à défaut de mortier, à en assurer la stabilité, ce qui démontre qu'à l'époque de cette construction, on professait au moins un certain mépris pour ces matières pourtant assez précieuses (1). — 3° Par l'absence de toute sculpture ou inscriptions sur la face extérieure du mur, ce qui, au dire de tous, caractériserait les reprises du moyen âge, très nombreuses alors dans les fortifications de Saintes. — 4° Enfin, par une meilleure conservation des blocs sculptés employés dans la construction et par une disposition plus méthodique des matériaux, une assise de pierres plates étant suivie d'une assise de grosses pierres, bien que l'établissement de la base même du mur démontre péremptoirement une ignorance complète des lois de la statique, comme je le démontrerai plus loin.

(1) On s'explique difficilement que des Romains aient fait un tel usage de ces matériaux précieux et aient jeté dans cette partie du mur des morceaux d'une statue équestre comme celle d'un Germanicus. On s'explique encore moins qu'ils aient été prendre les paliers et les marches des escaliers des arènes et démanteler l'entablement de ce monument auquel ils devaient tant tenir, pour les mettre dans cette fortification, où nous les retrouvons avec bien d'autres du même genre.

La première section que j'ai explorée en 1887 appartenait, aux quatre assises supérieures près, à ce mode de construction. Pour les quatre assises susdites elles avaient été posées sans cales et à l'aide d'une griffe, particularité que je n'ai observée que sur ce point. Les assises des dernières sections fouillées en 1888 étaient également consolidées par des cales de bronze.

Cette fortification appelée par moi primitive l'est-elle bien en réalité ? Me permettriez-vous de vous avouer que j'en doute ? Voici pourquoi. Tous ceux qui ont vu mes photographies auront pu s'apercevoir qu'en dessous du rempart en question existait un autre mur de construction romaine, fait en moellons smillés du côté de la ville, et revêtu autrefois extérieurement d'énormes pierres de taille. En certains endroits, il est enchâssé assez profondément dans la fortification, dont il ne suit pas tout à fait la direction, mais dont il favorisait singulièrement le brisement. Les architectes ou les constructeurs romains, si hardis ou si pressés fussent-ils, n'auraient jamais imaginé, je crois, même par économie de temps, un pareil agencement, surtout pour un travail demandant une plus grande résistance que tout autre, puisqu'il était destiné à affronter les secousses des machines de guerre. Quiconque, en effet, connaît un peu la construction sait combien sont peu stables celles qu'on appuie moitié sur le fort, c'est-à-dire sur un terrain incompressible, comme dans le cas présent, et moitié sur des terres meubles.

Ce mur mesurait anciennement plus d'un mètre vingt d'épaisseur; il avait été calciné en plusieurs endroits, mais principalement en dessous de la partie

de l'enceinte explorée en 1887. On constatait même que, dans cette section, il avait été refait en partie après l'incendie avec des moellons plus grossiers et des rangs de briques intercalés, ce qui indique une époque assez rapprochée, soit entre le IIIe et le VIIe siècle.

Dans les fouilles faites en 1889 sur le front sud, à l'extrémité du jardin de l'Hôpital, j'ai trouvé la fortification établie sur des restes d'habitations romaines restaurées dans les mêmes conditions après un violent incendie. Ces indices pourraient peut-être fournir quelques indications sur la date probable de la construction que j'ai appelée primitive. Je les livre aux méditations de ceux qui ont écrit sur ce sujet.

Un autre objet a encore attiré mon attention, c'est un aqueduc placé le long du mur en moellons smillés, mais très certainement construit après lui. Cet aqueduc allait porter ses eaux, au-delà de la fortification superposée au mur romain, dans un terrain sis au sud de l'hôpital, entre son enceinte et la dernière crête des rochers; il alimentait probablement des bains dont on a retrouvé des traces, ce me semble, vers 1876. Il est facile de le suivre sur mes photographies où il figure avec sa voûte. J'ai ramassé sur son radier une pièce romaine, malheureusement illisible, un antéfixe déposé au musée de Saintes, ainsi que plusieurs morceaux d'un grand vase à faire égouter le fromage, remontant à l'époque mérovingienne. J'ajouterai, pour rester dans l'exacte vérité, que le mur primitif avait été complètement rasé et refait ultérieurement et que, dès lors, la présence de ces objets en cet endroit n'a plus la même importance.

Me sera-t-il permis d'ajouter encore quelques obser-

vations ? Elles me paraissent de nature à éclairer certains points du problème concernant la date probable des remparts primitifs. La plupart des blocs enfouis dans sa masse, particulièrement ceux provenant très probablement des arènes, portent la trace d'un violent incendie ; cependant, ils nous sont parvenus dans une intégralité relative, c'est-à-dire qu'ils ne se sont ni délités ni exfoliés. On en a conclu, un peu précipitamment peut-être, que dès lors ils avaient dû être employés presque immédiatement après l'incendie, car, autrement, sous l'action des intempéries, ils seraient tombés en morceaux.

A cela je réponds : j'ai trouvé un assez grand nombre de pierres non sculptées, mais fortement léchées par le feu, placées sur la face extérieure de l'enceinte et, certainement, elles n'étaient pas plus endommagées que lorsqu'elles y avaient été placées, bien qu'elles fussent exposées en plein ouest, et cela depuis des siècles. Pourquoi, alors, celles de l'intérieur ne se seraient-elles pas conservées de même, pendant une suite d'années, avant d'être employées dans la fortification ? Mais quand nous n'aurions pas ce fait évident et palpable, il me semble que, pour se convaincre du peu de solidité de la conclusion relatée plus haut, il suffirait d'aller aux arènes voir ce que sont devenues les pierres de même nature corrodées par les mêmes flammes ; elles sont toujours là, parfaitement en place, et, depuis des siècles, elles ont bravé toutes les intempéries, notamment celles qui forment l'archivolte, les claveaux des arceaux extérieurs, ainsi que les pilastres qui supportent les voûtes des deux extrémités du grand axe. Faudra-t-il conclure de leur état qu'elles sont là depuis les restaurations faites, je crois, en 1880 ou 1881 ?

La pierre dite pierre de ville, c'est-à-dire qui sort des carrières de la ville, employée aux arènes et dans les anciens monuments de Saintes, semble, au lieu de se déliter après l'épreuve du feu, jouir de la propriété de durcir comme le font certaines pierres réfractaires. Sa surface s'exfolie, éclate sur une certaine épaisseur au plus fort de l'incendie, puis elle se patine et acquiert alors une dureté étonnante. J'ai pu constater ce phénomène en nombre d'églises de la Saintonge, qui ont tant souffert du feu, soit pendant la guerre de Cent-Ans, soit durant les guerres de religion. Il est encore très visible à l'église Saint-Pierre et à l'eglise Saint-Eutrope. Pour cette dernière, tout le monde peut s'en rendre compte en examinant, dans l'ancien vestibule de cette église, la colonne restée debout le lòng du mur du couvent de Chavagnes. Il me semble donc un peu téméraire de déduire de l'état de conservation où se trouvent certaines pierres du mur dit primitif qu'il a été construit à une époque déterminée.

J'irai plus loin : il résulte de mes observations que plusieurs pierres sculptées avaient été employées dans d'autres constructions avant d'être placées dans le rempart. Le mortier très dur, dans lequel sont encore enrobées leurs délicates sculptures, me l'a suffisamment démontré. Une autre chose, à défaut de celle-là qui a bien sa valeur, prouverait encore que les monuments auxquels appartenaient les pierres en question étaient depuis longtemps délabrés et abandonnés, c'est que plusieurs portent sur leurs parois des graffites dont on ne peut expliquer autrement l'existence. Je citerai, par exemple, ceux que j'ai trouvés sur la surface courbe d'une niche qui devait

venir du temple d'Auguste et de Julie, et ceux qu'on voit sur le listel d'une frise trouvée en 1888, frise dont tout le monde a pu admirer le travail.

Voilà, Messieurs, les plus saillantes de mes remarques; j'avais espéré poursuivre l'œuvre commencée et, à l'aide d'autres observations, arriver à la certitude pour la solution de deux problèmes fort intéressants, l'existence d'une fortification romaine antérieure à ce que j'ai appelé le mur primitif, dont malheureusement nous n'avons plus que des fragments, et la date précise de ce soi-disant mur primitif. Appelé vers d'autres rivages à me consacrer à des travaux plus relevés, je laisse à d'autres l'honneur d'achever ceux auxquels je m'étais attaché. Je leur signale une autre mine dans laquelle j'avais un moment espéré mettre la pioche, c'est le remblai fait par l'intendant Réverseaux dans le vallon des arènes avec les débris des murs de Saintes. Ce remblai a facilité les communications de cette ville avec d'autres, mais il a arrêté l'expansion de la cité vers un point sur lequel elle n'aurait jamais dû tarir, en condamnant à la ruine un des monuments les plus curieux de la France. Je ne crois pas trop m'avancer en garantissant à mes heureux successeurs, pour en avoir fait l'expérience, votre sympathie, celle du Gouvernement et surtout celle des habitants de Saintes, sans parler de leur généreux concours. Ce m'est un devoir très doux de les en remercier ici au nom de l'archéologie que vous personnifiez, et à laquelle je ne dis pas adieu en laissant la Saintonge.

IV.

NOTICE

SUR

L'ENCEINTE ROMAINE DE SAINTES

Par M. B. LEDAIN

Les remparts romains de la cité de Saintes présentent les mêmes caractères, le même mode de construction que ceux observés dans toutes les autres villes antiques de la Gaule. Ils ont la même origine, ils ont été construits à la même époque, sous l'empire d'une même nécessité. Les études nombreuses faites sur ces diverses enceintes ont démontré qu'elles étaient toutes composées de morceaux variés d'architecture, de grandes dimensions, souvent fort beaux, arrachés à des monuments et placés avec soin dans les fondations. Leur partie supérieure est formée d'un blocage très dur et leur revêtement en petit appareil est orné de chaînes de briques. Leur développement, affectant généralement la forme rectangulaire ou carrée, est beaucoup plus restreint que celui des villes alors si florissantes qu'elles étaient appelées à protéger. Les ingénieurs chargés de les

construire n'ont cherché que l'intérêt de la défense. Ils les ont donc tracées de manière à envelopper seulement la partie des villes susceptible de résistance, c'est-à-dire en général les terrains élevés et escarpés, laissant en dehors les monuments et les quartiers qu'on ne pouvait protéger, et renversant sans pitié ceux qui auraient gêné la défense ou qui se trouvaient sur le passage de la muraille. C'est ce qui explique comment tant de débris sculptés ou travaillés ont été employés surtout dans les soubassements. Telles sont, en résumé, les constatations faites partout dans les anciennes enceintes urbaines de la Gaule, alors que plusieurs, aujourd'hui détruites, étaient encore debout. Citons les plus célèbres et les mieux explorées : Dax, Bordeaux, Périgueux, Poitiers, Tours, Le Mans, Sens, Langres, Senlis, Auxerre, Dijon, Évreux, Lillebonne, Jublains, Bourges, Beauvais, Soissons, Arlon, Strasbourg, etc.

Les découvertes faites dès 1609 par Veyrel et, depuis à diverses époques, à Saintes, dans les remparts, mais surtout les fouilles si fructueuses dirigées, en 1886 et 1887, par Mgr Julien-Laferrière, ont révélé des faits absolument semblables, en mettant au jour de superbes sculptures et de précieuses inscriptions. C'est dans la muraille de soutènement des jardins de l'hôpital qu'ont été faites ces découvertes; c'était l'un des murs du castrum romain. Mais la disparition de son revêtement primitif, détruit par de nombreux et profonds remaniements, lui a enlevé tout caractère antique. Il faut la fouiller pour la reconnaître et la juger. Bien différentes étaient les enceintes de Dax, Bordeaux, Le Mans, Senlis, Tours, Dijon, Périgueux, Sens, dont beaucoup de portions présentaient na-

guère, et quelques-unes conservent encore aujourd'hui un aspect absolument romain, c'est-à-dire le petit appareil avec chaînes de briques.

Le plan de l'enceinte romaine de Saintes, dressé par La Sauvagère, dans ses *Recherches*, en 1770, embrasse le faubourg Saint-Vivien, le terrain en face des ruines de Saint-Saloine, le plateau qui domine l'amphithéâtre et le coteau escarpé où sont situés l'hôpital et le couvent de la Providence, terrain désigné depuis longtemps sous le nom de Capitole. D'après M. Moreau, qui en a donné un aperçu lors du premier congrès de Saintes, en 1844, l'enceinte partait du moulin Cailleteau, s'étendait le long de la vallée de l'amphithéâtre, revenait par la rue des Balais, par celle de la Cordelière, le Bois d'Amour, les Bains, la Pinellerie, et rejoignait le moulin Cailleteau. Je ne sais ce que M. Moreau entend par les Bains, mais j'ai lieu de croire qu'il désigne ainsi les ruines de Saint-Saloine, qu'on présume avoir été des thermes romains, qui, d'ailleurs, étaient certainement situés en dehors de l'enceinte. Le mur qui côtoie les hauteurs dominant l'amphitéâtre, avec son revêtement de petit appareil, a toutes les apparences d'une enceinte urbaine de l'époque romaine. L'ingénieur Masse, dans son plan de Saintes représentant l'état de 1691, n'hésite pas à le désigner comme un reste des fortifications antiques de la ville.

Ce tracé, à peu près conforme à celui de La Sauvagère, répond assez bien au système adopté par les Romains pour la fortification de leurs villes. Il embrasse, en effet, la partie culminante de l'antique Mediolanum, celle qui était le plus susceptible de défense, et la forteresse, dite Capitole, placée à un

angle, occupe précisément le point le plus inaccessible.

M. l'abbé Lacurie, dans sa monographie de Saintes, dit que les murs romains de l'hôpital ont 500 mètres de développement, sur une hauteur de 8 mètres et une épaisseur de 4 mètres. L'épaisseur de 4 mètres a été constatée dans les murailles romaines des autres villes. J'ignore si quelque archéologue saintongeois a relevé méthodiquement le plan de l'enceinte, en la suivant pas à pas dans les caves et sous le sol, où les fondations doivent nécessairement subsister, ainsi qu'on l'a constaté partout. Ce serait un travail bien utile qu'il serait urgent d'entreprendre. On connaîtrait ainsi d'une manière précise la superficie occupée par la partie fortifiée de la cité et la forme qu'elle affectait. Il semble, d'après le tracé décrit tout à l'heure et d'après les points de repère plus ou moins bien observés, qu'elle avait la configuration d'un rectangle irrégulier. C'était d'ailleurs la forme la plus générale, celle du camp romain, modifiée toutefois dans certaines villes, suivant la disposition du terrain, comme à Dijon et à Senlis où elle était ovale. Le plan de la citadelle de Saintes, donné par Tassin en 1634, qui représente la forteresse construite en 1609 par M. de Perne, et le plan bien meilleur donné par Mérian, laissent voir le vieux château dit Capitole et des tours rondes qui pourraient bien être d'origine romaine, englobés et utilisés dans les nouvelles constructions. M. de Perne, en démolissant une tour romaine, y trouva de nombreux morceaux sculptés de monuments antiques, qu'il utilisa pour ses bastions. Lors de la disparition de ces bastions, détruits par ordre de Richelieu, le rempart principal

du jardin de l'hôpital, quoique modifié dans sa partie extérieure par plusieurs réparations antérieures, continua à subsister. C'est dans ses flancs qu'on a découvert tant de magnifiques fragments de monuments placés là par les ingénieurs romains. On possède donc de ce côté la limite certaine de l'enceinte primitive romaine.

C'est sur ce point de l'enceinte qu'était assis le château féodal, longtemps désigné sous le nom de Capitole, sur la foi du chroniqueur du XIIe siècle, Adhémar de Chabannais. Ce château très ancien avait-il succédé à un capitole romain ou était-il le capitole lui-même, transformé par les besoins nouveaux ? Bref, y a-t-il eu un véritable capitole à Saintes ? Les anciens archéologues et historiens locaux l'ont soutenu pendant longtemps. Aujourd'hui, les nouveaux archéologues saintongeois, MM. Musset et Audiat, le nient non sans raison, car il faudrait pour l'admettre pouvoir démontrer l'existence d'un temple de Jupiter. Le mot de capitole, employé par les chroniqueurs du moyen âge, mot détourné alors de sa signification primitive, doit désigner tout simplement une forteresse. Cependant il ne faudrait pas être trop affirmatif, parce qu'en définitive il devait y avoir là, dès l'époque romaine, un fort quelconque, converti plus tard en château féodal, et il peut fort bien arriver qu'on y découvre plus tard les ruines d'un temple de Jupiter ou une inscription le mentionnant. L'existence d'un capitole romain à Saintes ne serait pas d'ailleurs extraordinaire. Ne sait-on pas qu'il y avait plusieurs capitoles provinciaux, même en Gaule ? M. Castan a révélé celui de Besançon, et sans parler ici de ceux des autres provinces de

l'Empire, il a fait remarquer, d'après des textes, qu'en Gaule, outre celui de Besançon, l'existence de véritables capitoles à Nîmes, Narbonne, Toulouse, Autun, ne semble pas douteuse. Si donc, en bonne critique, il est juste de ne pas ajouter foi au capitole de Saintes, parce que les capitoles provinciaux étaient une exception et qu'on ne possède pas de preuve directe de son existence, il serait peut-être téméraire de dire que la découverte inopinée d'une inscription ou d'un fragment quelconque n'en apportera pas quelque jour la révélation.

Quoi qu'il en soit, le point de l'enceinte romaine où était le château féodal, appelé vulgairement Capitole, devait presque certainement avoir été couronné dès l'origine par une forteresse distincte, une acropole, ainsi que l'exigeaient les nécessités militaires. Ces petits forts additionnels se rencontrent dans les autres villes romaines. A Bordeaux, c'est le château de l'Ombrière; à Toulouse, c'est le château Narbonnais; à Poitiers, c'est le palais; à Angers, c'est l'évêché, à Senlis, c'est le château royal, qui sont assis sur les remparts, soit aux angles, soit sur les points les plus élevés. Après avoir servi presque toujours de forteresse, quelquefois peut-être de palais pour le *præses* de la province ou pour la curie municipale, et parfois aussi de capitole, ils ont été utilisés et transformés dans la suite en châteaux royaux ou féodaux, conservant dans leur construction des parties souvent considérables de l'époque romaine. C'est là évidemment l'histoire de ce qu'on appelle à Saintes le Capitole, et s'il n'en reste pas d'autre trace que le mur parfaitement romain de l'hôpital, c'est à la destruction de la forteresse bastionnée du

XVIIe siècle qui lui avait déjà porté une rude atteinte, qu'est dû ce résultat.

De même que les autres remparts romains de la Gaule, ceux de Saintes n'embrassaient pas dans leur périmètre toute la ville antique de Mediolanum. Élevés dans le but unique de former une place de guerre susceptible d'une vigoureuse défense et capable de servir de refuge aux habitants dans les moments de danger, ils avaient laissé subsister en dehors les monuments et les quartiers qu'ils n'auraient pu défendre, mais qui n'en continuaient pas moins à servir aux usages auxquels ils étaient destinés. C'est ainsi que l'on conserva l'amphithéâtre situé au pied de la muraille, dans le fond de la vallée, où il ne gênait pas la défense. C'est ainsi que des thermes d'usage privé, découverts en 1811 sur la rive gauche de la Charente et décrits par Chaudruc de Crazanne et de Caumont, furent épargnés, comme trop éloignés de l'enceinte. On se garda bien également de renverser l'arc de triomphe placé à l'entrée du pont de la Charente. Il en fut ainsi du monument dit de Saint-Saloine, où l'on voit encore des ruines romaines très caractérisées et qui ne fut point abattu, quoique moins éloigné de l'enceinte. C'était un édifice important que Chaudruc de Crazannes a considéré, bien à tort, comme un temple de Jupiter, mais qui a été plutôt des thermes publics ou une basilique. Il fut plus tard transformé en église et consacré au martyr saint Saloine par les chrétiens. Le plan et la coupe de ces ruines, donnés par l'ingénieur Masse, en indiquent fort bien la partie antique et les additions postérieures. Ce n'est donc pas sans raison que l'abbé Lacurie la désigne comme une des premières

églises de Saintes; mais elle avait succédé à un monument plus ancien ayant une autre destination.

Le temple romain découvert en 1816, non loin du Capitole, vers le point où le cours National rejoint la route de Bordeaux, temple décrit par Chaudruc de Crazannes et A. de Caumont, a dû être certainement renversé lors de la construction de l'enceinte. Cet édifice rectangulaire, entouré d'une colonnade, avait une certaine importance. La découverte sur le même terrain d'une inscription en l'honneur de Rome et d'Auguste pourrait faire croire qu'il était dédié à ces divinités officielles. Il est bien regrettable qu'on n'ait pas levé le plan de ce monument.

La construction de l'enceinte romaine de Saintes a dû causer la ruine d'autres édifices demeurés inconnus, dont les débris sont ensevelis dans ses fondations. Les amphithéâtres, placés généralement à une certaine distance, ont été épargnés presque partout, excepté à Périgueux et à Tours, où ils ont été engagés dans le rempart et y ont servi de bastions. Celui de Saintes, on le sait, est demeuré debout. Il en est ainsi à Bordeaux, à Poitiers, à Angers, à Senlis, etc., et ils n'ont été détruits en tout ou en partie que dans les temps modernes. A Évreux et au Mans, le théâtre était aussi demeuré en dehors des murs. A Bourges, le rempart avait englobé tout un côté du forum et de la basilique. A Lillebonne, il traversait les thermes. Ainsi donc les besoins de la défense sacrifiaient sans pitié les plus beaux monuments, mais laissaient intacts tout ce qui ne pouvait pas leur nuire.

Si les remparts romains ont détruit beaucoup de monuments, ils en ont du moins conservé les débris.

Grâce à eux, nous pouvons presque dire ce que fut la cité antique. Ces murs constituent de véritables archives, des documents inédits d'un intérêt capital. On sait combien de fragments magnifiques, de précieuses inscriptions ont été découverts dans les enceintes urbaines de la Gaule. Ceux que l'on a extraits à diverses époques, mais surtout en 1887, des murs de Saintes ne sont ni moins nombreux, ni moins remarquables. Il les surpassent même quelquefois. Entrons dans le musée municipal, organisé et catalogué par M. Audiat, et contemplons ces bas-reliefs, ces colonnes, ces frises, ces entablements, ces corniches, ces chapiteaux de tous ordres, dorique, corinthien, composite, ces inscriptions si instructives. Allons aussi au jardin de l'hôpital, examinons les immenses blocs sculptés, sortis plus récemment de la muraille, qui attendent impatiemment leur entrée au musée (1). Nous y reconnaîtrons des œuvres de la même époque, du même style, dont plusieurs se raccordent avec les fragments du musée et proviennent des mêmes monuments. Admirons ces fines sculptures, ces beaux cordons d'oves, ces élégants rinceaux de feuillages, ces cavaliers, ces divinités diverses, ces ornements en spirale ou imbriqués des colonnes. Lisons les épitaphes de ces illustres Santons : Julius Macer, le vétéran de l'aile Atectorigienne, formée au temps de la conquête par le chef gaulois Atectorix, traître à la cause nationale, gagné par l'attrait invincible de la civilisation et de la puissance romaine ; Con-

(1) Voir le catalogue du Musée, par M. Audiat, et *l'Art en Saintonge*, par Mgr Julien-Laferrière et M. Musset, où se trouvent de belles reproductions de ces sculptures.

connetadubnus et Cogidubnus, son fils, aux noms étranges d'origine celtique, admirateurs des empereurs Claude et Néron, auxquels ils élèvent des statues; Cintugenus, le prêtre de Jupiter et d'Auguste; Caius Julius Victor, le prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel de Lyon; Caius Julius Marinus, questeur, et vergobret, de la cité de Saintes, etc., etc. Toutes ces sculptures, tous ces textes épigraphiques remontent aux Ier, IIe et IIIe siècles. Que d'éloquence dans ces pierres ! C'est l'histoire monumentale et authentique, le livre d'or de Mediolanum Santonum. Il faut reconnaître qu'elle donne la plus haute idée de sa splendeur, durant la période si brillante du haut et du moyen empire. Tout cela a déjà été étudié par La Sauvagère, Bourignon, Chaudruc de Crazannes, Lacurie, MM. Audiat, Julien-Laferrière, Espérandieu, Musset, Dangibeaud, etc. Mais un travail d'ensemble s'impose. Ces documents lapidaires, dont l'importance n'échappera à personne, seraient dignes d'être dessinés et commentés dans un grand ouvrage qui ferait la gloire de la ville de Saintes et des érudits de la province.

En présence de cette immense quantité de monuments, enfouis durant tant de siècles dans les profondeurs des remparts romains et dont la résurrection a causé d'abord tant de surprise aux archéologues et historiens de notre temps, on se pose immédiatement cette question : quelle est la date de ces murailles? quel puissant motif a pu pousser l'empire romain à les construire dans des conditions qui paraissent *à priori* si extraordinaires? Il est clair et incontestable qu'elles sont nées sous la pression d'un danger imminent. Elles ont été créées, ce n'est pas

douteux, pour opposer une digue aux invasions barbares sans cesse renaissantes. Sur ce point, il n'y a aucune divergence d'opinions. Mais les archéologues ont longtemps hésité sur leur origine, sinon précise, du moins approximative. Les uns la plaçaient au IIIe siècle, car les premières invasions datent de cette époque, les autres, alors en plus grand nombre, la rapprochaient jusqu'à la fin du IVe siècle et même au commencement du Ve. M. de Caumont a émis à ce sujet des opinions diverses. La question n'était pas sans doute suffisamment élucidée, les observations n'étaient pas assez complètes, les découvertes pas assez nombreuses.

Lorsque j'étudiai l'enceinte romaine de Poitiers, en 1872, j'essayai de résoudre ce problème. La comparaison des faits historiques et des faits archéologiques, constatés partout et toujours semblables, m'apporta la conviction qu'il fallait fixer l'origine de toutes ces murailles à la fin du IIIe siècle et, très probablement, sous les règnes de Constance Chlore et de Constantin. Depuis lors, presque tous les archéologues ont embrassé cette opinion. Je ne citerai que M. Schuermans, qui attribue la mesure ordonnant la construction des remparts à Dioclétien et Constance Chlore, et M. Camille Jullian, dans son ouvrage sur les inscriptions de Bordeaux, qui ne craint pas de la faire remonter jusqu'à Aurélien. Leurs arguments sont d'ailleurs à peu près les mêmes que ceux invoqués par moi antérieurement.

L'origine des murs de Saintes ne peut pas être différente. La similitude existant dans leur structure et leur composition, entre eux et ceux de toutes les autres villes, suppose nécessairement la même cause.

Si donc, partout ailleurs, la date des murs romains semble devoir être assignée à la fin du IIIe siècle, d'une manière aujourd'hui presque incontestable, la conclusion pour les murs de Saintes doit être identique. Un des arguments archéologiques le plus puissant en faveur de cette origine est fourni par la nature et l'âge des matériaux sculptés et des inscriptions amoncelés dans les fondations. Partout on a remarqué la beauté artistique de ces blocs, qui n'appartiennent point assurément à des monuments de la décadence. Aucun ne pourrait être attribué au IVe siècle. Tous révèlent en général l'art de l'époque des Antonins ou des Sévères. Quant aux inscriptions, aucune n'est postérieure au IIIe siècle. La dernière en date, de l'an 258, a été trouvée dans l'enceinte de Bordeaux, où l'on a également rencontré une monnaie toute neuve de l'empereur Claude II le Gothique (268-270). La même observation doit se faire à Saintes. Les sculptures et les moulures, arrachées aux anciens monuments, y sont d'une perfection et d'une conservation plus grandes encore qu'ailleurs. Les inscriptions, si importantes, si intéressantes, datent du haut ou du moyen empire. Le sabot de cheval en bronze, trouvé dans le rempart en 1887, n'appartient pas non plus, j'imagine, à une autre époque.

Mais c'est principalement l'histoire qui vient confirmer la conclusion archéologique découlant de l'antériorité au IVe siècle des fragments lapidaires. Les premières invasions germaines en Gaule et des Goths dans tout l'empire commencèrent sous Valérien en 253. La terreur fut extrême et les empereurs prirent, dès cette époque, des mesures de défense extraordinaires, sans pouvoir néanmoins empêcher

le retour presque périodique du fléau. Posthume fortifia la frontière du Rhin. Gallien fortifia Vérone et chargea deux ingénieurs, Cléodame et Athénée, de construire les murs de villes en Orient (Trébellius-Pollion). Autun avait déjà des murailles en 269, lorsqu'elle fut assiégée par Tétricus. Aurélien, qui entreprit les grands travaux de fortifications de Rome, avait entouré Dijon de murailles en 273 (Grég. de Tours, 3. 19). Or, on sait qu'il a été trouvé dans ces murailles des blocs sculptés, semblables à ceux qui nous occupent. L'invasion de 275-276 fut la plus terrible; elle inonda la Gaule et ravagea soixante-dix villes de cette belle province, parmi lesquelles il faut compter très vraisemblablement Saintes et les autres cités de notre région. Chrocus, roi des Alamans, fut surtout celui qui ravagea le plus de monuments et notamment le fameux temple de Mercure-Vasso, près de Clermont (Grég. de Tours, I, 30, 32). L'empereur Probus chassa enfin les Barbares des soixante-dix villes, en 277, et les refoula au-delà du Rhin. La Gaule lui offrit des couronnes (Vopiscus 13, 15). En présence de pareils désastres et d'un danger permanent, il est clair qu'il fallut prendre des mesures énergiques. Les empereurs Maximien et Dioclétien (286-292) construisirent les murs de Grenoble. Ce sont des inscriptions qui l'affirment. Il en est ainsi des murs de Winterthur (Vitodurum) en Suisse, élevés en 294. L'existence des murs de Langres, en 297 ou 301, nous est révélée par un épisode des campagnes de Constance Chlore, qui avait été obligé de s'y réfugier (Eutrope). Ils existaient même dès l'époque de l'invasion de Chrocus, si l'on en croit les actes du martyr de saint Didier.

Les murs de Langres, remarquons-le, contiennent aussi des blocs sculptés. Constantin fit relever les murs de Trèves, et lorsqu'il envoya de nombreuses troupes dans les villes de l'intérieur, cette mesure, blâmée à tort par Zosime, démontre l'achèvement général de leurs fortifications. Nous n'avons pas besoin du témoignage d'Ammien-Marcellin, constatant l'existence des remparts de Sens en 356. Il est clair, en effet, que c'était un fait accompli depuis longtemps. Même en Angleterre, les murs de villes romaines, Chester, Bittern (Clausentum), Yorck, etc., ne recèlent que des débris d'architecture et d'inscriptions qui ne descendent pas plus bas que l'année 275 environ, c'est-à-dire l'époque même de l'invasion qui causa tant de ruines. On peut en dire autant des villes d'Espagne, Tarragone, etc. (Schuermans, B. comm. arch., Belg., 1877-88). Qu'est-il besoin enfin d'invoquer Ausone, constatant l'existence déjà ancienne de l'enceinte carrée de Bordeaux, aussi bien que de celles de Toulouse et de Metz ? C'est en vain que ceux qui fixent la date des murs de villes à la fin du IVe siècle invoquent les lois d'Honorius et d'Arcadius, de 395, 396, 397, 408 et 412. Non seulement elles ne prouvent rien en faveur de leur opinion, mais elles lui sont même contraires. La loi de 395, spéciale d'ailleurs à la Sicile, prescrit la réparation des édifices publics en général. Celle de 396, adressée au préfet du Prétoire d'Orient, tout en ordonnant aux curies municipales de bâtir de nouveaux remparts, leur enjoint aussi de réparer les anciens. Celle de 397, spéciale aussi à l'Orient, recommande d'employer les ruines des temples à la réfection des ponts, voies, murs, aqueducs. C'était

une conséquence de la destruction du paganisme. Enfin, celles de 408 et 412, faites pour l'Illyrie, recommandent aussi les réparations des remparts. Tous ces textes, loin de démontrer leur création nouvelle, supposent au contraire leur existence déjà ancienne. Ajoutons, en outre, qu'ils ne s'appliquent pas à la Gaule.

De tous ces faits historiques, incontestables, de toutes ces observations archéologiques, certaines, se dégage une conséquence logique, invincible. C'est le dernier quart du IIIe siècle qui a vu surgir toutes les enceintes urbaines de la Gaule, on pourrait même dire de tout l'empire, à l'exception des frontières depuis plus longtemps fortifiées. C'est sous l'impression de la terreur et des désastres de l'invasion de 275 qu'elles ont été construites, en vertu d'une mesure générale et d'après un plan uniforme appliqué à chaque localité. Quel est l'empereur qui a décrété cet ordre si nécessaire? C'est là qu'il est permis d'hésiter. M. Schuermans l'attribue à Dioclétien et Constance Chlore. M. Jullian le place entre Claude II et Dioclétien; il remonterait même jusqu'à Aurélien. Nous avions songé nous-même à Constance Chlore et Constantin. Mais, pour éviter toute erreur, il semblerait plus sage de dire que tous ces remparts ont été élevés dans la période s'étendant de 277 à 306.

Faudrait-il admettre maintenant que les remparts de Saintes s'écartent de la règle générale? Le fait serait bien extraordinaire, car ils seraient les seuls. Il y aurait là une exception bien peu justifiée. Les archéologues de la Saintonge ont émis à ce sujet des opinions divergentes. M. Audiat, après avoir d'abord adopté le IVe siècle, est revenu au IIIe.

D'autres n'ont pas craint de dire que ces fameux murs de l'hôpital, remplis de si beaux débris des monuments romains de la belle époque de l'art, n'avaient été construits qu'au XIe siècle. S'appuyant sur le texte de la translation de saint Eutrope en 1096, ils soutiennent qu'ils sont l'œuvre de Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou, alors qu'il fortifia Saintes, en 1062, pour résister au comte de Poitou qui vint l'assiéger et s'en empara. Les termes du texte *urbem munivit, omni diligentia clausit* peuvent-ils bien autoriser une semblable conclusion? Le mot *munivit* signifie pourvoir une place de garnison de machines, de vivres, etc., et non pas exclusivement construire des murs. D'ailleurs, comment le comte d'Anjou aurait-il eu le loisir et les moyens matériels d'élever en si peu de temps ces formidables remparts, de déplacer ces masses si lourdes? Où aurait-il trouvé ces matériaux antiques? Est-il supposable que les ruines des monuments romains, d'où ils proviennent, fussent debout au XIe siècle? Leur état de conservation, qui a causé tant d'étonnement, démontre qu'ils n'étaient pas très anciens lorsqu'on les a employés. Si on ne les eût jetés dans les fondations qu'au XIe siècle, leur dégradation eût été complète, car ils n'auraient pas subi impunément toutes les intempéries pendant huit siècles. C'est leur enfouissement dans les murailles de l'époque romaine qui les a préservés. Donc ils ont été placés là à une époque voisine de celle où il avaient été taillés et sculptés pour une autre destination. N'attribuons donc pas au comte d'Anjou une œuvre qu'il lui eût été visiblement impossible d'accomplir.

D'autres archéologues ont dit qu'à l'époque de la

guerre des Bâtards, en 1329, le comte d'Alençon, envoyé par le roi de France, après s'être emparé sur les Anglais du château de Saintes, appelé Capitole, l'avait complètement démoli. La chose est inadmissible. Les hommes du moyen âge n'avaient point l'habitude d'anéantir ainsi les monuments. Cela eût été inutile et surtout trop pénible, si l'on songe à la solidité de ces remparts. Ils se bornaient à les utiliser en les réparant, ce qui était bien plus sage. Si les murs du capitole eussent été détruits si complètement, comme on l'assure, comment expliquerait-on qu'ils soient encore debout à la même place, avec leurs fondations parfaitement romaines. On a dit, il est vrai, que le Capitole avait été rebâti par Édouard d'Angleterre, après la catastrophe de 1329. Il faudrait admettre alors que les nouveaux constructeurs, employant le même procédé que les Romains, auraient replacé dans les fondations les anciens fragments des monuments antiques. On voit de suite combien une pareille supposition serait contraire aux usages du temps. Mais alors qui a donc refait ces murs tels que les Romains les avaient bâtis? Serait-ce par hasard M. de Pern, lorsqu'il créa la citadelle moderne de 1609, détruite elle-même quelque temps après? L'hypothèse ne serait pas plus heureuse. On sait, en effet, qu'il démolit une tour romaine, où l'on découvrit une quantité de précieux morceaux antiques. D'autre part, il engloba dans ses nouveaux bastions la plus grande partie du Capitole, c'est-à-dire le mur romain ; on peut s'en rendre compte par l'ancien plan. Les vieux remparts continuaient donc à exister, sinon intacts, du moins dans leurs œuvres vives. Je reconnais qu'à la différence de ceux des

autres villes romaines, ils ont reçu de plus rudes atteintes. Ainsi, le revêtement en petit appareil et chaînes de briques, que l'on aperçoit partout ailleurs, n'existe plus à Saintes, sauf dans le mur au-dessus des Arènes, depuis fort longtemps. Les différents maîtres du château l'auront modifié et réparé sans scrupule au XIe siècle, au XIVe, au XVIIe; mais le noyau de la muraille est demeuré hors de toute atteinte. Les beaux restes de l'architecture antique de Saintes, enfouis dans ses flancs, y dorment en paix depuis seize cents ans. Personne n'y a touché, si ce n'est les modernes archéologues, et, en reparaissant à la lumière, ils nous révèlent bien clairement leur âge. Oui, ce sont les œuvres de la brillante civilisation romaine, sacrifiées pour sa propre conservation, alors que la barbarie devenait menaçante. Les remparts, dans la maçonnerie desquels on n'a pas hésité à les faire entrer, prouvent que la société antique avait encore de l'énergie ; elle ne voulait pas périr. C'est un péril imminent qui a pu seul les faire surgir avec une rapidité et une perfection remarquables. Ils sont donc l'œuvre de la fin du IIIe siècle, parce qu'ils n'ont pu être construits que pour éviter le retour des épouvantables désastres qui marquèrent cette lamentable époque.

V.

PIRELONGE

ET

LA QUESTION DES PILES

Par M. A.-F. LIÈVRE.

La Société archéologique de Saintes a eu l'heureuse idée de faire déblayer le pied de la tour de Pirelonge. Ces recherches dans un terrain depuis longtemps nivelé et où rien, par conséquent, ne sollicitait particulièrement l'attention, ne promettaient pas grand'chose pour l'accroissement des collections saintongeaises, mais elles pouvaient donner lieu à des constatations utiles, et c'est par là, en effet, que la Société a été récompensée d'une initiative de bon exemple.

Invité par M. le commandant Cantaloube et M. le docteur Guillaud à visiter les travaux dont ils avaient la direction, j'ai revu Pirelonge avec eux après le déblaiement. Bien que chargé du rapport des fouilles, M. Cantaloube fut le premier à m'engager, avec une courtoise insistance, à traiter devant le Congrès de Saintes la question des Piles en mettant à profit les

constatations faites par les soins de la Société archéologique. Je fus d'autant plus heureux d'accepter qu'il s'agit d'un problème dont j'ai déjà poursuivi la solution (1) et que les fouilles de Pirelonge, en confirmant mon opinion sur la destination de ces étranges constructions, me permettent d'établir sur de nouveaux titres leur étroite parenté avec deux autres catégories de monuments considérés jusqu'ici comme étant sans rapports entre eux et avec elles. La pile massive est l'intermédiaire entre le menhir et les hautes tours aveugles dont les temples du Vieux-Poitiers et d'Autun sont les types les plus connus : elle dérive de l'un et c'est d'elle que les autres procèdent.

Pirelonge s'élève au milieu d'un champ, dans la commune de Saint-Romain-de-Benet, canton de Saujon, sur le bord de la voie de Saintes à *Novioregum*, aujourd'hui Royan, qui était le *portus Santonum*. Une circonstance à noter, c'est que la pile se trouve presque à égale distance de la capitale des Santons et de la côte. D'après l'Itinéraire d'Antonin, il y avait xv lieues gauloises de *Mediolanum Santonum* à *Novioregum;* or, on compte sept lieues et demie de Saintes à Pirelonge. Il y a ensuite un peu moins de Pirelonge à Royan ; mais nous croyons avoir déjà établi (2) que *Novioregum* a peu à peu

(1) *Les Fana ou Vernemets (dits Piles romaines) du Sud-Ouest de la Gaule*, Angoulême, 1888. in-8°.

(2) *Les Chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, 2e édit., Niort, Clouzot, 1893, p. 113. — A.-F. Lièvre, *Cours d'archéologie régionale fait à la Faculté des Lettres de Poitiers*, compte-rendu par E. Ginot, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, année 1891.

PIRELONGE,

D'après une photographie de M. L. Triou.

reculé devant les empiètements de l'Océan et qu'aujourd'hui c'est en mer, à plus de cinq cents mètres de Royan, que se trouve l'emplacement de l'ancien port des Santons. Il est fâcheux que le tracé de la voie ne soit pas rigoureusement déterminé. Depuis que nous avons indiqué son parcours probable et très approximatif, MM. Guillaud et Cantaloube ont fait à ce sujet de nouvelles recherches qui permettront peut-être de le mesurer exactement. Ce qui importerait surtout, ce serait de reconnaître la chaussée dans la seconde partie du trajet, entre Pirelonge et Royan. En effet si, comme nous espérons le démontrer par d'autres exemples, c'est intentionnellement que la pile a été posée à moitié chemin, nous aurions là un moyen bien inattendu de mesurer le recul de la côte depuis le temps des Romains.

La pile est quadrangulaire et présente approximativement chacune de ses faces, larges de 6 mètres, à chacun des points cardinaux. La Sauvagère, qui le premier l'a décrite (1), lui attribue 74 pieds d'élévation. Ceux qui en ont parlé depuis paraissent n'avoir fait que traduire cette évaluation en disant qu'elle a 24 mètres. Elle se termine par une pyramide ou par un cône, très dégradé, composé de six ou sept assises de pierres de grande dimension, dont la surface, au moyen de stries, simule de larges arêtes de poisson. La forme de ce couronnement ne permet pas de supposer qu'il ait été destiné à supporter quoi que ce soit; mais si c'est un cône, comme il l'a semblé à MM. Guillaud, Cantaloube et à moi, sa base circulaire a dû forcément laisser un petit espace libre à chacun des angles du monument.

(1) *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, Paris, 1770.

Tel était Pirelonge, ou du moins tout ce qu'on en voyait, en 1894, avant les fouilles du commandant Cantaloube et du docteur Guillaud. Il va sans dire qu'elles ne l'ont en rien endommagé; elles ont consisté simplement à en dégager la base.

Un premier fait établi par la mise à nu du pied de la pile, c'est que dans les fondations, du côté méridional, on a utilisé comme libages six ou sept grosses pierres *e e*, d'environ 1 mètre de long sur 70 centimètres d'épaisseur, ayant appartenu à une autre construction et dont deux sont ornées de sculptures d'un très bon style.

Quel était et où était cet édifice antérieur? A quelle époque et pourquoi a-t-il été détruit? Nous n'en savons rien. Mais le fait seul que les débris d'un monument de bonne époque ont été employés dans la substruction de la pile nous aide à résoudre une question importante, celle de son âge.

Cette masse de béton n'ayant extérieurement aucun caractère qui permette de lui assigner une date, on ne savait s'il fallait en faire remonter la construction aux premiers temps de l'occupation romaine, c'est-à-dire à l'époque où les Gaulois faisaient leur apprentissage dans l'art de bâtir, ou si on devait, au contraire, l'attribuer à une période de décadence avancée, pendant laquelle ils n'auraient plus été capables de décorer leurs monuments. D'un autre côté, devant la solidité de l'édifice et la parfaite qualité des ciments, nous pouvions nous demander s'il n'y a pas là une simplicité voulue et si ce ne serait point avec intention que la pile n'a été pourvue d'aucun ornement, pas même d'un parement appareillé, mais

simplement crépie, ce qui n'est point un procédé ordinaire au temps des Romains.

La première question est résolue, du moins approximativement : la pile ne saurait remonter au-delà du IIIe siècle, et c'est peut-être dans les troubles de cette époque que fut détruit l'édifice dont les ruines ont été employées pour la bâtir.

Quant au second problème, nous nous contenterons de faire remarquer que les constructeurs de Pirelonge, s'ils n'étaient pas eux-mêmes des ouvriers bien habiles dans l'art de travailler la pierre, avaient sous la main des matériaux tout prêts, qu'ils pouvaient utiliser : ils les ont employés, en effet, mais dans les fondations ou noyés dans le béton. Il semble donc bien que c'est de parti pris qu'ils n'ont doté la pile d'aucun ornement; car on ne saurait appeler de ce nom les quelques stries qui sur les larges dalles du faîte simulent, tant bien que mal, une imbrication. Les trous de boulins eux-mêmes ont été bouchés au fur et à mesure de la descente des échafaudages et, par un crépi lissé, dont il reste des traces du côté oriental, on a donné à la bâtisse l'aspect d'un bloc homogène. C'est apparemment ce qui lui a valu le nom de Pirelonge, c'est-à-dire de Longue-pierre, que, sous une forme un peu différente, portent aussi certaines piles du Midi.

Il est à peine besoin d'ajouter que les trous qu'on remarque dans les façades ne sont pas contemporains de la construction : ils paraissent avoir été faits pour s'assurer que la tour n'est pas creuse et ne recèle aucun mystère. Cependant il y a une de ces excavations, au sud, qui, plus régulière que les autres et symétriquement placée, semble avoir été pratiquée dans une autre intention.

Les fouilles faites au pied de la pile *a a a* ont donné lieu à une seconde constatation importante, celle d'un mur qui, au sud, au nord et à l'ouest, l'enveloppait à une distance de 90 centimètres seulement, formant ainsi autour d'elle un étroit couloir *a b*. Il ne paraît pas avoir existé à l'est. Il a été complètement dégagé au sud. Octogone à la base *b c b*, il devient circu-

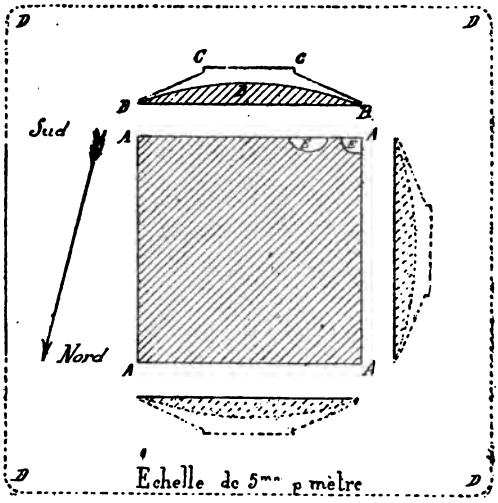

PLAN DE LA PILE DE PIRELONGE.

(Par M. le commandant Cantaloube).

laire *b b b* à environ 50 centimètres au-dessus du pavé du couloir, qui est lui-même un peu plus élevé que l'ancien sol de la cour. On peut constater du côté du midi que la transition du plan octogone au plan circulaire a été ménagée avec un certain art.

Circulaire en dehors et rectangulaire au dedans,

le mur qui enveloppe la pile n'a pas plus de cinquante centimètres dans sa plus forte épaisseur ; il arrive progressivement à zéro, et il reste même une solution de continuité vis-à-vis des angles de la tour.

La faible épaisseur de ce mur ne permet pas, malgré la solidité de sa construction, de lui supposer une bien grande hauteur. D'un autre côté, il ne peut

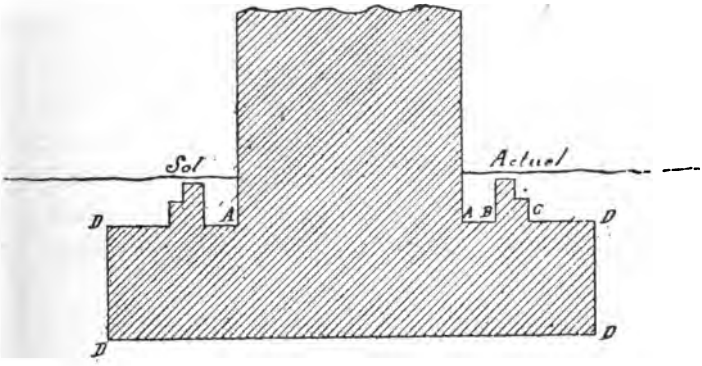

COUPE DE LA PILE DE PIRELONGE.

avoir été destiné à porter une voûte, car dans les parois de la pile il n'y a aucune trace de retombées ; on n'y remarque pas non plus de trous pour appuyer une charpente, d'où on doit conclure que le couloir n'était pas couvert.

A une vingtaine de mètres de la pile, vers l'est, des sondages à la barre ont fait reconnaître les fondations d'un mur de clôture *dd*, parallèle à la face du monument. On se souvient d'en avoir rencontré un autre, au sud, à peu près à la même distance, en cultivant le champ. Au nord, l'enceinte était probablement contiguë à la chaussée, dont il ne reste plus

trace dans cette partie du trajet. La cour ainsi délimitée pouvait avoir quatre à cinq ares.

La singulière disposition du monument de Pirelonge ne s'explique pas toute seule ; mais en demandant aux constructions analogues la part de renseignements qu'elles pourront nous donner, nous arriverons peut-être à restituer l'ensemble. Pour le comprendre, c'est aux textes qu'il faudra ensuite s'adresser.

A Saintes même, dans le faubourg Saint-Saloine, où le sol est jonché de débris romains, nous avons des substructions présentant une remarquable analogie avec le plan de Pirelonge. Elles m'ont été signalées, il y a quelques années, par M. Chauvet, qui de prime abord fut porté à y reconnaître la base d'une

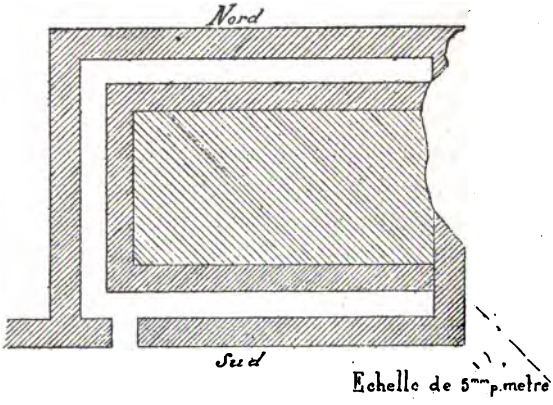

PLAN DE LA PILE DE SAINTES.

pile, malgré le petit couloir dont elles sont entourées, couloir qui depuis le déblaiement de Pirelonge est

devenu, au contraire, une preuve de plus qu'on n'y saurait voir autre chose. Le monument, ravalé au niveau du sol actuel, est parementé en petit appareil alternant avec de doubles rangs de briques de dimen-

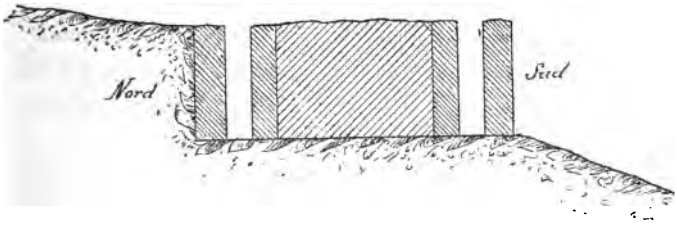

COUPE DE LA PILE DE SAINTES.

sion ordinaire. Les côtés nord et sud ont 8m 90 de large ; ceux de l'est et de l'ouest n'en ont que 7. La largeur du couloir, qui a été déblayé, ne dépasse pas 70 centimètres. Comme à Pirelonge, il ne contourne la pile que de trois côtés : nord, ouest et sud. A l'est il est fermé à chaque extrémité par un mur faisant corps avec la tour. On pénétrait dans le couloir par une porte voutée, étroite comme lui et très basse, ménagée dans le mur méridional, près de l'angle sud-ouest du monument.

A Andard, près d'Angers, dans le premier quart de ce siècle, en faisant des défrichements, on mit au jour « un massif ou pilier en pierres de 5 mètres sur chaque face, en maçonnerie pleine, entouré d'un chemin de ronde large d'un mètre » (1). Dans cette description, si brève qu'elle soit, il n'est pas difficile

(1) Célestin Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, art. Andard.

de reconnaître la base d'une construction analogue à celles de Saintes et de Pirelonge. La chaussée d'Angers à Tours passait à Andard.

Sur la même voie se trouve la pile de Saint-Mard, dans le canton de Langeais. Elle a, d'après La Sauvagère (1), 90 pieds et demi de haut, et 12 pieds et demi de côté. Elle se termine par une pyramide, avec cinq tourelles, dont une au sommet et les quatre autres aux angles. Elles ont, d'après le même auteur, 9 pieds de haut. Le monument est en béton avec un revêtement de briques de grande dimension. « Il n'y a aucune trace de boulin, remarque La Sauvagère, d'où l'on peut inférer que cette pile a été construite au milieu d'un échafaud ». La face méridionale, qui regarde la Loire, est, dans sa partie supérieure, ornée d'une sorte de mosaïque, distribuée en onze compartiments, et composée de briques de couleur. De Caumont dit que le monument porte « tous les caractères d'une construction des derniers temps de l'ère gallo-romaine » (2).

Une gravure de La Sauvagère nous montre la pile longée à l'ouest par un mur; c'était le reste d'une petite enceinte, qui ne pouvait être que très étroite, l'édifice lui-même étant, au nord, presque adossé au rocher. Les fondations de ce couloir ont été retrouvées dans des fouilles (3), dont il paraît malheureusement n'avoir été dressé ni plan ni procès-verbal.

(1) *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, p. 159.

(2) *Bulletin monumental*, IV, 256.

(3) Ce détail nous a été fourni au Congrès même de Saintes par le regretté L. Palustre, qui nous promit de faire à ce sujet quelques recherches. La mort peu de temps après l'a enlevé à la science.

Arrivé à l'alignement de la façade méridionale, le mur indiqué par La Sauvagère fait un retour d'équerre vers l'ouest et nous apprend ainsi que la pile n'avait pas de couloir au sud, mais que de ce côté se trouvait, sur la pente, une large cour comme celle que Pirelonge avait à l'est.

Des fouilles opérées sous la tour même n'ont eu d'autre résultat que la déception de ceux qui les ont faites.

Placée sur la voie d'Angers, la pile de Saint-Mard se trouve à égale distance de Tours, capitale de la cité, et d'Ingrande, qui en était la limite du côté des Andecaves.

Nous ne parlerons pas ici des piles du Midi, que nous ne connaissons pas. Nous ferons cependant une exception pour celle d'Artigues, dans le Gers, parce que des fouilles y ont révélé les mêmes dispositions qu'à Pirelonge. D'après M. Cenac-Moncaut, elle était « accompagnée naguères d'une autre construction, toute pareille, éloignée par un intervalle de 19 mètres. Il y avait, en outre, ceci de remarquable qu'un mur d'enceinte, formant les trois côtés d'un carré, prenait naissance sur le revers des deux massifs » (1). Cela n'est pas très clair ; mais il semble bien que par « revers du massif » il faut entendre le soubassement qui débordait la pile, comme on le voit à Pirelonge, où la tour repose sur une masse de béton qui en dépasse de beaucoup la base.

Sans avoir pour le moment à nous préoccuper de cet étroit couloir entourant certaines piles, nous

(1) Quicherat, d'après Cenac-Moncaut, *Revue des Sociétés Savantes*, III. série, t. II. 487.

avons tenu à rapprocher dans notre description celles où cette curieuse particularité a été constatée. Ajoutons seulement que là où il a été mesuré, à Saintes, à Andard, à Pirelonge, sa largeur ne dépasse pas un mètre, et enfin que, à en juger par Pirelonge, il n'était pas couvert.

La pile d'Ébéon est située à la limite occidentale de cette commune, dans le canton de Saint-Hilaire de Saintonge. Le temps, aidé sans doute par l'homme, l'a dépouillée de son revêtement de pierres de taille, de sorte qu'il n'en reste plus aujourd'hui qu'une masse informe de béton. Vers le haut on remarque pourtant encore quelques moyens appareils qui paraissent avoir fait partie d'un cordon. Bourignon (1) dit que chacun des quatre côtés a seize pieds de large.

La ruine d'Ébéon borde à l'est l'ancienne voie de Poitiers à Saintes. Elle se trouve à égale distance — huit lieues gauloises — de Saintes, la capitale, et d'Aunay, le *fines* des Santons. Nous avons déjà signalé deux cas semblables, nous en constaterons tout à l'heure un quatrième. Quoique peu nombreux encore, ces faits nous permettent de supposer, sinon d'affirmer, qu'au nombre des motifs qui déterminaient les Gaulois de l'Ouest pour le placement de leurs piles il faut compter le besoin ou la convenance d'en avoir une, en certains cas, à moitié route de la capitale à la frontière; besoin ou convenance qui ne s'expliqueraient guères sans le caractère que tout à l'heure nous attribuerons à ce genre de constructions.

(1) *Recherches sur les antiquités de la Saintonge*, 205.

A cinq kilomètres de cette pile — à peu près deux lieues gauloises, — sur la même voie et du même côté, dans la commune de Villepouge, on reconnaît les vestiges d'une autre, qui, déjà effondrée du temps de Bourignon, était encore debout au commencement du XVIIe siècle.

Claude Chastillon (1), au XVIIe siècle, a représenté les piles d'Ébéon et de Villepouge, également dégradées et qui, dans sa double planche, ont l'une avec l'autre une telle ressemblance qu'on pourrait croire que ce sont deux vues du même monument prises de côtés différents.

De la tour appelée le Fa, dans la commune de Barzan, canton de Cozes, il ne reste plus que la motte circulaire sur laquelle elle s'élevait, à côté de la voie venant de Saintes, un peu avant d'arriver à Talmont, le *Tamnum* de la Table de l'Itinéraire (2).

(1) *Topographie françoise*, pl. 102 : Les Faniaulx, ruines de Varèze.

(2) L'antique *Tamnum*, rongé par les vagues de la Gironde, a en grande partie disparu. L'église de Talmont nous fournit un moyen d'évaluer ces empiètements du fleuve. Elle paraît dater du commencement du XIIe siècle. En la construisant, sept ou huit cents ans après la chute de l'Empire, et alors que le courant avait déjà largement mordu la côte, on a dû réserver un parvis devant la porte principale, qui fait face à la rivière. Or, cette place, plus ou moins considérable, était déjà apparemment érodée, quand, au XVIe siècle, on recula la façade. De deux, ou plus probablement trois travées, dont se composait la nef, il n'en resta plus qu'une seule entière, de 4^m50, et environ un mètre de la seconde. En faisant cette amputation on dut ménager un nouveau parvis, peu considérable sans doute, or, il a déjà en partie subi le sort du premier : vis-à-vis de la porte il mesure encore six mètres; mais cet espace se réduit à moins de deux au pied du contrefort sud-est. Le chevet lui-

La pile de Sireuil est dans un coude de la Charente, à une centaine de pas de la rivière. Le choix de cet emplacement n'a pu être dicté par le passage d'une grande voie, tout à fait improbable dans ce repli du fleuve. L'esprit mis en éveil par les constatations faites au sujet de Pirelonge, de Saint-Mard et d'Ébéon, nous nous sommes demandé si les Gaulois, à l'époque romaine, n'auraient pas placé des piles le long des cours d'eau navigables dans les mêmes conditions que sur les grands chemins. Nous avons alors mesuré (1) le parcours de la Charente depuis le port d'Angoulême jusque vis-à-vis la pile; la même

même est depuis longtemps menacé, en amont, par une attaque de flanc. Pour le protéger on a anciennement fermé, par un mur, une petite crique en formation, mais les flots ont démoli le mur et continuent leur travail. Çà et là autour du village, la falaise, sans cesse attaquée, laisse voir des tuileaux et d'autres débris anciens qu'une vague découvre et qu'une autre emporte. Le rocher du Châtelet, morceau détaché de Talmont, était assez important au XVIII. siècle pour que Cassini l'ait indiqué ou plutôt mentionné dans sa carte. S'il en reste quelque chose aujourd'hui, ce ne peut être que le rocher du Bœuf, dont l'État-Major n'a pas même tenu compte. Il y a moins d'un siècle, à marée basse, il communiquait encore avec la côte et, d'après les souvenirs d'un vieillard recueillis par M. Clémenceau, de Cozes, il était assez large pour que les enfants du bourg pussent y organiser des rondes. Maintenant c'est un récif qui se dresse à deux ou trois mètres au-dessus de l'eau, mais au sommet duquel deux ou trois personnes auraient quelque peine à se tenir.

(1) Nous faisons ordinairement nos mesurages sur la carte au 80,000e; mais cette fois, à raison des nombreux méandres de la rivière, nous avons cru devoir opérer sur la carte de la Charente au 20,000e, dressée par les agents voyers pour le classement des chemins.

distance mesurée ensuite en aval nous a porté exactement au point où le fleuve reçoit sur la rive droite une petite rivière, que les cartes nomment la Guirlande, mais qui anciennement s'appelait l'Aigurande. L'Aigurande était un ingrande, c'est-à-dire une frontière. Nous n'avions pas encore constaté ce rapport entre certaines piles et les limites des cités lorsque, il y a quatre ans, au moyen d'autres preuves nous avons cru pouvoir affirmer que les *Cambolectri Agesinates* étaient les Angoumois, qu'Angoulême était leur capitale et que l'Aigurande les séparait, à l'ouest, des *Santones* (1).

Déjà au XVIe siècle la pile de Sireuil était tronquée et réduite au tiers ou au quart de sa hauteur. « Cette masse, dit Corlieu (2), est carrée oblongue, de quelque vingt pieds de largeur et trente pieds de longueur, haute de vingt pieds. Les seigneurs du lieu on bâti une tour par le dessus, et c'est une des plus grandes antiquités, qui se voie au pays. » Michon (3) de son côté l'a décrite dans l'état où elle se trouvait vers 1840. Elle avait alors subi de nouvelles et notables dégradations. Lorsque nous les visitâmes pour la dernière fois, il y a une douzaine d'années, il n'en restait plus que les assises inférieures. Elle a depuis été rasée, sauf un côté, celui du sud, où une construction du XVIe siècle a été adossée à la paroi du vieux monument. Le noyau en béton était revêtu

(1) *Les Agesinates ou Cambolectri Agesinates*, dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1892. — A.-F. Lièvre, *les Chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde*, 2e édition, p. 89 et la carte.

(2) *Recueil en forme d'histoire*, ch. II.

(3) *Statistique monumentale de la Charente*, p. 197.

d'un parement en pierres de grand appareil, mais dénué d'ornement, à en juger par la partie de la façade qui subsiste. Malgré le soin qui a présidé à sa construction, la pile n'était pas tout à fait régulière. D'après les mesures prises par un de nos amis, M. Archambaud, de Châteauneuf, le côté sud, faisant face à la rivière, a 10 mètres, tandis que celui du nord n'avait que 9 m. 60 ; à l'ouest sa largeur était de 7 m. 80, et à l'est de 7 m. 20 seulement.

Bien qu'il n'existe plus nous devions au monument de Sireuil une mention, car c'est lui qui nous a founi les premiers éléments de la solution du problème des piles.

Celle de Sireuil s'appelait le Fa et elle a légué ce nom au hameau où l'on en voit les derniers vestiges. Les titres où elle est mentionnée vont nous permettre de remonter de ce nom jusqu'à celui que le monument a porté à l'origine, et qui, à son tour, nous fera connaître la destination même de l'édifice.

En 1322, l'écluse qui est en face du Fa est appelée *exclusa* de Fanoux (1). Une exploitation voisine de la pile, le « maine dou Fan », se trouve mentionnée dans une enquête du XIIIe siècle relative à un délit de chasse (2). De même les hommages rendus aux évêques d'Angoulême par les seigneurs du Fa pendant les XVe, XIVe et XIIIe siècles appellent ordinairement ce fief le Fan (3). Les chartes latines enfin le dési-

(1) Archives de la Charente, *Fonds de S. Cybard*, Cartulaire GG, 12.

(2) Archives de la Charente, *Fonds de S. Cybard*, Champmilon.

(3) Arch. de la Charente, *Fonds de l'évêché*, Registre : *Fragments d'inventaires.*

gnent sous le nom de *Fanum:* — En 1223, *Helias de Insula, dominus Fani, fecit homagium pro domo sua de Fano, cum fortalitio* (1); en 1242, ...*feudum de Fano; Seguinus de Fano*... (2); vers 1275, *Helias de Fano...; ... in ripario de Fano ; ... pro domo de Fano cum fortalitio* (3).

La tour de Barzan se nommait également le Fa, et elle a transmis ce vocable au moulin bâti sur sa base.

Les piles d'Ébéon et de Villepouge, au temps où Chastillon les a dessinées, s'appelaient les Faniaux.

La pile de Saint-Mard, enfin, qui est en briques rouges, nous paraît être le *Phanum robrum* qui figure dans une concession de la quinte de Tours faite au chapitre de Saint-Maurice par Charles le Simple, vers l'an 900, et confirmée par Louis VII, en 1157 (4).

De ces dénominations, Fa, Fan, Fanoux, Faniau, éclairées par les chartes qui nous en donnent l'étymo-

(1) Archives de la Vienne, Vidimus de 1284, communiqué par M. Alfred Richard, archiviste. Le *fortatitium* dont il est ici question pour la première fois est apparemment la tour qui, au XVIe siècle, d'après Corlieu, surmontait le monument à demi démoli.

(2) Archives de l'évêché d'Angoulême, *Liber feodorum*, 194.

(3) Arch. de l'évêché d'Angoulême, *Liber feodorum*, 331.

(4) ... *Hoc est quintam quæ conjacet in circuitu Turonicæ urbis, id est ecclesiam S. Petri extra muros præfatæ urbis et quidquid ab ipsa urbe usque ad Montem Laudaci et a fluvio Ligeris usque ad Karis alveum habetur, id est Balnissam, Cunotum,* PHANUM ROBRUM, *villa Canorum cum omnibus.— Mémoire de la Société archéologique de Touraine,* t. IX, 301.

logie, *Fanum*, nous pouvions déjà, sans témérité, conclure, il y a huit ans, à la destination religieuse des piles. Depuis, d'autres faits de même genre vinrent successivement nous confirmer dans notre manière de voir. Mais si notre conviction sur ce premier point était faite, notre curiosité n'en était que plus vivement excitée. C'était dans les auteurs anciens qu'il nous fallait maintenant poursuivre nos recherches sur la religion à laquelle ont appartenu ces monuments d'un caractère si spécial. Des textes que nous avons recueillis et que nous avons déjà en partie utilisés (1), nous ne rapporterons ici que ceux où les piles sont décrites ou appelées de leur vrai nom, réservant pour une étude ultérieure ceux où il est question du culte dont elles ont été l'objet.

Sulpice Sévère (2) nous décrit une pile que nous pourrions prendre pour celle de Pirelonge s'il ne commençait par nous avertir qu'elle était à Amboise : *In vico Ambatiensi* IDOLIUM *noveratis grandi opere* CONSTRUCTUM. *Politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens, superstitionem loci operis dignitate servabat.* La majesté de l'œuvre entretenant ainsi la superstition, saint Martin avait enjoint au prêtre d'Amboise de détruire cet *idolium ;* mais à une seconde visite, il trouva la construction idolatrique encore debout, ce dont il fit de vifs reproches à son subordonné, *increpat presbyterum cur adhuc* IDOLII STUCTURA *consisteret.* Celui-ci objecta la difficulté de renverser

(1) *Les Fana ou Vernemets du Sud-Ouest de la Gaule*, p. 13.
(2) *Dialogues*, III, 8.

une pareille masse, *tantam molem*. Quand il s'agissait de temples, Martin y mettait le feu ; mais ici il lui fallait recourir à un miracle, et ce fut une tempête qui, à sa prière, détruisit ce môle, *ædem idoli*, jusque dans ses fondements.

Paulin de Périgueux (1), qui décrit le même monument, l'appelle, comme nos chartes, un *fanum*, et il ajoute en termes formels que cette pile était l'objet de l'adoration du peuple :

Quo magis artificis studium rationis egentes
Attonitis stupuere animis : sic stulta pudende
Relligio invaluit, venerans pro numine solum
Ingenium, geniumque dei de nomine fabri.

Pour donner toute leur portée aux textes que nous venons de citer, il importe de remarquer que Sulpice Sévère, le premier historien et le disciple de saint Martin, auprès duquel il se rendait chaque année, passa toute sa vie dans le sud-ouest de la Gaule ; Paulin était du Périgord ; tous deux, par conséquent, ont vécu dans la région des piles. Sévère et Paulin n'ont pas seulement vu des *fana ;* ils ont été, comme saint Martin, les témoins attristés du culte qu'on n'avait pas cessé de leur rendre.

Fortunat, qui écrivait à Poitiers, raconte (2) à son tour la destruction du monument d'Amboise ; il le décrit, et lui donne, lui aussi, son nom latin *fanum*. Mais, comme de son temps le celtique était déjà à

Vie de saint Martin, liv. V, v. 528.
Vie de saint Martin, liv. IV, v. 210.

peu près oublié et que, d'un autre côté, il s'agissait d'un culte gaulois, il a jugé à propos de nous avertir que *fanum*, dans l'espèce, n'est que la traduction approximative du mot *vernemetum :*

Nomine VERNEMETIS *voluit vocitare vetustas*
Quod QUASI FANUM INGENS *gallica lingua refert.*

Un német était un endroit consacré ; on appelait vernemet la construction qui s'élevait en ce lieu. Nous reviendrons sur cette question, que nous avons déjà abordée ailleurs. Nous essayerons alors de donner l'explication de l'enceinte constatée devant certaines piles et de trouver, si possible, celle du mystérieux petit couloir que nous ont révélé, à Pirelonge, les fouilles du commandant Cantaloube et du docteur Guillaud.

Les piles procédaient des menhirs ; elles étaient des *simulacra constructa*. Elles subirent elles-mêmes une transformation, que nous étudierons à son tour, et furent proscrites par le christianisme au même titre que les pierres levées. Beaucoup de piles furent alors abattues. Mais bien souvent aussi le clergé fut obligé de reculer devant des obstacles de tous genres, dont le plus grand n'était sans doute pas la difficulté matérielle que le prêtre d'Amboise objectait à saint Martin, et qui plus tard retint pendant trois jours l'armée de Charlemagne devant l'Irminsul. Plus d'un *fanum* resta debout parce que ses partisans, les *fanatici*, étaient en force suffisante pour le défer-

Saint Martin, qui étendait son activité apostolique à tout l'Ouest, détruisit l'*idolium* d'Amboise et probablement fit tronquer celui de Sireuil, ce qui suffisait pour le déconsidérer ; mais il dut tolérer à quelques lieues de sa résidence un énorme fétiche du même genre, celui de Saint-Mard. Peut-être celui-ci fut-il protégé par les bateliers de la Loire, qui l'auraient mis à temps sous l'invocation de saint Nicolas, patron des mariniers, lequel en ce cas aurait, dans leurs invocations, pris la place de Mercure (1). Le *simulacrum constructum* de Saintes a dû être rasé par Eutrope ou l'un des premiers évêques de cette ville ; mais ils ont laissé debout dans les plaines de la Basse-Saintonge celui de Pirelonge, et ce sont eux sans doute qui, transigeant là où ils ne pouvaient pas triompher, y ont fait pratiquer une niche, considérée comme suffisante pour témoigner de la désaffectation du *fanum*.

Il serait bien à désirer que toutes nos piles fussent l'objet de recherches analogues à celles qui viennent d'être faites à Pirelonge et qui, en somme peu coûteuses, amèneraient peut-être de nouvelles révélations. Il appartient à la Société archéologique de Saintes de nous dire ce qu'il y a au pied de celle d'Ébéon, et si pour cette seconde fouille ses ressources sont au-dessous de sa bonne volonté, elle trouvera, nous n'en doutons pas, un concours suffisant de la

(1) La pile Saint-Mard figure sous le nom de pile Saint-Nis dans une carte de Gérard Mercator, éditée, en 1609, par Iondius.

part de ceux qu'intéressent non seulement la conservation, mais l'intelligence de nos plus vieux monuments (1).

(1) A la suite de cette communication, le bureau de la Société française d'Archéologie, s'associant à notre vœu, a voté une subvention pour : 1° fouiller Ébéon ; 2° faire quelques sondages complémentaires à Pirelonge, afin de reconnaître le périmètre exact de la grande enceinte ; 3° enfin et si possible, relever, d'après les substructions, le plan du Faniau de Villepouge, aujourd'hui détruit, mais dont la place est connue.

VI.

LA QUESTION DES CAVALIERS

AU

Portail des Églises de l'Ouest

D'APRÈS LES TRAVAUX PUBLIÉS DEPUIS DIX ANS

Par M. l'abbé J.-L.-M. NOGUÈS.

Les grands bas-reliefs sculptés au portail de certaines églises, communément désignés aujourd'hui sous le nom de *Cavaliers*, ont été, depuis un demi-siècle, l'objet de nombreux essais d'interprétation. Ils vous sont trop connus pour qu'il soit utile de les rappeler. Toutefois, dans ce conflit d'opinions, il en est une mieux documentée par les textes, et, il faut le dire, beaucoup plus scientifiquement iconographique, qui a conquis les sympathies des spécialistes : je veux parler de celle qui considère ces statues équestres comme des reproductions de la représentation antique du triomphe de Constantin.

En 1885, le distingué président de la Société archéologique du Limousin, M. l'abbé Arbellot, pu-

bliait un *Mémoire sur les statues équestres placées dans les églises de l'ouest de la France*, qu'il avait lu, en 1882, au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, et, en 1884, au Congrès des Antiquaires de l'Ouest, de Poitiers.

Ce travail eut un certain retentissement dans le monde archéologique.

Au siècle dernier, on voyait encore, à Limoges, une fontaine appelée par le vulgaire *Fontaine du Chevalet*, à cause du petit cavalier qui la surmontait, mais dont le véritable nom était : *Fontaine de Constantin*, ainsi que M. Arbellot le démontre par une série de textes allant de l'année 1604 au XIIIe siècle (*op. cit.*, p. 4 et 24).

Or, ce cavalier offre la plus grande analogie avec ceux du Poitou, de la Saintonge et de l'Angoumois. C'est donc avec raison que M. Arbellot fit ressortir toute l'importance des textes établissant que le moyen âge y avait vu la représentation de Constantin.

L'historique des discussions soulevées au sujet des statues équestres, de 1843 à 1882, est présenté par l'auteur du mémoire d'une manière aussi intéressante que précise.

C'est à la suite de la découverte par M. de Longuemar, dans les peintures du Temple Saint-Jean, à Poitiers, d'un cavalier avec l'inscription [CONS]TANTINV[S], que la théorie des Constantin commence à se faire jour. En 1859, J. de Verneilh la soutient au Congrès de Limoges ; en 1854, M. Lecointre-Dupont hésite entre Constantin et Charlemagne. En 1869, l'abbé Grasilier produit un texte relatif à Notre-D^e

de Saintes, que M. Musset défend, en 1873 (1), contre M. Audiat. En 1881, MM. Biais et Lièvre entrent de nouveau en lice pour la cause de Constantin.

Nous n'avons point à rappeler présentement les arguments nouveaux que M. Arbellot apporte à la thèse de MM. de Verneilh, Grasilier, Musset. Ils ne permettent plus de contester désormais que le moyen âge a vu des Constantin dans les cinq cavaliers sculptés ou peints, existants ou disparus de Notre-Dame-la-Grande et du Temple Saint-Jean, à Poitiers, d'Aubeterre (Charente), de la Fontaine de Limoges et de Notre-Dame de Saintes.

Un second point qui ne nous semble pas moins péremptoirement démontré, c'est que *la représentation des cavaliers est imitée de l'antique.*

Les sculpteurs des églises de l'Ouest, voulant représenter le triomphe de Constantin, n'auraient-ils eu, comme le prétend M. Arbellot, qu'à copier un type qui se trouvait déjà sur les médailles? (*Ibid.*, p. 32-33). Il nous paraît plus vraisemblable qu'ils se seraient inspirés des reproductions sculptées qui en existaient déjà, et que les graveurs de médailles avaient peut-être eux-mêmes copiées.

Dans le *Journal des Savants* (2), M. Gaston Paris rappelle les légendes qui circulaient au moyen âge sur l'empereur Constantin, légendes presque toutes relatives à sa conversion et à son rôle religieux. L'une d'elles se rapporte à une statue équestre antique, qui, au moyen âge, était encore complète, et

(1) Et en 1885. V. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1885-1886, [illegible] à 76.

[illegible] Octobre 1884, p. 573.

qui reproduisait le type dont sont dérivés nos cavaliers poitevins et saintongeais, — à moins qu'elle ne soit elle-même le type que nos artistes du XIIe siècle ont copié, soit d'après le souvenir des pèlerins, ce qui ne serait pas impossible, témoins les nombreux motifs d'ornements rapportés par les croisés, soit *de visu*, car ils voyageaient beaucoup les artistes!

Or, cette statue équestre, qui, en réalité, représente Marc-Aurèle, se dressait jadis devant Saint-Jean-de-Latran, où le pape Serge III l'avait fait transporter au commencement du Xe siècle. Ce n'est que depuis le XVIe siècle qu'elle se voit sur la place du Capitole. On l'appelait communément, au moyen âge, *Caballus Constantini*. D'après un chroniqueur du XIIIe siècle, le pied du cheval écrasait un captif, qui avait les mains liées derrière le dos.

Au XIe siècle, le duc Robert de Normandie, passant par Rome pour se rendre en Terre-Sainte, se scandalisait de voir les Romains livrer aux intempéries de l'air leur « avoué » Constantin, et, pour leur faire honte, il couvrait ses épaules d'un riche manteau.

Cette appellation de Constantin, appliquée à Rome par le populaire à une statue de Marc-Aurèle, dans l'attitude du triomphateur, est à rapprocher de celles que nous fournissent les textes du moyen âge pour cinq de nos cavaliers. Pour qu'un Marc-Aurèle triomphant fût dénommé Constantin, il fallait que la représentation de Constantin, sous cette forme, fût assez habituelle (1).

En 1882, M. l'abbé Arbellot avait émis la conjecture que le personnage foulé par les pieds du cheval

(1) Cf. Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec*; Melle, 1885, p.

« pouvait être Arius, dont l'hérésie fut condamnée par le concile de Nicée, auquel assista Constantin ». Mais, dans son mémoire, publié en 1885, il abandonne cette conjecture, combattue d'ailleurs par MM. Palustre et Ramé, au Congrès des Sociétés savantes de 1882, et, en 1885, par Mgr Barbier de Montault, dans la *Revue de l'Art chrétien*. « Arius, dit ce dernier, a pu préoccuper le public à l'époque arienne, mais après, à une distance de plusieurs siècles, il était parfaitement oublié..... Pourrait-on citer quelque part un Arius quelconque, qui déterminerait un précédent ou un similaire ? Arius était prêtre : voilà un signe certain qui permettrait de le reconnaître. Or, le petit être foulé aux pieds a-t-il le caractère ecclésiastique ou sacré à un titre quelconque ? Son costume ne semble-t-il pas plutôt de l'ordre civil ?

» Qu'on remonte à l'idée première. Quel est le grand fait de la vie de Constantin ? C'est assurément l'établissement officiel du christianisme assuré par l'édit de Milan. Donc, la victoire remportée atteint uniquement le paganisme, qui seul peut être représenté dans cette attitude humiliée et soumise » (1).

Ici doit trouver place une question, dont la solution peut jeter un nouveau jour sur le sujet qui nous occupe.

Est-ce que, dans plus d'un cas, les interprétations contraires à Constantin ne seraient pas d'une date postérieure ?

En voici tout au moins un exemple, une preuve indubitable : il s'agit d'un texte découvert, en 1885,

(1) *Loc. cit.*, 232-233.

par M. l'abbé Largeault, ancien président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres, et publié par la *Revue poitevine et saintongeaise*. Ce texte se rapporte au cavalier de Parthenay-le-Vieux. Il se trouve dans une *Notice* manuscrite *sur la ville de Parthenay, son château, ses seigneurs, et sur le château de la Meilleraie*, qui est conservée à la Bibliothèque poitevine des Archives des Deux-Sèvres (1).

« L'église de Saint-Pierre [de Parthenay-le-Vieux] est très ancienne. C'était la sépulture ordinaire des seigneurs. Hugues III y fut enterré en 1230. La statue équestre, que le peuple prend pour la figure de l'empereur Constantin, n'est autre que celle du fondateur, vers le IXe ou Xe siècle ».

« Le rédacteur anonyme de cette notice, ajoute la *Revue poitevine*, se trompe de quelques lustres à propos de la date de fondation de Parthenay-le-Vieux, fondation ne remontant qu'à la fin du XIe siècle. L'interprétation qu'il donne du cavalier n'est qu'une opinion à lui personnelle. Mais tout ceci est secondaire. L'intéressant dans ce texte, c'est de savoir qu'il y a quatre-vingts ans, le peuple prenait encore la statue équestre de Parthenay-le-Vieux pour la figure de l'empereur Constantin » (2).

Un second texte, dont nous sommes pareillement redevable à M. l'abbé Largeault, est extrait d'une autre notice, également manuscrite et de même date, conservée dans la même Bibliothèque poitevine (3) et intitulée : *Notice des faits historiques, etc.* [con-

(1) Sous le n° 1460.
(2) Année 1886-1887, p. 65-66-67.
(3) Sous le n° 1461.

cernant la ville de Melle et des environs], envoyée à M. le Préfet des Deux-Sèvres, d'après sa demande contenue en sa lettre du 11 juin 1810, à M. Aymé, président du Tribunal civil de Melle. Nous empruntons cette citation à la *Revue poitevine:*

« On voit encore à l'extrémité des deux faubourgs de Melle les églises de Saint-Pierre et de Saint-Hilaire, couvertes de figures gothiques *(sic)* avec des statues, l'une équestre, l'autre pédestre, des empereurs Constantin et Charlemagne, à ce que l'on rapporte. Ces deux statues ont été mutilées ».

Le bas-relief qui domine le portail latéral de cette église [Saint-Hilaire], le seul qui soit décoré, fait observer M. Jos. Berthelé, a pour principal personnage le Christ. Charlemagne ayant été représenté en pied, en divers endroits, — à Charroux, sans aller bien loin, — il n'y a rien d'invraisemblable à ce que cette erreur ait pu se produire et se propager. Néanmoins, il serait très possible que cette dénomination de Charlemagne ait une autre origine et se rattache, par un lien très étroit, au qualificatif de Constantin, appliqué au cavalier de Saint-Hilaire.

« Un certain nombre de nos statues équestres ont été désignées, et le sont encore aujourd'hui, sous le nom de Charlemagne. Peut-être ce nom vient-il se superposer à celui de Constantin. Peut-être le cavalier de Saint-Hilaire fut-il indistinctement appelé à la fois Constantin et Charlemagne, durant un certain nombre d'années, alors que le bas-relief de Saint-Pierre restait sans dénomination courante. Mais deux noms pour une statue : le populaire ne s'arrange pas de ces incertitudes, et j'imagine

« une certaine époque, quelque docte personnage

y aidant sans doute, on précisa l'état civil du cavalier et on appliqua le nom qui restait à la statue voisine.

« Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, la conservation d'une tradition de Constantin à Melle n'est pas moins intéressante que le fait analogue qui nous est révélé pour Parthenay-le-Vieux ».

Tout cela est passablement « suggestif » et ne peut que confirmer l'interprétation favorable à la cause de Constantin.

En résumé les deux textes découverts par M. l'abbé Largeault portent à sept le nombre des statues équestres dans lesquelles on a reconnu un Constantin.

La Saintonge et ses familles illustres, de Nicolas Allain, réimprimée d'après l'édition de 1598, avec traduction, notices et notes, par M. Louis Audiat (Bordeaux, 1889), nous fournit (p. 56) un huitième texte en faveur de Constantin. Nous lisons en effet dans cet ouvrage, à propos de la ville de Soubise, dont le territoire appartenait alors à la famille de Parthenay, branche des Lusignan: « In eo oppido canonicorum templum extat vetustissimum, quod est in Santonibus frequens, *magni Constantini*, Romanorum principis, *statuâ* loricatâ extra affabre *insculptâ* eique pro foribus sacratâ... Soubise a un chapitre de chanoines qui desservent une église très ancienne, comme on en rencontre fréquemment en Saintonge, et qui montre, devant la porte, une *statue cuirassée de Constantin le Grand*, empereur romain, fort habilement sculptée ».

Et maintenant, il ne me reste plus qu'à produire une importante observation que MM. Arbellot

Audiat et Musset peuvent se féliciter d'avoir provoquée, au sujet de la statue équestre de Notre-Dame de Saintes.

« Il est difficile, disait M. Lecointre-Dupont, à la séance de la Société des Antiquaires de l'Ouest du 18 juin 1886, dans une savante communication qui a été insérée *in extenso* au procès-verbal, il est difficile de ne pas voir dans le « Constantin de Rome » [de Notre-Dame de Saintes] une réminiscence de la statue équestre de Constantin le Grand à Saint-Jean-de-Latran.

« Mais comment ce type de Constantin à cheval a-t-il passé, d'un seul bond, de Rome à Poitiers et à Saintes?..... »

M. Lecointre-Dupont fait observer que « si les représentations des fondateurs et bienfaiteurs des églises étaient au XIe siècle, comme tout sujet profane, exclues du tympan des portails, et même de la décoration des autres parties du temple, il est certain pourtant que les uns et les autres cherchaient déjà à s'y ménager un souvenir, et ce souvenir était parfois l'effigie de leur saint patron, ou celle d'un homonyme célèbre dans les fastes religieux par d'éclatants services rendus à l'Église ».

M. Lecointre-Dupont entre ensuite dans des considérations historiques fort judicieuses, fort précises et appuyées sur un ensemble de faits dont personne n'avait tiré parti avant lui, et il conclut ainsi:

« Les statues du Poitou, de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis appartiennent, pour la plupart, à la partie de ces provinces où dominait l'influence des puissants seigneurs de Melle et de Argères. Deux membres de cette famille ont porté

le nom de Constantin; ils ont été les bienfaiteurs de nombreuses églises; très probablement ils ont importé dans la décoration de ces églises le type de Constantin de Saint-Jean-de-Latran » (1).

En conséquence des motifs que nous venons d'exposer, il nous paraît donc que: 1° sur vingt-cinq cavaliers encore debout ou disparus, mais dont l'existence est incontestable, huit ont été, aux yeux du moyen âge, une représentation de Constantin; 2° que ce type équestre, emprunté au cavalier de Saint-Jean-de-Latran, figure la victoire de l'empereur romain sur le paganisme; 3° que la dénomination de Charlemagne est, dans plus d'un cas, une substitution postérieure; 4° enfin, que le patronage des Lusignan et des Maingot n'est pas étranger à l'importation de ce motif décoratif, sous le nom de Constantin, dans l'Ouest de la France.

En terminant, nous ne craindrons point de déclarer que la cause de Constantin l'emporte manifestement sur toutes les autres, par la valeur des arguments, par l'authenticité, le nombre, l'âge des textes qui militent en sa faveur. Si, en 1882, on a pu reprocher à M. Arbellot une conclusion un peu trop générale et un peu trop hâtive, nous sommes convaincus que les nouveaux témoignages que nous venons de rappeler montrent qu'elle a les plus grandes chances d'être l'expression exacte de la vérité.

(1) *Revue poitevine*, année 1885-1886, p. 228.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoire sur les statues équestres de Constantin placées dans les églises de l'ouest de la France, par M. l'abbé Arbellot, Limoges, veuve Ducourtieux, 1885, in-8° de 34 p.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 2, p. 138 à 140.

L. de La Marsonnière, *Compte-rendu du Congrès des Antiquaires de l'Ouest*, ap. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 316-317. — Id., *Rapport sur les travaux de l'année 1884*, publié par *Le Mellois*, des 11 et 18 janvier 1885. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. VII, p. 45-57; cf. p. 100-101. — Cf. l'analyse du mémoire de M. Arbellot, rédigée par M. Arbellot lui-même, dans le volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VII, 2e série, p. 189-192.

Gaston Paris, *Journal des Savants*, octobre 1884, p. 573.

Jos. Berthelé, *De Niort à Ruffec et de Ruffec à Angoulême* (Melle, Lacuve, 1885, in-8°, 78 p.), p. 17 à 22.

L. Audiat, *Bulletin de la Société des Archives de Saintonge*, avril 1885, p. 186 à 193; mai, p. 280-285; id., p. 286-292.

G. Musset, *Encore les statues équestres au portail des églises*, ap. *Revue poitevine et saintongeaise*, 1885, 15 mai, p. 71 à 76 (réponse à M. Audiat).

A. Héron de Villefosse, *La légende du Constantin de Rome*, ap. *Revue poitevine et saintongeaise*, année 1886-1887, p. 18-20.

Jos. Berthelé, *Revue poitevine et saintongeaise*, année 1885-1886, p. 48-49; id., 110-114; id., 128; id., 227-228; — année 1886-1887, p. 18-20; id., 21; id., 65 à 68.

Jos. Berthelé, *Revue de l'Art chrétien*, 1er fascicule de 1894, p. 59-60.

VII.

PEINTRES ET SCULPTEURS

AYANT VÉCU A SAINTES

Par M. Charles DANGIBEAUD.

Le premier artiste dont la présence soit constatée à Saintes, est celle d'un sculpteur du roi, Michel Bourdin, demeurant ordinairement à Paris. Une difficulté à propos d'une statue de Henri IV semble l'avoir fait venir. Il est de passage, par conséquent nous ne pouvons le considérer comme artiste local.

Pierre Matillon habite Saintes habituellement; il est peintre, peintre de portrait, peut-être plus souvent peintre en bâtiment, se targuant de réussir, à l'occasion, aussi bien le portrait que la peinture d'une porte. Il présumait de son talent et s'exposait à de pénibles refus.

Un jour, le 22 février 1633, Pierre Devaulx, « maistre chirurgien de Saintes », se présenta devant Mareschal, notaire, et lui déclara « que cy devant il auroit faict marché avecq Pierre Matillon, peintre de la présente ville, de luy tirer au vif son portraict et de honneste

femme Marie Aumon, sa femme, et luy pindre ung cabinet, ensemble les chassis de sa boutique, moyennant deux pistolles d'Espaigne pour le tout; sur lequel marché ledict Devaulx auroit payé audict Matillon une pistolle, et despuis ledict Matillon a portraict ledict Devaulx et au lieu de faire et portraire sa dicte femme a portraict une autre personne, lequel portraict ayant dellivré audict Devaulx il auroict dict au dict Matillon que ce n'estoit le portraict de sa dicte femme, ains d'ung autre et qu'il reprint son dict portraict et qu'il le refict en sorte qu'il peult ressembler à sa dicte femme, ce qu'il n'a voullu faire ne mesme paindre ledict cabinet ne parachever de peindre les dicts chassis, combien que de tout ce que dessus il ayt esté requis par ledict Devaulx plusieurs fois et esté contraint faire paindre ledict cabinet par aultre. C'est pourquoy ledict Devaulx a sommé et somme par ces présentes ledict Matillon de reprandre ledict portraict qu'il prétend estre de sa femme, protestant à faulte de ce faire de n'estre en aucune demeure et de pouvoir répéter sur la dicte pistolle par luy receue ce qu'il a payé pour faire paindre ledict cabinet, et de tout ce qu'il peult et doibt protester, parlant audict Matillon qui a dict que ledict Devaulx n'est receu à randre ledict portraict veu qu'il y a dix mois qu'il le ha et desnie avoir faict marché de faire paindre ledict cabinet ne chassis et que le marché a esté faict seullement pour le portraict. Persisté par le dict Devaulx qui a dict qu'il est toujours recepvable veu qu'il ne ressemble à sa dicte femme comme il est prest s'accorder d'un pintre pour le voir, et partant desclaire qu'il delaisse ledict portraict audict Ma-

dont et desquels dires et déclarations cy dessus

les partyes m'ont requis acte que leur ay octroyé. ..... Faict audict Xaintes au logis de Estienne Crotte, maistre patissier, le 22 febvrier 1633, en présence de Jehan Allemain maistre patissier et Anthoine Mauvoisin aussi maistre patissier demeurant audict Xaintes.

« MATILLON ALEMAIN DEVAULX MAUVOIZIN
MARESCHAL notaire royal » (1).

En 1620 et 1628 vivait à Saintes un Arnaud de Lartigue, sieur de Sainte-Marie, qui s'intitulait peintre de la Reine-mère. Le duc d'Épernon l'employa à la décoration de son hôtel en lui commandant des trumeaux de cheminées au prix de vingt-cinq écus pièce. Si le tableau qui se trouve dans l'église de Corme-Royal n'est pas de lui, nous ne connaissons aucune œuvre de son pinceau. Jean Bragny était un peintre plus sérieux, qui habita Saintes une quarantaine d'années; il nous est moins inconnu qu'aucun autre, nous savons d'où il venait, et nous pouvons apprécier quelques-unes de ses productions. Bragny arriva à Saintes vers 1642, nous pourrions même dire 1641, si nous supposons qu'il peignit à Saintes le grand tableau de l'église de Saint-Symphorien, près Marennes.

Originaire de la Lorraine, il naquit au village de Mauroy, près Mirecourt, de Anthoine de Bragny ou Braigny, écuyer, et de Anne Voulgué, épousa le 17 août 1644, à Saintes, Marie Tabois, fille d'un marchand, et mourut le 19 ou 20 octobre 1681 dans cette même ville. Nous n'avons jamais vu qu'il fît précéder son nom de la particule qui accompagne

(1) Minutes de Mareschal, notaire à Saintes.

les noms de son père et de sa sœur. Il paraît avoir mené une vie assez pauvre, travaillant beaucoup pour les églises, faisant quelques portraits, et comme Matillon ne dédaignant pas les profits qu'il pouvait retirer de peintures moins artistiques, telles que écussons pour enterrement. Un certain nombre de ses œuvres existe encore, à Saintes, au musée, à Saint-Mandé, près Aulnay, à Varzay, à Nieul-les-Saintes. Ces toiles donnent une chétive idée de son savoir. La plus importante qu'il ait laissée c'est celle de saint Symphorien, dans laquelle il représente l'enfant devant Héraclius, gouverneur de la province d'Autun. Les personnages sont vêtus à la turque, ou portent l'armure de chevalier et le costume d'un seigneur au temps de Louis XIII. N'oublions pas que Bragny est contemporain de Puget qui peignit Clovis recevant le baptême en culotte de satin, et Clotilde coiffée d'un turban à aigrette.

Bragny eut-il un successeur? peut-être, mais il nous est inconnu. Il faut arriver à 1767 avant de rencontrer le nom d'un artiste. Celui-là est natif de Milan.

Melchior Denis Brioscky, peintre, demeurant à Saintes, depuis quinze mois, fils de feu Melchior Briosky et de Thérèse Gallone, épouse, le 25 juillet 1768, Marie Jeanne Lefebvre, fille de François et de Eustelle Mariaud. Le 11 avril 1778, sa veuve fait inventaire.

Nous ne savons rien autre chose sur son compte, nous n'avons jamais rencontré aucune toile portant sa signature.

Pierre Vincent a laissé des toiles, mais très peu de notes sur sa vie. Sa présence à Saintes est

purement constatée, d'abord par le tableau de Lonzac, qu'il date et signe *P. Vincent pinxit Santonibus, 1787*, ensuite parce qu'il assiste, en qualité d'expert, à l'inventaire de la succession De Manes, et procède à la prisée de 97 estampes.

Saint-Pierre de Saintes possède une grande *Adoration des Mages* de ce peintre qui vaut mieux que beaucoup d'autres, mais à laquelle on attribue généralement une valeur plus grande qu'elle ne mérite. On répète souvent qu'elle est d'un peintre rival de Louis David. On confond ainsi Pierre Vincent, qui fut un peintre obscur, et François-André Vincent, prix de Rome en 1768, reçu à l'Académie de peinture de Paris en 1782, qui ne mit jamais les pieds à Saintes. Il jouissait alors d'une situation assez élevée pour ne pas accepter une modeste expertise de gravures.

Un homme d'un mérite plus incontestable fut Jean-Jacques-Thérèse Delusse, né à Paris en 1758, professeur de dessin à l'école centrale de Saintes, directeur de l'école municipale de dessin d'Angers, conservateur du musée. D'après l'*Inventaire des richesses d'art de la France*, il serait mort à Saintes en 1831, mais, recherches faites, il n'est pas mort ici.

David d'Angers lui dut beaucoup. Il devina l'avenir de son élève, lui prodigua ses conseils, et quand le moment arriva où le jeune homme eut besoin d'un enseignement plus sérieux, il sollicita le concours de tous ceux qui avaient de l'influence à Angers et obtint la bourse nécessaire à l'instruction du futur grand sculpteur.

Delusse, qui signait son nom en deux mots, a laissé plusieurs peintures, surtout un portrait excellent à Saintes, et un dessin au musée d'Angers.

Aux peintres, il faut ajouter deux sculpteurs sur bois qui semblent avoir eu, au XVIIe siècle, en Saintonge, une grande renommée : Pasquier Rigalleau et Jacques Rigalleau, son fils. Le père vivait à Saintes au commencement du siècle. Les Jésuites du collège le chargèrent d'exécuter un grand tabernacle orné de niches, de statuettes, de huit colonnes torses avec feuillages et anges, moyennant 66 livres. Ce travail disparut en 1680, remplacé par un autre tabernacle doré venu de Paris (1). Le « Maistre menuisier et architecte en bois » devait jouir au loin d'une certaine réputation, car le 20 mars 1635 les Cordeliers d'Angoulême lui commandent un autre tabernacle à colonnes « canelées aux deux tiers, l'autre tiers enrichi de feuillages, avec leurs chapiteaux de l'ordre de Corinthe ». Il y aura des niches et dans « chacune une figure (2) ». Le prix est fixé à 1,060 livres.

Jacques Rigalleau, probablement le fils du précédent, exerçait son métier à Saintes, dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Les minutes de notaires seules nous ont transmis quelques notes sur son existence. Pas plus pour lui que pour Pasquier, le temps ne paraît s'être montré clément. Leurs œuvres semblent avoir disparu sans laisser de traces, ou bien si quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous, nous n'avons pas le moyen de les reconnaître faute de signature. Jacques, comme Pasquier Rigalleau, peuplait ses compositions de saints et de saintes, il ne serait donc pas impossible qu'il en restât des frag-

(1) *Recueil de la Commission des Arts*, t. XI, p. 281.
(2) *Id.*

ments. Le 5 août 1671, il s'engage à exécuter pour le couvent des Récollets un tabernacle de grandes proportions, « de la hauteur de sept pieds jusqu'à la pomme, de largeur comme le grand autel qui porte neuf pieds et demy, lequel sera composé de deux corps, le corps d'en bas aura neuf pieds et demy de longueur, comme il a esté dit, avec les deux ailes, une de chaque côté, dans lequel il y aura douze collonnes huit torces, lesquelles porteront une vigne qui rempera tout au long d'un bout à l'autre, les autres quatre colonnes seront le tiers couvert de fruits de vigne et le reste cannelées sans estre torses, entre les colonnes il y aura des figures; de ses onze niches il y en aura quatre qui seront plus hautes que les autres en fasson par dessus d'une lanterne dans lesquelles il y aura des anges qui porteront les instruments de la Passion ; dans les autres niches, il y aura à celle de la porte du tabernacle un *Ecce homo*; chaque costé de la dicte porte deux niches de chaque costé un sainct François et un sainct Pierre d'Alcantara, les autres deux niches qui suivent un sainct Bonnaventure et un sainct Louis, habillé en évesque, au dessus des colonnes qui seront au devant à chaque costé de la porte il y aura un couronnement dans lequel il y aura un Dieu le père et aux deux costés du couronnement deux anges qui porteront l'un une gerbe de bled et l'autre un raisin ; sur chaque lanterne il y aura un enfan ; sur les colonnes des aisles il y aura un couronnement avec deux frontons d'ou sortiron des festons de fruits et au milieu un vaze d'ou sortira des flammes de feu ; pour remplir le haut et le bas dudit corps au dessous entre les pieds destaux des colonnes il y aura des

chérubins et des cartuches et au dessus des niches des linges avec des fruits ou autres inventions pour remplir le vuide ; au milieu du tabernacle il y aura au dessous la porte une tirate. Le second corps aura de hauteur jusqu'à la pomme trois pieds et demy et de largeur suivant le corps du tabernacle au milieu, il y aura une niche, la plus profonde qui se pourra, dans laquelle il y aura une Nostre Dame, aux deux costés de la niche deux consolles en façon de cartuche, d'où sortiront deux enfans qui porteront des flambeaux ; le dessus de la niche sera à trois fasses et trois arcades avec des cudelampes et des cherubins entre les cudelampes, au dessus un domme et la pomme et pour ornement des vazes d'où sortiron des flames et au dessus de la pomme une croix et une resurrection... Lequel marché a esté fait pour et moyennant la somme de 250 livres... »

Le 22 septembre 1672, Jacques Rigolleau donne quittance finale du prix convenu.

VIII.

NOTES

SUR LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE SAINTES ET DE LA ROCHELLE (1)

Par M. Anatole DE ROUMEJOUX.

Nous n'avons pas l'intention de suivre le Congrès dans toutes ses excursions et dans la visite de tous les monuments qui ont passé sous nos yeux ; nous voulons seulement noter ses observations que nous avons faites personnellement ou que nous avons entendu faire par les membres de la Société et qui nous ont paru justes, et rappeler dans ces courtes

(1) Les notes de M. de Roumejoux nous sont arrivées trop tard pour qu'il nous ait été possible de les utiliser dans le compte-rendu des excursions placé en tête de ce volume, mais bien qu'elles fassent quelquefois double emploi avec celui-ci, nous n'avons pas cru devoir en priver nos confrères et nous les donnons avec les dessins qui les accompagnent, à l'exception de la vue d'une maison d'Ars-en-Ré, dont nous avons déjà donné un dessin de M. Couneau. MARSY.

lignes quelques-uns des monuments que, dans une course trop rapide, nous n'avons pu qu'apercevoir.

Les Arènes de Saintes ont un caractère particulier et offrent des détails que l'on ne trouve que là : les entrées et les voûtes de la façade sont plus étroites que d'ordinaire ; elles sont de petit appareil qui, dans certaines parties, fut parementé de blocs plus considérables. Le podium est assez élevé au dessus de l'arène et on ne voit pas bien comment on y accédait, il est probable que c'était par une des entrées qui se voient sur la façade. Près de l'entrée principale, à droite, on voit comme une loge, un espace carré, au sol plat, et il paraît qu'un emplacement semblable se trouve aux quatre angles de l'amphithéâtre ; une muraille semble fermer l'arène dans le milieu du petit axe, mais on n'en est pas bien certain, car l'encombrement des matériaux et des déblais qui remplit l'arène empêche de s'assurer de la continuité de cette muraille ; si cela est, ce serait dans le but de donner au besoin une représentation dans la moitié seulement de l'amphithéâtre; on ne croit pas qu'il ait pu servir de naumachie. A gauche du grand vomitoire, une petite salle carrée avec deux portes, une dans le passage de cette entrée et l'autre plus petite, s'ouvrant dans l'arène, devait servir de loge provisoire aux bêtes destinées à combattre. D'après l'évaluation faite, ce monument pouvait contenir dix-huit mille spectateurs; M. Ernest Bosc ne croirait pas se tromper, mais cependant sans rien affirmer, en disant que cet amphithéâtre serait pré-romain, c'est-à-dire élevé par les Gaulois avant la conquête de César ; les Gaulois n'étaient pas des barbares, leur civilisation

était très avancée et ce fait, ajoute M. Bosc, n'aurait rien d'extraordinaire ; mais il n'affirme rien. Nous serions étonné que ce fait fût exact ; ce que nous connaissons ou ce qu'on nous a montré jusqu'à présent comme gaulois n'a pas de rapports avec cet édifice, et nulle part, que nous sachions, on n'a rien vu d'approchant, mais M. Bosc est un maître devant lequel il faut savoir faire taire ses impressions.

Les Thermes de Saint-Saloine ont conservé des traces très nettes des absidioles qui contenaient les baignoires Le propriétaire y fait de temps à autre des fouilles qui ont produit une quantité de menus objets, des fragments de poteries et de verre et une sorte de moule en terre cuite, percé de trous contigus de $0^{m}009$ de profondeur sur $0^{m}012$ de diamètre et dont la destination est inconnue ; M. Bosc lui-même a été mis en défaut, il n'a jamais rien vu de semblable. Ce sont les murs romains, en partie démolis, qui ont fourni au Musée de Saintes cette quantité de sculptures, cippes, inscriptions, colonnes, chapiteaux, frises, entablements d'une si grande richesse et d'une si remarquable délicatesse d'exécution ; comparée aux objets similaires trouvés ailleurs, cette sculpture leur est supérieure ; tout entière et dans toutes ses manifestations, elle est d'une habile exécution, d'un dessin correct que la main seule d'artistes experts a pu traiter avec cette adresse et ce rendu. On doit rendre hommage à la municipalité d'avoir sauvé de la destruction et mis en lumière la preuve de l'importance de leur cité à l'époque romaine. Avec ces fragments de frises et d'entablements, on pourrait presque reconstruire un monument.

La cathédrale, ou Saint-Pierre, dont l'origine est fort ancienne et qui fut reconstruite dans le courant du XIIe siècle, puisqu'elle fut consacrée en 1185 ou 1186, était selon M. Félix de Verneilh une église à coupoles et son plan était original parce que non seulement il y avait des coupoles au bas du transept et au transept lui-même, mais surtout parce que la nef, d'après sa longueur, devait aussi être voûtée par trois coupoles, si l'on en juge par les massifs qui restent encore engagés dans la façade. La coupole ancienne, celle de droite (épitre) n'a pas subi de modification sensible, sinon qu'au XVe siècle, lorsque l'église fut restaurée, et au XVIe, quand les voûtes furent refaites, on rompit l'arc roman pour faire pénétrer le sommet plus aigu du formeret de la nouvelle voûte dans la coupole qu'on voulait conserver. Il est remarquable que cette coupole très élevée ne s'appuie que sur une colonne engagée au lieu de deux, sur chaque face des piliers. En 1582, toutes les voûtes qui s'étaient effondrées furent refaites sur le monument qui avait été presque totalement reconstruit vers 1450 ; c'est celui que nous voyons actuellement. Le porche et le clocher sont de très belles œuvres de cette époque et que les membres du Congrès ont longuement admirées.

Saint-Eutrope, dont la crypte est une des plus belles et des plus grandes de France, a été réparé vers 1843 par l'abbé Lacurie, chanoine honoraire de la Rochelle, un des archéologues les plus érudits de cette époque et qui est une des gloires de la Société française d'Archéologie par son talent et son savoir. Le plan de cette crypte est d'une irrégularité dont on ne se rend pas bien compte à la vue, les piliers

ne sont pas exactement vis-à-vis les uns des autres, mais malgré cela rien ne choque ; grâce au demi-jour qui l'éclaire, on en voit les travées s'allonger et se perdre dans le contour du chœur et dans le déambulatoire qui le pourtourne. Ce plan se compose d'un narthex très allongé divisé en trois parties, d'époques différentes ; on y arrive par le côté gauche de l'église, cette partie est du temps du clocher, c'est-à-dire du XVe siècle ; la seconde occupe la largeur de la nef et la troisième que nous croyons primitive, dont les côtés sont garnis d'un stylobate et dans laquelle on aperçoit les traces d'une porte, une des entrées de l'époque de la construction. La nef a deux bas-côtés qui forment déambulatoire et le chœur se compose de trois absides rondes dont la principale semble un peu plus profonde que les autres ; celles-ci ne s'ouvrent pas perpendiculairement à l'axe des bas-côtés et se présentent de biais ; comme disposition du XIe siècle nous la retrouvons à Trizay ; elle est indépendante du nombre des nefs. Cette crypte et l'église haute furent consacrées en 1096, ce qui fait forcément supposer, pour cette partie basse, une antériorité de plusieurs années. Le sanctuaire fut agrandi au XVIIe siècle et modifié, changement très apparent et dont l'œil le moins exercé peut s'apercevoir. La voûte du chœur est soutenue par des nervures très fortes, presque carrées, donnant à cette partie du monument une apparence de lourdeur ; sans doute, l'architecte Benoist a craint en les évidant par des moulures de leur enlever de la résistance, tout le poids de l'autel de l'église supérieure portant à leur point de jonctio
Nous remarquerons des restaurations dans les de

bas-côtés, qui semblent dater du XIVe siècle ; quelques piliers du mur extérieur ont eu leur couronnements refaits, les ornements à crochets, les moulures des bases et des chapiteaux semblent l'indiquer, mais ce ne fut qu'une restauration partielle et un achèvement de détails sans importance pour l'ensemble. Il faut encore remarquer qu'une partie des chapiteaux, surtout ceux du sanctuaire, ont été restaurés ou refaits avec une grande habileté et une scrupuleuse exactitude par M. l'abbé Lacurie. Il y aurait encore bien des détails à relever : la forme surhaussée des arcs des nefs latérales avec des tores énormes, ces colonnes contournées, chargées de chapiteaux largement traités avec ces ornements particuliers, cercles ou losanges troués courant dans les nervures et d'un effet si original qu'on ne trouve qu'en Saintonge et en Angoumois, et, ajouterons-nous, ces chapiteaux à double corbeille que nous verrons à l'Abbaye-des-Dames et au donjon de Pons.

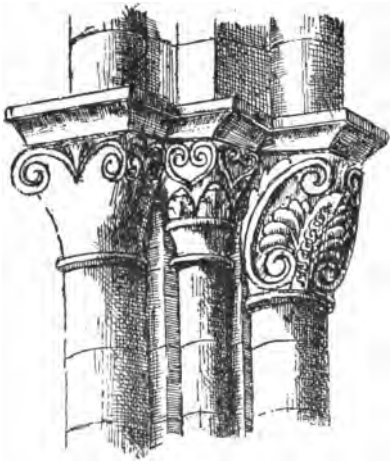

SAINT-EUTROPE DE SAINTES.
Chapiteaux de la crypte.

L'église haute, qui est la reproduction de la crypte, mérite une longue station, car elle donne lieu à

plusieurs observations; nous en négligerons, ne faisant pas une monographie de ce monument; extérieurement, il est de plusieurs époques: la façade,

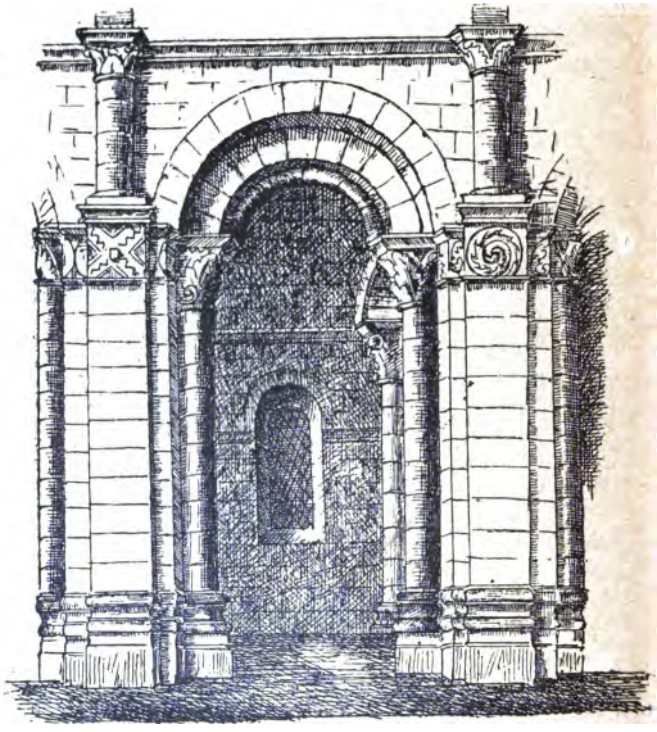

SAINT-EUTROPE DE SAINTES. ÉGLISE SUPÉRIEURE.

Travée de la grande nef.

fort laide, est du commencement du siècle, le clocher, sur la gauche, est une belle masse de la fin du XVe siècle ; les côtés sont de la fin du XIe (1096), quelques fragments sont plus récents et enfin l'ab-

side, qui a été refaite au XVIIe siècle ; nous n'avons pas à nous appesantir sur la richesse et la variété de l'ornementation des parties romanes. Après avoir passé sous ces portes modernes qui ne sont d'aucun style, nous entrons dans la nef centrale, nous nous trouvons sous une coupole ; elle est moderne et a été reconstruite en 1831, nous dit le Guide rédigé pour le Congrès ; les quatre piliers qui la supportent sont primitifs et ornés de chapiteaux sculptés intéressants ; dans l'un d'eux nous avons cru reconnaître Daniel dans la fosse aux Lions. Comme détail de construction à retenir : les bas-côtés sont voûtés en quart de cercle et servent ainsi de contreforts à la nef principale, butant le sommier des arcs pour empêcher l'écartement du mur. Quelques-uns de nos confrères ont vu là une influence auvergnate ; en effet, Notre-Dame-du-Port, à Clermont, Issoire, Saint-Nectaire, nous présentent ce système d'appuis inventé par les architectes romans de l'école de Bourgogne et que les Clunisiens employèrent, dit-on, les premiers, et nous avons vu quelque part que Saint-Eutrope fut donné vers 1079 à l'ordre de Cluny par Guillaume VII, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine ; à Duravec (Lot), qui dépendait de Moissac, abbaye bénédictine, nous avons signalé ce fait dès 1864 ; donc, les architectes clunisiens portaient avec eux, partout où ils construisaient, leurs méthodes, et ils avaient raison, car elles étaient bonnes et en progrès sur les autres écoles.

CHAPITEAU A SAINT-EUTROPE.
(Parties ruinées).

Derrière l'autel de la crypte se trouve le tombeau du saint patron ; la pierre de recouvrement, simple, sans ornement, qui porte son nom, a été recouverte d'un édicule moderne, à arcatures, dont on a eu la malencontreuse idée d'intercepter l'entrée par un grillage qui ne permet que très imparfaitement d'en voir l'intérieur.

L'Abbaye-des-Dames, dont la façade est admirablement sculptée, remonte à une assez haute antiquité. — Nous n'en voulons retenir que quelques détails ; les costumes et les types des personnages sculptés sur les chapiteaux de la façade, les harnachements de chevaux, les armes ; la coupole du clocher, à huit compartiments séparés par des nervures, portée sur quatre tambours, encorbellements d'un effet disgracieux, un chapiteau à double corbeille similaire à quelques-uns de ceux de la crypte de Saint-Eutrope ; nous en trouverons aussi au donjon de Pons. Sainte-Marie-des-Dames fut consacrée en 1047, et en 1327, le 2 novembre, elle fut dévastée par les Anglais ; incendiée en 1648, Louis XIV en fit réparer les voûtes ; c'est à lui qu'il faut attribuer aussi le fronton triangulaire qui surmonte la façade. Nous croyons cette façade du XIIe siècle, suivant ainsi l'opinion de M. Musset, qui la place entre 1119 et 1134, sous la direction de l'abbesse Sibylle de Bourgogne, ainsi que la grande abside vraisemblablement ; elle est éclairée par onze fenêtres à plein cintre ; les chapiteaux sont de la plus grande simplicité. Les absides latérales doivent

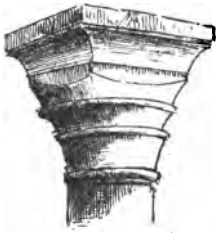

CHAPITEAU A L'ABBAYE-DES-DAMES, A SAINTES.

avoir été refaites après la ruine de 1327 ; nous avons remarqué, avec M. de Fayolle, une décoration en mortier, faite au fer, représentant des arcatures appliquées aux archivoltes, semblable à celle de l'église abbatiale de Cadouin en Périgord (1119-1149). L'Abbaye-des-Dames est sans contredit un des beaux spécimens de l'architecture et de l'ornementation monumentale de l'art roman.

Saintes est un des endroits les plus intéressants que nous connaissions pour l'archéologie française et romaine ; nous ne saurions trop en recommander la visite.

Nous ne suivrons pas le Congrès dans toutes les excursions qu'il a faites, mais nous devons signaler le résultat des fouilles du camp du Peu-Richard, commune de Thénac, effectuées par M. le baron Eschassériaux. Ce camp appartient à l'époque dite robenhausienne et on y a trouvé des masses énormes d'objets et d'instruments en silex, sans traces de fer ou de bronze, des poteries sans nombre ornées de dessins striés ou circulaires qui forment à Thénac une collection très importante distribuée avec soin sur des tables et des cartons pendus aux murs des salles de la villa romaine ; on en voit encore un mur en petit appareil alterné de cordons de briques. M. Eschassériaux nous a montré ces ruines avec tous les détails qu'elles comportent et l'intérêt qu'elles méritent.

A Rioux, l'église primitive est de la fin du XIIe siècle ; il n'en reste que l'abside, la travée du chœur qui précède la nef et une partie seulement des murs le la nef. La voûte tout entière est de 1859 à 1862, s contreforts de l'abside et une partie de l'aile

du sud sont du commencement du siècle ; l'aile du nord est du XVe siècle. M. Musset, dans l'Itinéraire du Congrès, nous dit que l'église primitive devait être en croix latine ; le chevet, circulaire à l'intérieur, est polygonal au dehors. La façade est très richement ornée ; la porte en plein cintre s'ouvre sous cinq archivoltes décorées d'ornements, fleurons, losanges, pointes de diamant, roses à quatre feuilles ; les chapiteaux sont chargés de personnages et d'animaux ; sept arcatures coupent la façade au-dessus de la porte, les colonnettes qui les séparent sont toutes différentes de forme et de décoration : fuselées, imbriquées, en spirale ; les archivoltes portent comme ornement des feuillages contournés en forme de huit ; une rosace éclaire le sommet ; elle est entourée de moulures ; le clocher central est carré. Nous ne décrirons pas les autres parties extérieures, profondément remaniées, et nous nous arrêterons devant l'abside polygonale, stupéfaits devant cette étonnante ornementation ; les faces de cette abside sont séparées par des colonnes contreforts soutenant de grands arceaux chargés de dessins aussi variés que singuliers ; dans ces grands arcs s'ouvrent les baies qui éclairent le chœur. Une ligne de zig-zags pourtourne une de ces parois, une autre l'est par des pointes de diamant, etc. ; les appareils sont réticulés à l'une, à l'autre à ailes de fougère, la troisième à imbrications. Quatre arcatures au sommet de chacun de ces panneaux terminés par une corniche à modillons supportent la toiture ; elles sont moulurées richement et les colonnettes sont toutes différentes comme celles de la façade, on ne se doute pas sans

l'avoir vue de cette débauche ornementale. A l'intérieur, une statue en bois de sainte Catherine, du XVe siècle, est d'un caractère religieux très remarquable et d'une exécution parfaite.

L'église de Rétaud, que nous n'avons pu voir, est au moins aussi riche que celle de Rioux ; elle a subi beaucoup moins de réparations.

Le donjon de Pons est un des plus curieux et des mieux conservés de France ; il n'est pas complètement carré, puisqu'il a cinq contreforts sur deux côtés et seulement trois sur les autres. Il fut reconstruit, nous dit M. Musset, à la fin du XIIe siècle ; les parties hautes ont été modifiées vers le XVIe. Nous n'avons point l'intention de le décrire ni de relater les discussions qui ont eu lieu au sujet de l'emplacement de la ou des cheminées, de l'existence d'un plancher au second étage, etc., aucun de nous n'ayant eu le temps de se rendre compte de ces faits. Le corps du château est depuis longtemps détruit ; il n'en reste que l'entrée d'une chapelle connue sous le nom de chapelle du château, remarquable par ses sculptures, XIIe siècle. Une discussion s'est élevée au sujet de deux bornes milliaires romaines que l'on voit à droite et à gauche de l'entrée ; on se demandait si elles étaient en place et si elles n'indiquaient pas

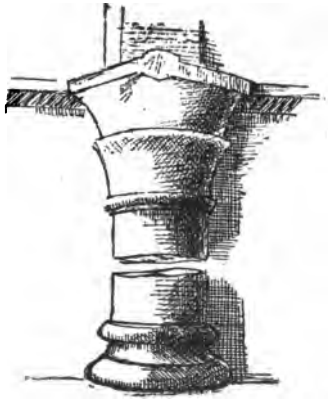

COLONNE ET CHAPITEAU AU DONJON DE PONS.

le passage d'une voie ; nous ferons humblement remarquer qu'en général on ne place pas deux bornes l'une en face de l'autre, qu'on ne met pas l'inscription du côté opposé à la voie pour obliger le voyageur à en faire le tour. Ces bornes, une d'elles au moins, ont été transportées d'ailleurs et mises là, à l'abri des détériorations ou de perte.

C'est entre 1157 et 1252 que Geoffroy de Pons fonda l'Hopital Neuf qui se trouvait sur le chemin des pèlerins de Saint-Jacques ; c'est un monument curieux à étudier ; il a servi de lieu de sépulture aux sires de Pons. Il devint, ainsi que le nom l'indique, outre l'église, un hospice pour les pèlerins ; on ne s'explique pas très bien les nombreux fers à chevaux gravés sur les parois extérieures de cet édifice.

L'hôtel de ville est un petit monument de la Renaissance dans un état de délabrement tel qu'il n'offre plus rien de digne de fixer l'attention.

Au château du Fâ, une salle dont les voûtes sont supportées par une colonne centrale ; nous ne croyons pas que ce soit une chapelle ; nous en trouvons une semblable, de la même époque, à l'abbaye de Brantôme ; nous ne voyons pas bien quelle pouvait être sa destination, au château du Fâ ; à Brantôme, c'était un lieu de réunion, indépendant de la salle capitulaire ; elle est au rez-de-chaussée dans les deux endroits.

Le château d'Usson, qui fut construit au XVIe siècle (1536-1548), a été transporté de la commune d'Echebrune aux Égreteaux ; c'est un membre de la famille de Rabaine qui probablement l'éleva ; il est chargé de sculptures assez délicates, flanqué de tou

élégantes. M. Palustre ne croyait pas à l'influence des architectes de Toulouse sur ce monument, selon une opinion qui a cours à son sujet ; il s'est assez longuement étendu sur cette hypothèse pour que nous n'y revenions pas ; il croit plutôt à l'ingérance d'un architecte qui se serait inspiré du château de La Rochefoucauld, et qui peut-être y aurait travaillé ; l'influence angevine dominerait dans une autre partie du château, donc il y aurait eu deux archi-

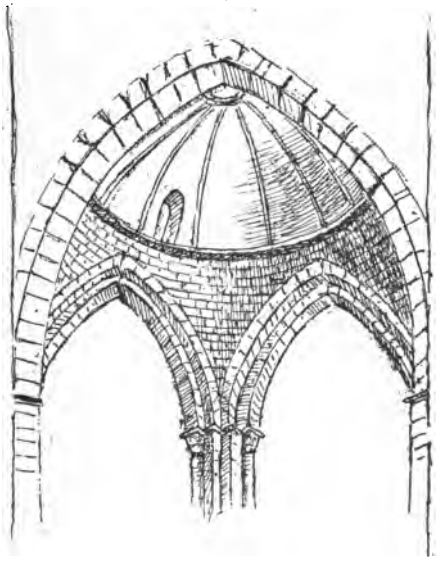

COUPOLE DE L'ÉGLISE D'AULNAY.

tectes qui se seraient succédé. On ne peut que louer M. Augereau d'avoir eu l'idée, au lieu de construire une habitation neuve, de transporter Usson sur sa propriété ; il a eu ainsi, à peu de frais relativement, ne demeure vraiment artistique.

Saint-Pierre d'Aulnay, qui nous a retenus longtemps, est des plus curieux à visiter; c'est un monument du XIIe siècle (1119 à 1135) des plus beaux et des mieux conservés de la région avec de merveilleuses sculptures qui surchargent ses portes, ses fenêtres, ses piliers; son plan est la croix latine avec un clocher sur le milieu des transepts; il est voûté par une coupole circulaire à compartiments, mais ce n'est pas une coupole bysantine, puisqu'elle n'est pas appareillée par assises régulières, et que les triangles ou pendentifs qui la déterminent ne partent pas de la saillie des piliers, comme à Saint-Front de Périgueux, mais de l'angle rentrant formé par la rencontre, la jonction des quatre faces des piliers cantonnés de colonnes; l'axe de l'abside est incliné à gauche; encore un exemple de cette déviation à ajouter à tant d'autres et qui prouve une fois encore que ce n'est pas un accident, mais un parti pris de construction.

COUPOLE DE SAINT-FRONT DE PÉRIGUEUX.

Dampierre-sur-Boutonne, dont le château en partie du XVe et du XVIe siècle, n'offre d'intérêt que par une galerie dont les 93 caissons sont sculptés; ils semblent dater du règne d'Henri II.

Nous ne nous occuperons ni d'Échillais, vu trop rapidement, aux nombreuses et riches sculptures, à l'appareil en bâtons rompus, à la façade chargée d'ornements. Dans la chapelle située à gauche de l'abside, nos notes disent qu'on voit un siège mérovingien. Nous nous arrêtons à Trizay, de l'ordre de Saint-Benoît, dont l'église est malheureusement en ruines; il n'en reste debout que le chœur avec les absidioles séculaires; son plan donne lieu à une longue discussion dont nous espérons trouver trace dans le compte-rendu du Congrès. Dans les bâtiments claustraux reste encore tant bien que mal conservée une salle dont la voûte est supportée par des colonnes dont le sommet s'épanouit pour en former les nervures en croisées d'ogives aplaties. L'appareil est en quelques parties en bâtons rompus.

Impossible de s'arrêter plus de quelques minutes à Pont-l'Abbé. La façade à trois baies est des plus belles, il nous a paru que deux ou trois des colonnes de la porte d'entrée étaient romaines. Quelques parties de cette église sont du XIIe siècle, d'autres du XIIIe. Nous avons à signaler la forme des travées; elles sont séparées par des colonnes à chapiteaux sculptés et garnies par deux arcades cintrées superposées, éclairées chacune par une fenêtre à plein cintre.

Saint-Jean-d'Angle possède encore les restes importants d'un château du XIVe siècle, ou plutôt il est resté complet; il offre par cela même de l'intérêt. Il a de particulier son entrée et la manière dont les abords étaient défendus, ses fossés pleins d'eau, son pont à double arcade et l'agencement de sa cour avec de grands arceaux abritant les meurtrières qui battaient les approches.

Nous n'avons pas à décrire La Rochelle, M. Musset, M. Counneau et bien d'autres nous en ont entretenus d'une manière complète et nous en ont fait visiter

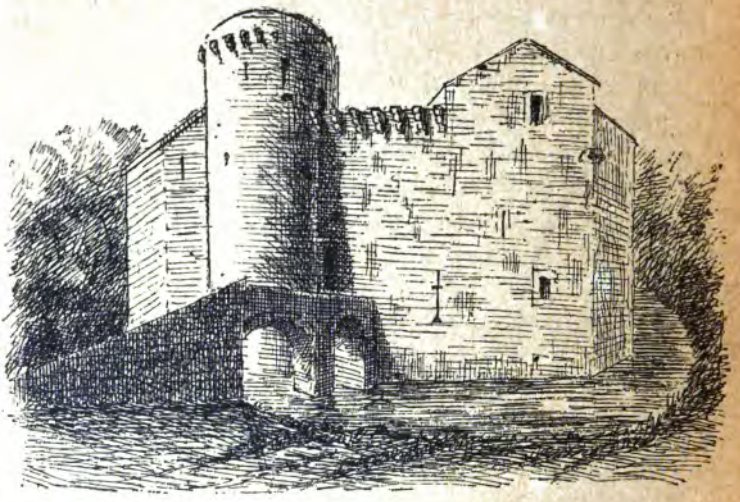

CHATEAU DE SAINT-JEAN-D'ANGLE.

les monuments avec une complaisance et une pointe d'amour-propre justifiées par l'intérêt qu'ils présentent et que ces Messieurs ont décrits et gravés dans des ouvrages admirablement illustrés; nous ne reviendrons pas sur leurs mémoires ou sur les communications verbales que nous retrouverons dans le compte-rendu des séances. L'entrée du port est merveilleuse au point de vue pittoresque, défendue par les tours Saint-Nicolas et de la Chaîne, la première du XIVe siècle, la seconde du XVe, reliées jadis par une chaîne qui empêchait les navires de pénétrer dans le port sans autorisation ; un mur d'ence

faisant suite à la tour de la Chaîne fermait la ville de ce côté et se terminait à la tour de la Lanterne, du milieu du XVe siècle, ainsi nommée parce qu'elle servait de phare. Une ancienne porte de ville, connue sous le nom de Grosse Horloge, a conservé son aspect grandiose et pittoresque, malgré les modifications qu'elle a subies ; elle est flanquée de deux tourelles, mais la toiture a été complètement refaite au XVIIIe siècle ; il y a plusieurs maisons ou hôtels remarquables, dont la description serait trop longue, à noter : la maison d'Henri II et de Diane de Poitiers, qui n'ont rien à y voir (1518-1565) et que la ville a récemment achetée. — La cathédrale élevée sur les plans de Jacques Gabriel (18 juin 1742-18 novembre 1762), est à l'intérieur décorée de fresques remarquables de Bouguereau, de Picot, de Robert Lefebvre, etc. Les musées sont intéressants et offrent aux visiteurs de nombreux sujets d'études, soit pour la peinture, soit pour l'archéologie.

Nous ferons une excursion à Esnandes et à Charron ; à Charron, nous verrons les bouchots ou parcs aux moules, intéressante industrie et promenade pittoresque, et à Esnandes, église fortifiée du XVe siècle, mais dont l'origine remonte au XIIe siècle, la façade en est un reste. Nous avons sous les yeux deux dessins de ce monument, l'un qui a paru dans le *Magasin pittoresque* de 1843, page 244, et le second dans le *Bulletin monumental* de 1857, qui nous paraissent peu conformes

TROMPE DE LA TOUR DE L'ÉGLISE D'ESNANDES.

à ce que nous voyons aujourd'hui ; les réparations de M. Ballu n'en ont-elles pas changé l'aspect ? Nous croyons y trouver des baies modifiées ou qui ont été ajoutées, n'y étant pas primitivement ; des meurtrières n'ont pas été exactement copiées, ce qui était facile et devait être. La grosse tour carrée qui sert de clocher est disposée intérieurement d'une manière spéciale qui permet de circuler partout librement au moyen de couloirs qui communiquent avec les courtines. La voûte en calotte repose sur des tambours d'angle à triple saillie, d'une lourdeur qui n'a rien d'agréable à l'œil, et probablement inutiles dans ces proportions.

Marcilly, église de différentes époques, nous montre des restes pittoresques avec une série d'arcades dont nous n'avons pu expliquer le but ni le rechercher.

Dans l'île de Ré d'intéressants monuments nous ont été montrés par nos infatigables cicerones. Saint-Martin, où nous débarquâmes, possède un hôtel de la Renaissance, une église du XIIe siècle qui a été réparée à diverses époques et surtout dans les deux derniers siècles ; Ars, une église avec des détails à retenir dans la décoration des voûtes, et des rues curieuses par leurs maisons à tourelles. Nous croyons que c'est par erreur que le Guide attribue le phare des Baleines au XVIIe siècle; nous le croirions plutôt du XVIe. Au côté opposé de l'île se dresse l'abbaye ruinée des Châtelliers, du XIVe siècle, mais dont l'origine est antérieure, XIIe, XIIIe siècles.

Surgères, une des plus plus belles façades du XIIe siècle que l'on puisse voir en une église rurale, a sept arcades en plein cintre séparées par des colonnes, sur le chapiteau desquelles repose une

corniche soutenue par des modillons sculptés, séparés par des métopes ; le premier étage est percé de quatre baies cintrées, au-dessus une seconde corniche portée aussi par des modillons sert de base au pignon. Les angles sont amortis par un faisceau de colonnes. Au premier étage, aux deux côtés de la fenêtre médiane, deux chevaux marchant en sens contraire sous des arcades dont le pied s'appuie sur la corniche qui continue les tailloirs des chapiteaux ; une seule ouverture cintrée perce le gable. Les sculptures de cette façade sont innombrables et d'une variété infinie ; on y a sculpté des têtes humaines, des personnages, toutes sortes d'animaux et le voisinage de la mer a fourni des sujets particuliers, poissons, crabes, coquilles, etc. Cette magnifique église a subi des réparations nombreuses et, dans ces derniers temps, celles de M. Lisch ; mais celles-ci sont à l'honneur de l'architecte ; on a conservé la plus grande partie des vieux chapiteaux et, de place en place, de nombreux témoins. Nous y avons remarqué une moulure semblable à celles de Saint-Front, de Saint-Floxel, d'Agonac, etc. ; une cymaise avec deux gorges sans filet, très répandue aux XIe et XIIe siècles. Les côtés sont éclairés par cinq fenêtres à deux archivoltes portées sur des colonnettes ; le chœur, qui, à une époque reculée, a changé de forme, ainsi qu'il est facile d'en juger par l'inspection des lieux, est percé de cinq fenêtres cintrées. L'intérieur comprend cinq travées, éclairées par les bas-côtés ; ils sont soutenus à l'intérieur par des contreforts plats, correspondant à ceux de l'extérieur ; l'effet, s'il est utile pour donner de la solidité aux murs sous le poids des voûtes, n'est pas

heureux à l'œil ; les chapelles absidales sont droites. Les réparations, qui ne sont pas terminées, ont été faites dans un esprit juste, sobrement et sans l'idée préconçue de tout renouveler ; cela vaut mieux au point de vue de l'art, car il est bien plus difficile de reconstituer exactement un édifice que de faire du neuf, où l'imagination peut se livrer à tous les écarts et à toutes les fantaisies. A ce sujet nous dirons qu'il est aussi facile que difficile et hasardeux de critiquer ou de louer les architectes, qui doivent évidemment posséder la valeur technique, la connaissance des appareils, la sûreté des tracés et de la mise en œuvre des matériaux, tous grands mérites de l'école ; mais l'école est-elle tout en fait de restaurations ? Ne faut-il pas s'inquiéter de ce qu'était le monument avant d'y toucher et de ce qu'il sera lorsqu'il sortira des mains des ouvriers ? Il est des architectes qui n'y pensent pas assez, et cependant c'est là qu'est le mérite, c'est là qu'est le talent, parce que c'est là le résultat.

IX.

SUR QUELQUES ÉGLISES ROMANES

DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE

Par M. Henri NODET (1)

Des archéologues éminents ont essayé à plusieurs reprises de classer par écoles, correspondant à certaines divisions territoriales, les nombreux édifices religieux élevés au XIIe siècle sur le sol de la France ; mais si un tel travail n'offre pas de difficulté pour quelques régions homogènes, il devient au contraire plus délicat en d'autres parties, à cause de la variété des nuances émanées d'un même type. C'est donc avec raison qu'on a admis, au lieu de multiplier le nombre de ces écoles, des subdivisions (2) ; mais c'est peut-être un peu théoriquement qu'on a voulu

(1) Notre confrère, M. Henri Nodet, architecte du Gouvernement, a bien voulu refondre, à l'occasion du Congrès, ce travail sur un certain nombre d'églises romanes de la Charente-Inférieure, publié dans le *Bulletin Monumental* (t. LVI, 1890).

Anthyme Saint-Paul, Histoire monumentale de la France. *uaire de l'Archéologue français*, 1877, p. 93.

assigner à ces dernières des limites géographiques, car, en fait, s'élève souvent entre elles une sorte de zône neutre présentant une individualité relative par l'amalgame de caractères empruntés autour d'elle et admirablement fondus.

Nous n'avons été nulle part plus frappé de ce détail que pendant une excursion faite, en 1883, autour de Pons, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saintes et un des coins les moins visités de France ; ce sont les notes prises au cours de cette excursion qu'un encouragement bienveillant nous a engagé à mettre sous les yeux des lecteurs du *Bulletin Monumental*.

Dans le grand ouvrage entrepris par M. l'abbé

MARIGNAC. FRISE A L'INTÉRIEUR DE L'ABSIDE (*fig. 1*).

Julien-Laferrière (1), les églises des environs de Pons ont été reproduites par de nombreuses et superbes planches en héliogravure ; mais le texte qui devait éclaircir leur histoire, si tant est qu'il existe sur elles des documents précis, n'a malheureusement point encore paru : ce sont donc les monuments eux-mêmes qu'il faut interroger, afin d'en retirer quelque enseignement.

(1) *L'Art en Saintonge et en Aunis*, par l'abbé Julien Laferrière et Georges Musset.

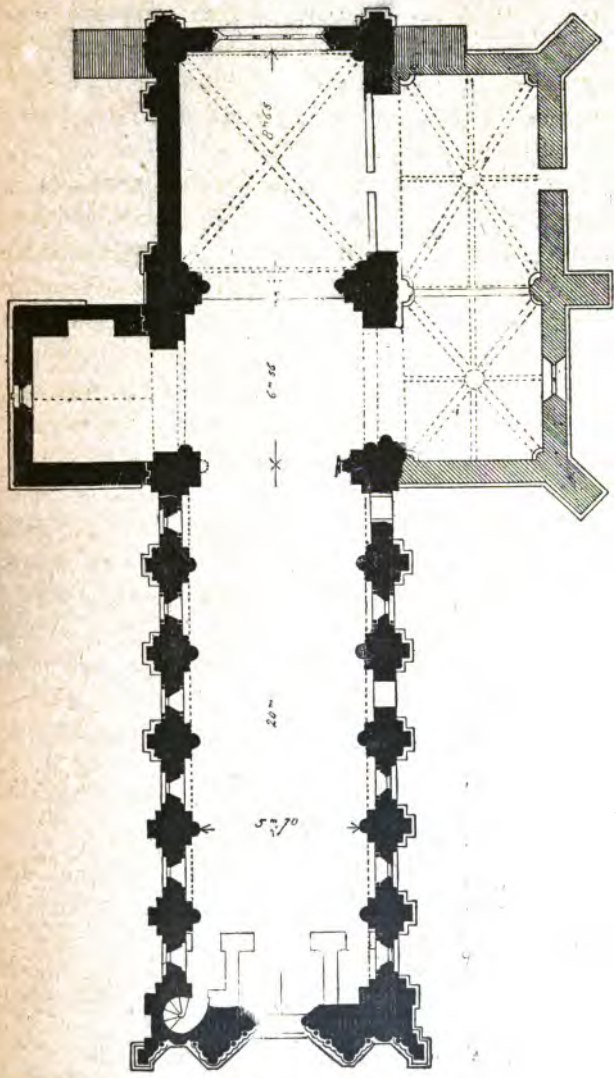

PLAN DE L'ÉGLISE DE CHADENAC *(fig. 2)*.

En se dirigeant vers l'est, on rencontre les églises d'Avy-en-Pons, Marignac, Chadenac, Biron, Échebrune, Jarnac-Champagne, et plus au nord, Colombiers. Un château de la Renaissance, Usson, venait autrefois mettre quelque variété dans cette note essentiellement romane ; mais la demeure du célèbre Galliot de Genouillac, soigneusement emballée, a été transportée aux Égreteaux, près Pons. Il ne faut pas trop se plaindre lorsqu'il y a réédification complète après déménagement : le château de Montal eut moins de bonheur.

Toutes ces églises n'ont qu'une nef, car elles ont été construites pour des populations rurales : aucune n'a été élevée de plein jet, mais reprise ou remaniée plusieurs fois. Les parties qui remontent au XIIe siècle sont fort soignées dans l'appareil comme dans la décoration, et, quelles que fussent les ressources morales ou pécuniaires qui présidaient à cette époque à l'édification de ces monuments, il est triste et regrettable de voir que celles des communes d'aujourd'hui ne peuvent même pourvoir à l'entretien, dans ces édifices, d'une chose aussi importante que la toiture.

L'église de Chadenac, pittoresquement encadrée par son cimetière et de vieux tilleuls, n'offre un réel intérêt qu'à l'extérieur par la belle ordonnance de ses façades. A l'intérieur, la nef se compose de six travées séparées par des colonnes à moitié engagées dans des contreforts aux arêtes arrondies ; ces colonnes, terminées par des chapiteaux sans ornements, supportaient autrefois la retombée des arcs-doubleaux renforçant la voûte en berceau dont une cause accidentelle, les guerres de religion probable

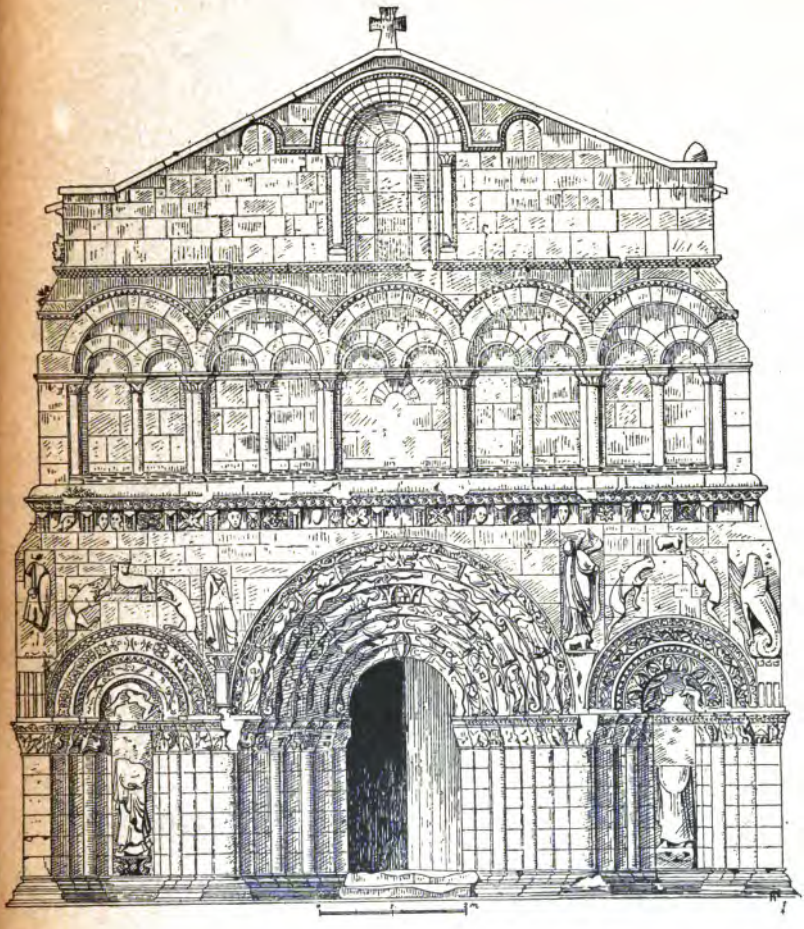

FAÇADE DE L'ÉGLISE DE CHADENAC *(fig. 3)*.

ment, a dû amener la démolition et qu'un plafond de bois remplace actuellement (1). Des arcs de décharge en plein cintre sont bandés, latéralement, d'un contrefort à l'autre, et l'extrados de leur clef vient affleurer le bandeau qui délimitait la naissance de la voûte. Cette disposition, que l'on retrouve à l'extérieur, a permis à l'architecte de diminuer l'épaisseur des murs latéraux entre ces points d'appui, mais il ne l'a fait que timidement *(fig. 2)* ; chaque arcade est éclairée par une fenêtre à ébrasement, cintrée dans le haut et cantonnée de colonnettes. La travée qui supportait autrefois une coupole et le clocher est sur plan carré : une reprise très apparente se voit entre cette travée et la nef ; une seconde reprise existe également entre celle-là et la chapelle de gauche, dédiée à saint Martin, patron de l'église, chapelle qui ne s'ouvre point, d'ailleurs, dans l'axe du côté nord. Le chevet carré, bien que revoûté au XIVe siècle, n'en est pas moins de construction romane, et il est probable que ces reprises sont de peu d'années postérieures à la nef.

En 1838, on jugea plus simple de démolir le clocher que de le réparer, et d'en construire un nouveau, d'ordre dorique, sur la façade que cette surchage n'a pas tardé à disloquer ; ce n'est pas la seule mutilation que le monument a subie, et ceci nous ramène à l'extérieur. Si les deux statues de saints, placées à droite et à gauche de la porte, n'ont plus aujourd'hui

(1) Les édifices religieux de Pons ont été détruits à la fin du XVIe siècle ou, d'après Masse, en 1627 (*L'Art en Saintonge et en Aunis*, p. 55 et 63) ; or, la croix qui couronne le pignon de adenac porte précisément au-dessus de la date MCL celle 1627, qui pourrait se rapporter à cette réparation.

leur tête, c'est que le désir de caser à l'abri de la pluie la boîte aux lettres et le cadre aux affiches officielles a nécessité cette décollation. Ces faits sont regrettables ; mais à qui peut-on les reprocher, lorsque de grandes villes donnent de si tristes exemples de vandalisme ?

L'ordonnance de la façade est bien appropriée à une église de petites dimensions (*fig. 3*). La porte d'entrée, sans tympan, est flanquée de deux arcades aveugles, encadrées comme elle de voussures richement décorées ; une corniche robuste, ornée de palmettes et supportée par des modillons, couronne le rez-de-chaussée, en même temps qu'elle sert d'appui à une série de cinq arcatures allégeant le mur et subdivisées à leur tour en dix arcatures plus petites : les arêtes d'intrados sont chanfreinées et l'archivolte ornée de pointes de diamant retaillées. Le second étage, séparé du premier par un bandeau décoré en damier, n'est meublé que d'une seule baie simulée dont l'archivolte se retourne des deux côtés pour former deux demi-cintres ; bien que l'abaissement du pignon ait modifié l'ancienne disposition, on peut supposer que cette moulure se retournait le long des rampants.

Cette façade, qui pyramide par des retraites successives, présente une grande sobriété dans le haut, tandis que la décoration a été réservée au rez-de-chaussée jusqu'à la corniche, dont la richesse est accusée par les têtes d'une expression très réaliste, les fleurons et les entrelacs sculptés entre les modillons ; mais on pourra regretter, dans cet ensemble, les deux baies aveugles qui appuient l'arcade centrale, disposition qui devrait logiquement corres-

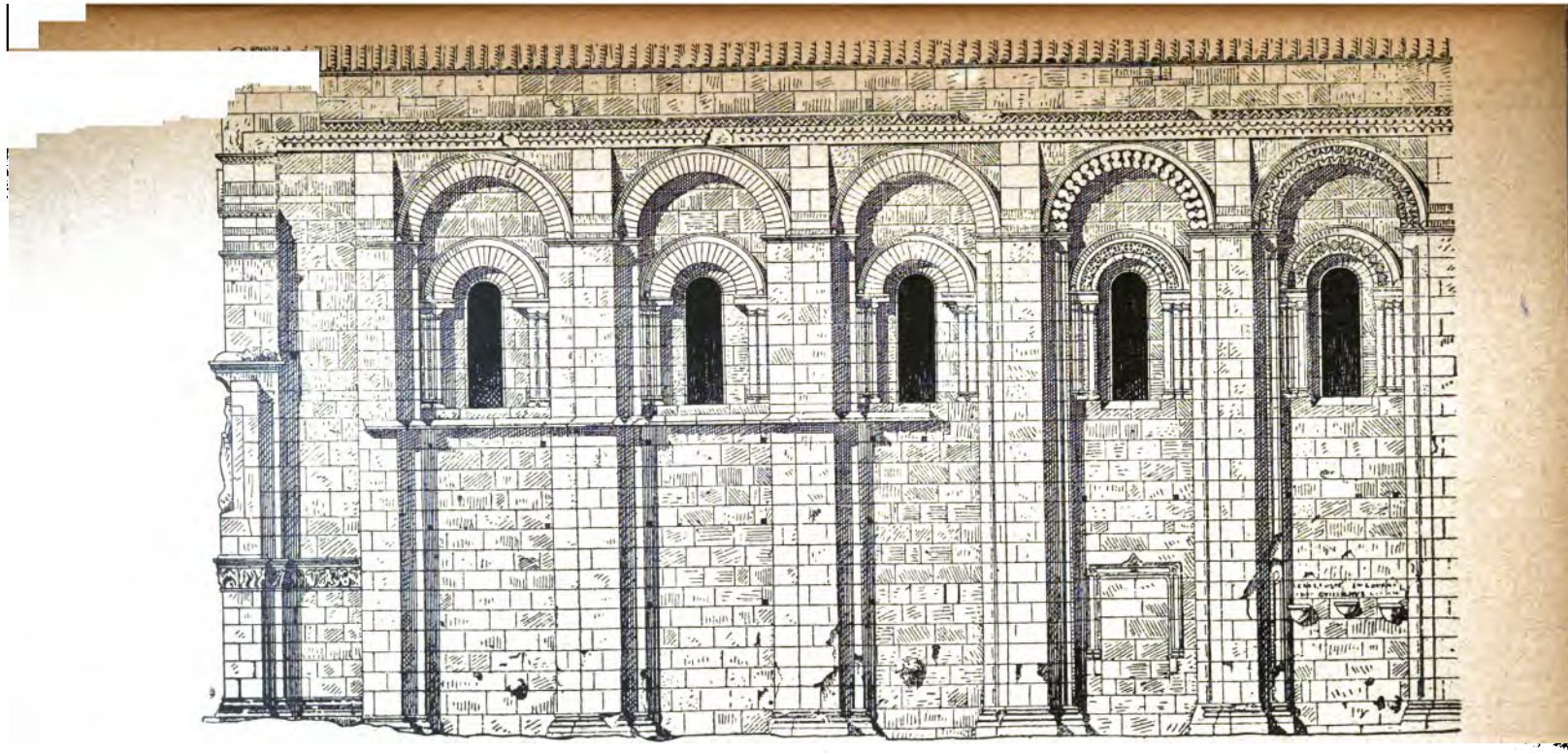

CHADENAC. FACE MÉRIDIONALE *(fig. 4)*.

pondre à trois nefs en plan; toutefois, si l'architecte n'a pas adopté le parti si franc d'une seule arcade comme à Fénioux, etc., il n'a pas du moins accentué ce défaut par le prolongement des deux colonnes de tête intermédiaires, ainsi qu'on le voit sur la façade des grandes églises à trois nefs de l'Angoumois et des Deux-Sèvres, où cette division est parfaitement justifiée. Il était donc, au fond, homme de goût, mais placé entre trop d'influences pour être entièrement personnel; ses hésitations et ses tâtonnements sont visibles sur les facades latérales. La *figure 4* est l'élévation du côté sud : les contreforts y sont nettement indiqués et non point déguisés par ces faisceaux de colonnes que l'on rencontre dans les églises plus rapprochées du centre de l'école poitevine, faisceaux qui enlèvent à ce membre l'aspect de solidité que son rôle implique et, en outre, s'amortissent toujours mal à hauteur de la corniche. L'architecte ne fait une petite concession que dans les trois derniers contreforts, où les pilastres qui reçoivent la retombée des arcs de décharge s'arrondissent en longues colonnettes. Il semble également regretter la nudité de ces arcs et de ces deux fenêtres dans les trois premières travées et couvre les autres d'ornements divers, bien qu'il ait eu la précaution, pour meubler la face des premiers, de simuler de faux claveaux par des joints gravés profondément ; cet artifice est poussé à l'extrême dans les arcs des fenêtres où les claveaux, ainsi subdivisés, n'ont pas même l'épaisseur d'une brique. Enfin il supprime, et avec raison, le premier bandeau horizontal, qui coupe chaque arcade en deux parts trop égales.

L'arc bandé sur les fenêtres retombe de chaque

côté sur un tailloir supporté par trois colonnettes, dont deux sont refouillées dans la maçonnerie et dont l'autre, isolée, est faite au tour, ainsi que son chapiteau ; celui-ci rappelle par ses stries les curieux chapiteaux à bagues du donjon de Pons (*fig. 5*). Comme au donjon, nous trouvons également à Chadenac des trous de chafauds presque carrés, de dimensions réduites et tels qu'on les ferait pour des boulins en fer ; on a d'ailleurs, ici comme au donjon et à l'Hôpital-Neuf de Pons, employé les mêmes profils. La construction de ces deux édifices, étant attribuée par M. Musset à Geoffroi de Pons (1), doit se placer vers 1179 pour le premier, entre 1160 et 1192 pour le second ; nous pensons donc que ces divers monuments sont sortis de la même main, et qu'en ce qui concerne l'église de Chadenac, on

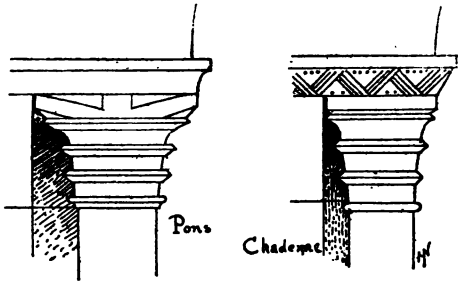

(*fig. 5.*)

doit lui assigner une date se rapprochant du dernier quart du XIIe siècle : c'est avec l'attribution à 1150 (2) gravée sur la croix par le restaurateur de 1627, un bien faible écart.

(1) *L'Art en Saintonge et en Aunis*, p. 68.
(2) V. note 1, p. 277.

La sculpture ornementale, très variée, est d'une facture bien supérieure à celle des ornements répandus à profusion à Aulnay, à l'Abbaye-des-Dames à Saintes, etc. ; nous en dirons autant des personnages sculptés dans les voussures, dont le modelé délicat rappelle le faire du portail de Fénioux ; le corps, les pieds et les mains sont allongés ; les vêtements, plaqués, font saillir le ventre et les cuisses. Malheureusement, la pierre, placée à l'abri des intempéries et privée, par là même, d'une salutaire patine, est rongée presque partout, ce qui rend difficile l'étude des sujets représentés. Les quatre voussures principales sont séparées par des voussures plus petites, non pas appareillées en claveaux, mais appliquées après coup ; la première porte huit personnages, presque tous nimbés, les pieds nus, une main ramenée près des hanches et ouverte en signe d'étonnement ; deux d'entre eux tiennent des livres ; un autre, à figure de femme, soutient un phylactère. La seconde voussure montre la légende des Vierges sages et des Vierges folles, trois de chaque côté du Christ, assis entre deux tiges formant dais et sur lesquelles sont gravés, en ordre inverse, l'Ω et l'A ; la tête du Christ est coiffée d'une couronne surmontée de la croix, ses bras sont étendus et sa main gauche s'appuie, du côté des Vierges folles, sur le verrou d'une porte. Dans la troisième voussure, quatre personnages, dont trois seulement ont des attributs visibles : une hache, une épée et une étoile que le troisième montre du doigt. A la quatrième voussure, on ne voit plus que le Christ debout et bénissant, entouré d'une auréole perlée.

L'arcature de gauche, en regardant la façade, est occupée par une statue dont les pieds nus reposent sur un dragon ; l'arcature de droite encadre une autre statue fort mutilée, surmontée de deux anges. Ces fragments ont encore une hauteur de 1m20 ; nous avons dit pourquoi les têtes sont absentes.

Mais la partie la plus intéressante de cette page décorative est située au-dessus des archivoltes des arcatures aveugles ; cet espace vide est, de chaque côté, meublé par une scène identique représentant un agneau attaqué par deux animaux féroces, lion ou chien, d'une énergie de mouvement incomparable. A gauche, cette scène est encadrée par un guerrier fort mutilé, mais reconnaissable à son épée et à son bouclier, et par une femme qui relève de la main droite les plis de sa robe ; à droite, au contraire,un ange aux ailes éployées et un dragon ailé sont placés de chaque côté. Le corsage de la femme est assez semblable à une cotte de mailles, les pieds sont chaussés, et deux bandes, qui figurent probablement les nattes de sa coiffure, retombent sur la poitrine ; quant à l'ange, ses bras font le mouvement de percer d'une lance l'animal accroupi sous ses pieds, représentation ordinaire de saint Michel.

Ces sculptures, d'un relief accusé, hautes en moyenne de 1m25, donnent à la façade une animation particulière, mais il nous est difficile d'expliquer ce qu'elles signifient et nous laisserons ce soin aux érudits pour qui le symbolisme n'a point de secrets. Un agneau poursuivi par des animaux féroces n'est pas une exception dans l'iconographie de l'époque romane ; ici, toutefois, les quatre grandes figures viennent compliquer le sujet, car on ne saur

admettre qu'aucun sens ne les relie et que la fantaisie seule ait guidé le tailleur d'images. D'après une théorie, les statues équestres qui ornent quelques églises du Poitou et de l'Angoumois, figuraient la puissance féodale en face du serf agenouillé sous les pieds du cheval (1), ou bien encore les fondateurs de l'édifice; aujourd'hui la majorité des archéologues voit dans ces statues la représentation de Constantin : quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer que les deux figures à gauche de la porte, guerrier et femme, sont bien deux personnages civils, et que, si les cavaliers représentent Constantin, ce dernier a été relégué, à Chadenac, à une place bien modeste (2) ! On le voit sculpté sur le chapiteau du premier pilastre, juste au-dessous de la figure d'homme armé ; un petit personnage est agenouillé devant le cheval. Faisant pendant à ce chapiteau, est figurée de l'autre côté de la façade une scène dont le sens est plus clair : c'est l'Ange annonçant aux saintes femmes la résurrection du Christ. Nous en donnons un dessin, et comme le même sujet se trouve représenté à l'Abbaye-des-Dames de Saintes, sur un chapiteau extérieur du dernier étage du clocher, nous les rapprochons afin de faciliter la comparaison *(fig. 6 et 7)*.

A une faible distance se trouvent les églises de Biron et d'Échebrune, contemporaines de Chadenac,

(1) *Statistique monumentale de la Charente*, par S.-H. Michon, p. 297. Voir précédemment le travail de M. l'abbé Noguès.

(2 Nous sommes revenus depuis sur l'interprétation de ce chapiteau et nous pensons qu'il faut y voir l'entrée du Christ à Jérusalem, c'est-à-dire son triomphe humain faisant pendant triomphe divin et définitif.

offrant pour les façades une disposition pareille, avec moins de richesse seulement dans la décoration. A Biron, les voussures plaquées portent des ornements,

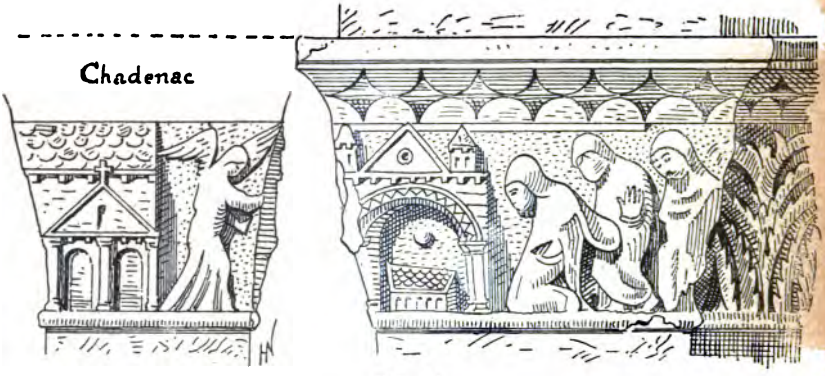

(fig. 6)

mais les arcs appareillés n'ont qu'un simple chanfrein sur l'arête ; les deux arcades aveugles sont en arc

(fig. 7)

brisé et traversées par une frise représentant une chasse. Le chevet carré est éclairé par deux fenêtres

longues et étroites et un demi-oculus, encadrés chacun par un boudin ; les arcs de ces fenêtres portent des entrelacs gravés dont le dessin fait penser au XIe siècle : la fig. 8 donne une idée de cette disposi-

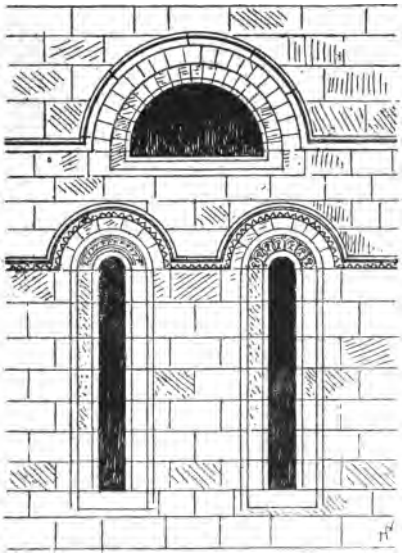

(fig. 8.)

tion assez rare. A l'intérieur, la voûte en berceau a été remplacée par un plafond, mais il en reste une coupole sur pendentifs supportant un clocher octogone d'un seul étage; chacune de ses faces est percée d'une fenêtre sans caractère.

La façade d'Échebrune est plus riche : les voussures plaquées sont ornées d'oves, de pointes de diamant, d'entrelacs, etc.; l'arc de la première archivolte est couvert de bâtons rompus d'un faible relief, la seconde a son chanfrein interrompu de place en place par des disques ; les arcades aveugles, en arc brisé,

sont dépourvues de bas-reliefs, mais elles sont coupées par une frise qui n'offre, pas plus que les chapiteaux, de sujet à personnages : ce sont des feuillages d'un sentiment décoratif très délicat et d'une facture vigoureuse. Au rez-de-chaussée, les travées sont accusées par des colonnes engagées intermédiaires ; toutefois, à l'étage supérieur, on n'a point tenu compte de cette division, car il comprend sept arcatures dont la plus grande, au milieu, a son arc orné de lobes, comme celles de l'église d'Échillais *(fig. 9)*.

A l'intérieur, une travée est voûtée par une coupole fort bien appareillée et reposant sur des pendentifs dont elle est séparée par un bandeau ; au centre de la coupole est une lunette. Les arcs-doubleaux sur la nef et le chœur sont un faisceau de trois arcs en ogive retombant sur des pilastres ; sur les faces latérales, l'arc formeret est également brisé ; en outre, deux arcatures soutenues par un pilastre intermédiaire et encadrant chacune une étroite fenêtre diminuent l'épaisseur du massif qui servait de base au clocher. La nef possède son berceau en ogive, et cet intérieur, d'aspect sévère, correspond entièrement à l'impression de simplicité que laisse la façade.

L'église de Marignac, hameau situé entre Pons et Chadenac, nous arrêtera plus longtemps ; car, avec ses transepts arrondis et la décoration originale de ses arcs-doubleaux, elle offre un type que l'archéologue ne rencontre pas fréquemment sur sa route (1).

(1) Cette église a été récemment classée comme monument historique, grâce à l'intervention de M. Lisch, inspecteur général des monuments historiques.

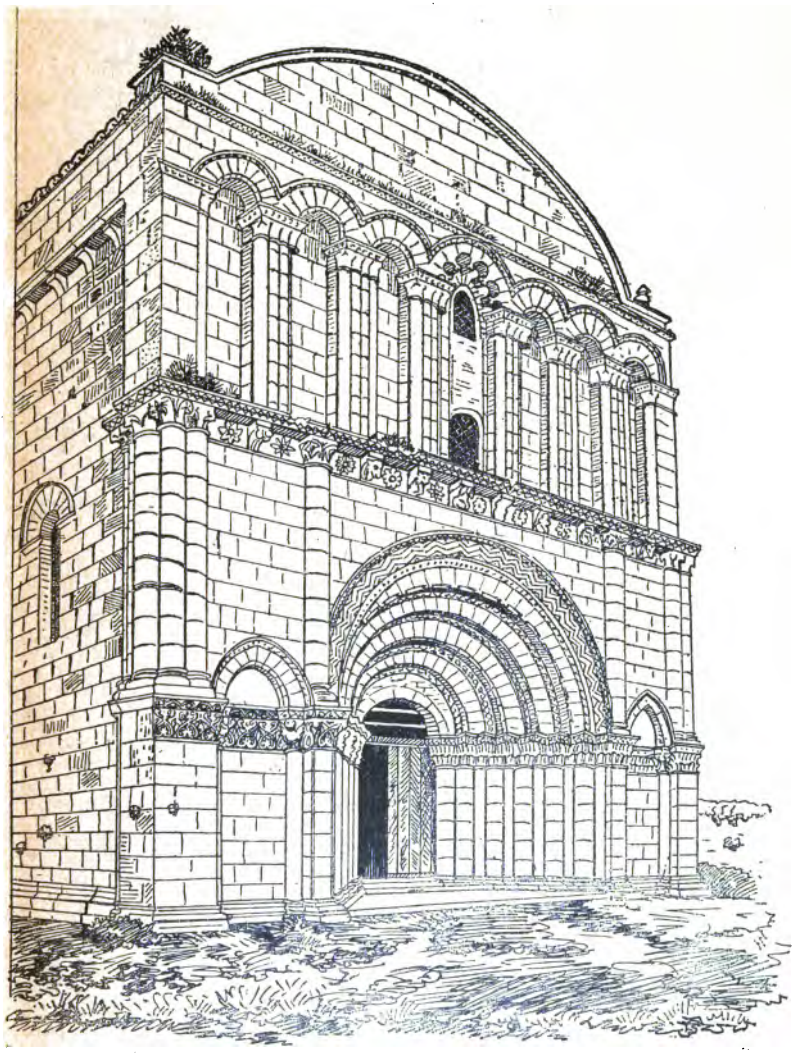

ÉCHEBRUNE (*fig. 9*).

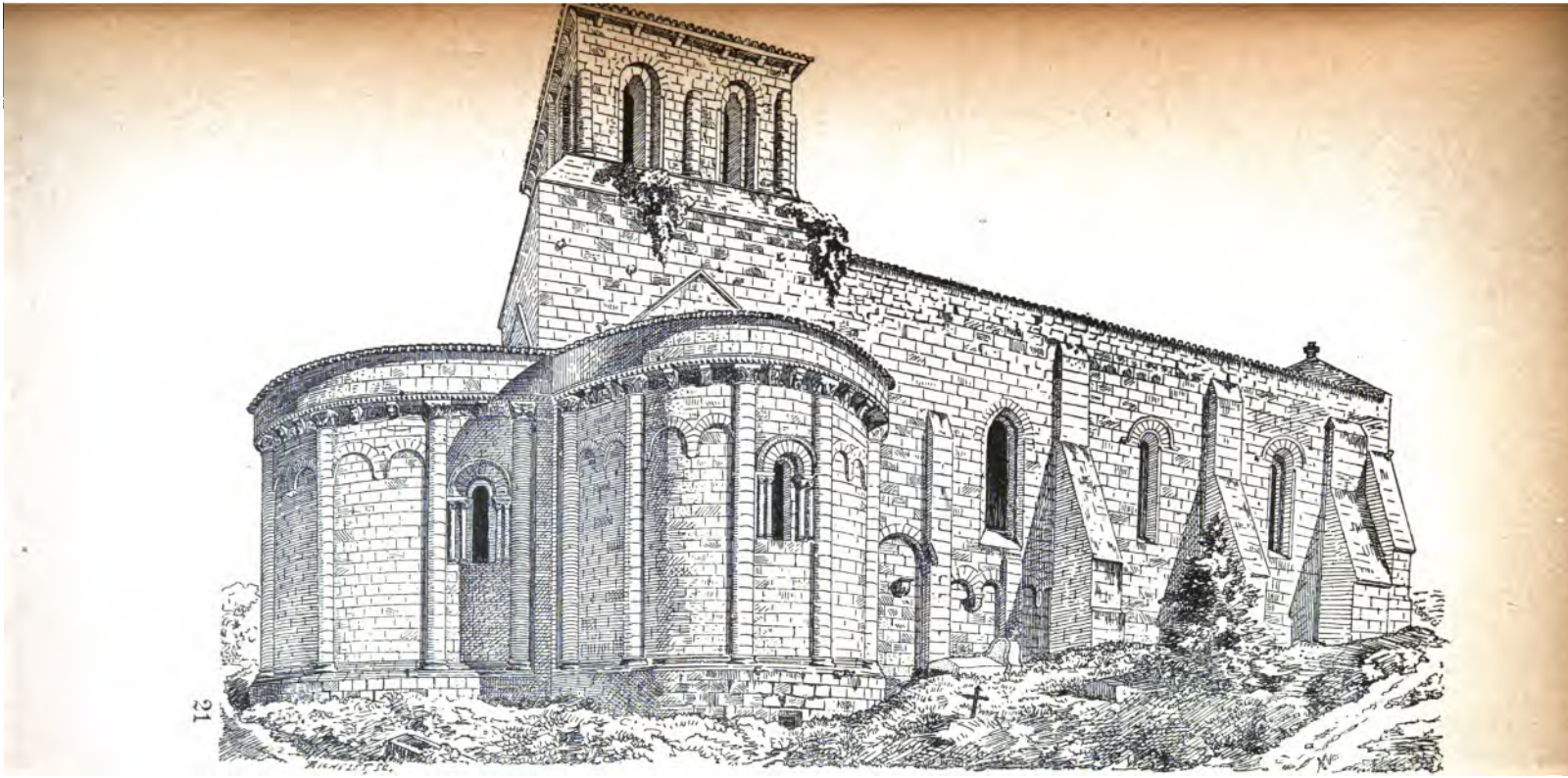

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE MARIGNAC (*fig. 10*).

La nef, si l'on en juge par quelques arcatures et des contreforts plats qui se voient encore à l'extérieur *(fig. 10)*, paraît remonter à la fin du XIe siècle et

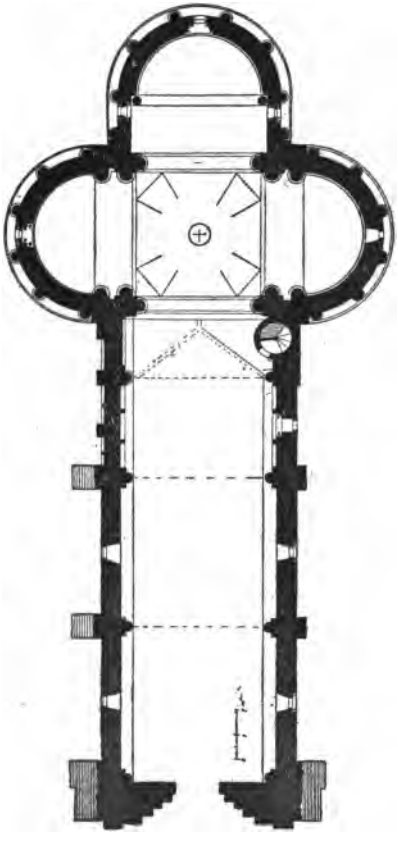

PLAN DE MARIGNAC (*fig. 11*).

avoir été primitivement couverte par une charpente. Au XIIe siècle, c'est par le chœur que l'église a été remaniée tout d'abord, puis la nef a été modifiée par

l'adjonction de colonnes encastrées dans les murs et destinées à supporter les arcs-doubleaux d'une voûte qui n'existe plus aujourd'hui : la façade, venant la dernière, a été élevée aussi économiquement que possible.

Si l'on jette les yeux sur la *figure 11*, on verra que, n'était la travée assez courte du chœur, le plan se rapproche sensiblement d'une église en forme de trèfle et que le transept n'existe pas ; ce sont les deux absides nord et sud qui en tiennent lieu. Ces absides sont séparées de la croisée par des arcs-doubleaux géminés retombant sur des colonnes accouplées ; l'architecte a voulu, par ce moyen, soit donner plus de recul aux absides, soit élargir, dans le sens de la pente du terrain, la base des piles du clocher. Une travée de même largeur forme, du côté de la nef, symétrie à celle du chœur et les arcs-doubleaux latéraux s'ouvrant sur ces travées sont curieusement décorés : chaque claveau a été arrondi en forme de tore sur ses trois faces apparentes (1), tandis que les arcs-doubleaux latéraux sont lisses, mais étrésillonnés deux à deux et de distance en distance par des claveaux plus longs formant chaînage dans les deux arcs. Une frise continue orne les trois absides *(fig. 1)* ; ce sont des sculptures méplates, représentant des hommes et des animaux entrelacés par les rinceaux d'une riche végétation pour l'abside orientale, et pour les deux autres absides latérales des strigilles copiées sur un sarcophage antique : la vue perspective donnera *(fig. 12)* une idée du curieux aspect de cet intérieur,

(1) Certains arcs de l'église du Saint-Sépulcre, à Jérusalem, sont décorés de la même manière.

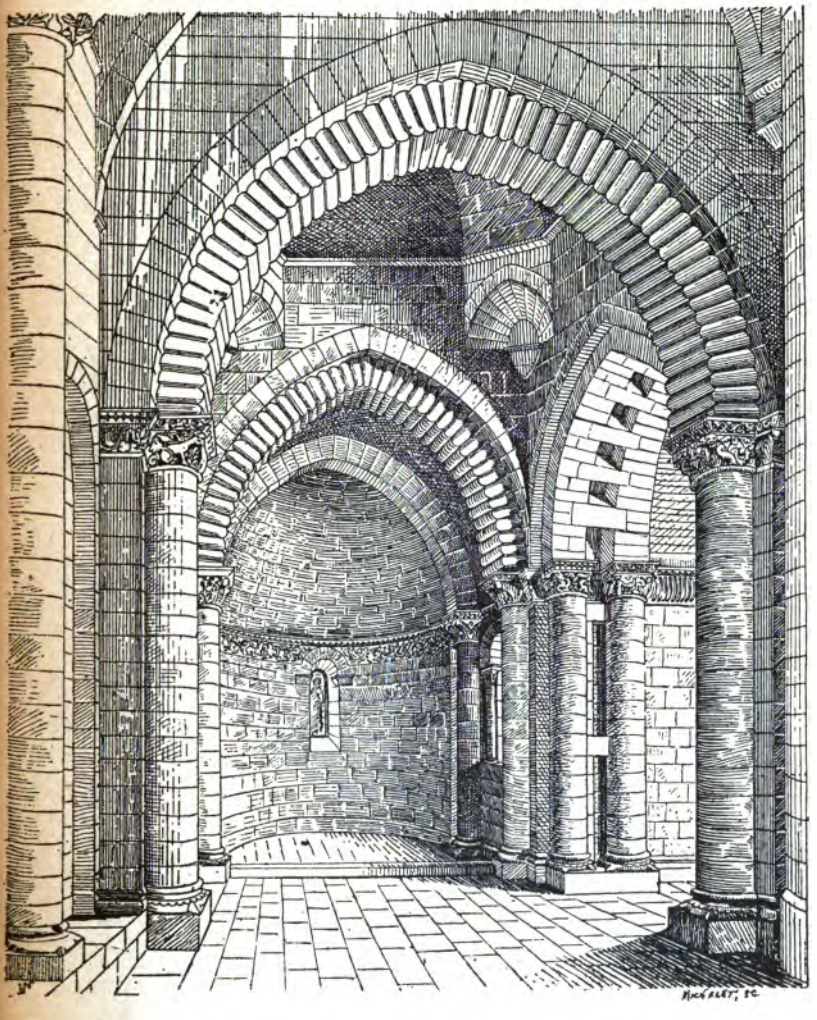

VUE INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE MARIGNAC (*fig. 12*).

en même temps qu'elle montre la coupole à huit pans dont les quatre plus petits, aux angles, sont supportés par des trompillons en arc brisé. Les chapiteaux manquent de caractère, tant le mélange de feuillages, d'oiseaux et d'animaux, est confus et de petite échelle : les bases portent des griffes.

La planche 10 nous dispensera de décrire l'extérieur de l'édifice ; les colonnes engagées reposant sur un soubassement continu richement profilé et supportant la table de la corniche, les petites arcatures faisant saillie entre les colonnes, tout cela présente un arrangement fréquemment employé. Décrire les sujets figurés sur les modillons et sur les panneaux placés sous cette corniche comme une frise nous entraînerait trop loin ; il faut cependant signaler un de ces panneaux à décor polychrôme formés de cubes assemblés en damier. Le clocher émerge d'un glacis épais, sur les trois faces duquel se voient encore les solins en pierre indiquant le rampant des toitures qui couvraient primitivement les absides. L'étage des cloches, percé sur chaque face de deux baies dont l'arc est trilobé, est resté inachevé.

Les églises à croisillons arrondis ont été longtemps considérées en France comme une rareté, et on a voulu les faire dériver d'une influence lointaine ; mais M. Anthyme Saint-Paul (1) en donnant une liste, pour la période romane, de vingt-deux églises de cette catégorie, liste à laquelle il faut ajouter Marignac, a montré tout d'abord que cette disposition de plan n'était pas une exception, qu'elle

(1) *Annuaire de l'Archéologue français*, 1877, p. 81.

n'était pas spéciale à une région et ensuite qu'elle avait bien pu être inspirée par des monuments locaux de construction antique : cette opinion est fort plausible. La Dordogne offre deux églises à transepts arrondis, la Gironde deux, le Lot-et-Garonne quatre, et, plus près, nous trouvons dans la Vienne Saint-Maurice-en-Gençais, enfin, dans la Charente, la chapelle en trèfle du château de Montmoreau : l'église de Marignac dépendait de l'abbaye de la Couronne, près Angoulême (1). On peut conclure de ces relations que l'architecte n'a pas eu à aller chercher son modèle bien loin, en supposant qu'une disposition aussi gracieuse en plan et en élévation n'eût point tenté son talent, très personnel dans les autres arrangements déjà signalés, et n'eût point été librement adoptée par lui.

Plus heureuse que sa voisine de Chadenac, l'église de Marignac est en parfait état de conservation : sa construction nous paraît devoir être également reportée vers la fin du XIIe siècle, pour la partie orientale, puisque nous avons déjà dit que le gros œuvre de la nef est plus ancien. Nous fixerons à peu près la même date pour le chœur de l'église du Colombier, qui ressemble beaucoup à celui de Marignac et qui est précédé pareillement d'une travée voûtée par une coupole à huit pans, au-dessus de laquelle s'élève le clocher ; mais celui-ci offre un type différent et, nous ajouterons, moins heureux. Le premier étage, s'élevant en retraite sur un massif appuyé par des colonnes, forme un carré aux angles arrondis, décoré

(1) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. J. de Laurière.

sur chaque face de trois baies aveugles ; le second étage devient octogone au moyen d'amortissements en triangles, mais il n'a jamais été achevé. La *figure 13*

ÉGLISE DU COLOMBIER (*fig. 13*).

montre la silhouette peu agréable de cette construction, qui écrase le chevet de sa lourde masse, et combien sont illogiques les tronçons de colonnes

émergeant de la toiture du chœur sans rime ni raison. La nef, avec ses contreforts plats et ses fenêtres étroites, est certainement plus ancienne que le chœur ; elle est voûtée par un berceau en bois, que nous n'avons fait qu'entrevoir : nous en avons remarqué un pareil à Allas-Bocage (1).

Une autre église remonterait plus avant vers le milieu du XIIe siècle, c'est celle d'Avy-en-Pons qu'une flèche en pierre du XVe siècle révèle au loin. Bien que fort abîmée, sa façade conserve, à la première

(*Fig. 14*)

voussure de la porte, trente-deux personnages, tous semblables aux deux modèles de la figure 14, qui, s'ils étaient couronnés et munis d'une fiole à parfums, représenteraient d'une manière barbare les Vieillards de l'Apocalypse ; d'ailleurs, la décoration de ce portail est déplorable ; elle a été faite au mètre courant. Moins raffiné que les constructeurs des églises voi-

(1) Canton de Mirambeau.

sines, celui d'Avy a prodigué ces ornements qui semblent découpés à l'emporte-pièce et ne sont plus à leur place à quelques mètres du sol comme ils le sont au dernier étage d'un clocher. Ainsi que Chadenac et Marignac, Avy-en-Pons possède, sous une chapelle au nord, un ossuaire formant crypte.

Peut-être aurons-nous justifié, par la description sommaire de ces différents édifices, ce que nous disions au début : trois influences ont dominé dans la région, autour de Pons ; celle de l'école angoumoise se relève par la disposition des façades, les rangées d'arcatures au premier étage, l'absence de tympans ; celle de l'école poitevine, par la sculpture et l'ornementation, les coupoles à pans ; quant aux coupoles d'Échebrune et de Biron, elles sont une importation sur pendentifs de l'école périgourdine, tout aussi bien que les coupoles plus célèbres de Sablonceau. Au mélange de ces emprunts, les constructeurs ont ajouté un cachet particulier de simplicité dans les lignes et de sobriété dans les détails : cette simplicité s'accentue à mesure que l'on s'éloigne vers le Sud. Ainsi, à Fontaine d'Ozillac (1) (*fig. 15*), église doublée en 1542 par l'adjonction d'une nef de la Renaissance, les ébrasements de la porte d'entrée ne sont plus formés de faisceaux de colonnes offrant à la lumière une surface fuyante, mais de colonnettes alternant avec des pilastres : l'influence poitevine s'éteint de plus en plus. Toutefois, n'est-ce point dépasser la mesure que vouloir rattacher à une école, quelque éloignée qu'elle soit, chaque particularité d'un monument ? Le clocher de Colombiers, parce qu'il passe du carré à l'octogone, est-il

(1) Canton de Jonsac.

une pâle copie d'un clocher limousin ? A l'extérieur des absides de Marignac, les petites arcatures destinées à meubler les vides entre les colonnes sont-elles imitées des arcatures similaires des églises pyré-

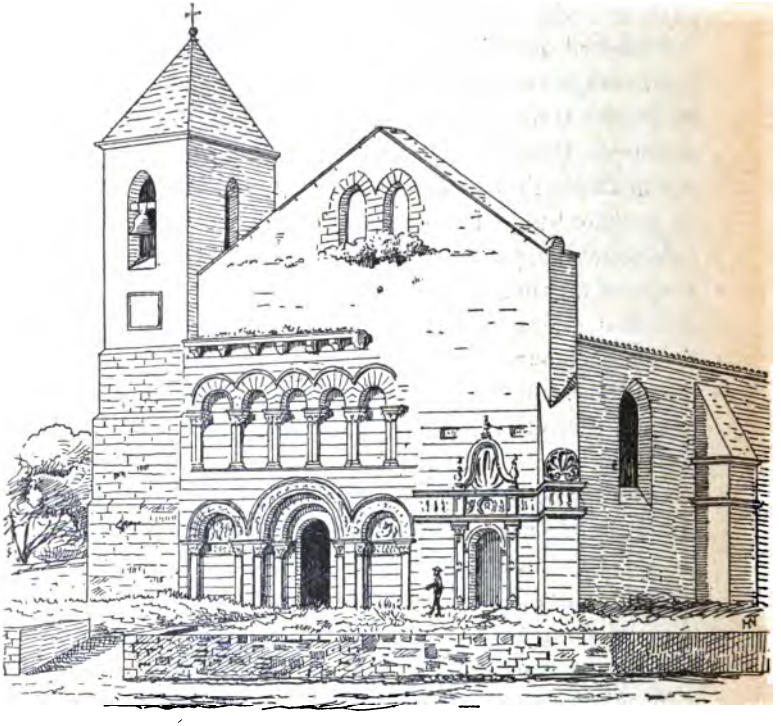

ÉGLISE DE FONTAINE D'OZILLAC (*fig. 15*).

néennes ou des bords du Rhin ? Et ainsi de suite ! Faut-il également rattacher au Limousin les chevets plats de Chadenac, Biron ? Mais dans ces églises les travaux ont précisément commencé par la façade,

absorbant le gros des ressources et de l'entrain, et n'est-ce pas plutôt une raison d'économie qui les a

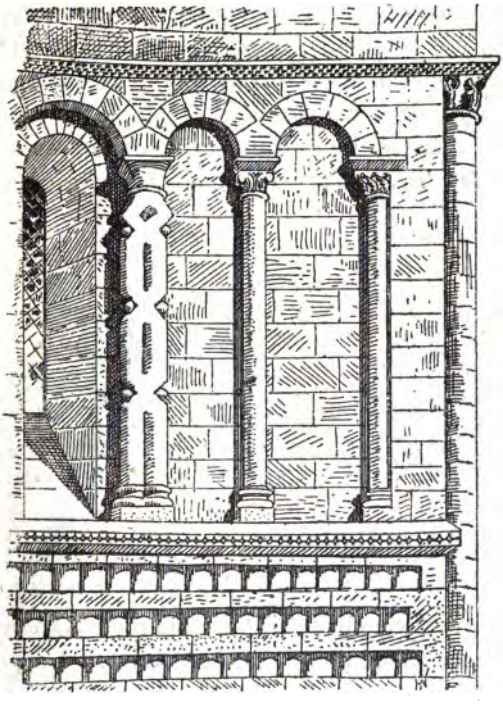

JARNAC-CHAMPAGNE

Détail intérieur de l'abside (*fig. 17*)

fait élever ainsi ? Pourra-t-on jamais démontrer la filiation de ces mille détails entrevus ici et là, et, à vouloir le tenter, ne serait-ce pas réduire à rien le champ dans lequel s'exerçait la personnalité de ces artistes dont nous admirons la souplesse, même dans l'érection d'une modeste église de village ? Ils

n'étaient point cependant dépourvus d'imagination les constructeurs de l'élégant chevet de Grandjean (1) (*fig. 16*) et de l'abside de Jarnac-Champagne (*fig. 17*); ce dernier se laissait même entraîner trop loin. Certes, ces colonnes géminées se croisant en X ne sont pas heureuses, ces assises taillées en forme de petits cylindres rangés côte à côte le sont moins encore, mais on ne saurait vraiment refuser à celui qui en fut l'inventeur (2) l'amour de l'originalité.

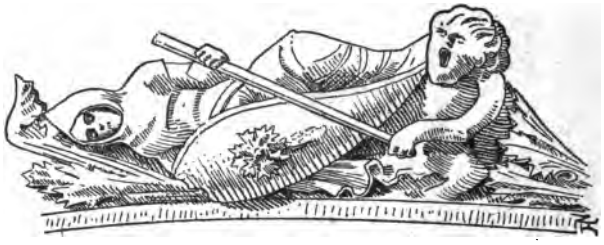

SCULPTURE AU PORTAIL DE FONTAINE D'OZILLAC (*fig. 18*).

Nous ne reviendrons à Pons que pour signaler les divergences d'opinion qui se sont produites à propos du portail roman de la chapelle basse du château, visitée par le Congrès et dont nous donnons un croquis. Quelques érudits font de ce portail l'entrée du château au XIIe siècle, reportée un peu en avant d'arcades plus anciennes qui servaient également d'entrée dès l'époque romaine : ceux qui savent avec

(1) Canton de Saint-Savinien.

(2) Des colonnes accouplées d'une manière analogue se voient dans le chœur de l'ancienne église abbatiale de Sordes, près Peyrehorade (Landes).

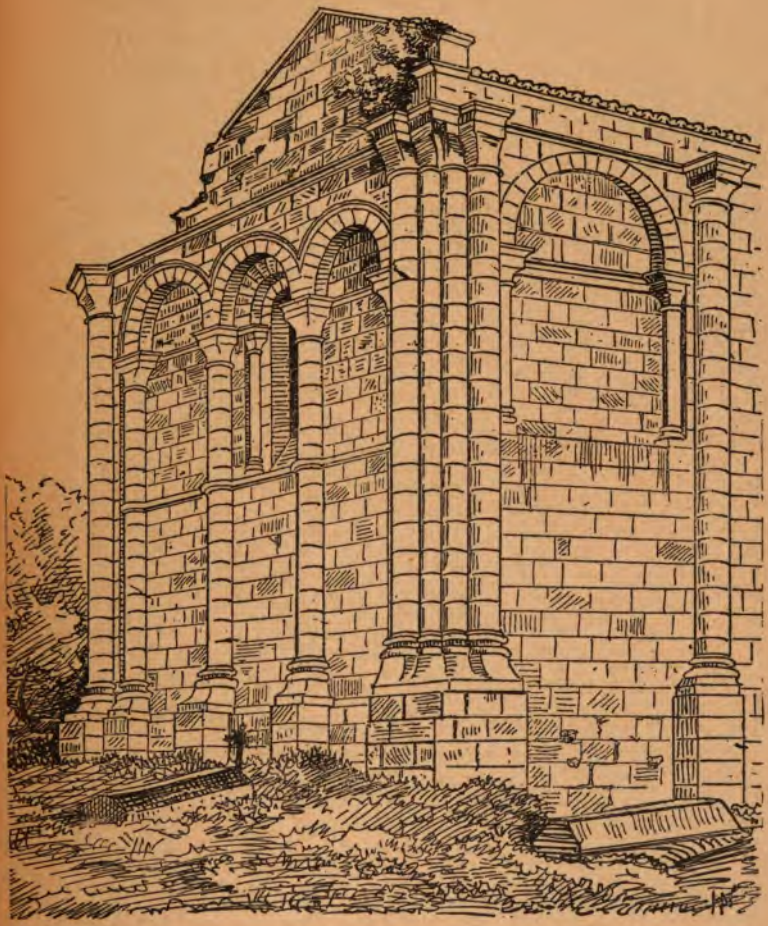

CHEVET DE L'ÉGLISE DE GRANDJEAN (*fig. 16*).

quel soin au XIIe siècle on accumulait près des portes

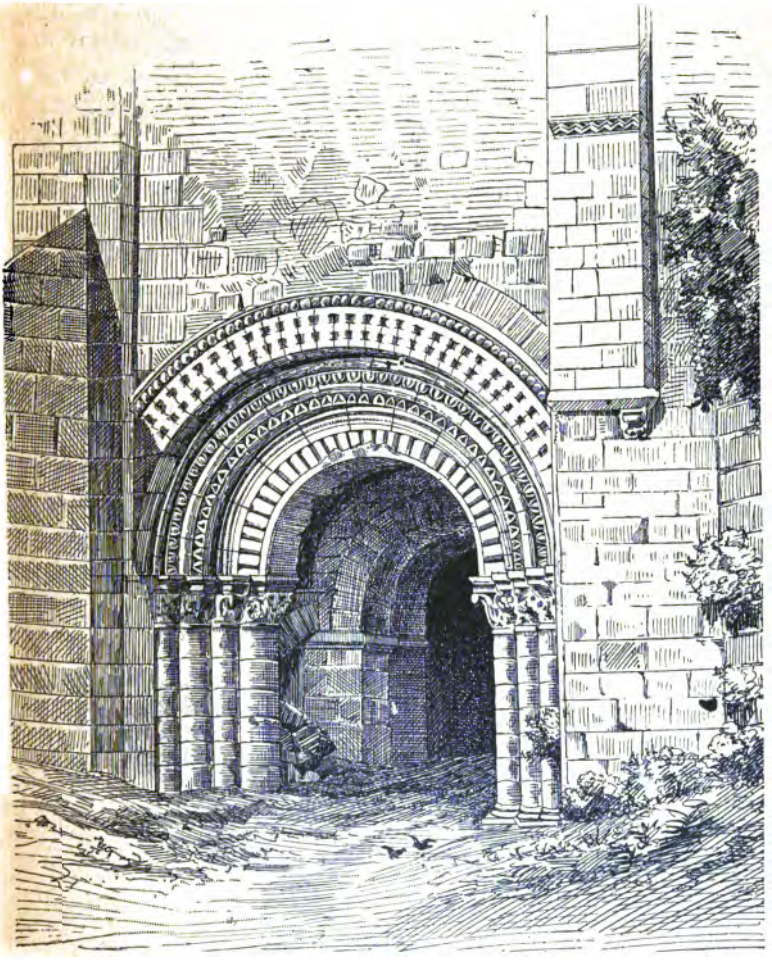

PORTE DE LA CHAPELLE SAINT-GILLES, A PONS.

les vantaux assujettis par des barres, les herses, achicoulis, archères flanquantes, etc., et qui ne

retrouvent aucune trace de ces dispositions, se montrent sceptiques. Nous avouons être de ce nombre et croire que l'exhaussement du sol a amené l'abandon de la chapelle basse et l'édification d'une autre chapelle sur la première : l'étude des reprises de maçonneries donnerait probablement la solution de ce problème qui tentera un archéologue du pays. L'Hôpital Neuf qui est, après le donjon, le plus intéressant monument de Pons, a été si bien étudié par M. Musset qu'il nous paraît inutile d'y revenir.

X.

COUP D'OEIL

SUR

L'ÉVOLUTION SIGILLOGRAPHIQUE

DANS L'AUNIS ET DANS L'OUEST DE LA FRANCE

A l'aide des Archives nationales, départementales, communales et hospitalières, et du chartrier du duc de la Trémoïlle, etc.

Par M. de RICHEMOND,
Archiviste départemental.

A la LXe session du Congrès archéologique de France, M. Émile Travers faisait précéder des considérations très suggestives sur la sigillographie du Sud-Ouest de la France par la réflexion suivante :

« Il y a un intérêt extrême à rechercher les sceaux « des juridictions, des établissements religieux, des « seigneurs ou des particuliers dans chaque province. « Cette étude permet de retrouver les influences poli- « tiques qui ont modifié tour à tour les emblèmes « gravés sur les sceaux et de constater en même « temps les progrès de l'art de la gravure, art qui, « au moyen âge et jusqu'à la Renaissance, n'a guère

« eu d'autre application que la confection des ma-
« trices des monnaies et des sceaux ».

« L'emploi des sceaux, dit Natalis de Wailly, re-
« monte à la plus haute antiquité. Un passage de la
« Bible (*Rois*, liv. III, ch. XXI, v. 8) prouve qu'Achab,
« roi d'Israël (918 à 897 avant J.-C.), avait un anneau
« ou cachet pour sceller ses lettres, et que l'empreinte
« de cet anneau fut apposée par Jézabel au bas d'un
« ordre supposé qu'elle écrivit au nom d'Achab... Des
« Orientaux, l'usage de sceller passa chez les Grecs,
« puis chez les Romains, qui eux-mêmes le trans-
« mirent aux Barbares. »..... « Si ce n'est point à
« l'ignorance d'écrire ou de signer que l'on doit rap-
« porter l'origine de sceller les plus anciens titres,
« il est certain que, dans la suite, les sceaux devin-
« rent absolument nécessaires pour suppléer aux
« signatures. L'usage de signer et de sceller en même
« temps est sans contredit le plus ancien ».

La sphragistique a suivi, dans l'Ouest, la même évolution que dans le reste de la France et dans toute l'Europe; partout les développements de la sigillographie ont été les mêmes. Les archives nationales ou départementales, communales et hospitalières, le chartrier du duc de La Trémoïlle, les archives des familles ou les minutiers des notaires ne permettent pas de rien ajouter de spécial à l'Aunis aux faits recueillis par les Bénédictins, par Natalis de Wailly, G. Demay, Paul Raymond et leurs continuateurs, sur le sceau public, le sceau commun, le sceau secret, le contre-sceau, les symboles qui ont parfois remplacé les sceaux, l'origine et la durée de l'emploi des sceaux, les précautions prises contre la fraude. Aujourd'hui la destruction d'un sceau

peut diminuer la valeur d'un document qui, d'ailleurs, ne serait pas suspect. Rien de spécial à l'Ouest de la France dans l'emploi des sceaux plaqués et des sceaux pendants, dans la forme, la grandeur, la matière et la couleur des sceaux, les inscriptions des sceaux et des contre-sceaux, les ornements, symboles et armoiries, les sceaux des princes souverains, des nobles, des cours et des tribunaux, des communes, des bourgeois et du clergé.

M. G. Demay a classé tous les sceaux du moyen âge en huit catégories: type de majesté, type équestre, type armorial, type personnel aux femmes, type ecclésiastique, type légendaire, type topographique, type arbitraire.

Il a décrit scientifiquement un grand nombre de sceaux poitevins, aunisiens et saintongeais se rattachant à chacune de ces divisions : Maréchaux et amiraux de France, sénéchaux du Poitou, comtes de Poitiers, seigneurs : Hugues et Pierre d'Allemagne (Aunis, 1271), de Beaumont en Poitou (1234-1269), de Belleville en Poitou (1246-1292), du sire d'Ozillac en Saintonge (Dieuroi de Châles, 1256), de Chapdenac (1256), de la dame de Surgères (Sédille de Chevreuse, 1290), de Foucaud Fromentin (1256), d'Armand de Juillac (1266), de Girard et Seguin de Juillac (1323), de Soudic de Lastran, sire de Didonne (1364), de Geoffroi et de Gui de Lusignan, sires d'Archiac, de Cognac, de Jarnac (1225-1309), de Maillé, du Poitou (1229-1370), de Maingot de Surgères (1246-1271), de Foulques de Matha, seigneur de Royan (1269-1350), des Mauléon (1225-1282), de Mirebeau, en Poitou (1269-1275), de Montausier (1300), de Parthenay-Archevêque (1225-1385), de la Roche (1205-1317), de

Rochechouart (1242), de Rochefort (1271-1273), de Rouffiac (1269), de Roy (1256), du Sages (1374), de Saint-Bonet (1246), de Sainte-Maure (1218-1269), de Thouars (1200-1273), de Tonnay (1227), de Guillaume Sainz, bourgeois de La Rochelle (1271), des Sénéchaussées de Poitou (1279-1417), de Saintonge, à La Rochelle, Parcoul et Saint-Jean-d'Angely (1273-1343); Sceaux de La Rochelle: *le vaisseau, et le maire à cheval* (1308-1437), de Luçon et de Poitiers (1303-1791), des Francs-Maçons, de la Société des Amis de la constitution, etc.; des archevêques de Bordeaux, des évêques de Saintes (1245-1281), de Poitiers (1128-1407), de Luçon (1414), des chapitres de Poitiers, Saintes, des archidiacres de Saintes, des doyens de Saintes, de Poitiers, de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, de Saint-Maixent et de Saintes, des Templiers, etc.; — Sceaux de La Trémoïlle: Sceaux de Guy VI, de Georges, de Catherine de l'Ile-Bouchard, de Louis Ier, de Marguerite d'Amboise, de Louis II, de Louise de Coëtivy, de François, de Louis III, de Jeanne de Montmorency, de Claude, de Charlotte de Nassau, de Henri, de Marie de La Tour, du prince de Tarente, d'Émilie de Hesse-Cassel, de Charles-Belgique-Hollande, de Charles-Louis-Bretagne, de Charles-Armand-René, de Jean-Bretagne, de Charles-Godefroy, de Charles-Bretagne-Marie-Joseph, de Louis (1389-1877), des puînés (1447-1803), du marquis de Royan (1622), de la princesse de Talmont (1708), du P. de Moulinfrou (1580)

Nous donnerons ici des notes sur les sceaux que nous ne croyons pas avoir été décrits et qui nous paraissent inédits, tout en recueillant, chemin faisant, quelques textes qui éclaircissent les empreintes sigillographiques ou qui s'y rapportent.

Si le chartrier de l'Aumônerie et Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy fondé à La Rochelle, en 1203, par Alexandre Aufredi ou Aufroi, nous permet de reconstituer une matricule de soixante et onze prieurs, gouverneurs, procureurs, aumôniers ou hospitaliers, il ne nous fournit qu'un petit nombre de sceaux, très mutilés pour la plupart.

Une charte de donation du maire de La Rochelle, Willames Arbert (avril 1228), est « scellée et confermée dau sael de nostre commune ». Une donation par « Arsent, niepce Fahu Johan Achart, femme de Denis Joubert de Vovent », fut scellée en novembre 1248 du scel de Raymond de Loupsaut, maire de La Rochelle.

« Sire Constantin de Clarea, adonques arcediacres « d'Aunis, scella et conferma... de son saia », une charte de juillet (1259).

Un vidimus de 1299 reproduit un acte passé sous le sceau de « Gilebert Venders, maire de La Rochelle » en 1261.

Une charte de novembre 1282 porte le sceau de la sénéchaussée de Saintonge, ainsi qu'une charte de décembre 1283. Le sceau du maire P. de Bailhac apparaît en juin 1287; celui de la sénéchaussée, tenu par Lorenz de Chastre, en mai 1294.

Le sceau de l'archidiacre d'Aunis Hugolin, annoncé par une charte de 1306, a été perdu : il manque encore en 1308 et 1344. Guy de Bérion scellait, comme garde du scel royal, des actes de 1309 et 1311. Les sceaux du maire de 1315, Nycholes de La Porte, et du garde-scel de 1318, Guillaume Barbarin, ont été perdus. Nous avons également à regretter ceux de Bernard, archidiacre d'Aunis (janvier 1321), Geffrei Mosner, notaire (1322), Bernard, archidiacre d'Aunis (sep-

tembre 1323), Pierre de La Faye, garde-scel (1326), Jean de Caen, garde-scel (1329), Johan, archidiacre d'Aunis (1329), sire Aymery du Verger, prêtre, bailli de Laleu (1329). Il existe des fragments de ceux de Johan, archidiacre d'Aunis (1331), Johan Larchevesque, seigneur de Partenay et Chastelaillon (1338 — sceau équestre, à l'écu armorié, *burelé d'argent et d'azur à la bande de gueules, brochant sur le tout).* Manquent ceux de la sénéchaussée, tenu par Matheus de Boves (1334), et Guillaume de La Porte (1339), de l'archidiacre Bernard (5 septembre 1336).

Une baillette du 13 juin 1367 garde encore des fragments du sceau de France en cire verte. L'écu de France ancien se trouve avec le contre-sceau à une charte du 30 novembre 1372 et à une vente du 2 décembre 1375 En 1470, l'écu de France apparaît entre les tours du port de La Rochelle. Ce sceau se rapporte donc au type topographique de Demay. L'année suivante, réapparaît le sceau de la sénéchaussée, qu'on retrouve de 1477 à 79, 1482-86, 1493-96.

Voici le sceau de Dunois.

Green de Saint-Marsault de Chatelaillon : *de gueules à 3 demi-vols d'or, 2 et 1 en pal,* 10 décembre 1650. Scel de la baronnie de Chatelaillon.

Le terrier de 1497 à 1516, porte les écussons enluminés de France, de La Rochelle, et des deux maires.

Le grand sceau de Majesté sur lacs de soie rouge et verte de Charles IX est appendu aux lettres-patentes de ce prince de 1563.

Le chartrier de Pons que j'ai également inventorié et que M. Musset a publié intégralement, contient les sceaux de la baillie de Parcoul (1290), de Thibaud évêque de Saintes (1327), de l'archidiacre Arnauld

de Bernard (1333-42-44-46), de l'évêque de Saintes Gailliard (1354), de l'archidiacre Seguin (1372), Pierre (1387), de Renaud de Pons (1372), de la châtellenie de Pons (1462), de la nouvelle aumônerie, enfin celui de la ville de Pons en 1790.

Les lettres autographes composant la collection de M. Alfred Bovet, nous présentent quelques empreintes sigillographiques de personnages qui, sans appartenir à notre province par la naissance, s'y rattachent cependant par leurs actes et leur influence.

Une lettre de Calvin, du 13 juin 1562, présente une empreinte fort nette de son cachet, une main tenant un cœur. Gaspard II de Coligny, une pièce du 10 novembre 1549, avec l'écu à l'aigle éployée des Chastillon entouré du collier de l'ordre. Une lettre de Théodore de Besze du 3 juillet 1599 à Charlotte Arbaleste, dame du Plessis-Mornay, avec le cachet. Une lettre de Jeanne d'Albret, du 24 juillet 1557, avec le cachet. François de La Rochefoucauld (10 février 1562-1563), cachet rond aux armes, sans timbre. Renée Burlamachi, seconde femme de Théodore-Agrippa d'Aubigné (8 avril 1623), cachet brisé. Henri Ier de Bourbon, prince de Condé (30 mars 1581), cachet. Henri IV et Henri Ier de Bourbon, prince de Condé (La Rochelle, 14 avril 1571), deux cachets aux armes admirablement conservés. Catherine de Parthenay (21 février 1625) armorial. Jacques de Jaucourt, député général (1611-1618), cachet armorial. Nicolas Vignier (18 février 1611), cachets. Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon (12 novembre 1638) cachets. Henri, duc de Rohan (16 juillet 1629), cachet armorial. Turenne, chet armorial, Benjamin de Rohan, prince de bise (9 février 1631), idem. Anne de Rohan (22

mars 1644) id. Jeanne de Cardillac, épouse de Constant d'Aubigné (12 juin 1641) id. Philippe Vincent (7 novembre 1623), cachet. Du Quesne (21 janvier 1661) cachet. Henri de Massue, marquis de Ruvigny (6 février 1652), id. Paul Rabaut (29 février 1768), cachet (1).

Malheureusement si quelques-unes de ces empreintes sont gravées, les autres ne sont pas même décrites. Les devises ne sont pas indiquées. On connaît celles de Lancelot du Voesin de la Popellinière, conservée par Benjamin Fillon : *Pacis et Belli artibus*, sur son cachet, avec ses armes ; *Dieu est mon rempart*, sur un jeton frappé à l'occasion de son mariage ; le blason surmonte un monogramme contenant les initiales de son nom et de celui de sa femme, la rochelloise Marie Bobineau.

Les cachets des lettres missives sont en général de très petite dimension aux XVIe et XVIIe siècles.

Le sceau de l'assemblée de La Rochelle porte la devise PRO CHRISTO ET REGE, et figure la religion chrétienne foulant la mort aux pieds, appuyée sur la croix à laquelle pend le joug brisé du péché, et élevant de l'autre main la Bible qui rayonne.

Le chartrier de Thouars si merveilleusement sauvegardé pendant les guerres de la Vendée, ne contient pas de lettres inédites de Madame de Sévigné, mais il a largement dédommagé M. Paul Marchegay de cette déception en lui fournissant la correspondance de Louise de Coligny, femme de Guillaume le

(1) J'ai vu le cachet de la célèbre sœur de François Ier. Il est monté sur un pivot et à trois faces, l'une aux armes, la seconde au chiffre couronné et la troisième aux armes parlantes de marguerite des princesses, trois marguerites posées 2 et 1.

Taciturne de Nassau, prince d'Orange, et tant de documents inédits sur le bas Poitou, et au duc Louis de la Trémoïlle ses magistrales publications si hautement appréciées à l'Institut.

La construction à Taillebourg, de 1508 à 1510, de la nef de Louis II de La Trémoïlle, navire de douze cents tonneaux sous la direction d'Alain Le Scau, breton, maître charpentier, qui recevait 20 livres par mois, comme salaire, construction qui s'éleva en totalité à 18,082 livres 8 sols, 8 deniers tournois (*Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*, t. II, p. 59-61), l'inventaire de 1542, après le décès de François de La Trémoïlle, au château de Thouars, énumérant les meubles et vaisselles étant à Taillebourg, et bien d'autres documents, répondraient à plusieurs questions du programme du présent congrès, mais ces documents étant publiés, nous ne pouvons que les rappeler, pour insister uniquement sur les documents inédits.

Une montre et revue faite en armes au château de Taillebourg le 20 août 1578 est faite et certifiée par le bailli du comté (René Balloufeau) et le procureur fiscal (Menaud Baudouin), ce dernier représentant le trésorier à l'extraordinaire de la guerre (Pierre Billiaud). Ces 20 hommes d'armes sont commandés par Jehan Poussard, sieur de Vandré.

Les lettres écrites de Taillebourg, le 2 avril 1599, par Jarnac à l'assemblée de Châtellerault, et, le 2 février 1611, par Louis Lecercler et Boysseul, aux députés généraux de Villarnoul et de Mirande, sont, croyons-nous, inédites ; mais les empreintes des cachets sont brisées (Bibliothèque de La Rochelle, fonds Ad. Bouyer, 671, 2, 3 et 4). Les sceaux man-

quent également au compte d'une vente de bois de la forêt de Faye (29 juin 1487, Hugues Meschinet), et à six lettres adressées, du 27 août au 27 octobre 1592, par le sénéchal de Bressuire René (Meschinet) au superintendant aux affaires de Mgr de La Trémoïlle (Roulet, avocat), en vue de terminer amiablement un différend entre la duchesse d'Uzès et le duc de La Trémoïlle, au sujet d'une adjudication de fruits de la forêt de Riblières.

Parmi les nombreux droits que constatent les aveux rendus au Roi par les ducs de La Trémoïlle, princes de Talmont, comtes de Taillebourg, pour ledit château, figure le droit de présentation des chanoines.

Le 26 novembre 1626, le procureur fiscal de Taillebourg (Michel M.) écrit à l'intendant du duc de la Trémoïlle (d'Iray) pour solliciter en faveur de M. Brisseau la chanoinie vacante à Taillebourg, par la mort de Boucherye. La missive est scellée d'un cachet de très petite dimension aux initiales sur un fond rayonnant qui figure un arbre. Le même cachet est apposé à une lettre du 10 décembre 1627, relative à un appel au Grand Conseil, d'une sentence du présidial de Saintes contre le duc de La Trémoïlle en faveur du sieur de Goutte, pour la féodalité de la terre de Coustiers. Ledit de Goutte ayant décliné la juridiction de la Chambre de l'Édit, à Agen, le procureur prie le duc de prendre l'affaire en mains, ce procureur ne pouvant être assigné en son privé nom.

Le sénéchal de Bressuire, qui scelle sa missive d'un petit cachet armorié, portant en champ d'or trois hures de sanglier posées 2 et 1 (1), écrit au

(1) Salbert porte : *d'argent à trois hures de sanglier arrac de sable posées 2 et 1.*

procureur de la duché de Thouars pour le prier de retarder la saisie de la terre de Luzay, lui promettant que l'aveu en sera rendu incessamment, ainsi que celui du Breuil de Geay.

Une missive du 13 janvier 1651 scellée d'un cachet brisé, mais sur lequel on distingue un pin entre les initiales du signataire, donne le compte-rendu d'une démarche faite au nom du duc de la Trémoïlle auprès de l'évêque de Saintes, Louis II de Bassompierre, qui survécut à sa maladie, puisqu'il occupait encore ce siège épiscopal en 1676.

« Je vy M. l'Evesque au lit, quoy qu'il n'entre en « sa chambre que ses médecins, à cause de la grande « maladie de laquelle il est détenu, y a long temps, « ayant le jour preceddant esté saigné au pied et en- « suite défailly de feblesse. En sorte que l'on eut « peur qu'il en fust fait, auquel ayant dit ce que « Vostre Altesse m'avoit commandé et m'ayant té- « moigné vouloir gratifier le sieur Rousseau duquel « il avoit cy-devant parlé, je luy presentay les lectres « en blancq qu'il fit prendre par son secrétaire et « desployer devant ses yeux, me dizant qu'il estoit « vostre très humble serviteur, qu'il vous avoit « grande obligation, qu'il voudroit estre en estat de « vous en pouvoir tesmoigner ses ressentimens par « escript, mais que je voyois l'estat auquel il estoit, « qu'il voudroit vous pouvoir servir et me pria de « vous en asseurer, il s'enquit sy Vostre Altesse estoyt « à Paris et si M. de Marcilly (Annibal, fils légitimé « (1630) de Claude de la Trémoïlle, homme d'un rare « mérite qui servit dignement son pays et fut anobli « par Louis XIII en 1635) y estoit, qui est tout ce qui se passa dans le peu de temps que je demeuray dans sa chambre auprès de son lit, d'où je fus re-

« conduit par le s^r Dupin, son gentilhomme jusques « à la ruhe, ayant la larme à l'œil, plaignant le mal « de son maistre ».

Une missive du 6 avril 1671, de Michel Meschinet, scellée en cire noire du monogramme du Christ avec la devise IN HOC SIGNO VINCES, annonce le commandement fait aux fermiers de Didonne de payer ce qu'ils doivent au duc de reste de l'année 1669, en vertu du commitimus envoyé par l'avocat de Rozemont.

Deux lettres du 3 mai 1672 sont relatives à un arrêt du Parlement de Bordeaux, entre Élie Thomas, sieur du Petit-Port et du Maine-Moreau, bailli, sénéchal, juge civil et criminel du comté de Taillebourg, et Berthus de Bonfonds, de Saintes.

L'édit du mois de novembre 1696 établissant à Paris une grande maîtrise générale et souveraine des armoiries fut surtout une mesure fiscale (1).

Si elle donne un caractère officiel à toutes les armoiries qui furent alors enregistrées par d'Hozier, il importe de distinguer entre les armoiries envoyées par les personnes et les communautés, et lès armoiries suppléées; ces dernières sont parfois toutes différentes des armoiries réellement portées par les familles et justifiées par titres authentiques. Mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que les unes et les autres furent imposées, malgré les protestations des intéressés, protestations enregistrées par les notaires et par les présidiaux.

(1) Le dépôt général des armoiries, créé par l'édit du mois de novembre 1696 et supprimé par celui du mois d'août 1700, fut rétabli par ordonnance du 29 juillet 1760. Cette dernière ordonnance ne fut point enregistrée au Parlement de Paris, et même cette cour, par arrêt du 22 août suivant, fit défense de l'exécuter, comme contraire aux lois du royaume.

Le 13 novembre 1698, Hirvoix, notaire royal à La Rochelle, qui avait reçu sommation de représenter tous ses registres, minutes et protocoles pour vérifier les noms, surnoms, qualités et demeures de ceux qui ont pris les qualités de messire, chevalier, écuyer, noble et noble homme, depuis 1664 jusqu'à présent (Begon, 9 décembre 1697), recevait la protestation de Moïse Dumas, tant pour lui que les autres marchands drapiers de La Rochelle qui payaient 56 livres 10 sols à Pierre Dubois, directeur de la généralité pour le recouvrement de la finance provenant de l'enregistrement des armoiries, à la requête de Me Adrien Vannière, chargé dudit recouvrement, « n'ayant « jamais eu d'armes et n'en voulant point avoir (1) ».

Moyse Dumas, marchand à La Rochelle, fut, nonobstant, enregistré à l'Armorial sous le numéro 371, avec le blason : *D'azur à la fasce d'argent accompagnée de quatre besans du même*, blason dessiné et enluminé sous le numéro 203. Le notaire royal Yrvoix fut gratifié d'un blason *de sable à trois losanges d'or* (numéros 363 et 202).

Les communautés reçurent toutes des blasons, moyennant finance imposée :

Les chirurgiens de La Rochelle : d'or au *rasoir de sable ;* — les boulangers : de sable à *deux pelles de four d'or* posées en sautoir ; — les tailleurs d'habits :

(1) Les ordonnances, édits, règlements et déclarations du Roi, depuis janvier 1560 (art. 110) jusqu'au 26 février 1665, qui font défense aux non-nobles de porter des armoiries *timbrées*, sous peine d'amende arbitraire, ne portent nullement sur les armoiries qui n'étaient point environnées des ornements que le terme *timbre* ou *timbré* indique en matière de blason (A.-L. de Laigue, *Les Familles françaises*, p. 392).

d'azur à la *paire de cizeaux d'argent* couronnée d'or ; — les cordiers : de gueules à la *longe d'or;* — les tonneliers : de sinople au *tonneau d'or* accompagné en chef de *deux maillets du même;* — les charpentiers : d'argent à la *coignée de sable* accompagnée de *trois tarières du même;* — les serruriers : de gueules à *quatre clefs d'or;* — les cordonniers : d'argent au *compas de cordonnier* de gueules ; — les savetiers : d'argent à la *linote de gueules dans une cage de sable* accompagnée de *trois alaines* du même ; — les tourneurs, charrons, peigneurs : d'azur à la *toupie d'or ferrée de sable* accompagnée en chef de *deux roues d'argent* et en pointe *d'un peigne* du même ; — les pâtissiers : de gueules au *rouleau de paticier d'or* en pal ; — les couvreurs : de sable à la *fasce d'argent* accompagnée en chef de *deux truelles* du même et en pointe *d'un marteau aussy d'argent;* — les merciers et quincailliers : de sable à la *balance d'or;* — les menuisiers : de sinople au *rabot d'or ferré de sable;* — les apothicaires et potiers d'étain : d'azur à la *seringue d'argent en pal;* — les orfèvres : de gueules à l'*enclume d'argent* accompagnée en chef de deux *marteaux d'or;* — les volliers et poullieurs : d'or à *neuf pinsons d'azur, 3, 3 et 3;* — les fourbisseurs : d'azur à la *garde d'épée d'or;* — les drapiers : d'or à la *force de sable.*

L'armorial des évêques et des intendants a été publié : les archives départementales ne contiennent pas tous les blasons de ces hauts dignitaires : NN. SS. Jacques-Raoul S. de la Guibourgère, Henri-Marie de Laval-Bois-Dauphin, Charles-Magdelaine Frézeau de la Frézelière, Étienne de Champflour, Jean de Brancas, Augustin-Roch de Menou de Charnisay, Franç

Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès et Jean-Charles de Coucy avaient les armoiries traditionnelles de leurs maisons. On a les sceaux des intendants Coignet de la Thuillerie, François de la Villemontée, René Voyer d'Argenson, Colbert du Terron, Lucas de Muin, Arnou de Vaucresson, Bégon, de Beauharnois, de Creil, Bignon, de Barentin, de Pleurre, de Blair, Baillon, Rouillé d'Orfeuil, Le Peletier, Dupleix de Bacquencourt, Senac, Montyon, d'Ablois et de Reverseaux; mais il ne reste qu'un bien petit nombre de cachets des maires et échevins de La Rochelle, des gouverneurs et officiers du Présidial (1).

Le sceau du maire Jean Guiton ne nous est connu que par les empreintes du testament de sa fille Suzanne, veuve de Jacob Du Quesne, le 12 décembre 1671. Ce cachet, de petite dimension, ne fait pas connaître les émaux. On distingue : *Un chevron sommé d'une étoile et accompagné de trois larmes, 2 en chef et 1 en pointe, l'écu timbré d'un heaume avec ses lambrequins.*

On a souvent décrit les cachets de la ville de La Rochelle, de la juridiction consulaire, de la Chambre de commerce, de l'Académie, et le méreau de La Rochelle, le bon berger réunissant son troupeau, et l'Évangile ouvert : NE CRAINS POINT PETIT TROUPEAU.

La Rochelle était l'une des seize communes de France dont les officiers municipaux jouissaient du privilège de la noblesse en vertu des lettres de Charles V du 8 janvier 1372 (1373, n. s.). Le maire

(1) M. Musset a donné dans le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de La Rochelle*, l'indication ou la description de cinquante-trois cachets, armoiries ou *ex-libris*.

de la bonne ville de La Rochelle put, après dix ans d'exercice, aux termes de l'article 8 du premier statut, du 1er mars 1808, obtenir le titre personnel de baron, titre qu'il avait la faculté de rendre héréditaire en fondant un majorat.

La noblesse héréditaire était acquise à une famille dont le chef, pendant trois générations consécutives, avait honorablement passé sa vie dans l'exercice d'un emploi civil ou militaire. Ce principe avait été consacré par l'ordonnance de saint Louis de l'an 1270, par celle de Charles VIII de l'an 1484, par les lettres-patentes de Henri III du 8 mai 1583, par l'édit de Henri IV de mars 1600, par un arrêt du Conseil d'État du 13 avril 1641, par la déclaration de Louis XIV du 16 janvier 1714, par l'édit de Louis XV du mois de novembre 1750, par l'ancienne jurisprudence de la Cour des Aides, exclusivement compétente en cette matière. Tous les ordres de chevalerie ayant été abolis par la loi du 6 août 1791, la Légion d'honneur fut créée par la loi du 29 floréal an X (19 mai 1802), et maintenue par la déclaration du Roi du 2 mai 1814, qui y ajouta, le 8 octobre, « lorsque l'aïeul, le fils et le petit-fils auront été successivement membres de la Légion d'honneur et auront obtenu des lettres-patentes, le petit-fils sera noble de droit et transmettra la noblesse à toute sa descendance ».

La fantaisie nous a laissé des sceaux rébus, par exemple, BERNARD : — *B*, Borée soufflant (*air*), un nez respirant un brasier qui *ard*, — le tout finement gravé.

On a les cachets de la loge maçonnique l'Union Parfaite, fondée en 1754 à l'Orient de La Rochelle, et de celle de la Gloire militaire, fondée en 1804.

Un diplôme maçonnique de la Révolution porte le vers de Voltaire :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux.

Un timbre humide porte un flambeau et la devise : *Consumor aliis inserviendo.*

Un cachet, dont j'ignore la provenance, associe les attributs maçonniques aux signes de la dignité ecclésiastique.

Les sceaux et les diplômes maçonniques de La Rochelle ont été exécutés par le graveur rochelais Sanier, auquel on doit de nombreux cachets rochelais qui reproduisent les tours de l'entrée du port avec beaucoup de fidélité en plaçant dans un écusson les initiales du propriétaire du cachet. Il en existe notamment un d'une remarquable exécution fait pour M. Béraud. Le petit-fils du graveur Sanier a légué à la ville ses musées et collections, qui sont conservés dans l'hôtel de la Bibliothèque.

Les sceaux révolutionnaires ne diffèrent que par le nom de la ville des emblèmes adoptés dans les divers districts et corps électifs de la République.

Le premier cachet de la Société rochelaise des Amis de la Constitution porte les fleurs de lys de France surmontées du bonnet phrygien et de l'inscription : « *La Nation, la Loi, le Roi* ».

Le langage héraldique, malgré sa précision scientifique, avait été si complètement oublié pendant la Révolution, qu'un graveur offrait sous la Restauration ses services non seulement pour l'exécution des cachets, mais pour la lecture des symboles héraldiques (Delayant, *Histoire des Rochelais,* II, p. 289).

On sait quel développement les devises ont pris de nos jours. Tous les écrivains en ont adopté, et souvent elles caractérisent assez bien leurs prétentions. Depuis le *Vitam impendere vero* de Jean-Jacques, jusqu'à *Mon mal j'enchante* de Pierre Loti, *Linea recta brevissima* de Guizot, sans oublier la devise de cette actrice : *Tout passe, tout casse, tout lasse,* contre laquelle proteste un vieux cachet du XVIIIe siècle figurant *deux cœurs traversés de deux flèches surmontant une tête de mort,* avec la légende : *Elle seule nous séparera,* et surtout la devise rochelaise : *Servabor rectore Deo.*

Un vœu pour conclusion. M. de Fonremis avait annoncé, il y a quelques années, l'intention, s'il réunissait assez de souscripteurs, de publier l'Armorial chromolithographié de la province ; puisse-t-il réaliser son projet, ou tout au moins, dessiner en noir les planches de la noblesse de Saintonge et de l'Aunis en 1789, du baron L. de la Morinerie, qui serait une pierre d'attente pour un monument définitif.

La Société française d'Archéologie consentirait peut-être à demander les autorisations nécessaires pour faire reproduire, par l'héliogravure ou la phototypie, le tableau dessiné avec tant d'exactitude héraldique par M. de la Porte, sauf à le compléter ultérieurement à l'aide des maintenues de Begon, de Barentin, de d'Aguesseau et de l'Armorial inédit de Jaillot et d'Arcère. En modifiant légèrement l'antique devise, on pourrait dire : *Science oblige.*

XI.

L'ORNEMENTATION

AUX

ÉPOQUES MÉROVINGIENNE & CARLOVINGIENNE

Par M. Anatole de ROUMEJOUX.

Depuis longtemps nous avons été frappé de l'analogie, de la similitude, de l'exacte reproduction de certains dessins ornant des plaques de ceinturons, des agrafes de bronze trouvées dans diverses parties de la France, et notamment à Gibel (Haute-Garonne), décrites dans le tome II de la *Revue archéologique du midi de la France* (1868), (1) où un de nos bons amis, Bruno Dusau, indiquait déjà l'influence de l'art barbare sur l'architecture. Nous ne croyons pas qu'il y ait à proprement parler d'art mérovingien ; il y a un art de l'époque mérovingienne, qui s'est modifié lors de la grande renaissance carolingienne, mais en conservant son caractère primitif. Cet art était franc dans le nord et à l'est de la France, burgonde à l'est, goth et lombard dans le nord de l'Italie, visigothique dans tout le midi de la France et le

(1) *Bulletin Monumental*, 1873, p. 42-43.

nord de l'Espagne, vandale dans le nord de l'Afrique où ce peuple si dévastateur trouva le moyen d'élever des monuments. Tous ces peuples de même origine orientale, venus dans le même espace de temps s'établir en ces diverses régions et y fonder des royaumes, y portèrent leurs mœurs, leurs idées et leur art.

Quand ces peuples envahirent l'Occident, ils ne portaient point avec eux de monuments, mais ils avaient un génie artistique particulier, ils étaient fondeurs, ciseleurs habiles, l'industrie du métal et son ornementation n'avaient pas de secrets pour eux, et leurs plaques de ceinturons, leurs agrafes, leurs étoffes et d'autres objets usuels étaient décorés de dessins originaux et singuliers que les Grecs et les Romains ne connaissaient pas. Pour tous ces détails et ces origines nous renvoyons à la leçon d'ouverture du cours de l'histoire de la sculpture française, sur les origines de l'art gothique, par M. Courajod, et au livre de M. Barrière-Flavy sur les *Sépultures barbares*. M. le baron de Baye signale aussi ces faits si intéressants et jusqu'à ce jour à peine entrevus, qui deviennent une certitude. Nous trouvons inutile de revenir sur ces théories connues, et reconnues justes par tous les archéologues ; ce ne seraient que des redites inutiles.

Ayant, comme nous l'avons indiqué plus haut, eu, depuis plusieurs années, la pensée que ces peuples orientaux avaient pesé sur l'ornemention des monuments réparés ou élevés par eux, ornementation d'origine commune, de même sentiment, variant peu dans l'ensemble ; art qui n'est pas partout d'une ressemblance absolue et laissant libre cours à l'imagination un peu rustique et contemplative de l'ouvrier

se perdant en des visions interminables dont M. Gayet, dans l'*Art arabe* (1), nous a expliqué la philosophie; ce sont des tresses, des entrelacs, des cercles concentriques, des rosaces fleuronnées, des swastikas, des enroulements sans fin qui, des étoffes et des objets usuels, ont passé à l'architecture; ayant, disons-nous, cette pensée, nous avons recueilli de nombreux dessins d'ornement provenant des plus anciens monuments que nous avons vu nous-même, ou dont nous avons trouvé la description dans des ouvrages tels que l'*Architecture romane du midi de la France*, par M. Révoil, l'*Essai sur les églises romanes du Puy-de-Dôme*, par M. Mallay, et autres livres ou mémoires.

Jusqu'à présent, que nous sachions, personne n'avait mis en présence, n'avait comparé par des dessins ces objets barbares et cette ornementation monumentale ; c'est le travail que nous mettons sous vos yeux et qui vous convaincra mieux que tout rapport écrit.

Nous empruntons à M. Barrière-Flavy les reproductions de son ouvrage, qui doivent nous servir de points de comparaison. Nous aurions pu multiplier les exemples, nous avons jugé que, pour notre démonstration, quelques-uns suffiraient :

1° La table de communion mérovingienne qui provient de Tocane-Saint-Apre (Dordogne), et qui se trouve au musée de Périgueux, est notre point de départ. Notre première intention était de faire de cette étude un mémoire pour la Société Archéologique

(1) Nous avons amalgamé nos réflexions avec celles des auteurs différents pensant comme nous ; nous prenons leurs idées et leur livrons les nôtres, c'est un échange où nous n'avons eu qu'à gagner.

du Périgord, mais nous avons trouvé qu'elle entrait plutôt dans l'archéologie générale et pouvait, en la communiquant au Congrès, être d'un intérêt plus grand.

Cette table avec ses cercles concentriques et entrelacés, dont les lacs forment à leur centre une croix à branches égales, peut se comparer avec un sarcophage du musée d'Arles et le remplage d'une fenêtre de l'église de Sainte-Marie-de-Canedo, à Polo, Istrie, datée de 546.

Cette table ou balustrade, ce fragment de tombeau portent en bordure des tresses semblables à celles du musée du Puy, et d'une fenêtre de l'abside de l'église de Tayac (Dordogne), XIe siècle.

Disons, puisque l'occasion s'en trouve, que ces ornements ont persisté jusqu'au XIIe siècle, mais autant que possible nous nous arrêterons au XIe, où déjà ils perdent de leur caractère, ils sont moins fuyants, si l'on peut ainsi parler, et se mêlent déjà trop à des feuillages compliqués. Nous trouvons ces ornements à la planche XIX de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy, figure 1 et 3, et à la planche XIV, figure 1, d'une petite plaque carrée.

2° Nous avons dessiné au musée de Poitiers deux pierres tombales des plus intéressantes par la richesse et la variété de leurs dessins linéaires, traits à ailes de fougère, losanges avec traits latéraux, traits formant angles aigus contre-tracés, demi-cercles concentriques, circonférences décorées de fleurons. Des tombes plus simples à feuilles de fougère et à traits demi-circulaires se voient à Cahors et à Orléans; une pierre tombale que nous avons trouvée à Nîmes avec la croix à quatre branches égales, inscrite dans un

Ornementation mérovingienne et carlovingienne. Pl. I

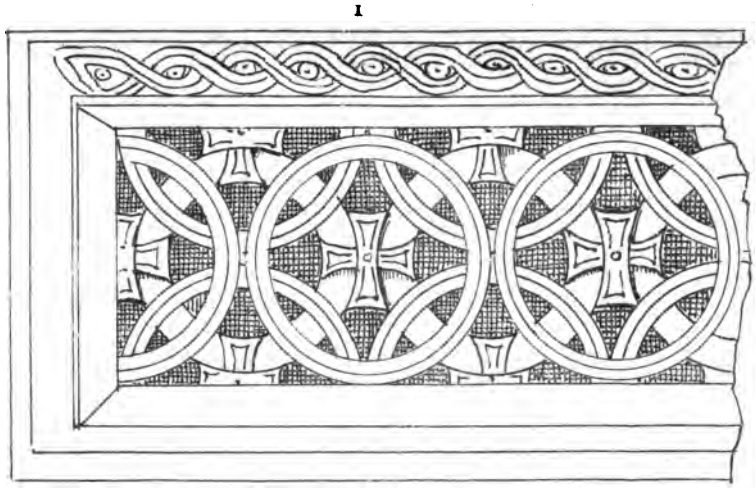

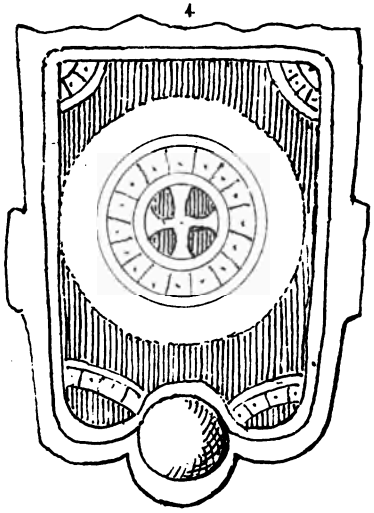

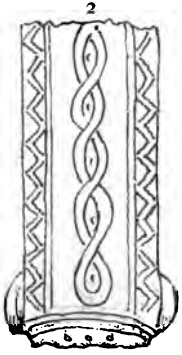

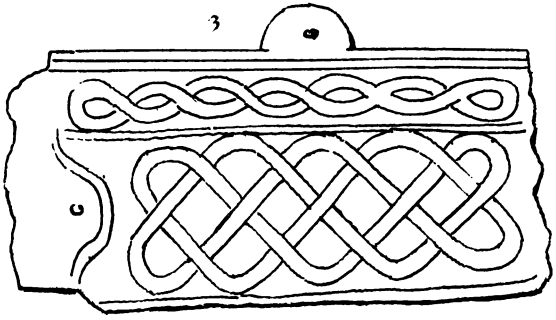

1. Table de communion.
   Tocane-Saint-Apre (Dordogne).
2. Agrafe de bronze. Agen (Lot-et-Garonne).
3. id. Synet (Dordogne).
4. id. Grues (Vendée).

ORNEMENTATION MÉROVINGIENNE ET CARLOVINGIENNE. PL. II.

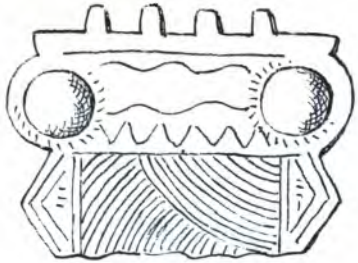

6. Agrafe de bronze. Cahors.

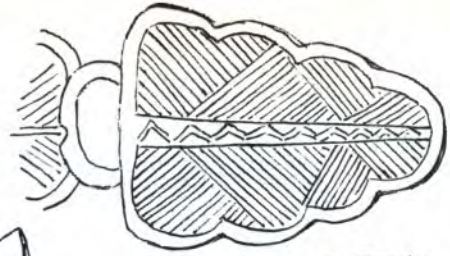

7. Agrafe de bronze. Aude.

5. Tombe. Nîmes.

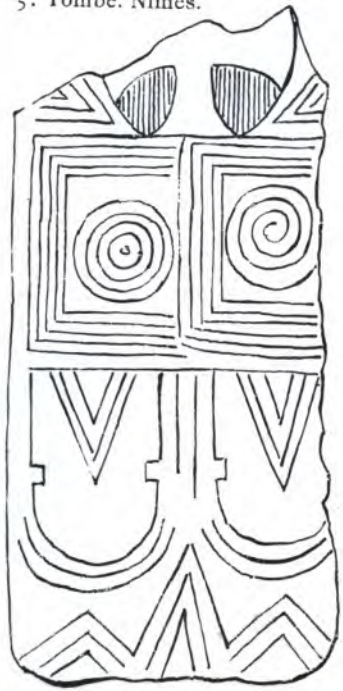

3. Tombes. Poitiers. 4.

1. Tombe. Orléans.

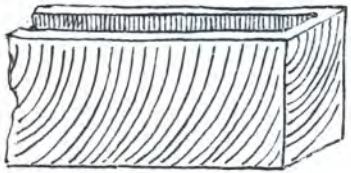

2. Tombe. Cahors.

ORNEMENTATION MÉROVINGIENNE ET CARLOVINGIENNE. PL. III.

1. Saint-Vincent-de-Xaintes, à Dax.

2. Montmajour. Eglise souterraine.

3. Saint-Rambert-sur-Loire. Clocher.

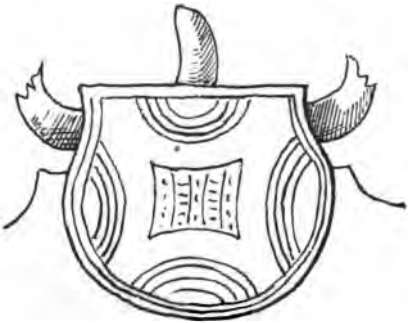

4. Agrafe. Sigean (Aude).

5. Agrafe. Revel (Haute-Garonne).

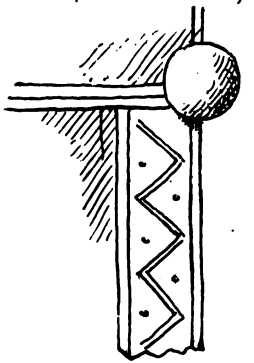

6. Agrafe. Gibel (Haute-Garonne).

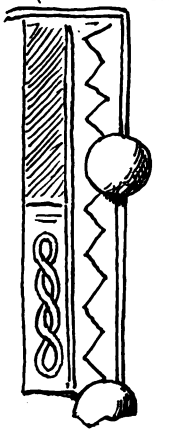

Ornementation mérovingienne et carlovingienne. Pl. IV.

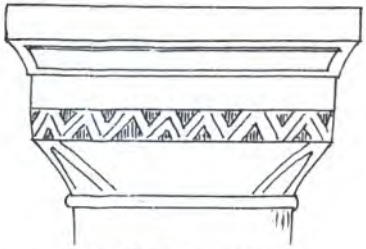

1. Saint-Benoit-sur-Loire. Sacristie.

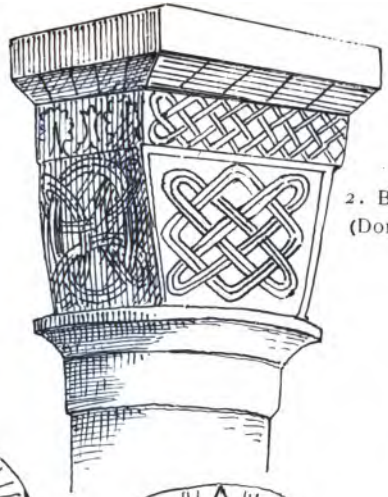

2. Brantôme. (Dordogne).

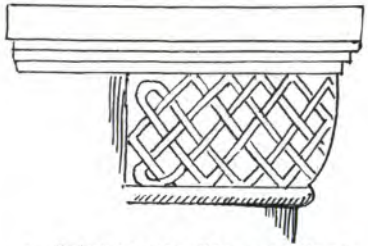

3. Saint-Martin d'Angers (819),

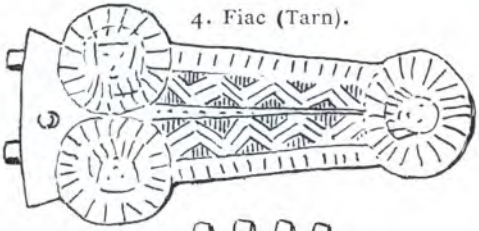

4. Fiac (Tarn).

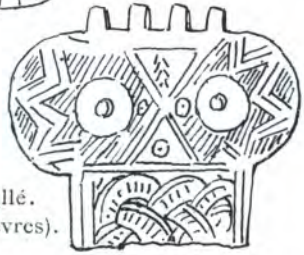

5. Rouillé. (Deux-Sèvres).

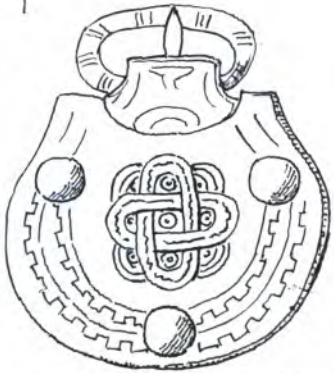

6. Le Tasta (Lot-et-Garonne).

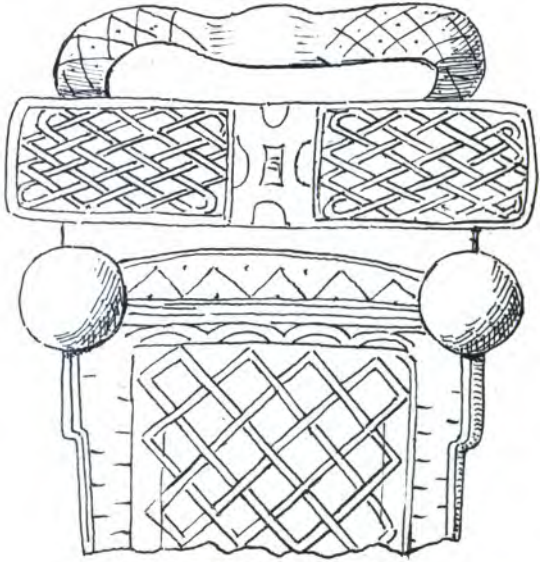

7. Agrafe. (Hérault).

8. Mézin (Lot-et-Garonne).

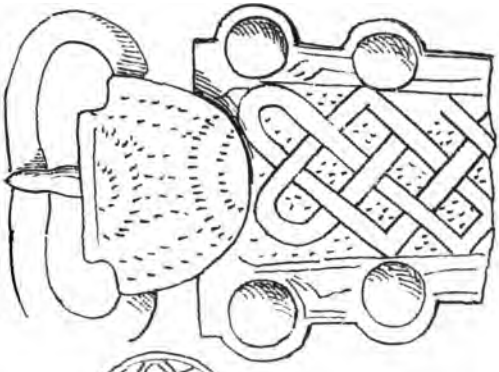

4. Saint-Paul-Trois-Châteaux. (VIIe S.)

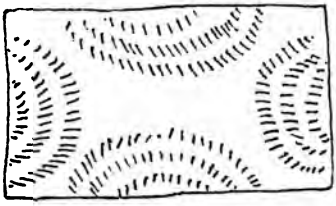

3. Saint-Testitut (VIIe S. Révoil)

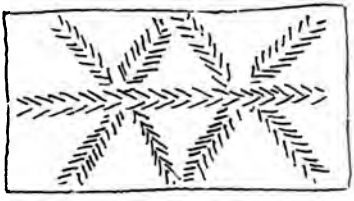

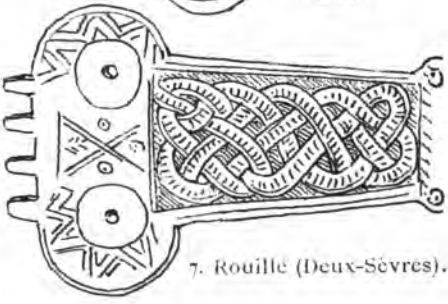

7. Rouillé (Deux-Sèvres).

2. Le Puy (Musée).

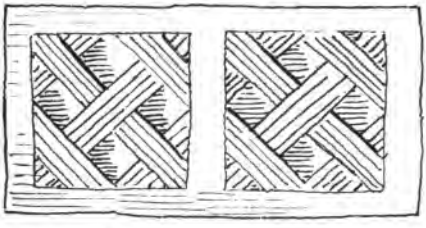

6. Rouillé (Deux-Sèvres).

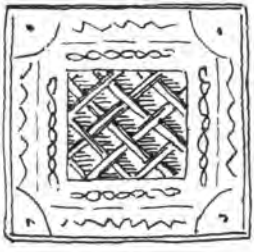

1. La Courtine. Limoges.

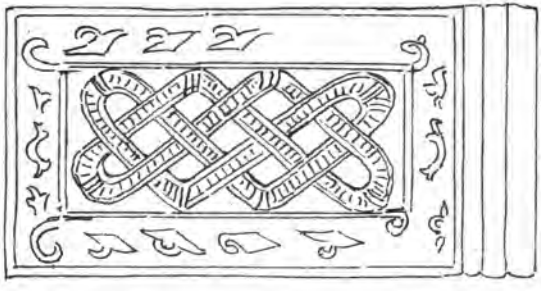

5. Condom (Gers).

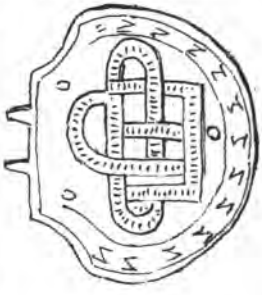

Ornementation mérovingienne et carlovingienne. Pl. VI.

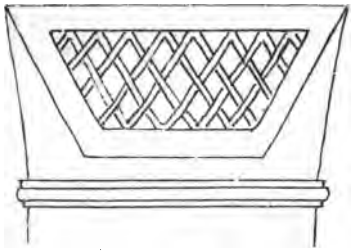

1. Saint-Martin-des-Landes (Hérault).

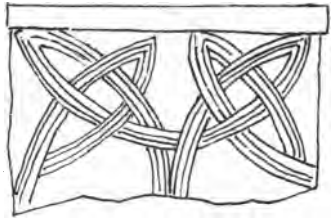

2. Saint-Front. Périgueux.

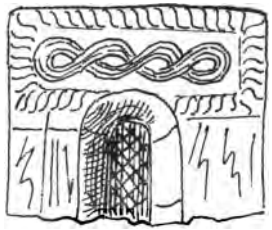

3. Tayac (Dordogne) (XIe S.)

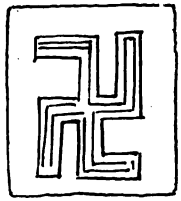

4. Saint-Romain-le-Puy (Loire), XIe S.

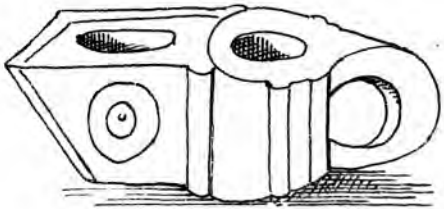

5. Lampe vandale.
Lexos ou Tchernmiete (Maroc).

6. Issarlick.

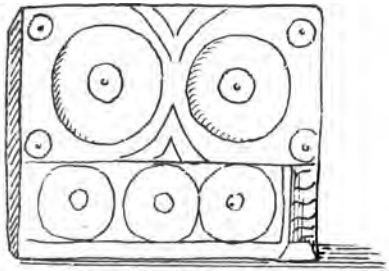

7. Saint-Front de Périgueux.

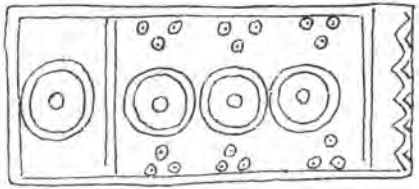

9. Envermeu (Seine-Inférieure).

10. Périgueux. (Musée).

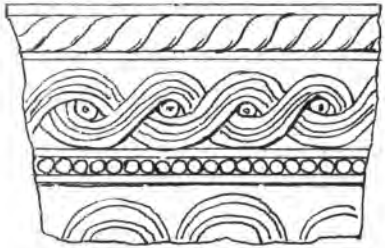

8. Puits de Venise (IXe S.)

cercle et des carrés concentriques, rentre dans cette catégorie, ainsi qu'un chapiteau très curieux de Saint-Vincent-de-Xaintes (Landes) et un chapiteau du clocher primitif de Saint-Rambert (Loire). Le chapiteau de Saint-Vincent porte sur ses feuillages, réminiscence du corinthien, au lieu de dentelures et de nervures, les feuilles de fougère et les demi-cercles de la pierre de Poitiers.

Nous avons trouvé à Cahors (collection Greil) une agrafe en bronze qui nous offre les traits demi-circulaires d'une des tombes d'Orléans, ainsi qu'un dessin de la planche XXVI, n° 4, Toulouse, qui nous montre le même système d'ornementation plus arrondi, et à la planche IX, fig. 6, (Aude) une plaque à traits semblables à ceux de la bande centrale des pierres n° 1 et n° 2 du musée de Poitiers, et aux ailes de fougère de plusieurs autres agrafes que nous n'indiquons pas pour ne pas inutilement allonger ces notes.

3° Nous trouvons au clocher de Saint-Front-de-Périgueux des pierres sculptées que nous croyons primitives, ou qui ne sont qu'un pastiche suivant l'opinion de l'architecte ; elles portent des cercles concentriques, que nous comparerons volontiers avec les ornements de même nature d'un coffret en bronze trouvé à Envermeu (Seine-Inférieure), et un petit vase de bronze du musée de Périgueux de provenance inconnue, dont le travail est d'une grande délicatesse, et le peigne du cimetière de Tocane-Saint-Apre.

4° Les rosaces de la Tombe de Poitiers, celle des chapiteaux de la crypte de Saint-Aignan, à Orléans, s'identifient avec celles de la planche XIV d'une plaque de Saint-Félix (Haute-Garonne), de la planche XXIV de Gibel et de celle de la planche XXVII de Revel (Haute-Garonne).

5° Les entrelacs, les tresses de toutes formes et de toute complication se trouvent au n° 3 de la même planche que les tombes de Poitiers, à Saint-Front de Périgueux, débris d'une des églises qui ont précédé l'église à coupoles, au musée du Puy, à la plaque de Charlieu (1) représentant Daniel dans la fosse aux lions, carolingienne à en juger par un détail typique : la forme de la couronne du roi, grossière reproduction de celles de Charles le Chauve et de Lothaire, données par Ch. Louandec et Quicherat, à l'église de Marcillac, fragment d'un chapiteau carolingien, aux Tailloirs-de-Gratian (Landes), de Montmajour (Bouches-du-Rhône), au pilier de Sainte-Trophime à Arles, à la pierre du cimetière de la Courtine à Limoges, aux chapiteaux du clocher de Brantôme, premier étage, provenant d'un monument antérieur, à Saint-Martin d'Angers, fondée vers 819, enfin ces formes carrées, grêles, de Notre-Dame-du-Port à Clermont et qui sont du XIe siècle. Les planches de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy nous donnent de nombreux exemples de ces entrelacs : citons la planche XIX tout entière et particulièrement les figures 2 et 3 trouvées à Mezin (Lot-et-Garonne) et à Eymet (Dordogne), la planche XIV figure 1, trouvée à Rouillé (Deux-Sèvres), enfin, les dessins de la planche XXI figure 5, de Rouillé, et de la planche XIV n° 8 de Condom (Gers), dont les entrelacs sont l'exacte reproduction de la plaque de la Courtine.

6° Les chapiteaux et tailloirs de Saint-Martin-des-Landes (Hérault), commencement du Xe siècle, et du musée de Toulouse (sans indication de provenance)

(1) *Congrès archéologique, Montbrison, 1885*, p. 442.

nous montrent des entrelacs minuscules, des petits quadrillés dont le modèle se trouve tout semblable sur la plaque n° 1 de la planche XXIV, provenant de l'Hérault.

7° Nous trouvons comme détail d'ornement des espèces de dents de scie à triple trait sur un chapiteau de la salle capitulaire de Saint-Benoît-sur-Loire et si l'on veut à deux chapiteaux de la crypte de Saint-Aignan d'Orléans ; les voici sur la plaque n° 5 de la planche XXVI entourant le cercle où étaient rivés les clous bombés d'ornement et décorant l'agrafe de la planche XIII n° 5 trouvée à Fiac (Tarn) et celle de Rouillé (Deux-Sèvres).

8° L'encadrement contourné en volutes de la plaque de la Courtine, le même avec un quatre-feuilles au centre, pris sur un tailloir de l'église d'Assouste près d'Ossun (Basses-Pyrénées), se retrouve sur plusieurs plaques trouvées à Gibel (Haute-Garonne), planche XXIV, à Revel (Haute-Garonne), planche XXVII.

9° Le signe swastika ou croix bâtonnée, d'origine de la plus haute antiquité orientale, de tous temps symbole du feu sacré, se trouve reproduit dans les pierres sculptées, si anciennes, encastrées dans les murs de l'église de Saint-Romain-le-Puy (Loire); nous le voyons associé avec les petits ronds au point central sur des rouelles ou disques en terre cuite trouvés à Issarlick (Troie), par M. Schlieman, à quatorze mètres de profondeur; nous le remarquons plus simple sur le n° 5 de la planche XI (Toulouse), et ces petits points ou œils-de-perdrix sur la plupart des agrafes décrites par M. Barrière-Flavy, sur des clefs de la collection Greil à Cahors, sur les peignes de Tocane,

de Saint-Loup, de la villa de Bapteste, etc., et autres objets; nous l'avons trouvé au centre des entrelacs de la bordure de la table de Tocane. Il existe sur une lampe en calcaire trouvée à Lixus-Tchermich (Maroc), par M. de la Martinière, attribuée à l'occupation vandale et que l'on peut considérer comme une sculpture.

M. B. Cattaneo nous en donne plusieurs exemples.

10° La grande ancienneté des signes cruciformes obtenus par quatre demi-sections de cercle, manifestée par les disques d'Issarlick, se retrouve sur les plaques de la planche XXIV n° 1, et sur celle de la planche XII figure 2, Sigean (Aude). Nous l'avons vu sur les dessins des pierres d'appareil de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

11° Enfin, le pointillé des plaques, planche XIX, figure 2, se reproduit sur ces mêmes pierres d'appareil de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Restitut. Voilà, Messieurs, ce que nous voulions vous dire, et maintenant, nous sommes assuré que vous serez de notre avis. MM. Courajod et Barrière-Flavy ont droit à toute notre reconnaissance pour avoir ouvert cette voie à nos recherches; ce mémoire incomplet malgré sa longueur, que vous voudrez bien excuser, n'est que le compte-rendu par l'image de leurs théories et de leurs travaux.

—

M. Cattaneo, dans son livre sur l'*Architecture en Italie du VIe au XIe siècle*, n'a pas étudié au point de vue de la comparaison les objets de l'industrie barbare avec l'ornementation des monuments; il constate plusieurs fois, notamment p. 88, que cette ornementation est byzantine, byzantino-barbare, que son origine est asiatique, que les Grec.

de cette longue période, tout en conservant les formes dégénérées du grand art, y ajoutèrent des motifs étrangers. Il est constant, et nous le voyons de nos yeux, que dans notre pays, les Francs, les Goths, les Burgondes fondèrent des royaumes ; cette ornementation ne nous arriva pas par pénétration, comme en Syrie, mais par importation. Nous n'avons pas à discuter l'âge précis de tous les fragments de sculpture dont nous vous avons entretenus, il nous suffit de vous montrer que du VIe au XIe siècle, ces fragments, quelquefois très importants, furent la copie plus ou moins exacte, plus ou moins semblable, mais de commune origine, des objets usuels en bronze, en os, en terre, transportés en nos régions, que les cités lacustres dans leur très longue existence et les sépultures barbares nous livrent en quantité, comme preuves innombrables et irrécusables de notre théorie. Nous prions nos lecteurs de ne pas aller au-delà de ce que nous disons ici ; nous avons cherché à rendre la question aussi précise que possible : du VIe au XIe siècle, l'art oriental, dit barbare, est entré pour une part considérable dans l'ornementation des monuments.

Nota. — Les planches que nous donnons ne sont la reproduction que d'un petit nombre des objets de comparaison cités; ils doivent suffire pour le lecteur, qui devra se reporter aux ouvrages dont nous avons parlé au cours de ces notes : Révoil, Mallay, *Congrès Archéologique, Bulletin Monumental.*

XII.

FRANÇOIS BLONDEL

A SAINTES, A ROCHEFORT ET AUX ANTILLES

(1665-1667)

Par M. Charles LUCAS, architecte, S. C.

Membre de la Société française d'Archéologie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

Trois des questions portées au programme de la LXIe session du Congrès archéologique de France :

1° *Étude des œuvres des artistes qui ont habité la région ;*

2° *Étude de la construction et de l'aménagement des ports et des fortifications du littoral de l'Océan ;*

3° *Analyse de documents pouvant fournir des renseignements sur les navires de guerre des ports de ce littoral et sur leurs navigations,*

m'ont paru se rattacher d'assez près aux recherches que je poursuis depuis bientôt dix années pour compléter et mettre en lumière les données biographiques que l'on possède sur FRANÇOIS BLONDEL.

J'ai alors pensé que le Congrès voudrait bien m'accorder quelques instants, non pour exposer à nos collègues tout ce que j'ai pu apprendre sur ce grand homme de la France du XVIIe siècle, mais pour citer quelques faits de sa vie qui concernent plus particulièrement *la Saintonge, l'Aunis et les îles Antilles.*

Peut-être quelques-uns trouveront-ils cette épithète de grand homme un peu exagérée; mais que ceux-là me permettent, sans entrer dans le détail et sans accumuler de nombreuses preuves justificatives, de leur rappeler que François Blondel, né à Ribémont (Aisne), le 15 juillet 1618 et mort à Paris, le 21 janvier 1686, était doué d'un esprit encyclopédique, reçut une forte instruction littéraire et scientifique et fut tour à tour officier des armées de terre et de mer, — il obtint les grades de maréchal de camp dans l'armée et de commissaire général dans la marine, — précepteur du jeune Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, qu'il accompagna dans son voyage dans les pays du Nord, de l'Est et du Midi de l'Europe, diplomate, ingénieur militaire et maritime, cartographe, conseiller d'État, littérateur, savant et collectionneur émérite, professeur de mathématiques du Dauphin, lecteur au Collège de France, membre de l'Académie des Sciences, premier directeur et professeur de l'Académie royale d'Architecture; enfin il fut l'auteur de monuments imposants et d'ouvrages des plus divers, qui ont conservé son nom depuis deux siècles.

* * *

Au sujet des œuvres exécutées par François Blondel dans cette région, il faut citer *La Restauration et*

l'agrandissement du Pont de Saintes sur la Charente, ainsi que *la Restauration de l'Arc de Triomphe antique, à deux portes*, qui décorait autrefois ce pont, et *la Construction de la Corderie et d'une partie des forges et magasins de l'Arsenal de Rochefort;* mais autrement importante peut-être est la part prise par cet habile constructeur à l'étude de la création et de l'aménagement des ports et des fortifications du littoral de l'Océan.

En effet, François Blondel qui, dès 1651, avait été chargé de dresser les *Plans, Profils et Devis de l'estat des Forteresses maritimes de Provence*, ainsi qu'il appert d'un Mémoire manuscrit dédié par lui au comte de Brienne et conservé aujourd'hui dans la Collection Harléienne du British Museum, où il porte le numéro 4,421, fut le véritable inspirateur de la fondation de l'Arsenal maritime de Rochefort.

Au reste, il est bon de le laisser nous dire lui-même les origines de cette ville ainsi qu'il les a rappelées dans son *Cours d'Architecture*, Ve Partie, Livre 1er, Chapitres XIII et XIV, pages 656-659, sous les titres de *Digression sur les Bâtiments de Marine à Rochefort* et *De la Corderie de Rochefort et de la manière de fonder sur Grilles* (1).

« CH. XIII. — DIGRESSION SUR LES BATIMENS DE LA MARINE A ROCHEFORT. — En l'année mil six cens soixante-quatre, j'eus ordre du Roy d'aller visiter les Côtes, et fonder les Ports et les Rades qui sont dans la mer Océane depuis Dunquerque jusqu'à Bayone, et de m'arester ensuite à la Rochelle et à Soubise,

(1) 2e Édition, Paris et Amsterdam, 1698, in-4°, fig.

pour conférer avec divers officiers de Marine, Ingénieurs, Architectes et autres Personnes intelligentes qui avoient fait le même voyage après moy ; afin que communiquant les remarques que chacun de nous avoit faites et tombant d'accord de nos faits, nous puissions juger avec bonne connoissance de ce que l'on pouvoit attendre de chaque endroit, et nous déterminer sur le choix d'un lieu où le Roy pust establir un Arsenal de Marine digne de la majesté de son Règne, et de la grandeur de ses Armées Navales. Je ne diray rien du détail de nostre Assemblée ny de ce qui fut resolu pour les ports de Bretagne et de Normandie. Je m'arresteray seulement à dire qu'ayant trouvé que la Rivière de Charante à sa bouche estoit, de tous les lieux que nous avions vû dans ces Costes, celuy qui eust les plus grands avantages pour les desseins du Roy, et dont les deffauts, quoy qu'assez considérables et bien connus, fussent des plus supportables ; Nous fumes tous d'avis de le proposer à Sa Majesté, qui sur le Resultat de nostre Conference, et après en avoir murement fait examiner les raisons dans son Conseil, m'ordonna de m'y arrester pour en commencer l'exécution.

« Ce fut donc au commencement de l'année mil six cens soixante-six, que je mis la première pierre aux Bâtimens de Rochefort sur la même Rivière, qui n'estoit alors qu'une Coste déserte, et qui peut présentement passer pour une Ville considérable ; Et que je donnay les desseins de ce qui s'y devoit construire pour un grand Arsenal de Marine, lesquels à la vérité n'ont pas entièrement esté suivis par des raisons qu'il n'est pas à propos de rapporter et parce que je fus bligé de partir quelque temps après avec des Troupes

et des Vaisseaux du Roy, pour aller par son ordre visiter et pourvoir à la sureté des Isles qui sont sous sa domination en Amérique. J'eus seulement le temps de faire construire la Corderie avant partir, et quelques forges et magasins, dont l'Architecture a servi de modelle à la plupart des Bâtimens qui y ont esté construits depuis mon départ.

« CH. XIV. — DE LA CORDERIE DE ROCHEFORT, ET DE LA MANIÈRE DE FONDER SUR GRILLES. — Cet ouvrage de la Corderie est un Édifice de deux estages à quatre toises de largeur entre les murs, et de deux cens seize toises de longueur, non compris les pavillons des deux bouts ; de sorte que l'on y file ordinairement des Cables à seize roüets sans que les Ouvriers s'y embarassent l'un l'autre.

« J'avois joint à la Corderie trois autres grands Corps de Bâtimens dans sa longueur, dont celuy du milieu à qui je donnois vingt toises de face, et six toises de largeur dans œuvre estoit destiné pour les fourneaux des Estuves ou l'on goderonne les Câbles : Et comme il s'y fait un feu considérable et continuel, je l'avois séparé du Corps de la Corderie par un éloignement de quatre toises, l'y joignant seulement par un passage de dix-huit pieds de largeur ; afin que si le feu prenait par quelque malheur aux Estuves, l'on pust facilement le couper et l'empêcher de passer à la Corderie, en rompant seulement la couverture de ce passage. Et c'est ainsi que je l'avois ordonné, ne jugeant pas qu'il fut extrêmement raisonnable de *porter*, comme on dit, *le feu si près des estouppes*.

« Il est vray que ceux qui y ont travaillé depuis moy n'ont pas eu tous ces égards, et ils ont joint le

corps des Estuves à celuy de la Corderie, doublant la largeur du premier et l'augmentant de celle de l'espace que j'avois laissé entre les deux.

« Le lieu que j'ay choisi pour asseoir cette grande masse, estoit une belle prairie de la longueur d'environ deux cens cinquante toises sur une largeur de plus de cinquante toises au plus estroit, enfermé d'une part par le bord de la Rivière de Charante, et de l'autre par un Canal qui servoit de clôture au Parc de l'ancien Chasteau de Rochefort.

« Avant toutes choses, je voulus avoir une connoissance parfaite du terrain de cette prairie, et l'ayant fait sonder en plusieurs endroits, je reconnus qu'au-dessous de la première croute qui estoit d'environ deux pieds de terre noire et de gazon, il y avoit une couche de glaise très ferme et solide sur le haut, de la hauteur de dix ou douze pieds, qui s'amolissant petit à petit vers le bas, se terminoit en boüe ou vase molle et demi liquide, de la même nature qu'est celle des bords et du fonds de la Rivière; Et ce terrain, si mauvais sous ce lit de glaise, continuoit à une si grande hauteur, que je ne pûs jamais en découvrir le fond, ny trouver d'autre terrain au-dessous.

« Ce qui me fist aussi-tost bien juger de la pratique des Maçons du Pays, qui dans ces situations mettent les premières assises de leurs Bâtimens sur l'herbe sans rien creuser pour leurs fondations, parce que ces deux pieds de bonne terre liée et affermie par les racines des herbes, suffisent pour soutenir la masse de leurs Édifices, et empêcher qu'ils ne se ressentent des mouvements de la glaise qui est dessous : Mais je n'osai confier à si peu de solide, la charge du Bâtiment que j'y voulois faire. Et comme il m'estoit im-

possible de trouver le ferme en pilottant, et jugeant par l'expérience que j'avois de ce qui estoit arrivé aux piles du pont de Xaintes (auquel je faisois travailler en même temps et dont je parleray cy-après), que de rompre la glaise par des pieux, c'estoit l'éventer et la faire tourmenter, en sorte qu'elle auroit renversé tout ce que l'on auroit assis dessus : Je ne trouvay point de meilleur parti à prendre que de fonder sur une grille de charpante en platte-forme, comme je l'avois vu pratiquer en plusieurs occasions semblables en Hollande et ailleurs, et particulièrement à la Citadelle du Havre-de-Grâce, que M. d'Argencourt sur un terrain presque semblable avoit entièrement fondée de cette manière.

« Ce qu'il avoit fait avec tant de succes, que le terrain de dessous s'estant affaissé sous le poids, toute la masse de la Citadelle l'a suivi uniformément et toute d'une pièce, sans fraction et sans s'estre démentie en aucune part ; à tel point que des rües de la Ville on voit présentement une partie du toit des logemens du dedans de la Citadelle, d'où l'on avoit peine au commencement d'en découvrir le sommet. M. d'Argencourt en avoit usé de la même manière et avec un bon succez, en la construction d'un Ouvrage à Corne qu'il avoit fait bâtir à Broüage.

« M'étant donc confirmé par ces raisons, ces expériences et ces exemples ; Voicy ce que je fis pour la Corderie de Rochefort. Après avoir tracé sur le terrain les largeurs que je voulois donner aux fondations des murs, tant du contour de la Corderie et des Bâtimens qui la devoient accompagner, que de ceux que j'avois résolu d'élever, jusqu'au rez-de-chaussée seulement, en forme de traverses de quat

en quatre toises par le dedans pour lier les principaux murs l'un avec l'autre: Je fis creuser environ cinq pieds sous le plan de la prairie, c'est-à-dire trois pieds dans le massif de la glaise. Puis ayant fait mettre, avec une grande exactitude, le fond de ces foüilles partout sur un même niveau, je fis asseoir une grille de longues pièces de bois de chêne de dix à onze pouces de gros, assemblées l'une à l'autre, tant plein que vuide et à queüe d'aronde, dans toute l'étendue des fondations, c'est-à-dire sous les murs de traverse aussi bien que sous les murs principaux. Sur laquelle ayant fait estendre en platte forme un lit plat de madriers du même bois de trois à quatre pouces d'épaisseur, bien assis sur un même niveau et bien chevillez sur tous les bois de la grille; Je fis coucher les premières assises des fondemens faits de beaux quartiers de libages avec de longues boutisses, et construire les murs de bonne maçonnerie à plomb par dedans et par retraites en dehors jusqu'à la hauteur de quatre pieds et demi ou cinq pieds audessus du plan de la prairie : sur lequel je voulus que celuy de la Corderie fut élevé jusqu'à cette hauteur, afin de le tirer des incommoditez des Eaux de la Rivière qui débordant quelquesfois, et principalement aux grandes marées, couvroit la plus grande partie des prairies voisines.

« Sur ce fondement les murs furent assis et continuez uniformément, et toujours de même hauteur dans toute son estendue, avec un tel soin, que l'on n'a jamais posé une pierre pour commencer une assise en aucun endroit du pourtour, que celle de dessous ne fut entièrement achevée; afin que toute la masse prenant son faix également par tout, le terrain sous

la grille ne fût jamais plus pressé d'un costé que de l'autre. Et c'est ainsi que j'en avois usé peu auparavant dans la construction du Pont de Xaintes. »

* * *

Peut-être pensera-t-on que ce sont là détails bien techniques pour une réunion d'Archéologues auxquels surtout veulent bien se joindre des dames ; mais depuis bientôt trente ans que j'ai assisté pour la première fois aux Congrès fondés par l'illustre et toujours regretté Arcisse de Caumont, depuis la session du Congrès scientifique tenue à Amiens en juin 1867, je me suis intéressé dans vos réunions, tant en France qu'à l'étranger, à des questions de sciences ou d'archéologie préhistorique que, pour ma part, je trouve souvent captivantes, mais qui sont parfois réellement aussi ardues que des détails sur la fondation des édifices, et qui, de plus, ne présentent pas, comme celles traitées par Blondel, un double intérêt d'histoire locale de cette région et de pratique générale de l'art de bâtir encore suivie de nos jours.

Pardonnez-moi donc, et l'ouvrage de François Blondel en main ou plutôt grâce à des extraits de cet ouvrage que j'ai pris à votre intention, laissez-moi vous lire encore quelques lignes du passage que, dans son *Cours d'Architecture*, IVe Partie, Livre XI, Chapitre XIII, pages 598-600, il consacre aux travaux qu'il fit exécuter à l'*Arc de Triomphe originairement placé sur le pont de Saintes.*

« CH. XIII. — ARC DU PONT DE XAINTES. — Je

veux seulement rapporter sur le même sujet *(Les Arcs de Triomphe à deux portes)*, l'Esquisse que j'ay faite autrefois d'un autre Arc à deux portes, et que j'ay fait reprendre par le pied, pour l'empêcher de tomber en ruine, lorsque j'ay fait rebâtir à neuf la partie du même pont, qui est entre cet Arc et le Fauxbourg que l'on appelle des Dames. Cet Arc de Triomphe n'est pas moins beau qu'aucun des précédents, quoiqu'il ne soit pas sans licence dans ses moulures ; comme aux bandes des architraves qui sont d'un ordre renversé, c'est-à-dire dont la plus basse est la plus grande, ce que je ne voudrois point imiter quoiqu'il soit autorisé d'autres exemples....».

Vous ne l'ignorez pas, Mesdames et Messieurs, comme les livres, les ponts ont leurs destins changeants, et aujourd'hui les *Guides* ne mentionnent plus ce pont, et pour cause; car ce pont, dont une vue a été publiée vers 1574 dans les *Civitates Orbis Terræ* (1), fut démoli vers 1840 et remplacé, en 1841, par un pont suspendu dont le tablier s'écroula lors de l'épreuve réglementaire, et qui ne fut livré à la circulation que dans les derniers jours de 1842.

C'est sur l'ancien pont, datant en partie du XIVe siècle, mais dont les piles reposaient sur des substructions romaines, pont que défendait du côté de la ville *la Tour avec porte fortifiée de Montrible*, que s'élevait, près la rive droite de la Charente, du côté du faubourg des Dames ou de Saint-Palais, la porte ro-

(1) Nous avons reproduit cette vue dans *la Construction Moderne*, Paris, in-4°, n° du 16 juin 1891, en l'accompagnant d'une partie des lignes qui suivent sur les vicissitudes du *Pont de Saintes et de son Arc de Triomphe.*

maine à deux ouvertures que *les Santones* avaient dédiée à Germanicus, à l'empereur Tibère et à Drusus, fils de ce dernier.

Cette double porte, dont la tradition fit un arc de triomphe et qui était primitivement construite sur le rivage de la Charente, s'était, avec le temps et par suite des changements du lit du fleuve, trouvée presque au milieu du pont et avait, par suite de cette situation, subi de nombreuses dégradations, tant à sa partie inférieure, minée par les eaux de la Charente, qu'à sa partie supérieure, qui fut crénelée au moyen âge pour servir d'ouvrage de défense.

C'est ce qui fait que François Blondel, comme il nous l'apprend dans son *Cours d'Architecture*, dut restaurer l'arc romain du pont de Saintes en 1665 et le munir à sa base d'un gros massif d'empatement descendant six pieds plus bas que le fond de la rivière.

Mais, lors de la démolition de l'ancien pont en 1840, nouvelle transformation. L'arc dut être déposé pierre à pierre et reconstruit sur le bord du fleuve par les soins de Clerget, architecte, qui s'acquitta avec une rare conscience de la reconstruction et de la restauration qui s'ensuivirent sous la direction de l'auteur de *Colomba*, Prosper Mérimée, alors inspecteur des monuments historiques.

Quant au pont suspendu de 1842, il menaçait ruine vers 1880 et il fut démoli à son tour pour être remplacé par le pont de pierre à trois arches qui relie aujourd'hui le faubourg des Dames à la ville de Saintes.

De fait, l'arc romain n'offre plus guère à l'archéologue — aujourd'hui qu'il est privé par le temps, surtout par les restaurations successives, de tou

ses précieuses inscriptions antiques – qu'une ruine fort pittoresque que dégradent encore des pariétaires à fleurs rouges et jaunes s'élevant de toutes les fissures ouvertes dans les joints des pierres; aussi demandons-nous au Congrès de vouloir bien exprimer le vœu que l'on détruise ces plantes parasites qui, si pittoresques soient-elles, contribuent encore à la dégradation d'un monument que les Santones modernes considèrent comme l'une des plus anciennes pages de leur histoire.

* * *

Je n'ai pu malheureusement trouver, dans les œuvres de François Blondel, des renseignements relatifs à *la Galère Cardinale* que, — nous apprend son *Contrat de Mariage avec Anne de Billy*, sa première femme et la mère de ses deux fils, — François Blondel commanda en qualité de lieutenant.

Ce contrat inédit, passé à la date du *dernier jour de May mil six cent quarante sept avant midy,* est conservé dans les *Archives départementales de l'Aisne* (B-18) et commence ainsi :

« *Comparurent personnellement François Blondel, escuier, Seigneur des Croisettes, ayde de Camp ès armées du Roi, son ingénieur ordinaire, et en la marine Lieutenant commandant une de ses gallères dicte la Cardinalle, etc....* ».

Mais si, malgré la limite du XVIe siècle indiquée au programme du Congrès pour clore les études relatives à la navigation des vaisseaux français sortis des ports de l'Océan, vous voulez bien me permettre de vous retenir en cette année 1666 où, nous l'avons

vu plus haut, Blondel fut obligé de quitter ses travaux de la Corderie de Rochefort pour aller, par ordre du Roi, pourvoir à la sûreté des îles qui étaient sous la domination française en Amérique, nous trouverons une intéressante mention de deux autres navires, *le Saint-Sébastien* et *l'Aigle d'Or*, dans un *Mémoire sur le Voyage de Monsieur Blondel dans les îles d'Amérique*, mémoire lui aussi inédit, daté de La Rochelle, le 19 juillet 1666, et conservé aux Archives du Ministère des Colonies sous le titre de *Mémoire de M. Colbert de Terron pour servir d'instruction au sieur Blondel.*

Cette pièce, dont nous devons communication à M. Paul Varcollier, chef de la section géographique des Archives de ce Ministère, est assez courte et nous en transcrivons ci-dessous la partie intéressant notre sujet.

« MÉMOIRE SUR LE VOYAGE DE M. BLONDEL DANS LES ISLES D'AMÉRIQUE. — Il sçaura que l'Intention du Roy est qu'il parte présentement pour passer aux d. Isles sur les vaisseaux de sa Maiesté nommés *le St-Sébastien* et *l'Aigle d'Or* qui sont à présent en radde et prests à faire ledit voyage.

« Qu'il voye et reconnaisse aultant exactement qu'il pourra les cinq principales Isles qui sont Sainct Cristophle, La Gardelouppe, La Martinigue, La Grenade et La Tortue, qu'il en fasse des descriptions et des plans forts exacts, par lesquels sa M^té^ puisse estre parfaitement informée de la Figure, situations, dispositions et estat desd. Isles, qu'en suitte de concert avec M^rs^ les Gouverneurs et Commandants d'Icelles, il resolve et demeure d'accord, des lieux et endroits les plus avantageux pour y construire des

forts, dont la grandeur et figure doit estre proportionnée au mérite et à la considération des lieux et à l'importance de leur situation.

« Observant deux choses principalement : la première, que ces fortifications puissent servir à assurer la retraitte des vaisseaux et tout ce qui regarde le service de la marine, et cela préférablement aux considérations qui peuvent regarder le dedans de ces Isles, de plus à contenir les peuples du dedans et à nous assurer contre les insultes et descentes des ennemis venant du dehors. La seconde chose à observer est d'éviter autant qu'il se pourra d'engager sa Maiesté ou la compagnie à laquelle appartient la propriété desdites Isles à faire de grandes dépenses pour la garde et conservation desd. forteresses. De sorte que comme l'on aura à travailler à plein drap, il faudra s'il se peut prendre des dessins d'une exécution facille et d'une capacité proportionnée aux forces du pays.

« Le choix du lieu ayant été fait et ce dessin pour la forme de la fortiffication pris, M. Blondel y laissera des plants et des devis sur les lieux, entre les mains des gouverneurs et commandants ou autres principaux officiers après leur en avoir fait signer des doubles pour les rapporter icy à sa Maiesté. Et comme l'intention de sad. Maiesté est qu'il ne soit perdu aucun temps pour l'exécution de ce qui aura été résolu sur ce subject, led. s^r^ Blondel commancera à y faire travailler en sa présence, se servant pour cet effet de la somme de douze mil livres dont sad. M^té^ à fait fonds pour lesd^ts^ ouvrages laquelle somme sera présentement mise entre ses mains par le trésorier général de la marine pour estre dépensée par ses

ordres et appliquée comme il le jugera plus à propos. Observant de partager ce fonds entre toutes les Isles pour donner naissance et commencement aux dessins qui auront été pris, et pour la continuation d'iceux ouvrages ainsi commencés le Roy y pourvoira sur ce rapport et les devis qui y seront dressés et qui seront présentés à Sa Mté par ledit sr Blondel.

« Pour ce qui est de l'abord dud. sr Blondel dans lesd. Isles et de toutte la suitte de son voyage, il doibt suivre l'ordre de la bonne navigation, s'attachant à la conjoncture des vents ainsy qu'ils se trouveront et se présenteront dans le pays, et affin qu'il ne perde aucun temps dans les passages qu'il doit faire d'une isle à l'autre. Monsieur De La Barre, Mrs les gouverneurs et commandants et Mrs les capitaines des vaisseaux du Roy, sont instamment priés par la présente instruction, de donner aud. sr Blondel toutes les commodités qui pourront dépendre d'eux, l'intention de Sa Mté estant que led. sr Blondel exécute les choses mentionnées ci-dessus avec toute la diligence qu'il pourra pour revenir icy et vaquer à d'autres employs importants où il est présentement occupé pour le service de Sa Majesté... (1) ».

Au reste, une lettre de Colbert de Terron à Colbert, lettre recueillie dans le tome I de la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV* (Paris, 1850, in-8°, p. 766) et datée de Tonnay-Charente, le 17 décembre 1665, est relative à une semblable mission déjà donnée à Blondel en France, car cette lettre mentionne l'envoi des plans et devis dressés par

(1) Sous-Secrétariat des colonies. — Antilles-Colonies, 1(Blondel, ingénieur, 1 pièce du 19 juillet.

Blondel et concernant les fortifications de l'Ile de Ré, à l'époque où cet ingénieur préparait la construction des bâtiments de l'arsenal de Rochefort.

Avant de quitter le séjour de Blondel aux Antilles, nous ajouterons, grâce à une note de la page 523 de l'ouvrage de Moreau de Saint-Méry (*Loix et Constitutions des Colonies Françaises de l'Amérique sous le Vent*, Paris, 1784, in-8°), que Blondel avait, dès 1667, fait construire une tour dans l'île de la Tortue, et la remarquable Exposition de Cartes de géographie organisée l'an dernier à la Bibliothèque nationale par M. Marcel, conservateur du département des cartes, à l'occasion du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique, a remis en lumière une *Carte manuscrite de l'île de la Grenade*, carte cataloguée sous le n° 229, mesurant 0m69 sur 0m42, datée de 1667 et portant, dans le cartouche formant titre, le nom, en petites capitales, de BLONDEL.

François Blondel fut donc officier de marine, ingénieur militaire et maritime, de plus cartographe, et ce qui nous a enhardi à vous entretenir de lui quelques instants, c'est que les faits intéressants sa carrière que nous avons eu l'honneur de vous rappeler ont eu pour théâtre le siège même de ce Congrès, les villes de Saintes, Rochefort et La Rochelle, ainsi que l'île de Ré et les Antilles françaises, dont celles citées étaient, vers le milieu du XVIIe siècle, à l'époque du séjour de Blondel dans ce pays et de sa mission en Amérique, une heureuse prolongation de notre terre de France.

XIII.

LA JURIDICTION CONSULAIRE

ET LA

BOURSE DE LA ROCHELLE

Par M. Émile GARNAULT,

Secrétaire de la Chambre de commerce de La Rochelle.

En m'occupant de l'histoire du commerce maritime rochelais, j'ai été amené à rechercher les origines de la construction de la juridiction consulaire de La Rochelle, institution qui remonte à 1565, et de celle de la Bourse des marchands dont la création ne date que de 1760.

Sans vouloir faire œuvre d'archéologue, je vais exposer quelques faits nouveaux qui sont extraits d'un ouvrage en préparation, ouvrage qui doit être orné de photogravures et de simili-gravures, sur des photographies dues à l'obligeance d'amateurs distingués de cette ville.

***

La juridiction consulaire de La Rochelle fut instituée par édit de Charles IX donné à Châteaubriant, au mois de novembre 1565, sur ce que : « la dite Ville de La Rochelle est des plus peuplées et où se fait un aussi grand commerce et plus grand qu'en plusieurs des autres villes où nous avons accordé la dite permission.... »

Cette juridiction fut créée à l'instar de celle de Paris, établie deux ans auparavant.

Ses pouvoirs devant diminuer ceux de la municipalité et du Présidial, des entraves de différentes sortes furent apportées à son installation, et il fallut de nombreuses injonctions du Roi au Parlement avant que celui-ci se décidât, le 22 février 1567, à débouter le corps de ville de ses oppositions.

Cela ne suffit pas encore et le Roi, par arrêt du 26 du même mois, ordonna au Présidial de publier et faire exécuter l'édit de novembre 1565.

Ce ne fut donc que le 23 mai 1567 que : Claude Huet, juge ; Jean Jouanneaux, premier consul, et Jean Disnematin, second consul, commencèrent à exercer la juridiction consulaire à La Rochelle, en la maison d'Huré, rue Bazoges, vaste bâtiment dont il ne reste plus aucune trace et dont l'emplacement est occupé actuellement par les maisons de MM. Vivier, Méneau et Mme veuve Roy, et, peut-être même, par celle des Dames de l'Espérance.

L'hôtel d'Huré avait été bâti par le père de Mirechon, qui fut proclamé maire de La Rochelle, pour la quatrième fois, en 1463. Divers titres nous apprennent qu'il consistait en : « une grande maison, couverte d'ardoises, et en différens corps de logis, avec appartenances de cour, jardin, galleries et autres, assise

devant le grand vytral de l'église Saint-Berthommé, tenant du bout devant à la ruhe par laquelle on va du carrefour du Malconseil au chasteau (rue chaudrier), d'un costé à la ruhe par laquelle l'on va de la porte Neufve au couvent des Augustins (rue des Augustins), et de l'autre à la ruhe Bazoges ».

Cet hôtel fut acquis ensuite par Gilles Brethinault, conseiller au Présidial, chez lequel descendit Charles IX. C'était en quelque sorte l'hôtellerie des rois et des princes qui venaient à La Rochelle, et où étaient descendus en 1469, le duc de Guienne, frère de Louis XI, Louis XI lui-même en 1472, François Ier en 1519 et 1542.

C'est dans cette maison que la juridiction consulaire de La Rochelle s'installa, en attendant l'aménagement d'une salle d'audience et d'une chambre de conseil, dans une portion de l'ancien couvent des Augustins, portion mise à sa disposition par le corps de ville de La Rochelle.

L'ancien couvent des Augustins, abandonné depuis peu de temps, ne dut pas échapper plus que les autres édifices religieux à la destruction ordonnée en 1568 par Saint-Hermine, le lieutenant de Condé, afin de faire servir les matériaux en provenant aux fortifications de la ville menacée.

Le corps de ville installa donc la juridiction consulaire dans les dépendances de cet ancien monastère, dont le vaste réfectoire, après avoir servi pendant quelques temps aux assemblées publiques, fut transformé en prêche. C'est dans cette salle, dite salle Saint-Yon, que fut baptisé, le 2 juillet 1585, Jean Guiton, le maire célèbre de 1628.

La juridiction consulaire occupait alors l'emp

cement de la chapelle actuelle, rue des Augustins, ce qui fit donner à cette rue le nom de Bourse, bien que les marchands et négociants ne tinssent pas leurs réunions dans ce local, uniquement destiné à rendre la justice commerciale.

Mais, après le siège de 1628, les Augustins étant rentrés en possession de leur immeuble, la juridiction consulaire dut payer une location, en attendant le moment où ces religieux auraient les fonds nécessaires pour faire reconstruire leur couvent, non plus sur tout le terrain qu'il avait occupé, la ville en ayant aliéné une partie à des particuliers qui avaient fait édifier des habitations.

Quand les Augustins furent en mesure de rebâtir leur couvent, il fallut que la juridiction consulaire s'en allât, ce qui arriva vers la fin de 1654, époque à laquelle fut posée la première pierre de la Chapelle, celle qui existe actuellement, et qui ne fut consacrée que le jour de la Pentecôte de l'année 1659.

La juridiction consulaire porta son choix sur un logis situé rue Chaudellerie, aujourd'hui rue du Palais, logis qu'elle acheta, le 20 janvier 1655, de Jeanne Salbert, veuve de Jean Ogier, sieur de la Morinière, conseiller au Présidial, moyennant 350 livres de rente foncière et perpétuelle. Ce logis formait une faible partie de la Bourse actuelle, du côté droit en regardant la façade .

En 1669, nous apprend une délibération de la juridiction consulaire, la maison se trouvant en ruine, la Compagnie des Indes Occidentales offrit une somme de 600 livres, pour aider aux réparations et embellissements nécessaires , à la condition que ses rmoiries fussent posées sur la façade, rue du Palais.

La juridiction, ayant l'intention d'entreprendre les travaux absolument nécessaires et d'embellir la façade des armes de Sa Majesté, de celle de la ville, de M. Colbert du Terron, intendant général de la Marine et de la province, et de celles de la Compagnie des Indes Occidentales, fit valoir que cela pouvait l'entraîner à une dépense d'environ 1,500 livres, dépense pour laquelle il serait nécessaire de faire un emprunt remboursable à l'aide des locations de la partie de l'immeuble non utilisée et des deniers à provenir des amendes prononcées par la juridiction. Le dit emprunt fut autorisé en rentes foncières.

A cette époque, le commerce était très florissant à La Rochelle et Colbert faisait tous ses efforts pour que la Compagnie des Indes Occidentales y fit construire ses vaisseaux. Il espérait affranchir la France de l'intermédiaire des Hollandais. Les raffineries de sucre étaient fort nombreuses dans la ville et, grâce à l'appui du grand ministre auquel il importait peu que les négociants et marchands fussent de telle ou telle religion, le commerce y était si considérable que Colbert se vit dans l'obligation de faire observer aux directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales qu'il importait à leurs intérêts de faire leur retour dans divers ports, sans se restreindre, comme ils le faisaient, au seul port de La Rochelle.

En 1664, il avait été fondé, à La Rochelle, un comptoir de la Compagnie des Indes Occidentales, dont MM. Hubert et Thevenin furent les directeurs en 1665. On conçoit d'après cela l'intérêt que cette compagnie pouvait avoir à faire figurer ses armoiries sur un monument commercial de la ville.

La Rochelle faisait également un grand commerce

avec le Canada, colonie à la fondation de laquelle elle contribua puissamment par l'envoi d'émigrants qui partirent de son port. L'importance de ce commerce a été décrite dans une brochure que nous avons publiée l'année dernière ayant pour titre *Les Rochelais et le Canada*.

En outre, les Rochelais faisaient des affaires importantes avec les îles françaises de l'Amérique, Cayenne, la Côte de Guinée, la baie d'Hudson et l'Acadie, pour ne parler que des voyages de grande navigation. Ils pratiquaient également, depuis une époque très ancienne, la pêche de la baleine et celle de la morue.

J'ai cité le commerce de la Côte de Guinée, commerce au sujet duquel je vous demande la permission de dire quelques mots.

Ce genre de commerce, très ancien à La Rochelle, consistait à acheter des esclaves, à les troquer contre des objets de pacotille, puis à les transporter aux îles françaises de l'Amérique pour les vendre ou échanger contre des marchandises que les vaisseaux rapportaient à leur point de départ. Ces esclaves étaient très recherchés pour la culture des terres. Ce commerce prit un grand essor, lorsque la seconde Compagnie des Indes Occidentales fut établie en 1664 et surtout lorsqu'en 1685 elle devint Compagnie de Guinée. Le gouvernement l'encouragea et il fallut les récriminations des économistes du XVIIIe siècle pour que la France, la première, proclamât l'abolition de l'esclavage; malheureusement cet affranchissement fut soudain, violent et ne dura pas. Montesquieu est un de ceux qui ont le plus inspiré l'horreur de l'esclavage : il l'a flétri, il l'a marqué au front. Les législateurs n'ont eu qu'à enregistrer son arrêt. La Convention

proclama l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, par décret du 5 février 1794.

Nous avons encore à la mémoire les désastres qui éclatèrent en 1790 à Saint-Domingue, où se passèrent les plus grandes horreurs dont l'histoire fasse mention. C'était la guerre civile entre l'ancienne race des hommes libres et les mulâtres affranchis. Les nègres avaient paru à leur tour sur la scène et s'y étaient annoncés par le feu et le sang. Port-au-Prince fut brûlé en 1791 et le massacre des blancs continuait encore en 1793. Pour repousser l'invasion anglaise, on reconnut la liberté des nègres qui se déclareraient pour la République. La Convention avait confirmé cette mesure et proclamé tous les nègres libres.

Cette insurrection eut des conséquences terribles pour le commerce rochelais, qui, depuis le traité de Paris de 1763, qui abandonna le Canada aux Anglais en faisant disparaître une partie du commerce colonial de la France, avait d'importantes relations avec Saint-Domingue. Cette insurrection acheva sa ruine commerciale.

Jusqu'à cette époque, le commerce rochelais avait, par son importance, toujours fixé l'attention du gouvernement.

J'ai à m'excuser de m'être étendu si longuement sur ce que fut jadis le commerce à La Rochelle, ce point me semblant très utile à établir, pour vous permettre d'apprécier combien étaient utiles en cette ville les établissements dont je vais parler.

Je m'empresse de revenir à la façade de la maison de la juridiction consulaire, qui dut être ornée des armoiries désignées précédemment.

Les travaux étaient terminés depuis peu d'anné

lorsqu'un incendie y éclata dans la nuit du 8 au 9 janvier 1705, incendie allumé par des soldats de marine de la compagnie de Galifet, logés chez le concierge de la maison, qui, n'ayant pas de quoi se chauffer, mirent le feu à la paillasse de leur lit. Cet incendie occasionna de grands dégâts, mais l'auditoire ne fut pas atteint et la juridiction consulaire continua à y tenir ses audiences.

Ce ne fut qu'en 1716 que la maison fut reconstruite sur le même emplacement, en l'appropriant mieux à sa destination. Grâce aux dessins de M. Masse, ingénieur-géographe du Roi, dessins qui ont été conservés, on peut se rendre compte de ce que fut cette maison, reconstruite par Denis, entrepreneur.

Ce bâtiment comprenait au rez-de-chaussée : un porche extérieur, le vestibule d'entrée, le bureau du greffier, le cabinet du greffe, des boutiques louées à des particuliers, un grand escalier à emmarchement droit et l'escalier des caves ; au premier étage se trouvaient : la grande salle d'audience, qui occupait toute la façade sur la rue du Palais, la Chapelle, la salle du Conseil, la chambre particulière de « récréation », les escaliers des combles et les logements du concierge et des locataires des boutiques ou autres ; le second étage comprenait de vastes greniers. Des caves creusées dans le roc existaient sous la cour et sous le corps de bâtiment, sur la rue.

La façade, sur la rue du Palais, était toute appareillée en pierre de taille ; elle se divisait en un rez-de-chaussée et deux étages séparés par des bandeaux et corniches moulurés.

Le rez-de-chaussée comprenait, en avant du porche, quatre arcades en plein cintre, à refends, reposant

sur des piliers carrés; en façade, sous le porche, cinq ouvertures cintrées donnaient jour et accès aux boutiques, au vestibule d'entrée et au bureau du greffe.

Le premier étage était percé de quatre grandes baies longues, terminées par des plates-bandes légèrement cintrées dans le haut, lesquelles éclairaient la grande salle d'audience. Les montants de ces baies étaient formés par des pilastres d'ordre ionique à fût lisse, qui se répétaient également aux deux extrémités de la façade, en tête des murs de refend. Les trois trumeaux entre les fenêtres étaient ornés d'écussons armoirés, représentant: au centre, les armes de la ville de La Rochelle; à droite, en regardant la façade, les armoiries du comte de Doignon, ancien lieutenant général à La Rochelle; à gauche, celles de M. Colbert du Terron, intendant de la généralité, quand la juridiction s'installa rue du Palais.

Ce premier étage était couronné par un étage en attique percé de quatre petites ouvertures à plate-bandes arquées et encadrements saillants, qui éclairaient le grenier. Au centre, un fronton cintré, émergeant au-dessus de la corniche, abritait une sculpture représentant les armes royales; deux autres écussons placés en applique sur les trumeaux reproduisaient: celui de droite, en regardant la façade, les armes de M. le comte de Chamilly, commandant en chef les provinces d'Aunis, Saintonge et Poitou; à gauche, celles de M. de Creil, nommé intendant de la généralité de La Rochelle en 1713.

Les lignes de cette façade, d'une conception très simple, étaient très correctement agencées et formaient un ensemble du plus bel effet. Le premie

étage, principalement, avec son ordonnance ionique, ses belles ouvertures et ses motifs de sculpture, ne manquait pas d'un certain aspect de grandeur.

Les armoiries de la Compagnie des Indes Occidentales ne parurent pas sur cette nouvelle façade, cette Compagnie ayant été remplacée, en 1673, par celle dite du Sénégal, qui avait des rapports bien moins suivis avec La Rochelle.

Louis XIV, en 1701, ordonna l'établissement d'une Chambre particulière de Commerce dans chacune des villes de Lyon, Lille, Rouen, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Bayonne et Montpellier, voulant favoriser le commerce de ses sujets et lui accorder une protection particulière, de façon à lui faciliter les moyens de faire fleurir et étendre le commerce de la France. Les usages étant différents dans chacune de ces villes et ne voulant y apporter aucun changement, Sa Majesté décida que les marchands et négociants des villes dénommées ci-dessus s'assembleraient pour délibérer de quelle manière il serait convenable et avantageux de faire l'établissement en question.

On me permettra de passer sur les difficultés soulevées par les juge et consuls, question déjà traitée dans mon ouvrage : « Le commerce rochelais au XVIIIe siècle, 1re partie, la représentation commerciale », et de dire seulement qu'un premier arrêt du 20 octobre 1710, portant règlement d'une Chambre de Commerce à La Rochelle, demeura lettre morte, et que ce ne fut qu'à la suite d'un deuxième arrêt du 15 juillet 1719, que M. de Creil, intendant de la généralité, installa ladite Chambre dans une des salles de la juridiction consulaire, malgré les oppositions des juge et consuls.

Ainsi la maison de la juridiction consulaire était occupée par les juge et consuls et par la Chambre de Commerce, tandis que les négociants et marchands, suivant un usage très ancien, tenaient leurs assemblées commerciales, pour discuter leurs affaires, en plein air, au canton des Flamands, aujourd'hui portion de la rue Chef-de-Ville, comprise entre la place des Petits-Bancs et la rue Admyrauld.

Ce canton, au commencement du XVIIIe siècle, n'avait de porches que d'un côté, comme aujourd'hui, de sorte que les négociants et marchands, dont le nombre alors était très considérable, ne pouvaient s'abriter des intempéries. Le besoin d'une Bourse commença à se faire sentir et, dès 1743, la Chambre de Commerce rechercha les moyens de donner satisfaction à ce désir.

De nombreux projets furent formés et n'aboutirent pas. Les négociants et marchands, au nombre de quatre-vingt-seize, à défaut d'un édifice public, se bornèrent à traiter avec un cafetier ayant son établissement là où est le théâtre actuellement, pour avoir à leur disposition des salles éclairées le soir où ils pouvaient faire leur correspondance et où devaient être mises à leur disposition : la Gazette de Hollande, celle de France et les Affiches, dès leur arrivée à La Rochelle. Ce bail porte la date du 17 novembre 1756.

La Chambre de Commerce, qui n'avait pas abandonné l'idée de la construction d'une Bourse, vit enfin le moment où elle pourrait mettre son projet à exécution. Le 1er février 1760, elle adopta les plans qui lui furent soumis pour établir cet édifice à la place de la juridiction consulaire, agrandie par l'acquisition d'immeubles voisins, sous la conditi

que « cette construction ne préjudiciera en rien aux salles d'audience, du conseil et du greffe, et que la Chambre de Commerce paiera chaque année, à perpétuité, à MM. les juge et consuls en charge, une somme de 400 livres, pour remplacer les revenus que cet établissement leur fera perdre ».

Au premier projet dressé par MM. Tourneur père et fils, architectes à La Rochelle, la Chambre de Commerce décida des modifications qui l'entraînèrent à acquérir un plus grand nombre d'immeubles; puis, elle s'adressa à M. Hüe, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la généralité, pour avoir un plan, qu'elle adopta le 2 avril 1760, MM. Tourneur père et fils restant chargés de la démolition de la maison de la juridiction consulaire et de la maçonnerie, charpente et couverture de la construction neuve. Les autres travaux furent adjugés séparément.

La Chambre de Commerce ne se doutait pas alors de toutes les difficultés qu'elle rencontrerait dans l'exécution de ce bâtiment, entrepris sans aucune ressource spéciale et ne comptant, pour payer les travaux, que sur le revenu de quelques petits droits que le commerce s'était imposé volontairement sur les marchandises entrant et sortant par mer.

On ne perdit pas de temps, on fit préparer la plaque destinée à perpétuer la mémoire de cette construction, plaque destinée à être placée « sur la première pierre du pilier de l'encognure du corps de façade sur la rue du Palais ». Cette cérémonie présidée par M. Baillon, intendant de la généralité, eut lieu le 7 juin 1760, bien que la plaque, d'après le procès-verbal qui a été conservé, porte la date du 25 mai 1760. Le dit procès-verbal nous apprend qu'une plaque de cuivre, portant

l'inscription ci-après, fut posée entre deux plaques en plomb;

L'AN DE GRACE MIL SEPT CENT SOIXANTE ET LE VINGT CINQ MAI DU RÈGNE DE LOUIS XV NOTRE GLORIEUX MONARQUE, LA PREMIÈRE PIERRE DE CET ÉDIFICE A ÉTÉ POSÉE PAR M. BAILLON, INTENDANT DE LA ROCHELLE, A L'INVITATION DE MM. LES JUGE ET CONSULS: MICHEL DEMONTIS, ETIENNE RANJARD, JACQUES GOGUET, ET DE MM. LES DIRECTEUR ET SYNDICS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE: PIERRE PAPINEAU, DIRECTEUR, JOSEPH PASCAUD, DÉPUTÉ, JACQUES GOGUET, MICHEL RODRIGUE, JEAN-ISAAC THOURON, SUR LE PLAN DE M. HUE, INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES DE LA PROVINCE, CONSTRUIT PAR JEAN ET HENRY TOURNEUR, ENTREPRENEURS.

Les deux plaques qui existent de chaque côté de la porte d'entrée de la Bourse, rue du Palais, tout en rappelant la fondation de cet édifice, n'ont pu être posées le 7 juin 1760, comme celle dont nous venons de parler; car, dans son projet primitif, M. Hüe, afin de donner plus d'emplacement au grand promenoir d'entrée, n'avait projeté aucune construction au rez-de-chaussée sur la rue du Palais, où, de chaque côté de la porte d'entrée, devait se trouver un grillage. Ce ne fut que lorsque la Chambre de Commerce se vit à court d'argent qu'elle se décida, en 1764, à faire établir des boutiques de chaque côté de cette porte, et c'est vraisemblablement une fois ces boutiques construites qu'elle fit placer les deux plaques qui existent encore, plaques qui ont induit en erreur tous nos historiographes rochelais, qui ont cru qu'elles avaient été posées le 25 mai 1760 et que cette date était bien celle du jour de leur pose.

Bien d'autres modifications furent apportées au plan primitif, lequel s'arrêtait en avant de la colonade qui sépare la grande cour de la partie plantée de tilleuls.

La Chambre de Commerce ne jugea point devoir placer d'armoiries sur la façade de l'hôtel de la Bourse ; elle se borna à faire sculpter les armes royales sur le milieu de l'attique du bâtiment central, du côté de la cour, et celles de M. Baillon, intendant de la généralité lors de la pose de la plaque commémorative de la construction de l'édifice, et de M. le maréchal de Senectère, en souvenir des services rendus par lui à la province, dans chacune des ailes droite et gauche, au sommet, et vraisemblablement dans les parties figurant aujourd'hui des fenêtres bouchées. Ces trois armoiries, ainsi que les deux poupes de vaisseaux qui figurent au-dessous des fenêtres du bâtiment central et les attributs des piliers nord et sud de la galerie d'entrée furent sculptés par M. Levasseur, sculpteur du Roi au port de Rochefort. En 1791, la Chambre de Commerce, sur l'invitation de la municipalité, dut faire disparaître les écussons des armes de MM. Baillon et de Senectère.

N'est-il pas regrettable que tous les écussons et armoiries, qui étaient sculptés sur nos anciens monuments, édifices publics et un grand nombre de maisons particulières, aient ainsi disparu, en vertu du décret de l'assemblée constituante du 19 juin 1790. Les maires de La Rochelle, anoblis par leur charge, quand ils n'étaient pas nobles d'avance, tenaient à honneur de faire sculpter leurs armoiries, à côté de celles de la ville, sur les édifices qu'ils faisaient cons-

truire ou simplement réparer. Ce précieux armorial de pierres, notes curieuses pour l'historien, a malheureusement disparu sous le marteau égalitaire des démocrates rochelais, qui ne comprenaient pas qu'en détruisant des écussons semblables, ils effaçaient le souvenir de ceux qui avaient vaillamment combattu et cruellement souffert pour défendre les libertés de leur ville et de leur patrie.

Les emblèmes de la royauté, respectés tout d'abord, ne tardèrent pas à être emportés par la tourmente révolutionnaire; on les vit disparaître ainsi que les armes et écussons qui existaient dans la colonnade du Palais de Justice, aux façades et tourelles de la Grosse-Horloge, dans les frontons des églises Saint-Jean et de Saint-Nicolas, et sur la porte du ci-devant Gouvernement. Celles de la Bourse furent martelées, mais il en reste assez, aujourd'hui, pour retrouver la place qu'elles occupaient.

Le 1er janvier 1764, les travaux de la Bourse étant assez avancés, quoique non terminés, le commerce s'y assembla pour la première fois.

Une chapelle ayant été construite dans la grande salle haute, à la disposition de la juridiction consulaire, la Chambre de Commerce pria M. Admyrauld, syndic de cette compagnie, de profiter d'un séjour qu'il faisait à Paris pour lui procurer les grilles pour cette chapelle et un tableau pour l'autel.

Pour les grilles, M. Admyrauld traita avec Étienne Raynier, maître serrurier, rue Croix-des-Petits-Champs.

Lorsque ces grilles furent sur le point d'être expédiées, la Chambre de commerce demanda qu'il fut placé, dans l'écusson du milieu, une figure en b-

relief représentant la justice, et, au bas sur une banderole, qu'il fut mis en exergue : INSVPER ALAS ADDIDIT.

Pour le tableau de l'autel, M. Admyrauld fut mis en rapport avec un jeune homme sur le point de se faire recevoir à l'Académie, ne manquant pour y être admis que d'un chef-d'œuvre. « Ce sera votre tableau », écrivit-il à la Chambre de Commerce. Il représentait saint Louis recevant la couronne d'épines des mains de l'empereur Baudouin, accompagné de sa mère, la reine Blanche, et de sa suite. Ce tableau, signé « P. H. Caresme, 1766 », figure aujourd'hui au Musée de peinture de la ville, à titre de prêt par la Chambre de Commerce.

Cette chapelle, démunie aujourd'hui de tous ses ornements, a toujours été respectée ; elle se trouve au fond de la grande salle haute et est toujours en possession de ses grilles.

En 1777, la Chambre de Commerce acheta l'immeuble qui se trouvait derrière la Bourse, dans le but de terminer l'édifice devant avoir une sortie sur la rue de la Juiverie. Il s'agissait de continuer, ainsi qu'ils étaient commencés, les corps des bâtiments, aile droite et aile gauche, puis d'élever à la suite deux petits bâtiments pour être loués, bâtiments ayant sorties sur la rue de la Juiverie.

L'espace réservé entre ces deux logements devait être planté de tilleuls et, entre ce bosquet et la cour, devait exister une galerie supportée par des colonnes de l'ordre dorique, couronnées d'une architrave et d'une plinthe semblables à celles du bâtiment principal, sur lesquelles devait être posée, tant du côté de la cour que du côté de la partie plantée, une balus-

trade en pierre avec appui et acrotères. Le plafond de cette galerie formant terrasse devait établir une communication de la salle de la Chambre de Commerce à celle des juge et consuls.

Cette construction qui appartient à deux époques, style Louis XV et style Louis XVI, fut entièrement édifiée par les soins du commerce, sans aucun concours du Gouvernement, la Chambre se contentant des droits volontaires votés par le commerce en général. Elle ne put jamais obtenir un arrêt du Conseil pour régulariser sa situation et rendre obligatoire le paiement de ces droits, que plusieurs négociants et marchands se refusèrent toujours à acquitter.

Bien souvent, elle se trouva dans l'obligation d'emprunter, pour payer les intérêts dus; aussi, quand le décret du 27 septembre 1791 prononça la suppression de toutes les Chambres de Commerce, celle de La Rochelle devait des rentes foncières, hypothécaires et viagères non amortissables pour une somme assez considérable.

Je passe sous silence les angoisses qu'éprouvèrent les directeur et syndicts d'alors, se voyant réclamer non seulement les intérêts dus, mais le remboursement des créances non échues et non amortissables. Considérant que leur honneur et leur civisme leur commandaient de ne point abandonner la place, ils résolurent de rester en fonctions jusqu'à ce que le Gouvernement eût pris des mesures pour les sortir de l'embarras où ils se trouvaient, et, en attendant, ils n'hésitèrent pas à faire, de leurs deniers personnels, l'avance d'une somme de 29,420 livres en faveur de quelques familles qui avaient eu confiance dans la solvabilité de la Chambre de Commerce.

Le Gouvernement mit fin à cette terrible situation en se chargeant de liquider les dettes de la Chambre, dettes qui n'étaient pas uniquement relatives à la construction de la Bourse, ayant été autorisée à emprunter 150,000 livres pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'établissement du bassin de carénage, et ayant émis des billets patriotiques pour faciliter la circulation des assignats, émission à l'aide de laquelle elle prévint dans la ville une stagnation qui aurait pû être fatale, et qui permit, au contraire, le paiement des contributions publiques.

Ce n'était pas tout que de pourvoir au règlement des dettes de la Chambre, ses biens immeubles furent décrétés propriété nationale, par décret du 28 novembre 1793, et, le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), le Comité des finances de la Convention nationale écrivit à l'agent national près la commune de La Rochelle (titre qu'avait pris M. Delaire, ancien secrétaire de la Chambre, chargé de travailler à la liquidation des comptes), que l'administration du district de La Rochelle était autorisée à mettre en vente ou à louer les biens situés dans son arrondissement, mis sous la main de la nation.

Fort heureusement, on ne se pressa pas de tirer parti de la Bourse, où se tenait le Tribunal de Commerce, qui avait remplacé la juridiction consulaire : lorsque, le 9 prairial an IV (28 mai 1796), les citoyens Jacques Rahon et Louis Gontier, marchands, demeurant à La Rochelle, déclarèrent se soumettre à acquérir les maisons donnant rue de la Juiverie et les boutiques situées au rez-de-chaussée sur la rue du Palais, il fut procédé à une expertise en présence de M. Raboteau, commissaire du directoire exécutif

près l'administration municipale, lequel fit remarquer que ce ne devait être que faute de connaissance du local que le département avait pu admettre la soumission d'achat et que, se fondant sur la raison, sur les convenances, sur les lois et sur la lettre adressée le 24 messidor à l'administration municipale, renfermant l'assurance que « le local de la Bourse ne sera pas vendu, à moins d'ordres positifs, » il protesta formellement, au nom de l'intérêt public, contre la vente dont il s'agit et déclara ne pas adhérer à l'estimation faite.

On a peine à comprendre comment il se pouvait que l'on vendit des locaux compris dans un immeuble dont ils ne pouvaient être séparés.

En marge du procès-verbal d'expertise, on lit ces mots : « l'objet n'est pas aliénable. »

M. Raboteau, par son opposition, préserva donc cet immeuble de la vente partielle dont il était menacé. La ville, du reste, travailla de tout son pouvoir à sa conservation.

Lorsque, le 28 ventôse an IX (19 mai 1801), parut la loi relative à l'établissement des Bourses de Commerce, on fut très heureux à La Rochelle de posséder encore l'hôtel dû aux négociants du siècle passé ; aussi fut-il possible d'obtenir rapidement la création de cet établissement dans cette ville, par arrêté des consuls du 13 frimaire an X (4 décembre 1801).

L'hôtel de la Bourse était sauvé de toute destruction.

La Chambre de Commerce de La Rochelle fut rétablie par arrêté du premier consul, du 22 pluviôse an XI (11 février 1803), puis elle fut chargée de l'administration complète de cet édifice, qui avait occasionné bien des difficultés à ériger.

XIV.

Monseigneur JULIEN-LAFERRIÈRE

ÉVÊQUE DE CONSTANTINE ET D'HIPPONE,

Inspecteur honoraire de la Société française d'Archéologie pour la Charente-Inférieure,

Par M. le comte de MARSY.

C'est par un article nécrologique que se terminera le compte-rendu du Congrès archéologique de Saintes et de La Rochelle. Au moment où s'achevait l'impression de ce volume, nous apprenions la mort de l'éminent prélat qui a consacré les meilleures années de sa vie à l'étude des monuments de l'Aunis et la Saintonge.

Mgr Julien-Laferrière venait, au moment où nous avons tenu notre Congrès, de recevoir la nouvelle de sa nomination au siège de Constantine et, à la veille de quitter le pays de sa famille, il voulait bien nous consacrer les derniers jours qui précédaient son sacre.

Tous, nous avons été heureux d'entendre de sa bouche les détails si intéressants qu'il nous donnait ur les fouilles de l'hôpital de Saintes, qui resteront

l'honneur de sa carrière archéologique; il nous conduisait à Pons dans ces vieux édifices auprès desquels il avait passé son enfance ; et lorsqu'il nous conviait à son sacre dans la chapelle des Lazaristes de Paris le 15 juillet 1894, nous étions loin de penser que, deux ans après, il reviendrait mourir dans cette maison hospitalière, épuisé par les fatigues du ministère apostolique qu'il était appelé à exercer sur cette terre d'Afrique, dans le siège épiscopal sur lequel s'était assis saint Augustin.

Nous devons à l'obligeance de notre ami M. Georges Musset la communication de la notice sur Mgr Julien-Laferrière, rédigée par M. le chanoine Maurice Savineau, pour le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*, et des notes complémentaires jointes par lui à ce travail pour le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de la Charente-Inférieure*, et nous y puisons les renseignements qui suivent dans lesquels nous nous sommes plus particulièrement attaché aux travaux archéologiques de l'éminent prélat.

Né à Paris le 7 septembre 1838, Ludovic-Henri Julien-Laferrière avait été amené dès sa jeunesse dans le diocèse de La Rochelle où il avait poursuivi ses études ecclésiastiques. Mais, comme nous l'apprend un de ses biographes, l'amour de l'archéologie était inné en lui et ses supérieurs s'efforcèrent en vain de le combattre. Malgré les obstacles apportés à sa vocation, il entrait dans le ministère, après avoir rempli les fonctions de préfet de discipline à l'Institution de Saint-Vincent de Senlis, et exercé le professorat dans la famille de Labiche, l'académicien qui nous a laissé *la Grammaire*, l'une des plus spirituel

satires qui aient été écrites dans notre siècle contre les archéologues.

Après un séjour au séminaire de Saint-Louis des Français à Rome, l'abbé Laferrière rentra dans son diocèse et y occupa divers aumôneries à Saint-Jean-d'Angely et plus tard, au collège de Saintes, où vint le prendre Mgr Thomas pour lui donner un siège de chanoine titulaire au Chapitre de La Rochelle.

C'est à Saintes que s'accentua surtout la vocation archéologique de notre éminent confrère. Appelé à faire partie de la Commission des arts et monuments en 1872, il y succédait comme président à l'abbé Lacurie en 1875.

« Son zèle et sa compétence ne firent pas défaut aux séances de la Commission et à la rédaction de son recueil périodique durant les six ans de son séjour à Saintes. Il conçut alors l'idée d'une revue illustrée qui, sous le nom de *L'Art en Saintonge et en Aunis*, offrirait les types les plus intéressants de l'architecture religieuse et civile de notre contrée. »

« Dans le plan de l'auteur, les héliographies qui reproduisaient d'après le procédé Dujardin ses clichés photographiques devaient être accompagnées d'un texte historique avec la collaboration de M. G. Musset. Un certain nombre de fascicules de cette publication illustrée est paru jusqu'à ce jour, trop lentement sans doute au gré des souscripteurs, qui ne soupçonnent pas toujours les difficultés des recherches historiques. Si incomplet qu'il soit encore, ce recueil n'en sera pas moins un écrin précieux des recherches archéologiques de la Saintonge et le souvenir durable du savoir de ses auteurs.... »

Mais ce qui restera comme l'œuvre la plus impor-

tante de Mgr Laferrière, c'est la découverte des monuments romains de Saintes enfouis dans les murs de l'hôpital et qu'il eut la bonne fortune de mettre au jour après plusieurs mois de travaux consécutifs. L'exposé de cette découverte fait par le savant prélat et imprimé dans ce volume nous dispensera de nous étendre davantage sur ce sujet.

Entré dans la Société française d'Archéologie en 1875, Mgr Laferrière recueillit là, comme à Saintes, la succession de l'abbé Lacurie et fut la même année nommé inspecteur de la Charente-Inférieure.

Il entretint avec mon prédécesseur et avec moi une correspondance suivie et nous tint régulièrement au courant du mouvement archéologique de son département (1).

En 1880, la Société lui avait décerné, lors du Congrès d'Arras, une grande médaille de vermeil pour son œuvre maîtresse *L'Art en Saintonge et en Aunis* et, en 1894, elle lui faisait un rappel de cette distinction lors du Congrès de Saintes.

Usé avant l'âge, épuisé par les efforts que, malgré sa santé altérée, il avait voulu faire pour visiter les diverses parties de son diocèse, il dut revenir en France chercher un repos réparateur et un traitement suivi. Mais il était trop tard, et le 12 août 1896, il mourait dans la maison des Lazaristes de Paris.

« Dans l'après-midi, écrit son biographe, l'évêque reçut avec consolation la visite du cardinal-archevêque de Paris. La Providence permit également à

(1) Voir dans le *Bulletin monumental* : Note sur les substructions romaines découvertes à Saintes, 1875, t. XLI, p. 172. — Étude sur l'église de Lonzac (congrès de Brive, 1890), etc.

l'un de ses anciens collègues du Chapitre de La Rochelle de lui dire un dernier adieu au nom de nous tous.

« Merci, murmura, à voix basse, le moribond, je reconnais là votre bon cœur, portez ma dernière bénédiction à ma pauvre mère, à mes amis. »

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

Notice sur la Société française d'Archéologie. — État de la Société V
Liste générale des membres de la Société XV
Compte du trésorier. LVII

CONGRÈS DE SAINTES ET LA ROCHELLE.

Programme 1
Ordre des réunions 5
Liste des membres du Congrès 7
Note préliminaire 17

Procès-verbaux des séances et compte-rendu des excursions.

Saintes.

Séance d'ouverture du 29 mai 1894 19
Visite des monuments : Saint-Pierre, les Arènes et Saint-Eutrope. 46
Deuxième séance du 29 mai 54
Excursion à Thénac, Rioux, Pons et les Égreteaux . 57
Première séance du 31 mai. 66
Visite du musée d'archéologie, des murs romains et des thermes de Saint-Saloine 77
Deuxième séance du 31 mai 79
Réception par la municipalité à l'Hôtel-de-Ville . . 83

Visite des monuments sur la rive droite de la Charente. 86
Banquet 92
Excursion à Saint-Jean-d'Angely, Aulnay-de-Saintonge et Dampierre-sur-Boutonne. 93
Excursion à Échillais, Trizay, Pont-l'Abbé, Champagne, Saint-Jean-d'Angle et Saint-Just. Arrivée à La Rochelle. 100

La Rochelle.

Aperçu historique 109
Séance du 3 juin. 112
Réception par la municipalité à l'Hôtel-de-Ville . . 122
Excursion aux Bouchots de Charron, à Esnandes et à Marsilly. 126
Visite des monuments 130
Séance du 4 juin. 137
Excursion dans l'Ile-de-Ré. 144
Excursion à Surgères 152
Séance de clôture du 6 juin 153

Mémoires.

I. Les travaux archéologiques entrepris dans le département de la Charente-Inférieure depuis cinquante ans, par M. Charles Dangibeaud. . . . 161
II. Les travaux des Sociétés savantes de La Rochelle depuis 1856, par M. Georges Musset. 174
III. Les fouilles de l'hôpital de Saintes, par Mgr Julien-Laferrière 183
IV. Notice sur l'enceinte romaine de Saintes, par M. B. Ledain 193
V. Pirelonge et la question des piles, par M. A.-F. Lièvre 211
VI. La question des cavaliers au portail des églises

de l'Ouest, d'après les travaux publiés depuis dix ans, par M. l'abbé J.-L.-M. Noguès 233
VII. Peintres et sculpteurs ayant vécu à Saintes, par M. Charles Dangibeaud. 244
VIII. Notes sur le Congrès archéologique de Saintes et de La Rochelle, par M. Anatole de Roumejoux . 252
IX. Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure, par M. Henri Nodet. 273
X. Coup d'œil sur l'évolution sigillographique dans l'Aunis et dans l'Ouest de la France, par M. de Richemond. 299
XI. L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne, par M. Anatole de Roumejoux. . 317
XII. François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles, par M. Charles Lucas. 326
XIII. La Juridiction consulaire et la Bourse de La Rochelle, par M. Émile Garnault 342
XIV. Mgr Julien-Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone, par M. le comte de Marsy. . . . 361

Tables. 367

TABLE MÉTHODIQUE

Généralités.

Les travaux archéologiques dans la Charente-Inférieure depuis cinquante ans, par M. Charles Dangibeaud. 161
Les travaux des Sociétés savantes de La Rochelle, depuis 1856, par M. Georges Musset 174
Notes sur le Congrès archéologique, par M. Anatole de Roumejoux 252

Époque gauloise et gallo-romaine.

Pirelonge et la question des piles, par M. A.-F. Lièvre 211
Notice sur l'enceinte romaine de Saintes, par M. B. Ledain. 193
Les fouilles de l'hôpital de Saintes, par Mgr Julien-Laferrière. 183

Moyen âge.

L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne, par M. Anatole de Roumejoux . . . 317
Sur quelques églises romanes de la Charente-Inférieure, par M. Henri Nodet 273
La question des cavaliers au portail des églises de l'Ouest, d'après les travaux publiés depuis dix ans, par M. l'abbé J.-L.-M. Noguès. 233

Renaissance et temps modernes.

François Blondel à Saintes, à Rochefort et aux Antilles, par M. Charles Lucas 326

La Juridiction consulaire et la Bourse de La Rochelle, par M. Émile Garnault 342

Beaux-arts et arts industriels.

Peintres et sculpteurs ayant vécu à Saintes, par M. Charles Dangibeaud 244
Coup d'œil sur l'évolution sigillographique dans l'Aunis et dans l'Ouest de la France, par M. de Richemond 299

Nécrologie.

Mgr Julien-Laferrière, par M. le comte de Marsy. . 361

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins et de photographies, et des lauréats du Congrès (1).

Audiat (Louis), 45, 85, 155.
Augereau (W.), 64, 155.

Beltrémieux, 114.
Bonnault d'Houët (le baron de), 141, *d.*
Bouneault (A.), 156.
Bosc (E.), 56.
Boutroue (A.), 92.
Brunaud (Paul), 22, 83, 92.
Brutails (A.), 141, 154.

Cantaloube (le commandant), 71, 74, *d.*
Clouet, 156.
Couneau (E.), 155, 157, *d.*
Coutan (le docteur), 156.

Dangibeaud (Ch.), 45, 56, 155, 161, 244.
Delamain (Ph.), 79, 155.
Dumuÿs (Léon), 56, 70, 141, 154.

Eschassériaux (le baron), 57, 66, 155.
Eschenauer (A.-F.), 92.
Espérandieu, 86.

Fage (René), 106.
Fayolle (le marquis de), 67, 138, 141, 154, *ph.*
Francart (A.), 92, 141.

Garnaud (E.), 157.

Halna du Frétay (le baron), 81.

Jouan, 156.

Laferrière (Mgr Julien), 54, 56, 154, 155, 183.
La Grange (le baron A. de), 126.
Langhorne (le R.), 92.
Laurent, 80.
Ledain (B.), 55, 193.
Lièvre (A.-F.), 75, 80, 211.
Lucas (Charles), 142, 326.
Luguet, 67, 81, 158.

Marionneau, *d.*
Marsy (le comte de), 17, 27,

(1) Pour les auteurs des dessins et photographies, le nc est suivi des lettres *d* ou *ph.*

70, 71, 80, 85, 92, 116, 117, 138, 160, 174, 361.
Massiou, 140.
Morand, 156.
Musset (Georges), 23, 117, 137, 138, 155, 158, 159.

Nodet (Henri), 273, *d.*
Neguès (l'abbé), 81, 233.

Orbigny (Alcide d'), 112.

Palustre (Léon), 62, 71, 73, 137, 138, 139.

Richard (Alfred), 153, 159.
Richemond (L. de), 157, 299.
Ricquier (O.), *ph.*
Roumejoux (A. de), 81, 138, 252, 317, *d.*

Saint-Saud (le comte de), 72.
Soil (J.-Eug.), *ph.*

Travers (E.), 117.
Triou, *ph.*
Vallette (R.), 141.
Vieuille, 156.

Xambeu (Fr.), 43, 55, 84, 92.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1)

1. Louis Gaugain 34
2. Les arènes de Saintes. 50
3. Crypte de l'église Saint-Eutrope, à Saintes . . 52
4. Abside de l'église de Rioux 60
5. Le mariage mystique de Sainte-Catherine (Église de Rioux 60
6. Château d'Usson, aux Égreteaux de Pons. . . 64
7. Église de l'Abbaye-des-Dames, à Saintes. . . 88
8. Église d'Aulnay. Façade occidentale 94
9. Id. Le cavalier 96
10. Id. Portail occidental. 97
11. Trizay. Arcades de l'ancien cloître. 102
12. Église de Pont-l'Abbé. Détails de la façade . . 103
13. Id. Façade 104
14. Église de Saint-Just 106
15. La Rochelle. Entrée du port. Vue prise de la mer. 107
16. Id. Entrée du port. XIIIe siècle . . . 107
17. Id. Le port du château (XIIIe siècle). . 109
18. Id. Vue générale (XVIIe siècle) . . . 110
19. Un acon aux bouchots de Charron 126
20. Esnandes. Église 127
21. Id. Id. (1856) 128
22. Id. Id. (1894) 128
23. Id. Détails (1856) 128
24. La Rochelle. Le pont Saint-Sauveur au XVIe s. 130

(1) Pour les planches hors texte, la page indiquée est celle qui précède la planche.